MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

INStaD
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

ENQUETE SUR LE COMMERCE EXTERIEUR NON ENREGISTRE (ECENE)

Rapport final



Février 2022

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX ---- *3*
LISTE DES GRAPHIQUES ---- *4*
AVANT PROPOS ---- *6*
RESUME EXECUTIF ---- *7*
GLOSSAIRE ---- *9*
INTRODUCTION ---- *12*
CHAPITRE 1 : METHODOLOGIE ET ORGANISATION DE L'ENQUETE ---- *14*
1.1 Démarche méthodologique de l'enquête ---- 14
1.1.1 Identification et actualisation des points de passage ---- 14
1.1.2 Echantillonnage des points de passage ---- 15
1.1.3 Recrutement du personnel ---- 15
1.1.4 Formation du personnel d'enquête ---- 15
1.1.5 Collecte des données ---- 16
1.1.6 Traitement des données ---- 16
CHAPITRE 2 : PRINCIPAUX RESULTATS DES DIFFERENTS PASSAGES ---- *18*
2.1. Nombres de points de passages couverts et de transactions enregistrées ---- 18
2.2 Synthèse des résultats ---- 19
2.2.1 Résultats globaux obtenus à l'issue des différents passages ---- 19
2.2.1.1 Rappels des principaux résultats des éditions de 2010 et 2011 de l'ECENE ---- 19
2.2.2 Présentation des résultats par flux et selon les pays partenaires ---- 20
2.2.3 Présentation des résultats des échanges commerciaux informels dans les dix principales communes ---- 22
CHAPITRE 3 : ESTIMATION DES DONNEES EN 2019 ---- *27*
3.1 Profil du commerce non enregistré au Bénin en 2019 ---- 29
3.2 Echanges commerciaux non enregistrés au Bénin en 2019 ---- 30
3.2.1 Niveau des importations informelles de marchandises en 2019 ---- 30
3.2.2 Niveau des exportations informelles de marchandises en 2019 ---- 31
3.2.3 Niveau des réexportations informelles par pays client en 2019 ---- 32
3.3 Evolution mensuelle des échanges commerciaux non enregistrés au Bénin en 2019 ---- 32
3.4 Evolution comparée des échanges formels et informels entre le Bénin et ses pays limitrophes en 2019 ---- 34
3.5 Echanges commerciaux non enregistrés au Bénin en 2019 selon la Classification des Grands Groupes Economiques (CGCE) ---- 38
3.5.1 Niveau des importations informelles de marchandises en 2019 selon la Classification des Grands Groupes Economiques (CGCE) ---- 38
3.5.2 Niveau des exportations informelles de marchandises en 2019 selon la Classification des Grands Groupes Economiques (CGCE) ---- 39
3.5.3 Niveau des réexportations informelles de marchandises en 2019 selon la Classification des Grands Groupes Economiques (CGCE) ---- 39
RECOMMANDATIONS ---- *43*
CONCLUSION ---- *43*
ANNEXE A : PRINCIPAUX PRODUITS EXPORTES PAR PASSAGE (EDITION) ET PAR PAYS PARTENAIRE ---- *44*
ANNEXE B : PRINCIPAUX PRODUITS REEXPORTES PAR PASSAGE ET PAR PAYS PARTENAIRE ---- *96*
ANNEXE C : PRINCIPAUX PRODUITS IMPORTES PAR PASSAGE ET PAR PAYS DE PROVENANCE ---- *124*
ANNEXE D : DYNAMIQUE DES ECHANGES INFORMELS DE MARCHANDISES DES COMMUNES FRONTALIERES ---- *232*

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 (synoptique) : Estimations mensuelles des flux pour l'année 2019 (milliards de FCFA) 5
Tableau 2 : Nombre de points de passage par édition 18
Tableau 3 : Nombres de transactions enregistrées et de points de passage couverts par édition (passage) 19
Tableau 4 : Valeurs observées (FCFA) des produits échangés par flux selon l'édition 19
Tableau 5 : Valeurs observées (FCFA) des produits échangés par flux au cours des éditions de 2010 et 2011 20
Tableau 6 : Point sur les différents accords commerciaux entre le Bénin et le Nigéria 20
Tableau 7 : Valeurs observées des exportations par pays client du Bénin selon le passage (édition) 21
Tableau 8 : Valeurs observées des réexportations par pays client du Bénin selon le passage (édition) 21
Tableau 9 : Valeurs observées des importations par pays fournisseur du Bénin selon le passage (édition) 22
Tableau 10 : Top 10 des communes en termes d'exportations informelles 24
Tableau 11 : Top 10 des communes en termes de réexportations informelles 25
Tableau 12 : Top 10 des communes en termes d'importations informelles 26
Tableau 13 : Valeurs estimées des importations par pays fournisseur en 2019 31
Tableau 14 : Valeurs estimées des exportations par pays client en 2019 31
Tableau 15 : Valeurs estimées des réexportations par pays client en 2019 32
Tableau 16 : Estimations mensuelles selon le flux en 2019 32
Tableau 17 : Valeurs des produits importés en 2019 selon la Classification des Grandes Catégories Economiques (CGCE) 38
Tableau 18 : Valeurs des produits exportés en 2019 selon la Classification des Grandes Catégories Economiques (CGCE) 39
Tableau 19 : Valeurs des produits réexportés en 2019 selon la Classification des Grandes Catégories Economiques (CGCE) 40
Tableau 20 : Valeurs des produits exportés vers le Burkina Faso par passage 44
Tableau 21 : Valeurs des produits exportés vers le Ghana par passage 49
Tableau 22 : Valeurs des produits exportés vers le Niger par passage 50
Tableau 23 : Valeurs des principaux produits exportés vers le Nigéria par passage 56
Tableau 24 : Valeurs des principaux produits exportés vers le Togo par passage 74
Tableau 25 : Valeurs des principaux produits réexportés vers le Burkina Faso par passage 96
Tableau 26 : Valeurs des principaux produits réexportés vers le Niger par passage 99
Tableau 27 : Valeurs des principaux produits réexportés vers le Nigéria par passage 103
Tableau 28 : Valeurs des principaux produits réexportés vers le Togo par passage 114
Tableau 29 : Valeurs des principaux produits importés du Burkina Faso par passage 124
Tableau 30 : Valeurs des principaux produits importés de la Côte d'Ivoire par passage 133
Tableau 31 : Valeurs des principaux produits importés du Ghana d'Ivoire par passage 134
Tableau 32 : Valeurs des principaux produits importés du Niger par passage 138
Tableau 33 : Valeurs des principaux produits importés du Nigéria par passage 145
Tableau 34 : Valeurs des principaux produits importés du Togo par passage 191
Tableau 35 : Valeurs des produits importés par passage (édition) selon les sections du SH 226
Tableau 36 : Valeurs des produits exportés par passage (édition) selon les sections du SH 228
Tableau 37 : Valeurs des produits réexportés par passage (édition) selon les sections du SH 230
Tableau 38 : Exportations informelles des communes frontalières 232
Tableau 39 : Réexportations informelles des communes frontalières 233
Tableau 40 : Importations informelles des communes frontalières 234

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution des importations formelles et informelles du Bénin en 2019 (Milliards francs CFA) 33
Graphique 2 : Evolution des exportations totales formelles et informelles du Bénin en 2019 (Milliards francs CFA) 33
Graphique 3 : Evolution en termes de valeurs (Milliards francs CFA) des importations formelles et informelles en provenance du Nigéria en 2019 35
Graphique 4 : Evolution en termes de valeurs (Milliards francs CFA) des importations formelles et informelles en provenance du Niger en 2019 35
Graphique 5 : Evolution en termes de valeurs (Milliards francs CFA) des importations formelles et informelles en provenance du Togo en 2019 35
Graphique 6 : Evolution en termes de valeurs (Milliards francs CFA) des importations formelles et informelles en provenance du Burkina Faso en 2019 35
Graphique 7 : Evolution des exportations formelles et informelles à destination du Nigéria en 2019 (Milliards francs CFA) 36
Graphique 8 : Evolution des exportations formelles et informelles à destination du Niger en 2019 (Milliards francs CFA) 36
Graphique 9 : Evolution des exportations formelles et informelles à destination du Togo en 2019 (Milliards francs CFA) 36
Graphique 10 : Evolution des exportations formelles et informelles à destination du Burkina Faso en 2019 (Milliards francs CFA) 36
Graphique 11 : Evolution des réexportations formelles et informelles à destination du Nigéria en 2019 (Millions de francs CFA) 37
Graphique 12 : Evolution des réexportations formelles et informelles à destination du Niger en 2019 (Millions de francs CFA) 37
Graphique 13 : Evolution des réexportations formelles et informelles à destination du Togo en 2019 (Millions de francs CFA) 37
Graphique 14 : Evolution des réexportations formelles et informelles à destination du Burkina Faso en 2019 (Millions de francs CFA) 37

Tableau 1 : Estimations mensuelles des flux pour l'année 2019 (milliards de FCFA)

Mois	Importations	Exportations	Réexportations	Exportations totales
Janvier	52,950	22,672	42,119	64,791
Février	48,762	20,333	32,805	53,138
Mars	49,932	19,574	32,120	51,694
Avril	53,476	19,961	34,950	54,911
Mai	48,655	17,403	31,729	49,132
Juin	45,506	15,573	29,383	44,956
Juillet	44,479	16,187	33,878	50,065
Août	44,103	15,721	32,368	48,089
Septembre	44,450	14,652	26,526	41,178
Octobre	51,579	16,132	37,416	53,548
Novembre	110,206	22,345	23,565	45,910
Décembre	136,613	25,478	29,233	54,711
Total	**730,712**	**226,031**	**386,094**	612,125

Source : INStaD, ECENE, novembre 2020

AVANT PROPOS

L'Enquête sur le Commerce Extérieur Non Enregistré (ECENE) lancée en 2018 et ayant connu son épilogue en 2020 vient répondre à l'épineuse question de manque de données statistiques actualisées sur les échanges commerciaux informels de marchandises entre le Bénin et ses pays voisins. Elle a été réalisée grâce au concours financier du Gouvernement du Bénin. Les résultats de cette enquête, présentés dans le présent rapport sont le couronnement des multiples contributions des personnes ressources impliquées dans son organisation, depuis les phases de préparation de l'enquête, de formation des agents, de collecte, de traitement et d'analyse des données et de rédaction du rapport.

Je saisis cette opportunité pour remercier les Ministres d'Etat Chargés respectivement de l'Economie et des Finances et du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale, qui n'ont ménagé aucun effort pour assurer la réussite de l'enquête. Grâce à leur soutien et leur leadership, les équipes de terrain et les cadres de l'INStaD (ex-INSAE) ont pu accomplir leur mission dans les meilleures conditions possibles démontrant ainsi l'importance qu'ils accordent à la production de statistiques fiables pour des prises de décisions adéquates au Bénin.

Aussi, que tous ceux qui ont participé à la mise en œuvre de cette enquête à savoir : le personnel des Directions Départementales du Plan et du Développement, le personnel de terrain, les autorités administratives et locales à divers niveaux, la Police Républicaine, les populations des villages couverts, etc., trouvent ici les remerciements de l'INStaD à leur égard. Je ne saurais oublier l'expertise et le dévouement de l'équipe de l'INStaD qui s'est remarquablement mobilisée pour assurer une réussite de cette enquête, aussi bien du point de vue technique, logistique qu'administratif et financier.

Enfin, il importe de ne pas considérer la publication de ce rapport général comme une fin en soi, mais plutôt comme le début d'un autre processus crucial mais passionnant d'exploitation des données de l'ECENE qui sont accessibles conformément à la politique de diffusion de l'Institut.

Laurent Mahounou HOUNSA
Directeur Général

RESUME EXECUTIF

Les statistiques officielles publiées sur le Commerce International des marchandises n'intègrent pas les flux non-observés par le système douanier. Ainsi, afin d'appréhender le niveau de ce commerce, il a été organisé au Bénin respectivement en 2010 et 2011, les premières éditions de l'Enquête sur le Commerce Extérieur Non Enregistré au cordon douanier (ECENE). Pour répondre aux requêtes d'informations statistiques qui se prononcent sur cette thématique et pour satisfaire au besoin de données dans le cadre des travaux du rebasage des comptes nationaux et de mise en œuvre du Système de Comptabilité Nationale de 2008, il a été initié l'organisation de l'ECENE en 2018.

L'objectif général de l'ECENE est d'évaluer le commerce extérieur non enregistré pour sa prise en compte dans l'élaboration des statistiques économiques.

Cette enquête d'envergure nationale s'est déroulée en quatre (04) passages comme suit : le premier en octobre 2018, le deuxième en août 2019, le troisième en novembre 2019 et le quatrième en janvier 2020. Chacune des éditions s'est déroulée sur une durée de quinze (15) jours de collecte. Pour atteindre les objectifs de l'enquête, la démarche méthodologique suivante a été mise en place : (i) identification et actualisation des points de passage[1] (passage 1 et 2), (ii) échantillonnage des points de passage (passage 3 et 4), (iii) recrutement et formation du personnel d'enquête et (iv) collecte et traitement des données. Pour la collecte des données, les agents enquêteurs ont été positionnés dans les zones frontalières de traversée non officielle, afin de collecter l'information sur les marchandises qui traversent les frontières sans faire objet de déclaration douanière.

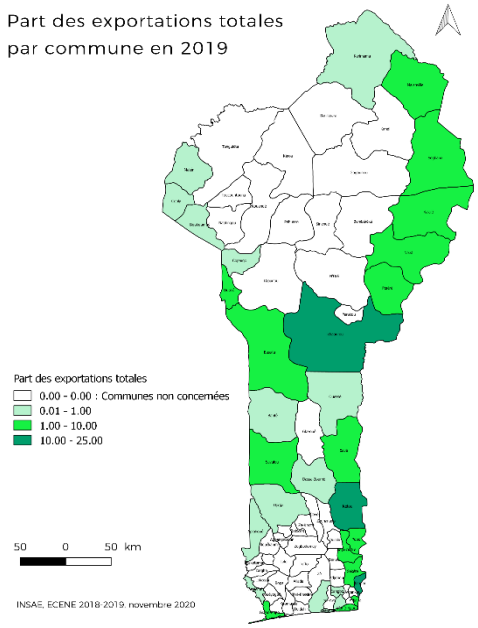
Le traitement et l'analyse des données ont débouché sur les principaux résultats ci-dessous :

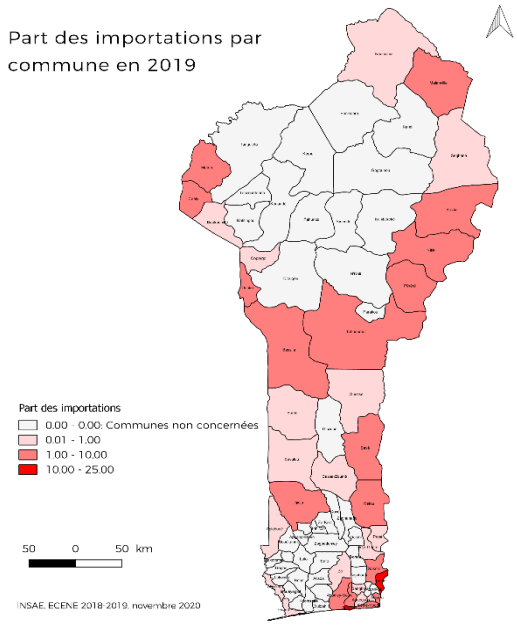
- au total, deux cent seize (216) points de passage (voies frauduleuses) ont été identifiés au Bénin lors de l'opération ;
- les importations des passages 1, 2, 3 et 4 sont évaluées respectivement à 6,4 milliards de FCFA, 7,1 milliards de FCFA, 5,9 milliards de FCFA et 2,9 milliards de FCFA ;
- les exportations des passages 1, 2, 3 et 4 sont chiffrées respectivement à 1,4 milliard de FCFA, 2,2 milliards de FCFA, 3,0 milliards de FCFA et 0,8 milliard de FCFA ;
- les réexportations enregistrées pour les passages 1, 2, 3 et 4 valent respectivement 2,6 milliards de FCFA, 3,7 milliards de FCFA, 2,7 milliards de FCFA et 1,2 milliard de FCFA ;
- les principaux partenaires du Bénin à l'importation comme à l'exportation sont le Nigéria et le Togo, quelle que soit l'édition de l'enquête ;

[1] Dans tout le document, l'expression « points de passage » fait référence aux points de passage frauduleux qui sont soit des voies terrestres, soit des voies fluviales empruntées par les acteurs du commerce informel.

- les flux commerciaux pour l'année 2019 sont évalués à 730,7 milliards de FCFA pour les importations, 226,0 milliards de FCFA pour les exportations et 386,1 milliards de FCFA pour les réexportations ;
- les importations en provenance du Nigéria en 2019, sont estimées à 653,9 milliards de FCFA soit 89,5% des acquisitions de biens informels à l'extérieur. Quant aux expéditions de marchandises à destination de ce pays, elles sont établies, toujours pour la même année à 196,2 milliards de FCFA soit 86,8% des exportations et les réexportations sont évaluées à 339,1 milliards de FCFA soit 87,8% des réexportations totales ;
- à l'importation, les principaux produits échangés sont les « combustibles et lubrifiants » et les « produits alimentaires et boissons ». Les combustibles et lubrifiants (essence, gasoil, pétrole, huile à moteur, etc.) sont majoritairement importés du Nigéria tandis que les « produits alimentaires et boissons » proviennent principalement du Nigéria et du Togo ;
- à l'exportation, les « produits alimentaires et boissons » et les « approvisionnements industriels non désignés ailleurs » constituent les principaux biens vendus à l'extérieur. Le Nigéria et le Togo sont également les principaux pays clients ;
- les principaux biens ayant objet de réexportation sont les « produits alimentaires et boissons » et les « combustibles et lubrifiants ». Le premier produit est principalement réexporté vers le Nigéria et le deuxième vers le Togo.

Les cartes ci-dessous montrent l'intensité du commerce informel en 2019, dans les différentes communes du Bénin selon le flux.





GLOSSAIRE

Commerce extérieur : Les statistiques du commerce extérieur d'un État donné décrivent les mouvements de marchandises entre le territoire statistique de l'État considéré et le reste du monde, à l'exception des flux de marchandises exclues.

Marchandise : est considérée comme marchandise tout bien mobilier, y compris le courant électrique.

Territoire économique : le territoire économique d'un État est la zone géographique relevant d'une administration centrale (généralement appelé Gouvernement) et à l'intérieur de laquelle les personnes, les biens et les capitaux circulent librement. En d'autres termes, le territoire économique d'un État est son territoire géographique dont on exclut les enclaves intérieures (ambassades, représentations diplomatiques étrangères) et auquel on ajoute les enclaves extérieures (ambassades, représentations diplomatiques de l'État dans d'autres pays).

Territoire douanier : le territoire douanier désigne l'espace géographique à l'intérieur duquel les dispositions de la législation douanière de cet État sont pleinement applicables. La différence fondamentale entre le territoire économique et le territoire douanier réside dans la prise en compte des zones franches.[2]

Territoire statistique : le territoire statistique d'un État est son territoire douanier.

Nomenclature des produits : Il existe au niveau international plusieurs nomenclatures de produits, notamment la CTCI (Classification Type du Commerce International) et le SH (système Harmonisé de codification et de désignation des marchandises). Cependant, dans le cadre de l'ECENE, les marchandises sont désignées par leur position dans la nomenclature tarifaire et statistique (NTS) de l'UEMOA, telle que définie par le Règlement n° 23/2002/CM/UEMOA du 18 novembre 2002. La NTS est largement inspirée du SH. Sur le plan international, le SH est composé de six (6) chiffres subdivisés en trois (3) parties :

- les deux premiers chiffres indiquent le chapitre du produit ;
- les deux suivants donnent les groupes à l'intérieur des chapitres ;
- les deux derniers permettent d'être encore plus précis.

Prenons comme exemple le code 100630 qui désigne le « Riz semi-blanchi ou blanchi, même poli ou glacé ».

Les deux premiers chiffres désignent **le chapitre**. Le chapitre 10 fait partie de la section II « Produits végétaux » et désignent les « Céréales ».

Les deux chiffres suivants désignent **le titre**. Le titre 1006 (titre 06 du chapitre 10) désigne le « Riz ».

[2] On entend par « zone franche » une partie du territoire d'un État dans laquelle les marchandises qui y sont introduites sont généralement considérées comme n'étant pas sur le territoire douanier au regard des droits et taxes à l'importation et ne sont pas soumises au contrôle habituel de la douane. (Article 188 du code des douanes de l'UEMOA).

Les deux derniers chiffres désignent le **sous-titre**. Le sous-titre 100630 (sous-titre 30 du titre 06 du chapitre 10) désigne le « Riz semi-blanchi ou blanchi, même poli ou glacé ».

***Nomenclature pays** : Il existe au niveau international plusieurs classifications des pays. C'est ainsi que le Bénin est identifié selon le cas par BEN, BJ et 204. Cependant, dans le cas de cette enquête, les pays sont identifiés par des codes alphabétiques à deux lettres ISO3166.*

Importation : l'importation est l'action d'introduire une marchandise quelconque dans un territoire statistique.

Exportation : l'exportation se rapporte à la sortie d'une marchandise quelconque d'un territoire statistique. Elle comprend, en principe, à la fois les expéditions de produits nationaux et celles de produits étrangers pris sur le marché local (produits nationalisés). Mais dans le cadre de cette enquête, **l'exportation est limitée aux expéditions de produits nationaux.**

Réexportation : de façon formelle, la réexportation décrit la sortie d'un territoire statistique de marchandises préalablement importées sous régimes suspensifs (entrepôt, admission temporaire). Cependant, dans le cadre de cette enquête relative aux transactions informelles, **la réexportation décrit la sortie des produits étrangers pris sur le marché local**.

Pays d'origine : le pays d'origine est le pays où la marchandise a été entièrement obtenue ou a fait l'objet d'une ouvraison ou d'une transformation suffisante.

Pays de destination : le pays de destination désigne le pays pour lequel les marchandises ont été expédiées, qu'elles aient eu à subir ou non, au cours de leur expédition, des transactions commerciales ou d'autres opérations qui changeraient leur statut légal.

Pays de provenance : le pays de provenance est le pays d'où la marchandise a été expédiée initialement à destination du pays d'importation, avec ou sans rupture de charge en cours de transport, mais sans transaction commerciale dans les pays intermédiaires, s'il en existe.

Poids net : le poids net est le poids des marchandises sans emballage.

Emballage : sont considérés comme emballages tous contenants extérieurs et intérieurs (caisses, boîtes ou cartons), tous supports et enveloppes, à l'exclusion des équipements de transport, notamment les conteneurs, les bâches, appareils et matériels de levage pour équipements de transport y relatifs.

Valeurs CAF et FOB :

La valeur statistique à mentionner est :

- la valeur "Franco A Bord" (FAB ou FOB, coût au lieu de sortie du Bénin) pour les exportations et les réexportations ;
- la valeur "Coût Assurance Fret" (CAF, coût sur le moyen de transport au lieu d'entrée dans le territoire national) pour les importations.

Point de passage : est défini comme point de passage toute portion du territoire national (terrestre ou fluvial), servant de point de sortie/ d'entrée aux exportateurs/ importateurs de produits n'ayant pas fait l'objet de déclarations douanières ou dont les déclarations ont été mal cernées.

INTRODUCTION

Depuis qu'il a émergé dans les années 1970 en référence aux activités économiques non régulées et adopté plus généralement au milieu des années 1980, le concept d'informalité peine toujours à faire l'unanimité quant à son contenu. Il se réfère essentiellement à ce que les gouvernements ne peuvent clairement identifier, mesurer, réguler et naturellement taxer. L'ensemble des activités productrices des biens et services qui échappent au regard ou à la régulation de l'Etat constituent une économie informelle. L'analyse historique, à partir de l'évolution de la notion du travail en Afrique francophone subsaharienne a montré que l'introduction de la dualité formelle-informelle dans la structure économique du Bénin remonte à l'occupation européenne (Assouma, 2018).

Le Bénin de par sa grande affinité avec les autres pays de l'Afrique de l'ouest, constitue un couloir de transit et d'échanges frauduleux de nombreuses marchandises avec les pays voisins. Cette situation attire parfois l'attention des décideurs politiques et économiques des pays voisins sur les enjeux sécuritaires de leurs frontières et sur leur stabilité politique. Ces dernières années, le commerce informel est plus développé avec les autres pays tels que le Nigéria, le Togo, le Burkina Faso, le Niger, etc. Une part importante des activités productrices de biens et services au Bénin échappent au regard ou à la régulation de l'Etat. Cette situation marquée dans les échanges entre le Bénin et le Nigéria remonte à un passé lointain en rapport avec des faits historiques.

En effet, le Bénin exporte principalement vers le Nigéria des marchandises importées d'Europe ou d'Asie. Pour reprendre les propos de John Igué et Bio Soulé (1992),

> « *Cette activité s'est développée au moment de la guerre du Biafra (approvisionnement du Nigéria en produits de première nécessité) et s'est poursuivie avec le boom des matières premières du début des années soixante-dix (qui a fait du Bénin un fournisseur de produits de luxe : bazins d'Allemagne, dentelles d'Autriche, etc.)"…. Elle s'est aujourd'hui en grande partie recentrée (avec la baisse des cours du pétrole et l'adoption du programme d'ajustement structurel, PAS, au Nigeria) sur des produits bas de gamme (voitures d'occasion de France ou de Belgique, pneus usagés d'Allemagne, fripes, etc.), même si d'autres marchandises sont également concernées (riz du Pakistan, tissu wax et lait condensé de Hollande, tomates en boite d'Italie, etc.)* ».

Les statistiques officielles publiées sur le Commerce International des marchandises n'intègrent pas les flux non-observés par le système douanier. En effet, le niveau de ce commerce a été estimé par plusieurs études conduites comme étant très important et serait déterminant dans la formulation de politiques, tant au niveau du développement du commerce que dans un cadre plus général.

Ainsi, afin d'appréhender le niveau de ce commerce, il a été organisé au Bénin respectivement en 2010 et 2011, les premières éditions de l'Enquête sur le Commerce Extérieur Non Enregistré au cordon douanier, en abrégé, ECENE. Pour répondre aux requêtes d'informations statistiques qui se prononcent sur cette thématique puis

satisfaire au besoin de données dans le cadre des travaux du rebasage des comptes nationaux et de mise en œuvre du Système de Comptabilité Nationale de 2008, il a été initié l'organisation de l'ECENE en 2018.

En vue de garantir la fiabilité des données statistiques collectées et pour tenir compte de la saisonnalité des marchandises, quatre (4) passages ont été réalisés dont un (1) en 2018, deux (2) en 2019 et le dernier en 2020.

L'objectif général est d'évaluer le commerce extérieur non enregistré pour sa prise en compte dans l'élaboration des statistiques économiques.

De façon spécifique, il s'agit de (d') :

- identifier tous les points de passage informels de marchandises au niveau des frontières ;
- répertorier tous les circuits informels de commerce international de marchandises entre le Bénin et les autres pays de la sous-région ouest africaine ;
- évaluer les flux de transactions avec les pays limitrophes ;
- disposer des données chiffrées liées aux transactions informelles ;
- contribuer à une meilleure évaluation de la Balance des Paiements et du Produit Intérieur Brut (PIB) ;
- mesurer l'emploi et le revenu chez les acteurs de ce commerce.

Le présent rapport aborde successivement les aspects organisationnel et méthodologique de l'enquête à travers le premier chapitre. Le deuxième chapitre quant à lui, retrace les résultats obtenus à l'issue des différentes phases de l'enquête. Enfin, le troisième chapitre présente le niveau du commerce informel entre le Bénin et ses pays voisins pour le compte de l'année 2019.

CHAPITRE 1 : METHODOLOGIE ET ORGANISATION DE L'ENQUETE

Ce chapitre aborde la structure organisationnelle de l'enquête ainsi que la démarche méthodologique adoptée.

1.1 Démarche méthodologique de l'enquête

L'enquête, d'envergure nationale est du type enquête à passages répétés (EPR). Elle s'est déroulée en quatre (04) passages trimestriels qui se sont étalés le long d'une année. Ces passages trimestriels permettent de tenir compte de la saisonnalité des échanges de certains produits, notamment les produits agricoles. Des équipes sont envoyées dans les zones frontalières afin de collecter l'information sur les marchandises qui traversent les frontières sans faire objet de déclaration douanière.

Les différentes phases de l'opération se sont déroulées comme suit :

- Identification et actualisation des points de passage ;
- échantillonnage des points de passage ;
- recrutement du personnel ;
- formation du personnel d'enquête ;
- collecte des données ;
- traitement des données.

1.1.1 Identification et actualisation des points de passage

La première phase de l'enquête est l'identification et l'actualisation des zones d'enquête à travers une mission sur le terrain. En effet, l'identification géographique des zones d'enquête est incontournable pour répertorier les points de passage s'ouvrant sur l'extérieur et par lesquels des opérateurs économiques peuvent importer ou exporter des marchandises sans remplir les formalités douanières.

De façon pratique, six équipes de deux personnes ont été constituées pour effectuer la mission dans les régions douanières aux fins de cette actualisation des points de passage.

En plus de l'identification physique des points de passage, la mission a noté les principaux produits selon le point de passage et la périodicité du trafic. Dans un premier temps, la mission a fait le tour avec le chef de brigade de la douane (ayant en charge cette pantière) pour retrouver tous les points précédemment identifiés au cours des collectes précédentes. Après cela, il s'est agi de chercher les nouveaux points de passage. Au cours de cette mission, les cadres ont également pris contact avec les élus locaux pour les informer de la tenue prochaine de l'enquête sur le commerce extérieur non enregistré. Ils ont par ailleurs retenu avec ces derniers, des facilitateurs (communément appelés guides) qui viennent en appui aux agents de collecte.

Au terme de la mission d'actualisation des points de passage, l'INStaD a disposé :

- des rapports actualisés des points de passage, intégrant l'importance en termes de flux de transaction ;
- de la répartition des agents enquêteurs par point de passage ;
- de la liste des guides par point de passage ;
- de la liste des chefs brigades des douanes et de police des communes où s'est déroulée l'opération ;
- de la liste des élus locaux des quartiers de ville et villages concernés par l'enquête.

1.1.2 Echantillonnage des points de passage

La question de l'échantillonnage est primordiale pour la qualité des données et la fiabilité des résultats. En fonction des moyens financiers disponibles, on a eu le choix entre une enquête exhaustive (recensement) ou un sondage. Ainsi, la première option a consisté à positionner des agents de collecte à tous les points de passage (initialement identifiés) et à interroger toutes les personnes ayant la responsabilité d'une marchandise. Cette option a été retenue pour les deux premières éditions de l'enquête et a permis de disposer d'une base de sondage bien fournie.
La troisième phase de l'enquête a été réalisée en retenant un échantillon des points de passage sillonnés pour le compte du deuxième passage. La sélection des points de passage a été néanmoins faite sur la base de la densité du trafic. La même démarche a été adoptée pour la réalisation du quatrième passage de l'enquête.

1.1.3 Recrutement du personnel

Le personnel occasionnel a été recruté suivant des critères bien définis. Leur sélection a été faite sur la base du contenu du plan de recrutement afin de garantir une bonne exécution des travaux de collecte et de traitement.
En raison du risque lié à l'opération, les agents ont été envoyés en binômes.
Pour la collecte des données sur le terrain, le nombre d'agents recruté est étroitement lié à l'option retenue à l'échantillonnage.

1.1.4 Formation du personnel d'enquête

Le personnel d'enquête comprend non seulement le personnel occasionnel recruté mais aussi les cadres de l'INStaD et ceux des Directions Départementales du Plan et du Développement (DDPD) impliqués dans l'enquête. Deux types de formations ont été administrés à savoir la formation des formateurs et la formation des agents.
La formation des formateurs a regroupé les cadres de l'INStaD désignés pour participer à la phase de supervision de la collecte et de formation des agents.

La formation des agents de collecte a été décentralisée aux anciens découpages administratifs et a été assurée par les superviseurs ; les cadres de l'INStaD et des DDPD.

1.1.5 Collecte des données

Tout juste après leur formation, les agents de collecte ont administré pendant quinze (15) jours et par point de passage, un questionnaire adressé aux acteurs du commerce non enregistré. Au regard du caractère sensible de cette enquête, les agents de collecte ont été au préalable, introduits auprès des autorités locales (maire, chef d'arrondissement, chef de quartier, chefs de brigade de la police et de la douane) et aux guides par les contrôleurs, munis de leurs lettres de mission. Il convient de signaler que ces dispositions pratiques et sécuritaires n'apportent aucun biais systématique à l'enquête. Par contre, elles renforcent le dispositif de collecte des données.

En compagnie des guides, les superviseurs, les contrôleurs et les agents se sont rendus aux points de passage aux environs desquels les agents ont été déployés pour recueillir les informations recherchées. La présence du guide à côté de l'agent de collecte a été déterminante dans l'administration du questionnaire.

Les agents ont travaillé sur une période de deux (02) semaines pour couvrir les différents points de passages de leur zone de travail.

Le positionnement de l'agent aux environs du point de passage a été laissé à la discrétion du guide et du chef de village en collaboration avec le superviseur et le contrôleur pour des raisons de sécurité.

Le nombre d'agents employés pour la collecte des données par passage se présente comme suit :

- au premier passage, 355 agents dont 30 contrôleurs ;
- au deuxième passage, 378 agents dont 31 contrôleurs ;
- au troisième passage, 208 agents dont 16 contrôleurs ; et
- au quatrième passage, 205 agents dont 16 contrôleurs.

1.1.6 Traitement des données

L'objectif de cette étape classique des enquêtes est de compiler les données issues du terrain afin de disposer d'une base de données. Cette phase englobe la codification des questionnaires, la saisie des questionnaires codifiés, l'apurement de la base de données afin de stabiliser la base de données et la sortie des tableaux pour analyse des résultats.

Le temps moyen de traitement de chaque passage est d'environ 4 mois. En effet, pour assurer une bonne qualité des collectes opérées, il est important de procéder systématiquement à des contrôles via des retours aux questionnaires par point de

passage ou par agent pour voir la cohérence de certaines informations enregistrées et non procéder à des corrections automatiques qui pourraient voiler certaines tendances avérées. C'est cette méthode qui a été adoptée pour apurer les données du premier passage de l'enquête réalisée en octobre 2018 avec des questionnaires papier.

Les trois autres passages ayant été réalisés à l'aide de l'application CAPI, un gain de temps a été observé dans le traitement des données collectées, dû notamment au fait que les étapes de codification et de saisie des données n'ont pas été exécutées. Seuls les produits collectés ont été codifiés selon la nomenclature du Système Harmonisé (SH).

CHAPITRE 2 : PRINCIPAUX RESULTATS DES DIFFERENTS PASSAGES

Ce chapitre aborde le bilan des différentes phases de collecte notamment le nombre de transactions enregistrés, le nombre de points de passage couverts par édition ainsi que les résultats obtenus à l'issue des quatre (4) éditions de l'enquête par flux selon les pays partenaires.

2.1. Nombres de points de passages couverts et de transactions enregistrées

Au terme des quinze (15) jours de collecte par édition, il a été enregistré un total de 51 084 transactions au niveau des différents points de passage répertoriés sur l'ensemble du territoire pour l'ensemble des quatre (4) éditions. Les principales informations collectées sur les produits concernent le type de flux, le type de produit, le conditionnement, la valeur, la quantité, le poids brut, le poids net, le rythme d'activité, la devise, etc. Aussi, convient-il de rappeler que les deux premières éditions (passages 1 et 2) ont été effectuées au niveau de tous les points de passage accessibles au moment de l'opération. Par contre, les deux dernières (passages 3 et 4) ont été faites sur des échantillons.

Le tableau suivant présente la répartition des points de passage par département et par édition.

Tableau 2 : Nombre de points de passage par édition

Département	Passage (édition)			
	1	2	3	4
Alibori	17	27	9	9
Atacora	9	12	6	6
Atlantique	5	6	3	3
Borgou	32	37	18	18
Collines	13	14	6	7
Couffo	6	5	3	3
Donga	17	18	10	9
Littoral	10	7	3	4
Mono	11	9	4	5
Ouémé	21	22	13	12
Plateau	34	34	21	21
Zou	11	10	4	4
Total	**186**	**201**	**100**	**101**

Source : INStaD, ECENE, passage 1 (2018), passages 2, 3 (2019) et 4 (2020), novembre 2020

La variabilité du nombre de transactions enregistrées pourrait s'expliquer par le nombre de points de passage couverts et la saisonnalité des produits.

Le tableau ci-après résume les transactions enregistrées par édition (passage) :

Tableau 3 : Nombres de transactions enregistrées et de points de passage couverts par édition (passage)

N° du passage	Nombre de points de passage couverts	Nombre de transactions enregistrées	Pourcentage
1	186	11 734	22,97
2	201	16 031	31,38
3	100	12 539	24,55
4	101	10 780	21,10
Total	-	**51 084**	**100,00**

Source : INStaD, ECENE, passage 1 (2018), passages 2, 3 (2019) et 4 (2020), novembre 2020

2.2 Synthèse des résultats

2.2.1 Résultats globaux obtenus à l'issue des différents passages

Les valeurs observées par flux sur les 15 jours de collecte des données pour le compte des différents passages de l'enquête sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Valeurs observées (FCFA) des produits échangés par flux selon l'édition

Flux	Passage 1	Passage 2	Passage 3	Passage 4
Importations	6 363 410 522	7 104 964 386	5 896 499 331	2 929 568 657
Exportations totales	3 937 277 718	5 853 766 171	5 675 687 128	2 041 975 110
Exportations	1 359 694 716	2 191 534 902	2 994 473 522	835 045 538
Réexportations	2 577 583 002	3 662 231 269	2 681 213 606	1 206 929 572
Solde de la balance commerciale	-2 426 132 804	-1 251 198 215	-220 812 204	-887 593 547
Taux de couverture (%)	61,87	82,38	96,25	69,70

Source : INStaD, ECENE, passage 1 (2018), passages 2, 3 (2019) et 4 (2020), novembre 2020

2.2.1.1 Rappels des principaux résultats des éditions de 2010 et 2011 de l'ECENE

Comme rappelé dans la partie introductive du présent rapport, les toutes premières éditions de l'enquête ont été réalisées en 2010 et 2011. Contrairement à cette édition pour laquelle la collecte des données s'est déroulée sur 15 jours, celle de 2010 a été conduite en 7 jours de collecte et s'est déroulée du 21 au 27 janvier 2010 au niveau de 150 points de passage. L'édition de 2011 s'est déroulée du 19 au 28 septembre 2011 au niveau de 171 points de passage frauduleux pour 10 jours de collecte. Par ailleurs, ces éditions ont été organisées en un passage unique et non en quatre passages comme l'édition de 2018-2019.

Le tableau suivant présente les résultats globaux (non extrapolés) obtenus à l'issue de la collecte des données pour chaque édition.

Tableau 5 : Valeurs observées (FCFA) des produits échangés par flux au cours des éditions de 2010 et 2011

Flux	Valeurs observées en 2010	Valeurs observées en 2011
Importations	2 544 737 011	3 734 191 493
Exportations totales	2 026 912 672	2 166 822 395
Solde de la balance commerciale	-517 824 339	-1 567 369 098
Taux de couverture (%)	79,65	58,03

Source : INStaD, rapports ECENE (2011 et 2012)

2.2.2 Présentation des résultats par flux et selon les pays partenaires

Depuis 1999, le Bénin a souscrit à plusieurs accords commerciaux qui ont contribué au renforcement des relations commerciales avec le reste du monde. Si le Bénin a une longue tradition d'échanges avec l'Afrique de l'ouest, ses relations commerciales sont cependant plus intenses avec le Nigéria qui exerce sur lui une influence marquée. Cette situation se traduit par le fait que les Gouvernements successifs béninois ne peuvent définir une politique économique sans tenir compte des mesures prises par le Nigéria. Cette tradition a amené le Bénin à entretenir une certaine bonne coopération commerciale avec le Nigéria à travers plusieurs accords commerciaux dont les plus récents sont présentés dans le tableau ci-après[3].

Tableau 6 : Point sur les différents accords commerciaux entre le Bénin et le Nigéria

N°	Titre	Date de signature	Type d'accord
1	Accord sur l'établissement d'une commission mixte de coopération entre les deux pays	01/02/1979	Bilatéral
2	Mémorandum d'Entente de Badagry relatif entre autres au commerce illicite des produits industriels ou pétroliers	14/08/2003	Bilatéral
3	Accord-cadre portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité conjoint Bénino-Nigérian sur le commerce en exécution des recommandations faites par les deux chefs d'Etats	07/06/2004	Bilatéral
4	Communiqué conjoint entre les deux chefs d'Etats relatif à la réexportation vers le Nigeria de certains produits notamment la volaille, les textiles, le riz et l'eau minérale	05/04/2005	Bilatéral

Les résultats de l'ECENE 2018-2019-2020 se présentent comme suit selon les différents flux :

- Exportations

[3]Raimi et al. 2019 ; Fermeture des frontières du Nigéria pour les échanges commerciaux de certains biens : analyse de la trajectoire à court terme de l'impact sur l'économie du Bénin à partir d'un modèle de type entrée-sortie

Les résultats des différentes éditions de l'enquête indiquent que le Nigéria et le Togo sont les principaux clients du Bénin pour le compte des transactions informelles de marchandises. Les valeurs observées pour les ventes de biens à ces pays par passage sont consignées dans le tableau ci-après.

Tableau 7 : Valeurs observées des exportations par pays client du Bénin selon le passage (édition)

Pays clients à l'exportation	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
Burkina Faso	0	0,00	7 024 000	0,32	10 691 000	0,36	24 826 750	2,97
Côte d'Ivoire	0	0,00	36 000	0,00	0	0,00	0	0,00
Ghana	8 031 379	0,59	46 022 321	2,10	0	0,00	995 750	0,12
Mali	700 000	0,05	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Niger	28 514 436	2,10	51 851 180	2,37	1 922 834	0,06	1 118 431	0,13
Nigéria	1 115 832 441	82,06	1 697 502 912	77,46	2 715 008 523	90,67	665 073 275	79,65
Togo	206 616 460	15,20	389 098 489	17,75	266 851 165	8,91	143 031 331	17,13
Total	**1 359 694 716**	**100,00**	**2 191 534 902**	**100,00**	**2 994 473 522**	**100,00**	**835 045 538**	**100,00**

Source : INStaD, ECENE, passage 1 (2018), passages 2, 3 (2019) et 4 (2020), novembre 2020

- Réexportations

A l'instar des exportations, les produits réexportés sont principalement destinés au Nigéria et au Togo, quel que soit le passage de l'enquête.

Tableau 8 : Valeurs observées des réexportations par pays client du Bénin selon le passage (édition)

Pays clients à la réexportation	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
Burkina Faso	19 164 098	0,74	21 033 700	0,57	889 500	0,03	992 500	0,08
Niger	2 775 275	0,11	7 081 000	0,19	247 610 000	9,23	6 300 000	0,52
Nigéria	2 189 261 816	84,93	3 373 149 011	92,11	2 014 247 313	75,12	915 543 322	75,86
Togo	366 381 813	14,21	260 967 557	7,13	418 466 793	15,61	284 093 750	23,54
Total	**2 577 583 002**	**100,00**	**3 662 231 269**	**100,00**	**2 681 213 606**	**100,00**	**1 206 929 572**	**100,00**

Source : INStaD, ECENE, passage 1 (2018), passages 2, 3 (2019) et 4 (2020), novembre 2020

- Importations

A l'importation, le Nigéria et le Togo se positionnent également en tête des pays partenaires du Bénin pour toutes les quatre (4) éditions de l'enquête. Les valeurs observées sont résumées dans le tableau suivant.

Tableau 9 : Valeurs observées des importations par pays fournisseur du Bénin selon le passage (édition)

Pays fournisseurs	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
Burkina Faso	480 000	0,01	31 743 150	0,45	12 864 000	0,22	13 689 350	0,47
Côte d'Ivoire	16 000	0,00	67 500	0,00	17 000	0,00	20 092 500	0,69
Ghana	4 240 000	0,07	145 375 505	2,05	22 967 000	0,39	4 069 500	0,14
Niger	5 113 210	0,08	39 296 799	0,55	1 474 591	0,03	384 000	0,01
Nigéria	5 783 414 371	90,89	6 339 425 484	89,23	5 475 270 854	92,86	2 569 579 064	87,71
Togo	570 146 941	8,96	549 055 948	7,73	383 905 887	6,51	321 754 243	10,98
Total	**6 363 410 522**	**100,00**	**7 104 964 386**	**100,00**	**5 896 499 331**	**100,00**	**2 929 568 657**	**100,00**

Source : INStaD, ECENE, passage 1 (2018), passages 2, 3 (2019) et 4 (2020), novembre 2020

2.2.3 Présentation des résultats des échanges commerciaux informels dans les dix principales communes

Les dix premières communes en termes d'exportations informelles représentent 86,0% de la valeur des marchandises exportées pour le compte du premier passage (pour une valeur totale de 1 169 637 544 FCFA), Les cinq premières communes (Kétou, Ifangni, Sèmé-Kpodji, Bassila et Ségbana) détiennent 86,3% de cette valeur totale. Au deuxième passage, les dix premières communes totalisent 80,5% (pour une valeur globale de 1 765 024 024 FCFA) des exportations totales. Sept communes (Kalalé, Ifangni, Bassila, Ségbana, Kétou, Ouaké et Tchaourou) totalisent 85,5% de cette valeur. Lors du troisième passage, les dix premières communes détiennent 96,2% des exportations informelles au niveau national pour une valeur totale de 2 881 387 870 FCFA. Les communes d'Ifangni et de Kétou totalisent 82,7% de cette valeur. Au quatrième passage, les dix premières communes enregistrent 84,3% des exportations informelles au niveau national pour une valeur totale de 704 076 722 FCFA. Ifangni, Nikki, Pobè, Adja-Ouèrè, Kétou, Kalalé et Ségbana détiennent 81,6% de cette valeur.

En ce qui concerne les réexportations, lors du premier passage, les dix premières communes totalisent 92,3% des réexportations informelles pour une valeur totale de 2 378 633 156 FCFA. Les communes de Ouèssè, Tchaourou, Ifangni, Ségbana et Grand-Popo enregistrent 84,4% de cette valeur. Au cours du deuxième passage, les dix premières communes détiennent 91,6% des réexportations informelles au niveau national pour une valeur de 3 353 588 952 FCFA. Les communes d'Ifangni, Tchaourou, Kétou, Savè et Adjarra font 82,6% de cette valeur. Au troisième passage, les dix premières communes enregistrent 98,9% des réexportations au niveau national pour une valeur totale de 2 650 763 580 FCFA. La commune de Ouessè englobe, à elle seule

80,1% de cette valeur. Lors du quatrième passage, les dix premières communes font 96,7% des réexportations informelles au niveau national pour une valeur de 1 167 422 069 FCFA. Les communes d'Ifangni, Pobè, et Grand-Popo détiennent 82,8% de cette valeur.

Les importations informelles révèlent lors du premier passage que les dix premières communes font 86,5% de la valeur nationale. La valeur totale des produits importés au niveau de ces communes s'élève à 5 503 101 994 FCFA. Les communes de Cotonou, Abomey Calavi et Adjarra détiennent 70,9% de cette valeur. Lors du deuxième passage, les dix premières communes détiennent 85,8% des importations informelles au niveau national pour une valeur totale de 6 093 609 080 FCFA. Les communes de Cotonou, Abomey Calavi, So-Ava et Adjarra enregistrent 71,3% de cette valeur. Au cours du troisième passage, les dix premières communes totalisent 89,5% des importations informelles au niveau national pour une valeur totale de 5 276 810 214 FCFA. Les communes d'Ifangni, Abomey Calavi, Cotonou et Adjarra font 75,1% de cette valeur. Au quatrième passage, les dix premières communes enregistrent 80,0% des importations informelles au niveau national pour une valeur totale de 2 344 500 243 FCFA. Les communes d'Abomey Calavi, Ifangni, Cotonou, Adjarra, Nikki et Malanville font 67,5% de cette valeur.

Tableau 10 : Top 10 des communes en termes d'exportations informelles

Communes	Passage 1			Communes	Passage 2		
	Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang		Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang
IFANGNI	429 227 459	31,57	1	KALALE	389 167 948	17,76	1
KETOU	365 009 308	26,84	2	IFANGNI	372 018 243	16,98	2
BASSILA	98 596 145	7,25	3	BASSILA	163 545 577	7,46	3
SEGBANA	89 688 853	6,60	4	SEGBANA	160 593 593	7,33	4
ADJARRA	50 986 312	3,75	5	KETOU	152 119 971	6,94	5
COBLY	31 391 600	2,31	6	OUAKE	149 464 125	6,82	6
MALANVILLE	27 013 918	1,99	7	TCHAOUROU	122 091 107	5,57	7
SEME-KPODJI	26 865 292	1,98	8	NIKKI	95 669 646	4,37	8
OUESSE	26 180 657	1,93	9	MALANVILLE	87 526 618	3,99	9
OUAKE	24 678 000	1,81	10	ADJA-OUERE	72 827 196	3,32	10
Total des 10 premières communes	**1 169 637 544**	**86,02**	-	**Total des 10 premières communes**	**1 765 024 024**	**80,54**	-
Total des communes	**1 359 694 716**	-	-	**Total des communes**	**2 191 534 902**	-	-
Communes	Passage 3			Communes	Passage 4		
	Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang		Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang
IFANGNI	2 154 891 256	71,96	1	IFANGNI	114 527 527	13,72	1
KETOU	227 756 074	7,61	2	NIKKI	110 960 500	13,29	2
NIKKI	131 566 150	4,39	3	POBE	77 691 333	9,30	3
BASSILA	128 314 050	4,29	4	ADJA-OUERE	72 941 477	8,74	4
SEGBANA	53 856 162	1,80	5	KETOU	71 644 445	8,58	5
MATERI	46 376 375	1,55	6	KALALE	66 171 252	7,92	6
KALALE	44 474 159	1,49	7	SEGBANA	60 901 627	7,29	7
ADJA-OUERE	42 523 954	1,42	8	BASSILA	47 731 500	5,72	8
COBLY	27 007 250	0,90	9	OUAKE	42 932 561	5,14	9
OUAKE	24 622 440	0,82	10	MALANVILLE	38 574 500	4,62	10
Total des 10 premières communes	**2 881 387 870**	**96,22**	-	**Total des 10 premières communes**	**704 076 722**	**84,32**	-
Total des communes	**2 994 473 522**	-	-	**Total des communes**	**835 045 538**	-	-

Source : INStaD, ECENE, passage 1 (2018), passages 2, 3 (2019) et 4 (2020), novembre 2020

Tableau 11 : Top 10 des communes en termes de réexportations informelles

Communes	Passage 1			Communes	Passage 2		
	Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang		Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang
OUESSE	518 114 400	20,10	1	IFANGNI	1 154 584 887	31,53	1
TCHAOUROU	506 062 985	19,63	2	TCHAOUROU	701 486 811	19,15	2
IFANGNI	350 153 564	13,58	3	KETOU	514 276 971	14,04	3
SEGBANA	267 756 312	10,39	4	SAVE	234 689 100	6,41	4
GRAND-POPO	207 108 623	8,03	5	ADJARRA	166 326 489	4,54	5
KETOU	159 067 359	6,17	6	GRAND-POPO	141 607 250	3,87	6
KALALE	150 707 235	5,85	7	OUESSE	129 286 000	3,53	7
ADJARRA	85 606 171	3,32	8	SEME-KPODJI	115 789 932	3,16	8
BASSILA	69 709 800	2,70	9	ADJA-OUERE	103 073 694	2,81	9
SEME-KPODJI	64 346 707	2,50	10	POBE	92 467 819	2,52	10
Total des 10 premières communes	**2 378 633 156**	**92,28**	-	**Total des 10 premières communes**	**3 353 588 952**	**91,57**	-
Total des communes	**2 577 583 002**	-	-	**Total des communes**	**3 662 231 269**	-	-
Communes	Passage 3			Communes	Passage 4		
	Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang		Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang
OUESSE	2 148 121 322	80,12	1	IFANGNI	650 102 529	53,86	1
TCHAOUROU	227 292 000	8,48	2	POBE	184 839 500	15,31	2
IFANGNI	79 530 612	2,97	3	GRAND-POPO	164 107 000	13,60	3
SEGBANA	74 692 150	2,79	4	KETOU	53 849 890	4,46	4
GRAND-POPO	51 841 000	1,93	5	BOUKOUMBE	40 019 500	3,32	5
KETOU	20 831 600	0,78	6	BASSILA	19 827 500	1,64	6
KALALE	18 919 700	0,71	7	OUAKE	15 663 550	1,30	7
ADJARRA	11 957 695	0,45	8	ATHIEME	14 028 600	1,16	8
BASSILA	9 699 500	0,36	9	SAVALOU	12 558 000	1,04	9
SEME-KPODJI	7 878 000	0,29	10	TCHAOUROU	12 426 000	1,03	10
Total des 10 premières communes	**2 650 763 580**	**98,86**	-	**Total des 10 premières communes**	**1 167 422 069**	**96,73**	-
Total des communes	**2 681 213 606**	-	-	**Total des communes**	**1 206 929 572**	-	-

Source : INStaD, ECENE, passage 1 (2018), passages 2, 3 (2019) et 4 (2020), novembre 2020

Tableau 12 : Top 10 des communes en termes d'importations informelles

Communes	Passage 1			Communes	Passage 2		
	Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang		Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang
COTONOU	2 186 270 704	34,36	1	COTONOU	2 870 115 291	40,40	1
ABOMEY-CALAVI	1 916 629 297	30,12	2	ABOMEY-CALAVI	834 488 350	11,75	2
ADJARRA	409 584 030	6,44	3	SO-AVA	691 151 000	9,73	3
MATERI	194 981 870	3,06	4	ADJARRA	671 222 397	9,45	4
IFANGNI	190 273 641	2,99	5	BASSILA	304 074 475	4,28	5
KETOU	149 154 939	2,34	6	IFANGNI	193 536 635	2,72	6
TCHAOUROU	128 463 255	2,02	7	NIKKI	148 845 059	2,09	7
GRAND-POPO	118 514 550	1,86	8	KALALE	135 558 748	1,91	8
OUAKE	107 656 500	1,69	9	KETOU	126 931 308	1,79	9
KALALE	101 573 207	1,60	10	OUAKE	117 685 817	1,66	10
Total des 10 premières communes	**5 503 101 994**	**86,48**	-	**Total des 10 premières communes**	**6 093 609 080**	**85,77**	-
Total des communes	**6 363 410 522**	-	-	**Total des communes**	**7 104 964 386**	-	-
Communes	Passage 3			Communes	Passage 4		
	Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang		Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang
IFANGNI	2 331 541 344	39,54	1	ABOMEY-CALAVI	623 737 750	21,29	1
ABOMEY-CALAVI	1 023 901 674	17,36	2	IFANGNI	613 909 493	20,96	2
COTONOU	811 863 700	13,77	3	COTONOU	304 257 790	10,39	3
ADJARRA	261 164 018	4,43	4	ADJARRA	180 171 446	6,15	4
NIKKI	247 119 950	4,19	5	NIKKI	139 475 900	4,76	5
COBLY	165 036 620	2,80	6	MALANVILLE	114 309 200	3,90	6
SO-AVA	137 917 250	2,34	7	SEME-KPODJI	98 144 860	3,35	7
KETOU	136 797 509	2,32	8	KETOU	96 062 565	3,28	8
SEME-KPODJI	81 824 137	1,39	9	MATERI	90 373 240	3,08	9
BASSILA	79 644 011	1,35	10	SO-AVA	84 058 000	2,87	10
Total des 10 premières communes	**5 276 810 214**	**89,49**	-	**Total des 10 premières communes**	**2 344 500 243**	**80,03**	-
Total des communes	**5 896 499 331**	-	-	**Total des communes**	**2 929 568 657**	-	-

Source : INStaD, ECENE, passage 1 (2018), passages 2, 3 (2019) et 4 (2020), novembre 2020

CHAPITRE 3 : ESTIMATION DES DONNEES EN 2019

L'estimation a été faite seulement avec les phases organisées en 2019 car la durée qui sépare le premier passage (octobre, 2018) du deuxième (août, 2019) est pratiquement d'un an et la quatrième phase (janvier, 2020) organisée dans une période où les frontières entre le Nigéria et le Bénin étaient toujours fermées. Cet exercice a été fait à travers les informations sur le nombre de transactions dans la journée, le nombre de jours d'activités dans le mois, l'intensité de transactions du produit par mois et le déflateur des prix.

Encadré 1 : Méthodologie d'estimation des données en 2019

- **Estimation mensuelle**

Sur le questionnaire, il a été collecté le nombre de colis (*NC*), et la valeur unitaire par colis (*VU*). Si nous désignons par vt_i la valeur totale de la transaction courante observée pour un opérateur pour le produit *i*, nous avons :

$$VT_i = VU_i * NC_i$$

En multipliant la valeur totale (VT) par le nombre de transactions par jour (*NTJ*) ainsi que le nombre de jours de transactions dans le mois courant (*NJM*) on obtient la valeur mensuelle de la transaction du produit *i* pour le mois courant notée $VMTP_i$.

$$VMTP_i = VT_i * NTJ_i * NJM_i$$

- **Calcul des déflateurs des prix mensuels**

Les valeurs des produits ont été déflatées ou inflatées selon le cas. Cet indicateur a été calculé par mois (m) suivant le flux des échanges. Pour les importations, il a été utilisé l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) des pays de provenance (Nigéria, Ghana, Côte d'Ivoire, Niger, Togo, Mali, Burkina Faso) des produits importés. Pour les exportations et les réexportations, ce sont les IPC du Bénin qui ont été utilisés pour déflater les prix. Signalons que tous les IPC de tous les pays ont été ramenés sur la même année de référence (2014). Les IPC des pays de l'UEMOA étant déjà sur la base de 2014. C'est seulement les IPC du Ghana et du Nigéria qui ont été ramenés sur la base de 2014.

Ainsi, étant donné que la collecte du deuxième passage a été faite dans le mois d'août de l'année 2019, les déflateurs des prix calculés pour les mois de janvier à août ont été calculés suivant la formule ci-après :

$$\text{DPRIX}_m = \begin{cases} \dfrac{IPC_m}{IPC_{m+1}}; \text{ m} = 1, 2, \ldots, 7 \\ 1 \quad\quad ; \textit{pour } m = 8 \end{cases}$$

Par ailleurs, le troisième passage s'étant déroulé en novembre 2019, les déflateurs des prix pour les mois de septembre, d'octobre, de novembre et de décembre ont été calculés de façon analogue par l'équation :

$$\text{DPRIX}_m = \begin{cases} \frac{IPC_m}{IPC_{m-1}}; \text{ m} = 9, 10, 12 \\ 1 \quad\quad ; \textit{pour } m = 11 \end{cases}$$

- **Intensité moyenne mensuelle (Icm) de la transaction**

Cet indicateur a été calculé par produit (SH4) pour chaque mois (m) selon le passage. Il nous a permis de déterminer le coefficient saisonnier mensuel par produit.

$$Icm_{m,i} = \frac{Somme\ des\ intensités\ des\ transactions\ du\ mois\ (m)\ pour\ le\ produit_i}{Nombre\ d'enregistrement\ pour\ le\ produit_i}$$

- **Calcul du coefficient saisonnier**

Le coefficient saisonnier a été calculé pour les passages 2 et 3. Il a été évalué par mois (m) et par produit (i). Ainsi, les coefficients saisonniers d'ajustement (SAC) des mois de janvier à décembre ont été calculés de la façon suivante :

$$SAC_{m,i} = \begin{cases} \frac{Icm_{m,i}}{Icm_{8,i}}; m = 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10 \\ \frac{Icm_{12,i}}{Icm_{11,i}}; m = 12 \\ 1 \quad\quad ; \textit{pour } m = 8, 11 \end{cases}$$

- **Pondération des données du troisième passage**
  - ✓ **Probabilité de tirage des points de passage par département**

La probabilité de tirage d'un point de passage dans un département nous a permis de calculer le coefficient de pondération. Elle est obtenue en divisant le nombre de points de passage échantillonnés au troisième passage par le nombre total de points de passage au deuxième passage par département.

$$PTP_d = \frac{NPE_d}{NP_d};\ \boldsymbol{d = 1, 2, 3, \ldots, 12}$$

Avec :

NPE_d =Nombre de points de passage échantillonnés dans le département (d)

NP_d =Nombre de points de passage au deuxième passage dans le département (d)

  - ✓ **Coefficient de pondération**

Le coefficient de pondération (W) de la valeur obtenue d'un produit (SH4) selon le flux est obtenu par l'inverse de la probabilité de tirage d'un point de passage au niveau départemental.

$$\boldsymbol{W_d = \frac{1}{PTP_d};\ d = 1, 2, 3, \ldots, 12}$$

- **Calcul de la valeur estimée mensuelle**

Pour les mois de janvier à octobre sauf le mois d'août pour lequel la collecte a été faite, la valeur estimée mensuelle se calcule selon la formule suivante :

$$VMTP_{m,i} = VMTP_{8,i} * SAC_{m,i} * DPRIX_m; m = 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10$$

Pour le mois de décembre, les valeurs obtenues lors de la troisième phase ont été pondérées à cause de l'échantillonnage de la façon suivante :

$$VMTP_{12,i} = VMTP_{11,i} * COEF_{12,i} * DPRIX_{12} * \mathrm{W}_d$$

NB : les valeurs obtenues pour le mois de novembre (mois de collecte de la troisième phase) ont été également pondérées.

Ainsi, la valeur mensuelle totale des transactions par flux est donnée par :

$$VMTP_{m,f} = \sum_{i \geq 1} VMTP_{m,i}$$

La valeur totale des marchandises estimée (VTE_2019) pour l'année 2019 selon le flux (f), est obtenue par la formule :

$$\mathrm{VTE_2019}_f = \sum_{m=1}^{12} VMTP_{m,f}$$

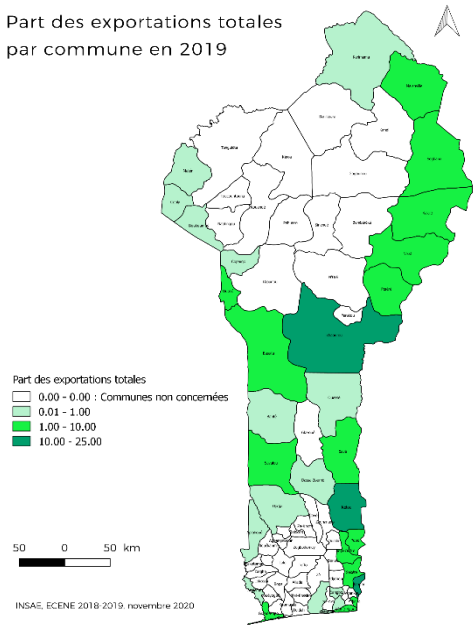
3.1 Profil du commerce non enregistré au Bénin en 2019

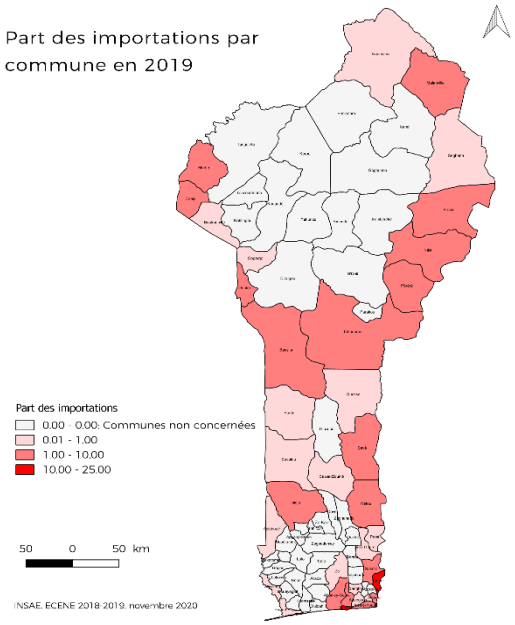
L'enquête sur le Commerce Extérieur Non Enregistré (ECENE) au cordon douanier s'est déroulée dans trente-six (36) communes sur les soixante-dix-sept (77) que compte le pays. Les communes non couvertes sont toutes cartographiées en blanc tout comme celle dont la part des valeurs d'importation ou d'exportation est nulle.

En 2019, les communes dont les parts de valeurs d'importation informelles sont comprises entre 10,0% et 25,0% des valeurs totales des importations informelles sont au nombre de deux. Il s'agit de Cotonou (21,0%) et d'Ifangni (15,7%). Les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux** » sont les principaux produits importés par les voies frauduleuses à Cotonou, avec une part de 99,0% de la valeur totale des produits importées vers cette commune. A Ifangni, les produits les plus importés sont : les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux** », les **« parties et accessoires de motocycles et cycles et de fauteuils roulants et d'autres véhicules pour invalides** » et les « **bières de malt »,** totalisant respectivement 59,0%, 24,9% et 3,8% de la valeur totale des produits importés dans cette commune.

Parmi les trente-six (36) communes couvertes par l'enquête, trois (3) affichent une part des exportations informelles comprise entre 10,0% et 25,0% des valeurs globales des exportations informelles totales. Il s'agit des communes d'Ifangni (24,2%), de Tchaourou (18,7%) et de Kétou (11,5%). Dans la commune d'Ifangni, les produits les plus exportés frauduleusement sont : le « **riz** » (46,6%), l'« **huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées** » (12,2%,), les « **sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide** » (8,9%)

et les « **graines et fruits oléagineux, même concassés** » (8,2%). A Tchaourou, le produit principalement exporté est : le « **riz** » représentant 95,9% de la valeur des exportations totales dans cette commune. Pour ce qui concerne la commune de Kétou, les principaux produits ayant fait objet des exportations sont : le « **riz** » (78,4%), les « **animaux vivants de l'espèce bovine** » (7,9%), les « **dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans, frais ou secs** » (3,3%) et les « **viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, de coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades [des espèces domestiques]** » (2,8%).





3.2 Echanges commerciaux non enregistrés au Bénin en 2019

3.2.1 Niveau des importations informelles de marchandises en 2019

En adoptant la méthodologie décrite plus haut, il ressort que la valeur totale des importations informelles en 2019 s'élève à 730 ,7 milliards de FCFA. Au titre des pays de provenance des marchandises importées, le Nigéria apparaît en tête avec 653,9 milliards de FCFA, soit, 89,5% de la valeur des acquisitions informelles de marchandises du Bénin auprès de ses pays voisins. Il est suivi du Togo avec une part de 7,5% de la valeur des biens acquis à l'extérieur.

Les principaux produits achetés au Nigéria en 2019 sont : les « huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux pour un montant de 530,4 milliards de FCFA représentant 79,6% des acquisitions de biens dans ce pays, les « parties et accessoires de

motocycles et cycles et de fauteuils roulants et d'autres véhicules pour invalides, n.d.a. » pour une valeur de 30,1 milliards de FCFA soit 4,6%, les « eaux, y compris. les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non-alcooliques » (16,9 milliards de FCFA soit 2,6%) et les « bières de malt » (16,1 milliards de FCFA soit 2,5%).

Les principaux biens, acquis au Togo sont : la « bijouterie de fantaisie » s'élevant à 8,6 milliards de FCFA soit 15,7%, l' « huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées » pour 7,4 milliards de FCFA soit 13,4%, les « tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique » (3,1 milliards de FCFA soit 5,6%) et les « insecticides, anti rongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits similaires, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations » (2,8 milliards de FCFA soit 5,1%).

Tableau 13 : Valeurs estimées des importations par pays fournisseur en 2019

Pays de provenance	Valeur (FCFA)	Part (%)
Burkina Faso	8 423 483 646	1,15
Côte d'Ivoire	3 186 376	0,00
Ghana	5 903 753 636	0,81
Niger	7 834 004 701	1,07
Nigéria	653 854 290 064	89,48
Togo	54 693 662 216	7,49
Total	**730 712 380 639**	**100,00**

Source : INStaD, ECENE, passage 2 et 3 (2019), novembre 2020

3.2.2 Niveau des exportations informelles de marchandises en 2019

Les ventes informelles de marchandises du Bénin auprès de ses pays voisins se chiffrent à 226 milliards de FCFA pour le compte de l'année 2019. Tout comme pour les importations, le Nigéria se positionne à la première place pour une valeur de 196,2 milliards de FCFA.

Tableau 14 : Valeurs estimées des exportations par pays client en 2019

Pays de destination	Valeur (FCFA)	Part (%)
Burkina Faso	732 347 394	0,32
Côte d'Ivoire	2 384 937	0,00
Ghana	940 032 579	0,42
Niger	2 181 687 528	0,97
Nigéria	196 203 653 176	86,80
Togo	25 970 963 022	11,49
Total	**226 031 068 637**	**100,00**

Source : INStaD, ECENE, passage 2 et 3 (2019), novembre 2020

3.2.3 Niveau des réexportations informelles par pays client en 2019

Les réexportations informelles de biens en 2019 ont été estimées à 386 milliards de FCFA. Le Nigéria et le Togo viennent en tête avec des parts respectives de 87,8% et 11,7% de la valeur des marchandises réexportées.

Tableau 15 : Valeurs estimées des réexportations par pays client en 2019

Pays clients	Valeur (FCFA)	Part (%)
Burkina Faso	798 310 068	0,21
Niger	939 567 886	0,24
Nigéria	339 135 824 142	87,84
Togo	45 220 699 997	11,71
Total	**386 094 402 093**	**100,00**

Source : INStaD, ECENE, passages 2 et 3 (2019), novembre 2020

3.3 Evolution mensuelle des échanges commerciaux non enregistrés au Bénin en 2019

Le tableau suivant présente les résultats de l'estimation mensuelle des échanges commerciaux informels entre le Bénin et ses partenaires[4] en 2019. Cette estimation a été faite suivant la méthodologie décrite plus haut (Encadré 1).

Tableau 16 : Estimations mensuelles selon le flux en 2019

Mois	Importations	Exportations	Réexportations	Exportations totales	Solde de la balance commerciale	Taux de couverture
Janvier	52 950 062 181	22 672 274 594	42 118 879 693	64 791 154 287	11 841 092 106	122,36
Février	48 761 567 088	20 333 149 944	32 805 350 186	53 138 500 131	4 376 933 043	108,98
Mars	49 931 510 444	19 573 946 195	32 119 726 565	51 693 672 760	1 762 162 316	103,53
Avril	53 476 403 345	19 961 429 765	34 950 186 137	54 911 615 902	1 435 212 558	102,68
Mai	48 655 419 918	17 403 173 588	31 729 482 437	49 132 656 026	477 236 108	100,98
Juin	45 506 413 719	15 572 934 292	29 383 024 149	44 955 958 441	-550 455 277	98,79
Juillet	44 479 350 197	16 186 772 593	33 878 251 714	50 065 024 308	5 585 674 110	112,56
Août	44 103 411 103	15 721 052 006	32 368 350 990	48 089 402 996	3 985 991 893	109,04
Septembre	44 449 891 187	14 651 640 641	26 526 416 976	41 178 057 617	-3 271 833 570	92,64
Octobre	51 579 437 501	16 131 682 166	37 416 380 137	53 548 062 303	1 968 624 802	103,82
Novembre	110 206 092 869	22 344 953 083	23 564 929 075	45 909 882 158	-64 296 210 712	41,66
Décembre	136 612 821 087	25 478 059 768	29 233 424 034	54 711 483 802	-81 901 337 286	40,05
Total	**730 712 380 639**	**226 031 068 637**	**386 094 402 093**	**612 125 470 730**	**-118 586 909 909**	**83,77**

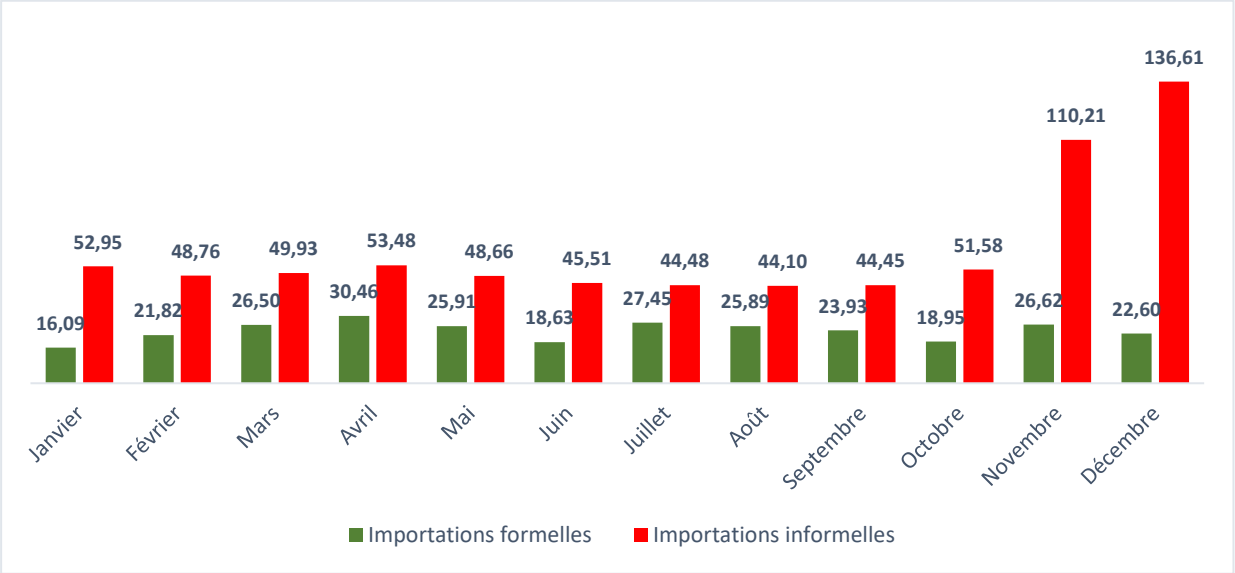
Source : INStaD, ECENE, passages 2 et 3 (2019), novembre 2020

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des importations formelles et informelles ainsi que celle des exportations totales formelles et informelles en 2019.

[4] Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Niger, Nigéria, Togo

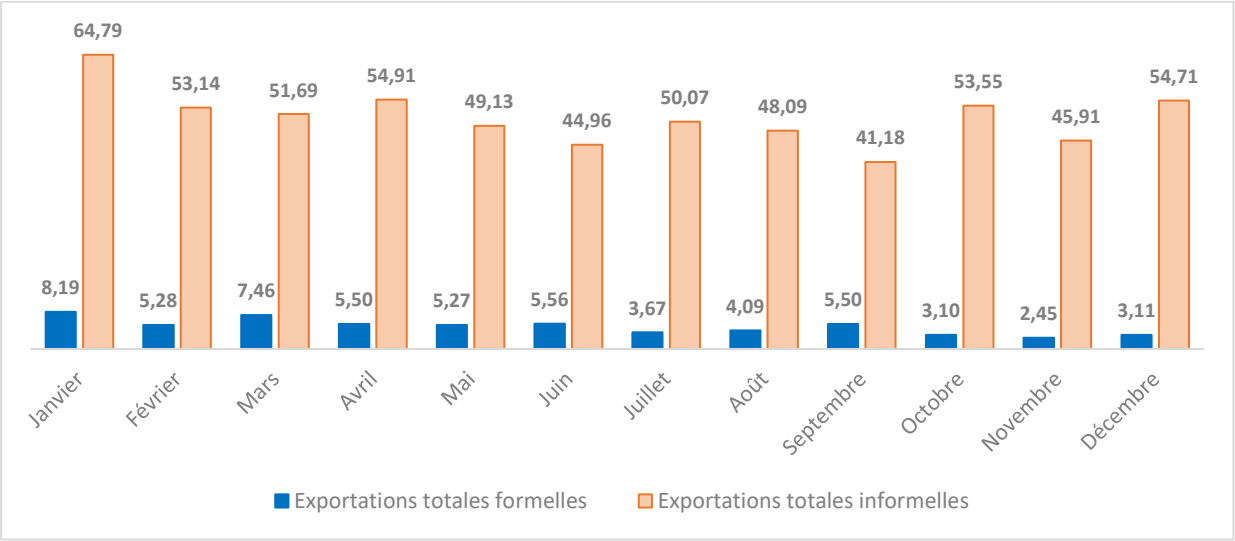
Le graphique 1 montre que la valeur des importations informelles est plus élevée que celle des importations formelles sur toute la période considérée. En effet, de janvier à décembre de l'année 2019, les importations informelles représentent au minimum le double de celles formelles. La tendance observée au niveau des mois de novembre et décembre est due à la période des fêtes de fin d'année où les acteurs du commerce importent beaucoup de produits.

Graphique 1 : Evolution des importations formelles et informelles du Bénin en 2019 (Milliards de francs CFA)



L'écart entre les exportations totales informelles et formelles est plus prononcé que celui observé au niveau des importations formelles et informelles. Les exportations totales informelles multiplient au moins par huit (8) celles formelles.

Graphique 2 : Evolution des exportations totales formelles et informelles du Bénin en 2019 (Milliards de francs CFA)



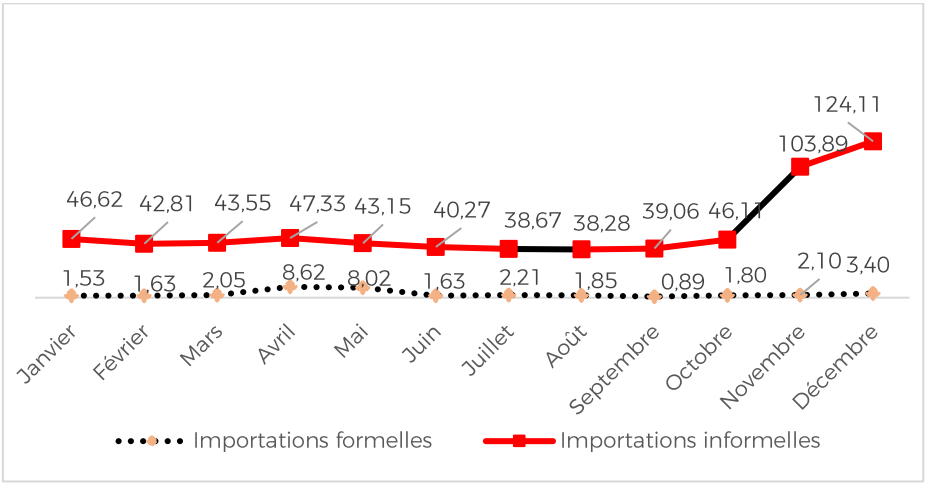
3.4 Evolution comparée des échanges formels et informels entre le Bénin et ses pays limitrophes en 2019

L'évolution des importations mensuelles entre le Bénin et ses pays partenaires en 2019 révèle que les importations informelles dominent celles formelles, exception faite du Togo d'où nous importons beaucoup plus de produits dans le formel que dans l'informel. Considérant l'évolution des exportations informelles et formelles, la valeur des exportations informelles est supérieure à celle formelle à destination du Nigéria et du Togo sur les douze (12) mois de l'année 2019. Par contre, nous constatons la situation inverse dans le cas des ventes à destination du Niger et du Burkina Faso où les exportations formelles dominent les informelles.

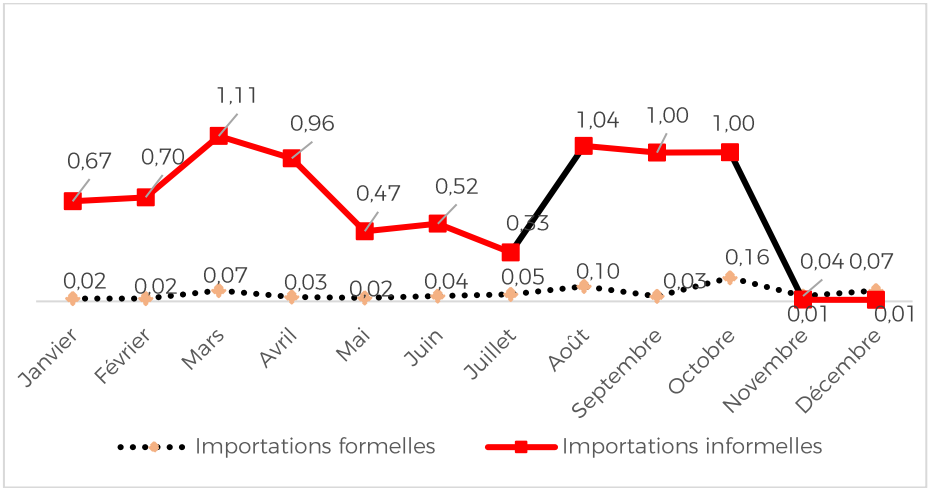
En ce qui concerne les réexportations, nous remarquons que les réexportations informelles vers le Nigéria, le Togo et le Burkina Faso sont en hausse par rapport aux réexportations formelles sur les douze mois de l'année. En revanche, les réexportations informelles vers le Niger sont en baisse par rapport à celles formelles durant la période considérée dans la majorité des cas.

NB : les parties de la courbe des flux informels hachurées en couleur noire sont les mois dans lesquels la collecte des données a été effectuée sur 15 jours. Les valeurs des autres mois sont issues des estimations.

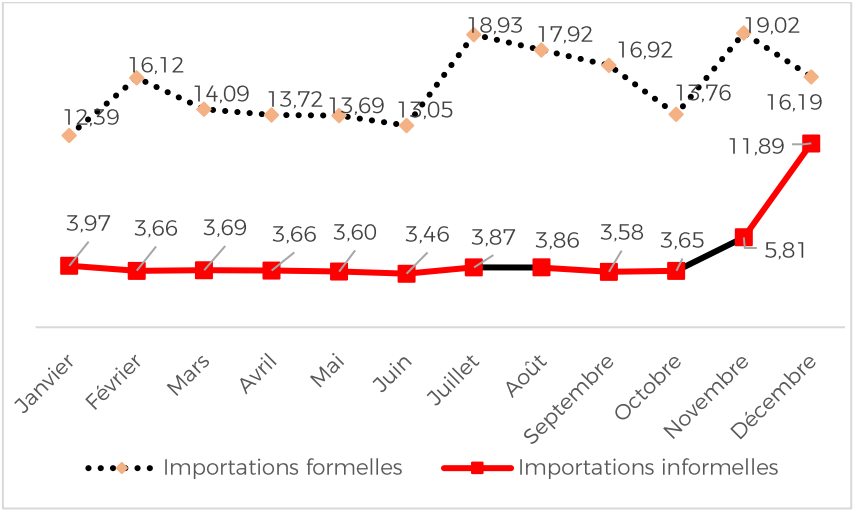
Graphique 3 : Evolution des importations formelles et informelles en provenance du Nigéria en 2019 (Milliards de francs CFA)



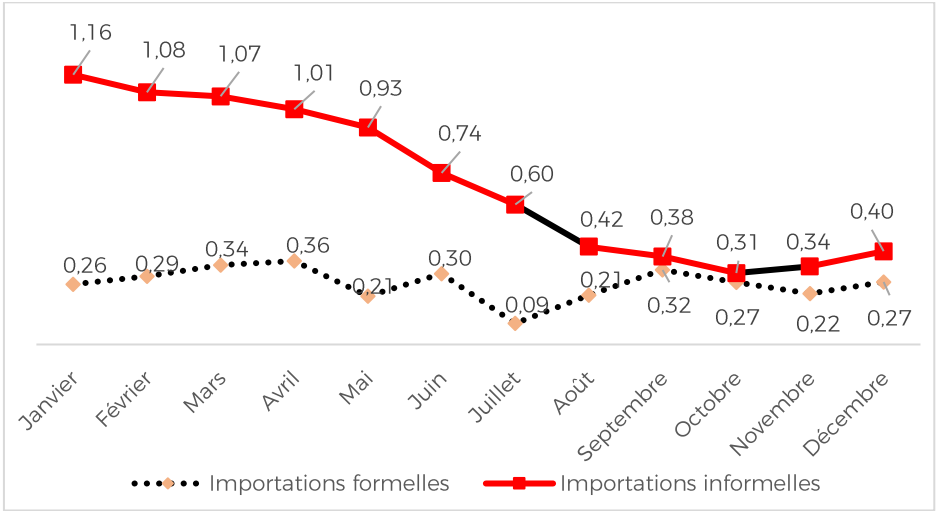
Graphique 4 : Evolution des importations formelles et informelles en provenance du Niger en 2019 (Milliards de francs CFA)



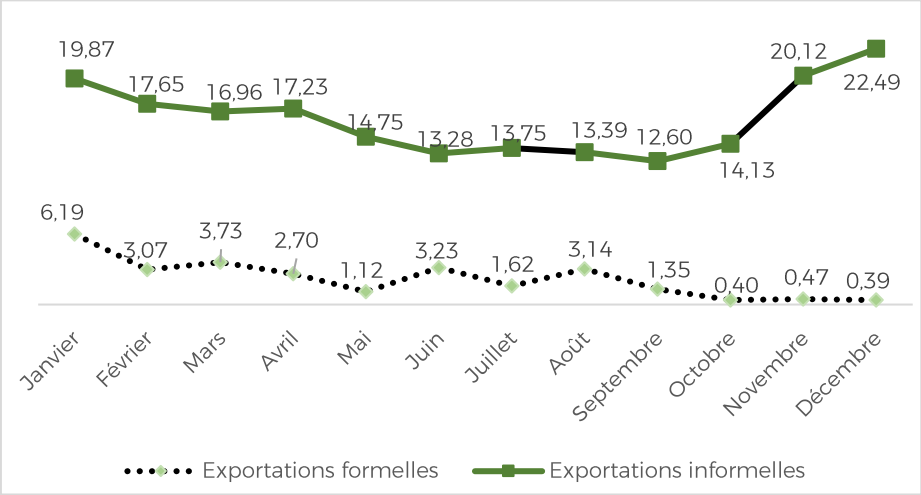
Graphique 5 : Evolution des importations formelles et informelles en provenance du Togo en 2019 (Milliards de francs CFA)



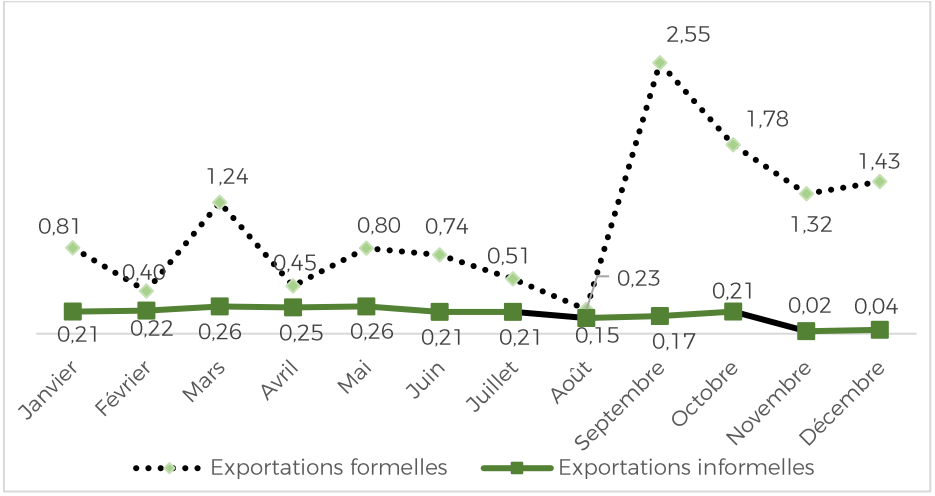
Graphique 6 : Evolution des importations formelles et informelles en provenance du Burkina Faso en 2019 (Milliards de francs CFA)



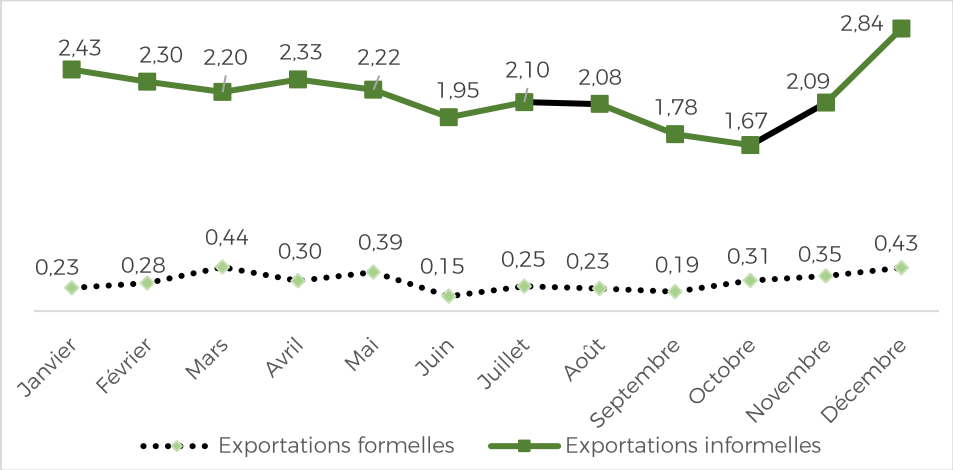
Graphique 7 : Evolution des exportations formelles et informelles à destination du Nigéria en 2019 (Milliards de francs CFA)



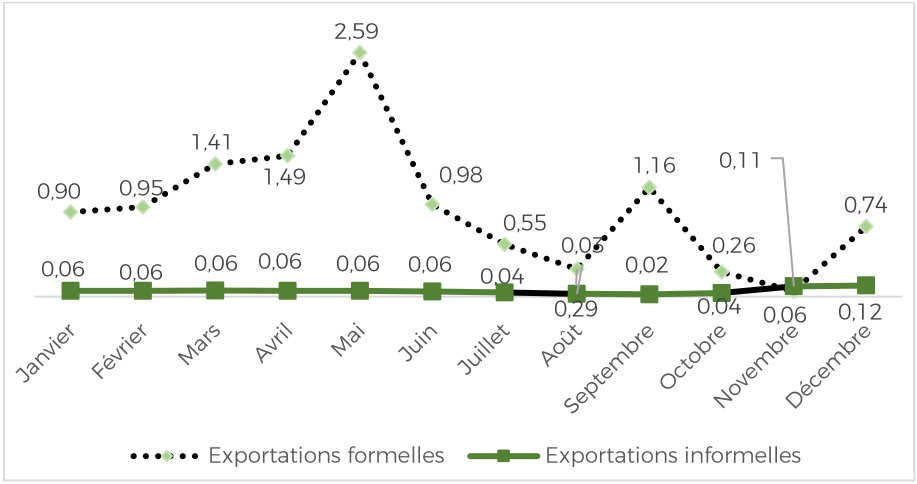
Graphique 8 : Evolution des exportations formelles et informelles à destination du Niger en 2019 (Milliards de francs CFA)



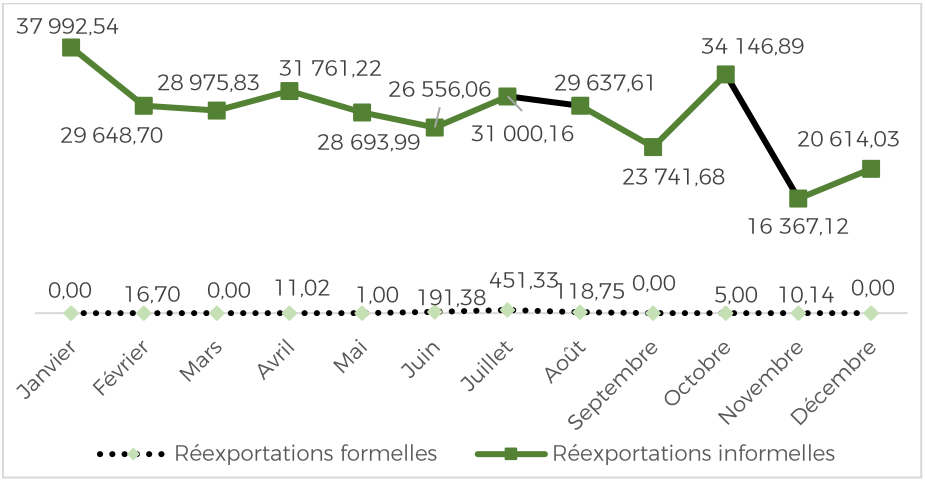
Graphique 9 : Evolution des exportations formelles et informelles à destination du Togo en 2019 (Milliards de francs CFA)



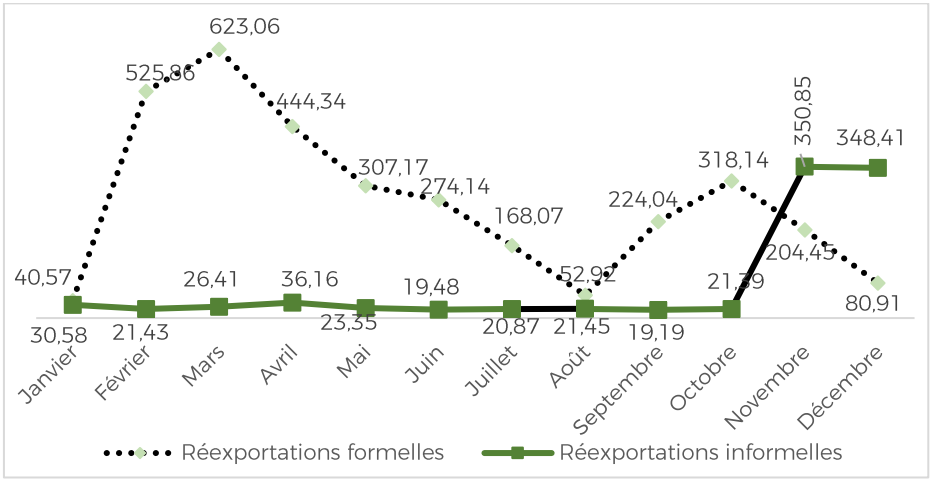
Graphique 10 : Evolution des exportations formelles et informelles à destination du Burkina Faso en 2019 (Milliards de francs CFA)



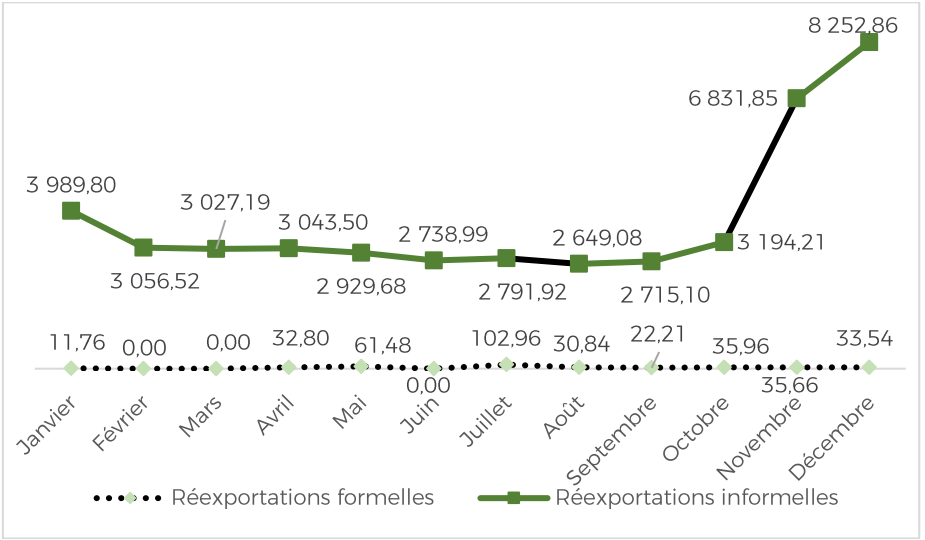
Graphique 11 : Evolution des réexportations formelles et informelles à destination du Nigéria en 2019 (Millions de francs CFA)



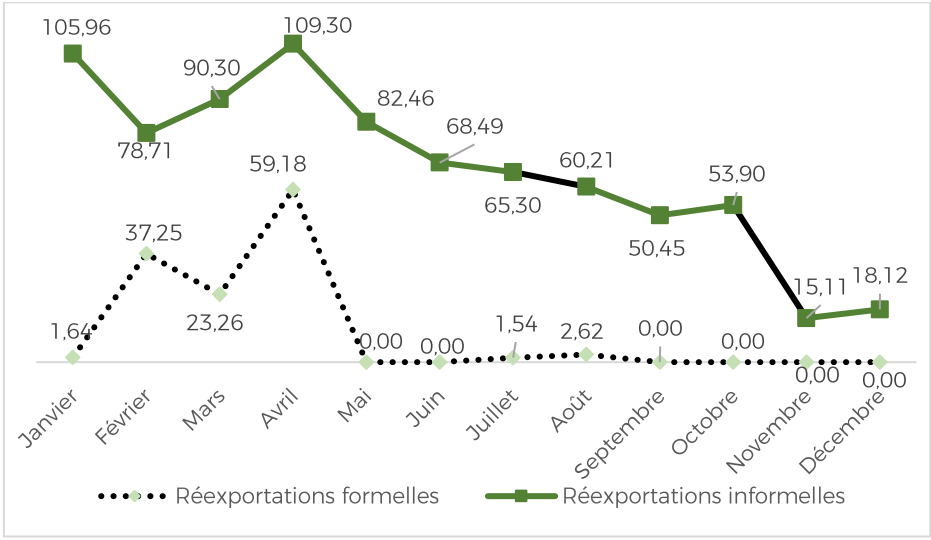
Graphique 12 : Evolution des réexportations formelles et informelles à destination du Niger en 2019 (Millions de francs CFA)



Graphique 13 : Evolution des réexportations formelles et informelles à destination du Togo en 2019 (Millions de francs CFA)



Graphique 14 : Evolution des réexportations formelles et informelles à destination du Burkina Faso en 2019 (Millions de francs CFA)



3.5 Echanges commerciaux non enregistrés au Bénin en 2019 selon la Classification des Grands Groupes Economiques (CGCE)

L'analyse des résultats de l'enquête selon la Classification des Grands Groupes Economiques (CGCE) permet d'appréhender la destination finale des biens échangés entre le Bénin et ses pays voisins.

3.5.1 Niveau des importations informelles de marchandises en 2019 selon la Classification des Grands Groupes Economiques (CGCE)

Les résultats de l'estimation des échanges commerciaux entre le Bénin et ses pays voisins en 2019 indiquent un montant total de 730 712 380 639 FCFA pour les importations de marchandises. Les « combustibles et lubrifiants », les « produits alimentaires et boissons » et les « biens de consommation non désignés ailleurs » représentaient les principaux biens achetés pour des parts respectives de 71,3% ; 13,8% et 5,1%.

Tableau 17 : Valeurs des produits importés en 2019 selon la Classification des Grandes Catégories Economiques (CGCE)

Libellé de la CGCE		Valeur (FCFA)	Part (%)
Produits alimentaires et boissons		100 544 638 484	13,76
Approvisionnements industriels non désignés ailleurs		24 424 100 145	3,34
Combustibles et lubrifiants		521 175 984 970	71,32
Biens d'équipement et leurs parties (*)		12 456 658 364	1,70
Matériel de transport et ses parties, pièces détachées et accessoires		35 243 088 243	4,82
Biens de consommation non désignés ailleurs		36 867 910 434	5,05
Total		**730 712 380 639**	

Note : (*) Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport) et leurs parties, pièces détachées et accessoires

Source : INStaD, ECENE, passage 1 (2018), passages 2, 3 (2019) et 4 (2020), novembre 2020

3.5.2 Niveau des exportations informelles de marchandises en 2019 selon la Classification des Grands Groupes Economiques (CGCE)

Les ventes informelles de biens à l'extérieur se sont chiffrées à 226 031 068 637 FCFA en 2019. Les « produits alimentaires et boissons », les « approvisionnements industriels non désignés ailleurs » et les « biens d'équipement et leurs parties » constituent les trois premiers produits exportés font respectivement 71,5% ; 19,2% et 7,0% de la valeur totale des ventes.

Tableau 18 : Valeurs des produits exportés en 2019 selon la Classification des Grandes Catégories Economiques (CGCE)

Libellé de la CGCE		Valeur (FCFA)	Part (%)
Produits alimentaires et boissons		161 710 809 689	71,54
Approvisionnements industriels non désignés ailleurs		43 386 723 363	19,20
Combustibles et lubrifiants		257 407 949	0,11
Biens d'équipement et leurs parties (*)		15 820 011 091	7,00
Matériel de transport et ses parties, pièces détachées et accessoires		4 119 529 200	1,82
Biens de consommation non désignés ailleurs		736 032 053	0,33
Biens non désignés ailleurs		555 290	0,00
Total		**226 031 068 637**	

Note : (*) Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport) et leurs parties, pièces détachées et accessoires
Source : INStaD, ECENE, passage 1 (2018), passages 2, 3 (2019) et 4 (2020), novembre 2020

3.5.3 Niveau des réexportations informelles de marchandises en 2019 selon la Classification des Grands Groupes Economiques (CGCE)

Les réexportations des produits informels représentent 386 094 402 093 FCFA. Les « produits alimentaires et boissons » et les « combustibles et lubrifiants » ont été évalués respectivement à 324 822 366 982 FCFA (84,1%) et 42 425 031 867 FCFA (11,0%).

Tableau 19 : Valeurs des produits réexportés en 2019 selon la Classification des Grandes Catégories Economiques (CGCE)

Libellé de la CGCE		Valeur (FCFA)	Part (%)
Produits alimentaires et boissons		324 822 366 982	84,13
Approvisionnements industriels non désignés ailleurs		10 013 586 172	2,59
Combustibles et lubrifiants		42 425 031 867	10,99
Biens d'équipement et leurs parties (*)		2 329 057 309	0,60
Matériel de transport et ses parties, pièces détachées et accessoires		6 260 594 266	1,62
Biens de consommation non désignés ailleurs		243 765 497	0,06
Total		**386 094 402 093**	

Note : (*) Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport) et leurs parties, pièces détachées et accessoires

Source : INStaD, ECENE, passage 1 (2018), passages 2, 3 (2019) et 4 (2020), novembre 2020

Encadré 2 : Zoom sur les échanges commerciaux informels entre le Bénin et le Nigéria

- ## Importations informelles entre le Bénin et le Nigéria

Le Nigéria, est l'un des pays avec lesquels le Bénin échange sur le plan commercial. Au cours du premier passage de l'ECENE réalisé en octobre 2018, le Bénin a importé des marchandises d'une valeur totale de 5,8 milliards de francs CFA représentant 90,9% des importations informelles du Bénin sur les 15 jours de collecte. Les principaux produits importés sont **les huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux** (86,6%), **les eaux y.c. les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non-alcooliques** (1,4%) et **les motocycles -y.c. les cyclomoteurs et cycles équipés d'un moteur auxiliaire** (1,2%).
Les résultats du deuxième passage, organisé en août 2019, nous révèlent que les importations ont été évaluées à 6,3 milliards de francs CFA soit 89,2% de la valeur totale des importations. **Les huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux** (87,9%), **la vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques** (1,2%) et **les bières de malt** (0,9%) sont les principaux biens échangés.
Les résultats du troisième passage, organisé en novembre 2019 sur un échantillon de 100 points de passage, montrent que les importations de biens ont été évaluées à 5,5 milliards de francs CFA soit 92,8% des importations enregistrées au cours de cette édition. **Les huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux** (77,5%), **les bois dits 'densifiés', en blocs, planches, lames ou profilés** (7,9%) et **les parties et accessoires de motocycles** (3,8%) sont les principaux produits importés.
Quant au quatrième passage organisé en janvier 2020 sur un échantillon de 101 points de passage, les importations ont été évaluées à 2,6 milliards de francs CFA représentant 87,7% de la valeur des marchandises acquises au Nigéria. La baisse de la valeur des importations au cours de cette quatrième phase est due à l'intensification des mesures de la fermeture des frontières nigérianes. **Les huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux** (79,6%), **les bières de malt** (3,2%) et **les eaux y.c. les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non-alcooliques** (2,5%) constituent les principales marchandises importées.

Les résultats de l'estimation des données sur l'année 2019 affichent une valeur de 653,9 milliards de francs CFA d'importations de marchandises en provenance du Nigéria.

- ## Exportations informelles entre le Bénin et le Nigéria

Au cours du premier passage de l'ECENE, notre pays a exporté des marchandises d'une valeur de 1,1 milliard de francs CFA représentant 82,1% des exportations informelles. Les principaux produits ayant fait objet des transactions sont **les huiles de palme** (19,6%), **l'ananas** (18,1%) et, **les animaux vivants de l'espèce bovine** (16,7%).
Les exportations de biens vers le Nigéria au deuxième passage, ont été évaluées à 1,7 milliard de francs CFA soit 77,5% de la valeur totale des exportations informelles. L**e riz** (43,0%), **les animaux vivants de l'espèce bovine** (10,1%) et **les huiles de palme** (9,9%) sont les principaux biens exportés au cours de la deuxième édition de l'enquête vers le Nigéria.
Les exportations de biens vers le Nigéria au troisième passage ont été évaluées à 2,7 milliards de francs CFA soit 90,7% des exportations. **Les parties et accessoires des véhicules** (40,5%), **les autres graines et fruits oléagineux** (27,0%) et **les huiles de palme** (8,0%) sont les principaux produits exportés vers le Nigéria.
Les exportations enregistrées au cours du quatrième passage à destination du Nigéria ont été évaluées à 0,7 milliard de francs CFA soit 79,7% des exportations informelles. **Les autres graines et fruits oléagineux** (22,0%), **les fèves du soja** (19,4%), **le maïs** (15,4%) **et les huiles de palme** (12,5%) constituent les principaux produits exportés.

Les résultats de l'estimation des données sur l'année 2019 affichent une valeur de 196,2 milliards de francs CFA des exportations vers le Nigéria.

- **Réexportations informelles entre le Bénin et le Nigéria**

Les réexportations de biens au premier passage de l'ECENE vers le Nigéria ont été évaluées à 2,2 milliards de francs CFA représentant 84,9% des réexportations informelles du Bénin. **Le riz** (60,4%), **les voitures de tourisme et autres véhicules** (12,5%) et **les sucres de canne ou de betterave** (11,2%) sont les principaux biens réexportés.
Les marchandises réexportées vers le Nigéria au deuxième passage, ont été estimées à 3,4 milliards de francs CFA soit 92,1% de la valeur totale des réexportations. **Le riz** (63,0%), **les graisses et huiles animales ou végétales** (7,5%) et **le sucre de canne ou de betterave** (6,9%) sont les principaux biens réexportés.
Les produits réexportés vers le Nigéria au troisième passage sont estimés à 2,0 milliards de francs CFA soit 75,1% du total des réexportations. **Le riz** (41,8%), **les fruits à coques, frais ou secs** (19,4%) et **les oignons** (16,9%) constituent les principaux produits réexportés.
Les biens réexportés vers le Nigéria au quatrième passage ont été évalués à 0,9 milliard de francs CFA soit 75,9% des réexportations informelles. **Le riz** (57,7%), **les véhicules automobiles pour le transport** (13,1%) et **les oignons** (12,6%) sont les principales marchandises réexportées vers le Nigéria.

Les résultats de l'estimation des réexportations en 2019 valent 339,1 milliards de francs CFA.

Source : INStaD, ECENE, passage 1 (2018), passages 2, 3 (2019) et 4 (2020), novembre 2020

RECOMMANDATIONS

Compte tenu de l'importance que revêtent les données statistiques sur le commerce informel de marchandises, il est important que l'enquête soit réalisée périodiquement afin de disposer des indicateurs permettant au Gouvernement de prendre des décisions adéquates. De ce point de vue, il est souhaitable de mettre en place un dispositif permanent de collectes trimestrielles de données du commerce informel afin de renforcer la production de l'information statistique en général et en particulier les statistiques économiques.

CONCLUSION

Au regard des résultats obtenus, l'Enquête sur le Commerce Extérieur Non Enregistré (ECENE) met en relief le niveau du commerce informel de marchandises entre le Bénin et ses pays voisins au nombre desquels le Nigéria et le Togo occupent une place prépondérante.

Il est important de signaler que dans le présent document, le non-respect des délais entre les quatre (4) passages de l'édition 2018-2019 de l'ECENE, comme l'exige la méthodologie, constitue une faiblesse pour faire l'extrapolation des données de façon convenable.

ANNEXE A : PRINCIPAUX PRODUITS EXPORTES PAR PASSAGE (EDITION) ET PAR PAYS PARTENAIRE

Tableau 20 : Valeurs des produits exportés vers le Burkina Faso par passage

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0104	Animaux vivants des espèces ovine ou caprine	4 310 000	61,36	115 000	1,08		
0105	Coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades [des espèces domestiques], vivants	16 500	0,23	60 000	0,56	18 000	0,07
0106	Animaux vivants (à l'exclu. Des animaux des espèces chevaline, asine, mulassière, bovine, porcine, ovine ou caprine, des coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades [des espèces domestiques], des poissons, crustacés, mollusques et autres inva			15 000	0,14		
0207	Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, de coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades [des espèces domestiques]			1 500	0,01		
0208	Viandes et abats comestibles frais, réfrigérés ou congelés de lapin, de lièvre, de pigeon et d'autres espèces animales (à l'exclu. Des viandes et abats d'animaux des espèces bovine, porcine, ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, ainsi que des vi	125 000	1,78				
0302	Poissons, comestibles, frais ou réfrigérés (à l'exclu. Des filets de poissons et autres chairs de poissons du n° 0304)	120 000	1,71	100 000	0,94		
0305	Poissons comestibles, séchés, salés ou en saumure ; poissons comestibles, fumés, même cuits avant ou pendant le fumage ; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propres à l'alimentation humaine [01/01/1988-31/12/1991 - poissons Co	10 000	0,14	300 000	2,81	100 000	0,40
0401	Lait et crème de lait, non-concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants			5 000	0,05		
0406	Fromages et caillebotte	20 000	0,28				
0407	Œufs d'oiseaux, en coquilles, frais, conservés ou cuits			1 500	0,01		
0409	Miel naturel			332 500	3,11	268 000	1,08

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0702	Tomates, à l'état frais ou réfrigéré			12 000	0,11	10 000	0,04
0703	Oignons, échalotes, aulx, poireaux et autres légumes alliacés, à l'état frais ou réfrigéré	200 000	2,85				
0709	Légumes, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. Des pommes de terre, des tomates, des légumes alliacés, des choux et produits comestibles simil. Du genre 'brassica', des laitues 'lactuca sativa', des chicorées 'cichorium spp.', des carottes, des navets, d			5 000	0,05		
0713	Légumes à cosse secs, écossés, même décortiqués ou cassés	322 000	4,58	353 000	3,30	50 000	0,20
0714	Racines de manioc, d'arrow-root ou de salep, topinambours, patates douces et racines et tubercules simil. A haute teneur en fécule ou en inuline, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets ; moelle d			425 500	3,98	169 500	0,68
0801	Noix de coco, noix du brésil et noix de cajou, fraîches ou sèches, même sans leurs coques ou décortiquées			6 125 000	57,29		
0805	Agrumes, frais ou secs			8 500	0,08		
0810	Fraises, framboises, mûres, groseilles et autres fruits comestibles (sauf fruits à coque, bananes, dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues, mangoustans, papayes, agrumes, raisins, melons, pommes, poires, coings, abricots, cerises, pêches, prunes					5 000	0,02
1005	Maïs	345 000	4,91	261 000	2,44	146 000	0,59
1006	Riz	165 000	2,35	485 000	4,54	2 807 500	11,31
1007	Sorgho à grains					80 000	0,32
1008	Sarrasin, millet, alpiste et autres céréales (à l'excl. Du froment [blé], du méteil, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, du riz et du sorgho à grains)	200 000	2,85			19 080 000	76,85
1101	Farines de froment [blé] ou de méteil					125 000	0,50
1201	Fèves de soja, même concassées			65 000	0,61		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
1207	Graines et fruits oléagineux, même concassés (à l'excl. Des fruits à coque comestibles, des olives, des fèves de soja, des arachides, du coprah ainsi que des graines de lin, de navette, de colza et de tournesol)	930 000	13,24	875 000	8,18	62 500	0,25
1509	Huile d'olive et ses fractions - obtenues, à partir des fruits de l'olivier, uniquement par des procédés mécaniques ou physiques, dans des conditions n'altérant pas l'huile -, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	120 000	1,71				
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés					532 500	2,14
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide					275 000	1,11
1901	Extraits de malt; préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, fécules ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant < 40% en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a.; préparations alimentaires			287 000	2,68	100 000	0,40
1902	Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies de viande ou d'autres substances, ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni; couscous, même préparé					52 000	0,21
1903	Tapioca et ses succédanés préparés à partir de fécules, sous forme de flocons, grumeaux, grains perlés, criblures ou formes simil.					245 000	0,99
2008	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool (sauf préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, confits au sucre mais non-conservés dans du sirop et			3 000	0,03		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
2009	Jus de fruits - y.c. Les moûts de raisins - ou de légumes, non-fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants					63 000	0,25
2106	Préparations alimentaires, n.d.a.	500	0,01	221 500	2,07	20 000	0,08
2201	Eaux, y.c. Les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazéifiées, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées; glace et neige			5 000	0,05		
2202	Eaux, y.c. Les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non-alcooliques (à l'excl. Des jus de fruits ou de légumes ainsi que du lait)					192 500	0,78
2206	Cidre, poiré, hydromel et autres boissons fermentées; mélanges de boissons fermentées et mélanges de boissons fermentées et de boissons non alcooliques, n.d.a. (à l'excl. De la bière, des vins de raisins frais, des mo¹ts de raisins ainsi que des vermouès			5 000	0,05	2 500	0,01
2505	Sables naturels de toute espèce, même colorés (à l'excl. Des sables aurifères, platinifères, monazités, bitumineux ou asphaltiques ainsi que des sables de zircon, de rutile ou d'ilménite)					6 000	0,02
2523	Ciments hydrauliques, y.c. Les ciments non-pulvérisés dits 'clinkers', même colorés					80 000	0,32
3401	Savons; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, même contenant du savon; produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liqu					45 000	0,18
4402	Charbon de bois - y.c. Le charbon de coques ou de noix -, même aggloméré (à l'excl. Des fusains et du charbon de bois conditionné comme médicament, mélangé d'encens ou activé)			285 000	2,67	58 000	0,23

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
4403	Bois bruts, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'excl. Des bois simpl. Dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil., des traverses en bois pour voies ferrées ou simil. Ainsi que des bois sciés en planches, poutres, madri	140 000	1,99	190 000	1,78	63 750	0,26
4419	Articles en bois pour la table ou la cuisine (à l'excl. Des articles d'ameublement, des objets d'ornement, des ouvrages de tonnellerie, des parties d'articles en bois pour la table ou la cuisine, des balais, des brosses ainsi que des tamis et cribles					170 000	0,68
4601	Tresses et articles simil. En matières à tresser, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles simil. En matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis [nattes, paillassons et claies, p.ex.] (à l'excl. Des revêtements			7 000	0,07		
6912	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette en céramique, autres que la porcelaine (sauf baignoires, bidets, éviers et autres appareils fixes simil.; statuettes et autres objets d'ornementation;			81 000	0,76		
9301	Armes de guerre, y.c. Les pistolets-mitrailleurs (autres que revolvers et pistolets du n° 9302 et armes blanches du n° 9307)			22 000	0,21		
9402	Mobilier pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire, p.ex. Tables d'opérations, tables d'examen, lits à mécanisme pour usages cliniques, fauteuils de dentistes ; fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils simil., avec dispositi			22 500	0,21		
9403	Meubles (autres que sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire, la chirurgie) et leurs parties, n.d.a.			16 500	0,15		
	Total	**7 024 000**	**100**	**10 691 000**	**100**	**24 826 750**	**100**

Source : INStaD, ECENE, passage 1 (2018), passages 2, 3 (2019) et 4 (2020), novembre 2020

Tableau 21 : Valeurs des produits exportés vers le Ghana par passage

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0306	Crustacés, comestibles, même décortiqués, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure ; crustacés non-décortiqués, cuits à l'eau ou à la vapeur, même réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure ; farines, poudres et agglomérés	4 831 379	60,16				
0409	Miel naturel	3 200 000	39,84	20 000 000	43,46		
0703	Oignons, échalotes, aulx, poireaux et autres légumes alliacés, à l'état frais ou réfrigéré			16 250 000	35,31		
0709	Légumes, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. Des pommes de terre, des tomates, des légumes alliacés, des choux et produits comestibles simil. Du genre 'brassica', des laitues 'lactuca sativa', des chicorées 'cichorium spp.',			9 772 321	21,23		
1516	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées					702 000	70,50
2202	Eaux, y.c. Les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non-alcooliques (à l'excl. Des jus de fruits ou de légumes ainsi que du lait)					43 750	4,39
6402	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique (sauf chaussures étanches du n° 6401, chaussures d'orthopédie, chaussures ayant le caractère de jouets, chaussures et protections utilisées pour le sport)					250 000	25,11
	Total	**8 031 379**	**100**	**46 022 321**	**100**	**995 750**	**100**

Source : INStaD, ECENE, passage 1 (2018), passages 2, 3 (2019) et 4 (2020), novembre 2020

Tableau 22 : Valeurs des produits exportés vers le Niger par passage

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0102	Animaux vivants de l'espèce bovine							146 781	13,12
0104	Animaux vivants des espèces ovine ou caprine	100 000	0,35	1 120 000	2,16				
0105	Coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades [des espèces domestiques], vivants	84 000	0,29	152 500	0,29				
0301	Poissons vivants	1 500	0,01						
0302	Poissons, comestibles, frais ou réfrigérés (à l'exclu. Des filets de poissons et autres chairs de poissons du n° 0304)			30 000	0,06				
0303	Poissons, comestibles, congelés (à l'exclu. Des filets de poissons et autres chairs de poissons du n° 0304)			30 000	0,06				
0305	Poissons comestibles, séchés, salés ou en saumure ; poissons comestibles, fumés, même cuits avant ou pendant le fumage ; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propres à l'alimentation humaine [01/01/1988-31/12/1991 - poissons Co	282 500	0,99	422 500	0,81				
0601	Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif, en végétation ou en fleur (à l'excl. Des oignons, tubercules et racines tubéreuses servant à l'alimentation humaine); plants, plantes et racines de chicorée (à l'exc	215 000	0,75						
0604	Feuillages, feuilles, rameaux et autres parties de plantes, sans fleurs ni boutons de fleurs, et herbes, mousses et lichens, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés	58 300	0,20	2 400	0,00				
0702	Tomates, à l'état frais ou réfrigéré					11 945	0,62		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0703	Oignons, échalotes, aulx, poireaux et autres légumes alliacés, à l'état frais ou réfrigéré	9 750 000	34,19	2 180 000	4,20				
0709	Légumes, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. Des pommes de terre, des tomates, des légumes alliacés, des choux et produits comestibles simil. Du genre 'brassica', des laitues 'lactuca sativa', des chicorées 'cichorium spp.', des carottes, des navets, d	400	0,00	4 733 000	9,13				
0711	Légumes conservés provisoirement [p.ex. Au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais impropres à l'alimentation en l'état	135 000	0,47	153 750	0,30				
0713	Légumes à cosse secs, écossés, même décortiqués ou cassés	750 000	2,63						
0802	Fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués (à l'excl. Des noix de coco, des noix du brésil et des noix de cajou)			100 000	0,19				
0807	Melons, y.c. Les pastèques, et papayes, frais							140 000	12,52
1005	Maïs	1 583 000	5,55	27 165 000	52,39	10 087	0,52		
1006	Riz	451 542	1,58	7 417 500	14,31				
1007	Sorgho à grains			3 320 000	6,40				
1008	Sarrasin, millet, alpiste et autres céréales (à l'excl. Du froment [blé], du méteil, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, du riz et du sorgho à grains)	938 500	3,29	2 134 000	4,12				
1102	Farines de céréales (autres que de froment [blé] ou de méteil)	1 026 069	3,60						
1201	Fèves de soja, même concassées							456 651	40,83
1202	Arachides, non-grillées ni autrement cuites, même décortiquées ou concassées			78 030	0,15	13 801	0,72		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
1207	Graines et fruits oléagineux, même concassés (à l'excl. Des fruits à coque comestibles, des olives, des fèves de soja, des arachides, du coprah ainsi que des graines de lin, de navette, de colza et de tournesol)					280 000	14,56		
1511	Huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	11 687 000	40,99			162 000	8,43		
1516	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées			450 000	0,87	1 445 000	75,15		
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide			255 000	0,49				
1704	Sucreries sans cacao, y.c. Le chocolat blanc	250	0,00						
1901	Extraits de malt; préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, fécules ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant < 40% en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a.; préparations alimentaires	160 000	0,56	824 000	1,59				
1904	Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage [corn flakes, p.ex.]; céréales (autres que le maïs) en grains ou sous forme de flocons ou de grains autrement travaillés (à l'excl. De la farine, du gruau et de la semoule), précuites ou autrem	25	0,00						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
1905	Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits simil.	1 000	0,00						
2008	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool (sauf préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, confits au sucre mais non-conservés dans du sirop et	110 000	0,39						
2103	Préparations pour sauces et sauces préparées; condiments et assaisonnements, composés; farine de moutarde et moutarde préparée	100	0,00						
2106	Préparations alimentaires, n.d.a.	11 500	0,04						
2202	Eaux, y.c. Les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non-alcooliques (à l'excl. Des jus de fruits ou de légumes ainsi que du lait)	25	0,00						
2501	Sel, y.c. Le sel préparé pour la table et le sel dénaturé, et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse ou additionnés d'agents antiagglomérants ou d'agents assurant une bonne fluidité; eau de mer [01/01/1988-31/12/1991- sel, y.c. Le sel prepare po	17 000	0,06						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
3105	Engrais minéraux ou chimiques contenant deux ou trois des éléments fertilisants - azote, phosphore et potassium; autres engrais (sauf engrais d'origine uniquement animale ou végétale; engrais minéraux ou chimiques azotés, phosphatés ou potassiques); engra			220 000	0,42				
3401	Savons; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, même contenant du savon; produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liqu	39 875	0,14	187 500	0,36				
4401	Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes simil.; bois en plaquettes ou en particules; sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, boulettes ou sous formes simil.	25 500	0,09						
4602	Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser ou confectionnés à l'aide des articles du n° 4601; ouvrages en luffa (à l'excl. Des revêtements muraux du n° 4814, des ficelles, cordes et cordages, des chaussures, coiffures	640 000	2,24						
5208	Tissus de coton, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m²			840 000	1,62				
6210	Vêtements en feutres ou non-tissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, ainsi que vêtements en tissus autres qu'en bonneterie caoutchoutés ou imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou autres matières (sauf vêtements pour bébé			18 000	0,03				

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
6402	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique (sauf chaussures étanches du n° 6401, chaussures d'orthopédie, chaussures ayant le caractère de jouets, chaussures et protections utilisées pour le sport)			18 000	0,03			375 000	33,53
7010	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires, ampoules et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial ; bocaux à conserves en verre et bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture en verre (autre	500	0,00						
8714	Parties et accessoires de motocycles et cycles et de fauteuils roulants et d'autres véhicules pour invalides, n.d.a.	600	0,00						
9403	Meubles (autres que sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire, la chirurgie) et leurs parties, n.d.a.	50 000	0,18						
9619	Serviettes et tampons hygiéniques, couches et langes pour bébés et articles similaires, en toutes matières	395 250	1,39						
Total		**28 514 436**	**100**	**51 851 180**	**100**	**1 922 834**	**100**	**1 118 431**	**100**

Source : INStaD, ECENE, passage 1 (2018), passages 2, 3 (2019) et 4 (2020), novembre 2020

Tableau 23 : Valeurs des principaux produits exportés vers le Nigéria par passage

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0102	Animaux vivants de l'espèce bovine	186 880 125	16,75	171 531 570	10,10	210 520 194	7,75	44 612 417	6,71
0104	Animaux vivants des espèces ovine ou caprine	3 097 735	0,28	16 011 415	0,94	3 969 177	0,15	1 996 959	0,30
0105	Coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades [des espèces domestiques], vivants	153 466	0,01	243 165	0,01	219 341	0,01	151 665	0,02
0201	Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées			96 000	0,01	25 000	0,00		
0206	Abats comestibles des animaux des espèces bovine, porcine, ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, frais, réfrigérés ou congelés	81 509	0,01						
0207	Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, de coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades [des espèces domestiques]	130 000	0,01	2 234 000	0,13	278 000	0,01	213 000	0,03
0210	Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés ; farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats			5 000	0,00				
0302	Poissons, comestibles, frais ou réfrigérés (à l'exclu. Des filets de poissons et autres chairs de poissons du n° 0304)					200 500	0,01		
0303	Poissons, comestibles, congelés (à l'exclu. Des filets de poissons et autres chairs de poissons du n° 0304)	121 210	0,01					2 662 000	0,40
0305	Poissons comestibles, séchés, salés ou en saumure ; poissons comestibles, fumés, même cuits avant ou pendant le fumage ; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propres à l'alimentation humaine [01/01/1988-31/12/1991 - poissons Co	383 505	0,03	1 725 000	0,10				

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0306	Crustacés, comestibles, même décortiqués, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure ; crustacés non-décortiqués, cuits à l'eau ou à la vapeur, même réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure ; farines, poudres et agglomérés	2 683 379	0,24	1 764 000	0,10	600 000	0,02		
0307	Mollusques, comestibles, même séparés de leur coquille, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure ; invertébrés aquatiques (autres que les crustacés et les mollusques), comestibles, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés,	177 500	0,02			76 000	0,00		
0401	Lait et crème de lait, non-concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants	90 500	0,01					489	0,00
0402	Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants			2 282 815	0,13				
0405	Beurre, p.c. Le beurre déshydraté et le ghee, et autres matières grasses provenant du lait ainsi que pâtes à tartiner laitières	60 000	0,01			50 000	0,00		
0406	Fromages et caillebotte			286 600	0,02	90 000	0,00		
0407	Œufs d'oiseaux, en coquilles, frais, conservés ou cuits	124 202	0,01	900 000	0,05	135 000	0,00		
0409	Miel naturel	6 000	0,00	100 000	0,01	454 000	0,02	300 000	0,05
0511	Produits d'origine animale, n.d.a.; animaux morts de tous types, impropres à l'alimentation humaine	55 574	0,00						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0601	Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif, en végétation ou en fleur (à l'excl. Des oignons, tubercules et racines tubéreuses servant à l'alimentation humaine); plants, plantes et racines de chicorée (à l'exc	3 560 000	0,32						
0702	Tomates, à l'état frais ou réfrigéré	11 108 096	1,00	31 655 492	1,86	15 139 233	0,56	649 870	0,10
0703	Oignons, échalotes, aulx, poireaux et autres légumes alliacés, à l'état frais ou réfrigéré	16 000	0,00	969 000	0,06			321 781	0,05
0705	Laitues 'lactuca sativa' et chicorées 'cichorium spp.', à l'état frais ou réfrigéré	15 000	0,00	100 000	0,01				
0709	Légumes, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. Des pommes de terre, des tomates, des légumes alliacés, des choux et produits comestibles simil. Du genre 'brassica', des laitues 'lactuca sativa', des chicorées 'cichorium spp.', des carottes, des navets,	2 234 443	0,20	4 521 050	0,27	2 037 958	0,08	921 265	0,14
0710	Légumes, non-cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés	40 000	0,00						
0711	Légumes conservés provisoirement [p.ex. Au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais impropres à l'alimentation en l'état	199 198	0,02	467 636	0,03				
0713	Légumes à cosse secs, écossés, même décortiqués ou cassés	2 521 835	0,23	1 852 402	0,11	3 069 604	0,11	5 948 304	0,89

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0714	Racines de manioc, d'arrow-root ou de salep, topinambours, patates douces et racines et tubercules simil. A haute teneur en fécule ou en inuline, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets; moelle	7 820 520	0,70	18 649 182	1,10	15 251 655	0,56	13 389 886	2,01
0801	Noix de coco, noix du brésil et noix de cajou, fraîches ou sèches, même sans leurs coques ou décortiquées	229 936	0,02	78 000	0,00	24 190 000	0,89	3 303 750	0,50
0802	Fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués (à l'excl. Des noix de coco, des noix du brésil et des noix de cajou)	52 101	0,00	800	0,00				
0803	Bananes, y.c. Les plantains, fraîches ou sèches	639 023	0,06	1 141 096	0,07	149 772	0,01	78 739	0,01
0804	Dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans, frais ou secs	201 562 755	18,06	730 000	0,04	53 071 892	1,95	1 055 000	0,16
0805	Agrumes, frais ou secs	1 239 366	0,11	1 202 303	0,07	197 400	0,01	137 000	0,02
0807	Melons, y.c. Les pastèques, et papayes, frais					252 172	0,01	1 250 000	0,19
0910	Gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry et autres épices (sauf poivre [du genre piper], piments du genre capsicum ou du genre pimenta, vanille, cannelle et fleurs de cannelier, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade,			51 812	0,00	430 113	0,02	969 356	0,15
1005	Maïs	70 564 919	6,32	157 936 405	9,30	70 798 833	2,61	102 745 538	15,45
1006	Riz	70 350 684	6,30	730 437 171	43,03	50 502 168	1,86	66 307 197	9,97
1007	Sorgho à grains	162 936	0,01	11 476 022	0,68	439 657	0,02	2 332 167	0,35
1008	Sarrasin, millet, alpiste et autres céréales (à l'excl. Du froment [blé], du méteil, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, du riz et du sorgho à grains)	18 207 680	1,63	3 212 165	0,19	227 796	0,01	1 994 888	0,30
1101	Farines de froment [blé] ou de méteil	2 527 000	0,23	8 680 000	0,51	622 000	0,02	2 751 000	0,41

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
1102	Farines de céréales (autres que de froment [blé] ou de méteil)	2 381 197	0,21						
1104	Grains de céréales autrement travaillés [mondés, aplatis, en flocons, perlés, tranchés ou concassés, p.ex.] Et germes de céréales, entiers, aplatis, en flocons ou moulus (à l'excl. Des farines de céréales, du riz décortiqué, du riz semi-blanchi ou blanchi					13 801	0,00		
1105	Farine, semoule, poudre, flocons, granulés et agglomérés sous forme de pellets, de pommes de terre	30 000	0,00						
1106	Farines, semoules et poudres de pois, haricots, lentilles et autres légumes à cosse secs du n° 0713, de sagou, de racines de manioc, d'arrow-root et de salep, de topinambour, de patates douces et autres racines et tubercules simil. A haute teneur en fécul	8 144 122	0,73			36 600	0,00		
1108	Amidons et fécules; inuline	388 754	0,03			2 500	0,00		
1201	Fèves de soja, même concassées	6 793 939	0,61	47 917 302	2,82	80 371 668	2,96	129 301 159	19,44
1202	Arachides, non-grillées ni autrement cuites, même décortiquées ou concassées	305 404	0,03	11 201 559	0,66	7 242 677	0,27	7 284 951	1,10
1207	Graines et fruits oléagineux, même concassés (à l'excl. Des fruits à coque comestibles, des olives, des fèves de soja, des arachides, du coprah ainsi que des graines de lin, de navette, de colza et de tournesol)	12 698 173	1,14	41 844 425	2,47	734 402 278	27,05	146 075 500	21,96
1208	Farines de graines ou de fruits oléagineux (à l'excl. De la farine de moutarde)	108 631 006	9,74			58 840	0,00		
1211	Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides,					6 168 363	0,23	792 000	0,12

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
	parasiticides ou simil., frais ou secs, même coupés, concassés ou pulvérisés								
1212	Caroubes, algues, betteraves sucrières et cannes à sucre, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées; noyaux et amandes de fruits et autres produits végétaux, y.c. Les racines non-torréfiées de chicorée de la variété 'cichorium intybus	38 000	0,00			10 000	0,00		
1508	Huile d'arachide et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	62 132 450	5,57	22 052 749	1,30	19 393 881	0,71	17 307 455	2,60
1509	Huile d'olive et ses fractions - obtenues, à partir des fruits de l'olivier, uniquement par des procédés mécaniques ou physiques, dans des conditions n'altérant pas l'huile -, même raffinées, mais non chimiquement modifiées			525 000	0,03				
1511	Huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	218 262 782	19,56	168 348 224	9,92	217 260 962	8,00	83 205 198	12,51
1513	Huiles de coco [coprah], de palmiste ou de babassu et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	308 200	0,03						
1516	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées	27 222 632	2,44	62 320 900	3,67	1 609 157	0,06	2 463 500	0,37
1602	Préparations et conserves de viande, d'abats ou de sang (à l'excl. Des saucisses, saucissons et produits simil. Ainsi que des extraits et jus de viande)					2 500	0,00		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
1605	Crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, préparés ou conservés					75 000	0,00		
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide	36 000	0,00	23 750 000	1,40	3 468 977	0,13	236 847	0,04
1704	Sucreries sans cacao, y.c. Le chocolat blanc			750	0,00				
1801	Cacao en fèves et brisures de fèves, bruts ou torréfiés	32 604	0,00					1 157 458	0,17
1901	Extraits de malt; préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, fécules ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant < 40% en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a.; préparations alimentaires	8 972 584	0,80	70 864 903	4,17	7 532 354	0,28	728 000	0,11
1902	Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies de viande ou d'autres substances, ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni; couscous, même préparé	6 974 589	0,63	3 901 169	0,23	4 437 700	0,16	535 000	0,08
1903	Tapioca et ses succédanés préparés à partir de fécules, sous forme de flocons, grumeaux, grains perlés, criblures ou formes simil.	441 684	0,04	3 500	0,00				
1904	Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage [corn flakes, p.ex.]; céréales (autres que le maïs) en grains ou sous forme de flocons ou de grains autrement travaillés (à l'excl. De la farine, du gruau et de la semoule), précuites ou autrem	41 965	0,00	17 103	0,00	21 250	0,00		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
1905	Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits simil.	112 076	0,01	161 126	0,01	101 150	0,00		
2002	Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique	28 000	0,00	2 674 253	0,16	293 500	0,01	114 000	0,02
2008	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool (sauf préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, confits au sucre mais non-conservés dans du sirop et	2 815 636	0,25	1 675 000	0,10	1 184 000	0,04	323 875	0,05
2103	Préparations pour sauces et sauces préparées; condiments et assaisonnements, composés; farine de moutarde et moutarde préparée	10 000	0,00			680 000	0,03		
2106	Préparations alimentaires, n.d.a.	1 331 508	0,12	87 030	0,01	396 000	0,01		
2202	Eaux, y.c. Les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non-alcooliques (à l'excl. Des jus de fruits ou de légumes ainsi que du lait)	2 700 181	0,24	16 701	0,00	43 500	0,00	50 611	0,01
2203	Bières de malt	123 400	0,01	169 079	0,01	96 000	0,00	939 000	0,14
2204	Vins de raisins frais, y.c. Les vins enrichis en alcool; moûts de raisins, partiellement fermentés et d'un titre alcoométrique acquis > 0,5% vol, ou moûts de raisins, additionnés d'alcool, ayant un titre alcoométrique acquis > 0,5% vol							750 000	0,11

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
2206	Cidre, poiré, hydromel et autres boissons fermentées; mélanges de boissons fermentées et mélanges de boissons fermentées et de boissons non alcooliques, n.d.a. (à l'excl. De la bière, des vins de raisins frais, des mo¹ts de raisins ainsi que des vermouès	3 323 555	0,30	3 183 090	0,19	4 437 000	0,16	1 821 800	0,27
2208	Alcool éthylique non-dénaturé d'un titre alcoométrique volumique < 80% vol; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses (à l'excl. Des préparations alcooliques composées des types utilisés pour la fabrication des boissons)	20 000	0,00	93 636	0,01	72 000	0,00		
2302	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des céréales ou des légumineuses	18 113	0,00			60 000	0,00		
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales (à l'excl. Des tourteaux et autres résidus solides de l'extraction des huiles de soja et d'arachide)	40 927 464	3,67			30 000 000	1,10		
2309	Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux	6 000 000	0,54			66 000	0,00	22 833	0,00
2401	Tabacs bruts ou non-fabriqués; déchets de tabac	97 000	0,01	200 000	0,01	180 000	0,01		
2403	Tabacs et succédanés de tabac, fabriqués; tabacs 'homogénéisés' ou 'reconstitués'; extraits et sauces de tabac (sauf cigares, y.c. Ceux à bouts coupés, cigarillos et cigarettes)							90 000	0,01

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
2501	Sel, y.c. Le sel préparé pour la table et le sel dénaturé, et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse ou additionnés d'agents antiagglomérants ou d'agents assurant une bonne fluidité; eau de mer [01/01/1988-31/12/1991- sel, y.c. Le sel prepare po	35 100	0,00	557 900	0,03	148 532	0,01	124 500	0,02
2505	Sables naturels de toute espèce, même colorés (à l'excl. Des sables aurifères, platinifères, monazités, bitumineux ou asphaltiques ainsi que des sables de zircon, de rutile ou d'ilménite)			35 000	0,00				
2523	Ciments hydrauliques, y.c. Les ciments non-pulvérisés dits 'clinkers', même colorés	1 389 478	0,12	7 610 600	0,45	22 808 500	0,84	1 578 500	0,24
2711	Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux			25 000	0,00				
3102	Engrais minéraux ou chimiques azotés (à l'excl. Des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)			133 481	0,01				
3105	Engrais minéraux ou chimiques contenant deux ou trois des éléments fertilisants - azote, phosphore et potassium ; autres engrais (sauf engrais d'origine uniquement animale ou végétale ; engrais minéraux ou chimiques azotés, phosphatés ou potassiques);	197 984	0,02	6 524 476	0,38	1 588 000	0,06		
3304	Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau (autres que les médicaments), y.c. Les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer ; préparations pour manucures ou pédicures							1 500	0,00

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
3401	Savons ; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, même contenant du savon; produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide	419 424	0,04	57 500	0,00	225 800	0,01	196 000	0,03
3808	Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits simil., présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles tels que rubans, mèches et bougies soufrés et papier tue-mouches	120 000	0,01	383 472	0,02				
3923	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques ; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques	7 000	0,00						
3924	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques (à l'excl. Des baignoires, des douches, des lavabos, des bidets, des cuvettes d'aisance et leurs sièges et couvercles, des réservoir					9 000	0,00		
4011	Pneumatiques neufs, en caoutchouc					2 796 000	0,10	97 854	0,01
4101	Cuirs et peaux, bruts, de bovins [y.c. Les buffles] ou d'équidés [frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés], même épilés ou refendus (à l'excl. Des cuirs et peaux tannés, parcheminés ou autrement préparés)	800 000	0,07	2 546 200	0,15			1 076 000	0,16

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
4401	Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes simil.; bois en plaquettes ou en particules; sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, boulettes ou sous formes simil.	757 000	0,07			1 276 833	0,05		
4402	Charbon de bois - y.c. Le charbon de coques ou de noix -, même aggloméré (à l'excl. Des fusains et du charbon de bois conditionné comme médicament, mélangé d'encens ou activé)	799 800	0,07	239 135	0,01	28 868	0,00	610 383	0,09
4403	Bois bruts, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'excl. Des bois simpl. Dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil., des traverses en bois pour voies ferrées ou simil. Ainsi que des bois sciés en planches, poutres, madri			720 000	0,04	450 000	0,02		
4413	Bois dits 'densifiés', en blocs, planches, lames ou profilés			500 000	0,03	172 518	0,01	195 708	0,03
4601	Tresses et articles simil. En matières à tresser, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles simil. En matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis [nattes, paillassons et claies, p.ex.] (à l'excl. Des revêtements							22 500	0,00
4602	Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser ou confectionnés à l'aide des articles du n° 4601; ouvrages en luffa (à l'excl. Des revêtements muraux du n° 4814, des ficelles, cordes et cordages, des chaussures, coiffures	2 450	0,00	6 750	0,00				
5208	Tissus de coton, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m²	350 000	0,03			3 840 000	0,14	4 088 068	0,61

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
6109	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie	45 000	0,00	364 390	0,02				
6210	Vêtements en feutres ou non-tissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, ainsi que vêtements en tissus autres qu'en bonneterie caoutchoutés ou imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou autres matières (sauf vêtements pour bébé			171 060	0,01				
6211	Survêtements de sport 'trainings', combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain et autres vêtements n.d.a. (autres qu'en bonneterie)							50 000	0,01
6212	Soutiens-gorge, gaines, corsets, bretelles, jarretelles, jarretières et articles simil. Et leurs parties en tous types de matières textiles, même élastiques et même en bonneterie (sauf gaines et gaine-culottes entièrement en caoutchouc)							65 236	0,01
6305	Sacs et sachets d'emballage en tous types de matières textiles			171 240	0,01			66 000	0,01
6309	Articles de friperie composés de vêtements, accessoires du vêtement, couvertures, linge de maison et articles d'aménagement intérieur, en tous types de matières textiles, y.c. les chaussures et coiffures de tous genres, manifestement usagés et présentés en vrac ou en paquets simpl. ficelés ou en balles, sacs ou conditionnements simil. (sauf tapis et autres revêtements de sol et sauf tapisseries)	164 745	0,01	700 000	0,04				

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
6402	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique (sauf chaussures étanches du n° 6401, chaussures d'orthopédie, chaussures ayant le caractère de jouets, chaussures et protections utilisées pour le sport)	1 050	0,00	713 363	0,04	1 264 307	0,05	1 127 724	0,17
6403	Chaussures, à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en cuir naturel (sauf chaussures d'orthopédie, chaussures auxquelles sont fixés des patins à glace ou à roulettes et chaussures ayant le caractère d	1 215 689	0,11						
6802	Pierres de taille ou de construction (autres que l'ardoise) travaillées et ouvrages en ces pierres; cubes, dés et articles simil. Pour mosaïques, en pierres naturelles, y.c. L'ardoise, même sur support; granulés, éclats et poudres de pierres naturelles, y			5 000 000	0,29				
6905	Tuiles, éléments de cheminée, conduits de fumée, ornements architectoniques, en céramique, et autres poteries de bâtiment (autres qu'en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues, sauf pièces céramiques réfractaires de construction et s	179 500	0,02						
6906	Tuyaux, conduits, gouttières et pièces d'assemblage pour tuyaux, pièces d'obturation de tuyaux, raccords de tuyaux et autres accessoires de tuyauterie, en céramique (sauf articles en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues; articles			320 000	0,02				

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
6912	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette en céramique, autres que la porcelaine (sauf baignoires, bidets, éviers et autres appareils fixes simil.; statuettes et autres objets d'ornementation; cruch					40 000	0,00		
7011	Ampoules en verre, ouvertes, et enveloppes tubulaires en verre, ouvertes, et leurs parties en verre, sans garnitures, pour lampes électriques, tubes cathodiques ou simil.	20 000	0,00						
7013	Objets en verre pour le service de la table, la cuisine, la toilette, le bureau, la décoration intérieure ou usages simil. (sauf perles de verre et articles de verroterie du n° 7018; bocaux à conserves en verre; miroirs; verres assemblés en vitraux; appar	6 000	0,00						
7117	Bijouterie de fantaisie	212 500	0,02	5 885 600	0,35			60 000	0,01
7202	Ferro-alliages			2 700	0,00	7 525 000	0,28	0	0,00
7204	Déchets et débris de fonte, de fer ou d'acier [ferrailles]; déchets lingotés en fer ou en acier (à l'excl. Des déchets et débris radioactifs, des scories, laitiers, battitures et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier ainsi que des morceaux	34 734	0,00	25 834 548	1,52	437 633	0,02	5 850 000	0,88
7308	Constructions et parties de constructions p.ex. Ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, rideaux de fermeture, balustrades , en fonte					20 000	0,00		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
7310	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil. En fonte, fer ou acier, pour toutes matières (à l'excl. Des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance <= 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur o			40 000	0,00				
7314	Toiles métalliques, y.c. -les toiles continues ou sans fin-, grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier; tôles et bandes déployées, en fer ou en acier (à l'excl. Des toiles en fils métalliques des types utilisés pour revêtements, aménagements intéri			312 000	0,02				
8407	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles moteurs à explosion			4 000	0,00	60 000	0,00		
8412	Moteurs et machines motrices (à l'excl. Des turbines à vapeur, moteurs à pistons, turbines hydrauliques, roues hydrauliques, turbines à gaz et moteurs électriques), et leurs parties							2 400 000	0,36
8462	Machines-outils, y.c. -les presses-, à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets pour le travail des métaux; machines-outils, y.c. -les presses-, à rouler, cintrer, plier, dresser, planer, cisailler, poinçonner ou gruger les métaux; pres	163 468	0,01						
8474	Machines et appareils à trier, cribler, séparer, laver, concasser, broyer, mélanger ou malaxer les terres, pierres, minerais ou autres matières minérales solides, y.c. -les poudres et les pâtes-; machines à agglomérer, former ou mouler les combustibles mi			1 423 500	0,08				

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
8480	Châssis de fonderie; plaques de fond pour moules; modèles pour moules; moules pour les métaux (autres que les lingotières), les carbures métalliques, le verre, les matières minérales, le caoutchouc ou les matières plastiques (autres qu'en graphite ou autr	182 500	0,02						
8482	Roulements à billes, à galets, à rouleaux ou à aiguilles, et leurs parties (à l'excl. Des billes en acier du n° 7326)	80 000	0,01						
8506	Piles et batteries de piles électriques, et leurs parties (sauf hors d'usage)			24 000	0,00				
8545	Electrodes en charbon, balais en charbon, charbons pour lampes ou pour piles et autres articles en graphite ou en autre carbone, avec ou sans métal, pour usages électriques	3 000	0,00						
8703	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes (autres que les véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur compris, du n° 8702); voitures du type 'break' et voitures de course			1 200 000	0,07				
8711	Motocycles -y.c. Les cyclomoteurs- et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars; side-cars			2 520 000	0,15				
8714	Parties et accessoires de motocycles et cycles et de fauteuils roulants et d'autres véhicules pour invalides, n.d.a.					1 099 400 000	40,49		
9207	Instruments de musique dont le son est produit ou doit être amplifié par des moyens électriques, p.ex. Orgues, guitares et accordéons			96 000	0,01			137 500	0,02

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
9403	Meubles (autres que sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire, la chirurgie) et leurs parties, n.d.a.			1 800 000	0,11				
9603	Balais et brosses, même constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules, balais mécaniques pour emploi à la main (autres qu'à moteur), pinceaux et plumeaux; têtes préparées pour articles de brosserie; tampons et rouleaux à peindre; raclet	202 806	0,02	233 395	0,01	202 407	0,01	34 346	0,01
	Total	**1 115 828 441**	**100**	**1 697 502 912**	**100**	**2 715 008 523**	**100**	**665 073 275**	**100**

Source : INStaD, ECENE, passage 1 (2018), passages 2, 3 (2019) et 4 (2020), novembre 2020

Tableau 24 : Valeurs des principaux produits exportés vers le Togo par passage

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0102	Animaux vivants de l'espèce bovine	37 180 000	17,99	73 630 000	18,92	29 420 000	11,02	22 843 000	15,97
0103	Animaux vivants de l'espèce porcine	308 000	0,15	35 000	0,01	90 000	0,03	1 505 000	1,05
0104	Animaux vivants des espèces ovine ou caprine	6 849 000	3,31	18 890 500	4,85	8 146 000	3,05	8 187 032	5,72
0105	Coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades [des espèces domestiques], vivants	2 298 000	1,11	5 057 300	1,30	18 169 900	6,81	8 148 100	5,70
0106	Animaux vivants (à l'exclu. Des animaux des espèces chevaline, asine, mulassière, bovine, porcine, ovine ou caprine, des coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades [des espèces domestiques], des poissons, crustacés, mollusques et autres inva	30 000	0,01	420 000	0,11	320 500	0,12	493 000	0,34
0201	Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées	4 000	0,00						
0206	Abats comestibles des animaux des espèces bovine, porcine, ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, frais, réfrigérés ou congelés			10 000	0,00				
0207	Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, de coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades [des espèces domestiques]	20 000	0,01			62 500	0,02		
0301	Poissons vivants	27 500	0,01						
0302	Poissons, comestibles, frais ou réfrigérés (à l'exclu. Des filets de poissons et autres chairs de poissons du n° 0304)	111 000	0,05	84 000	0,02				
0303	Poissons, comestibles, congelés (à l'exclu. Des filets de poissons et autres chairs de poissons du n° 0304)	266 750	0,13	236 500	0,06				

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0305	Poissons comestibles, séchés, salés ou en saumure ; poissons comestibles, fumés, même cuits avant ou pendant le fumage ; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propres à l'alimentation humaine [01/01/1988-31/12/1991 - poissons Co	325 500	0,16	2 718 000	0,70	300 000	0,11		
0306	Crustacés, comestibles, même décortiqués, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure ; crustacés non-décortiqués, cuits à l'eau ou à la vapeur, même réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure ; farines, poudres et agglomérés	15 000	0,01						
0401	Lait et crème de lait, non-concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants	36 000	0,02	43 000	0,01			22 500	0,02
0402	Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants					195 000	0,07		
0405	Beurre, p.c. Le beurre déshydraté et le ghee, et autres matières grasses provenant du lait ainsi que pâtes à tartiner laitières							24 000	0,02
0406	Fromages et caillebotte	20 000	0,01	19 900	0,01	30 000	0,01	16 250	0,01
0407	Œufs d'oiseaux, en coquilles, frais, conservés ou cuits	197 700	0,10			19 500	0,01	59 500	0,04
0409	Miel naturel	571 500	0,28	32 560 000	8,37	60 000	0,02	150 000	0,10

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0601	Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif, en végétation ou en fleur (à l'excl. Des oignons, tubercules et racines tubéreuses servant à l'alimentation humaine); plants, plantes et racines de chicorée (à l'exc	10 711 000	5,18						
0604	Feuillages, feuilles, rameaux et autres parties de plantes, sans fleurs ni boutons de fleurs, et herbes, mousses et lichens, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés	80 000	0,04						
0701	Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré					4 375	0,00		
0702	Tomates, à l'état frais ou réfrigéré	473 500	0,23	217 500	0,06	568 000	0,21	523 000	0,37
0703	Oignons, échalotes, aulx, poireaux et autres légumes alliacés, à l'état frais ou réfrigéré	12 742 000	6,17	104 095 993	26,75	8 064 000	3,02	2 555 800	1,79
0709	Légumes, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. Des pommes de terre, des tomates, des légumes alliacés, des choux et produits comestibles simil. Du genre 'brassica', des laitues 'lactuca sativa', des chicorées 'cichorium spp.', des carottes, des navets,	3 173 800	1,54	29 685 975	7,63	12 382 400	4,64	7 344 300	5,13
0710	Légumes, non-cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés	10 000	0,00						
0712	Légumes secs, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés	30 600 000	14,81					3 600	0,00
0713	Légumes à cosse secs, écossés, même décortiqués ou cassés	1 931 000	0,93	14 748 563	3,79	4 899 500	1,84	8 167 500	5,71

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0714	Racines de manioc, d'arrow-root ou de salep, topinambours, patates douces et racines et tubercules simil. A haute teneur en fécule ou en inuline, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets; moelle d	3 696 150	1,79	21 179 700	5,44	12 449 400	4,67	11 715 150	8,19
0801	Noix de coco, noix du brésil et noix de cajou, fraîches ou sèches, même sans leurs coques ou décortiquées	5 000	0,00	1 750 000	0,45	101 000	0,04		
0803	Bananes, y.c. Les plantains, fraîches ou sèches	144 050	0,07	114 300	0,03	424 500	0,16	200 000	0,14
0804	Dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans, frais ou secs	47 000	0,02	30 000	0,01	124 500	0,05	250 000	0,17
0805	Agrumes, frais ou secs	1 737 125	0,84	2 541 000	0,65	93 500	0,04	77 500	0,05
0807	Melons, y.c. Les pastèques, et papayes, frais			35 000	0,01				
0810	Fraises, framboises, mûres, groseilles et autres fruits comestibles (sauf fruits à coque, bananes, dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues, mangoustans, papayes, agrumes, raisins, melons, pommes, poires, coings, abricots, cerises, pêches, prunes							3 000	0,00
0813	Abricots, pruneaux, pommes, pêches, poires, papayes, tamarins et autres fruits comestibles, séchés et mélanges de fruits comestibles et séchés ou de fruits à coque comestibles (sauf fruits à coque, bananes, dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangue			3 600	0,00				
0902	Thé, même aromatisé [01/01/1988-31/12/1991-thé]					12 500	0,00		
0904	Poivre du genre 'piper'; piments du genre 'capsicum' ou du genre 'pimenta', séchés ou broyés ou pulvérisés					5 000	0,00		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0910	Gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry et autres épices (sauf poivre [du genre piper], piments du genre capsicum ou du genre pimenta, vanille, cannelle et fleurs de cannelier, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade,					15 000	0,01	12 000	0,01
1005	Maïs	34 769 290	16,83	12 611 700	3,24	4 092 200	1,53	6 723 500	4,70
1006	Riz	900 550	0,44	4 218 500	1,08	3 597 800	1,35	10 655 750	7,45
1007	Sorgho à grains	3 056 000	1,48	1 725 000	0,44	2 069 200	0,78	1 486 120	1,04
1008	Sarrasin, millet, alpiste et autres céréales (à l'excl. Du froment [blé], du méteil, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, du riz et du sorgho à grains)	2 353 500	1,14	1 157 000	0,30	1 137 000	0,43	657 000	0,46
1101	Farines de froment [blé] ou de méteil	26 000	0,01			12 000 000	4,50	144 000	0,10
1102	Farines de céréales (autres que de froment [blé] ou de méteil)	1 704 750	0,83						
1105	Farine, semoule, poudre, flocons, granulés et agglomérés sous forme de pellets, de pommes de terre	24 000	0,01						
1106	Farines, semoules et poudres de pois, haricots, lentilles et autres légumes à cosse secs du n° 0713, de sagou, de racines de manioc, d'arrow-root et de salep, de topinambour, de patates douces et autres racines et tubercules simil. A haute teneur en fécul	3 775 400	1,83						
1108	Amidons et fécules; inuline	40 000	0,02						
1201	Fèves de soja, même concassées	666 000	0,32	1 861 200	0,48	7 985 100	2,99	14 654 600	10,25
1202	Arachides, non-grillées ni autrement cuites, même décortiquées ou concassées	1 904 400	0,92	8 653 100	2,22	71 364 000	26,74	2 509 800	1,75

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
1207	Graines et fruits oléagineux, même concassés (à l'excl. Des fruits à coque comestibles, des olives, des fèves de soja, des arachides, du coprah ainsi que des graines de lin, de navette, de colza et de tournesol)	2 423 500	1,17	15 735 500	4,04	34 632 500	12,98	3 395 650	2,37
1208	Farines de graines ou de fruits oléagineux (à l'excl. De la farine de moutarde)	6 722 000	3,25						
1209	Graines, fruits et spores à ensemencer (à l'excl. Des légumes à cosse, du maïs doux, du café, du thé, du maté, des épices, des céréales, des graines et fruits oléagineux ainsi que des graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie,	5 000	0,00						
1211	Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasiticides ou simil., frais ou secs, même coupés, concassés ou pulvérisés					15 000	0,01		
1212	Caroubes, algues, betteraves sucrières et cannes à sucre, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées ; noyaux et amandes de fruits et autres produits végétaux, y.c. Les racines non-torréfiées de chicorée de la variété 'cichorium intybus	553 100	0,27	766 200	0,20	16 000	0,01		
1508	Huile d'arachide et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	704 000	0,34	38 500	0,01	110 500	0,04	236 725	0,17
1511	Huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	573 500	0,28	3 700 000	0,95	290 500	0,11	348 000	0,24
1515	Graisses et huiles végétales - y.c. L'huile de jojoba - et leurs fractions, fixes, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. Des huiles de	25 000	0,01					24 000	0,02

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
	soja, d'arachide, d'olive, de palme, de tournesol, de carthame, de coton, de coco [coprah], de palmiste, de babassu , de navette, de colza ou de moutarde)								
1516	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées	44 000	0,02	280 500	0,07	48 000	0,02	469 000	0,33
1602	Préparations et conserves de viande, d'abats ou de sang (à l'excl. Des saucisses, saucissons et produits simil. Ainsi que des extraits et jus de viande)	96 000	0,05						
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide	650 000	0,31	450 000	0,12				
1704	Sucreries sans cacao, y.c. Le chocolat blanc	25	0,00						
1901	Extraits de malt; préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, fécules ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant < 40% en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a.; préparations alimentaires	352 870	0,17	1 436 500	0,37	497 500	0,19	766 000	0,54
1902	Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies de viande ou d'autres substances, ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni; couscous, même préparé	350	0,00	228 500	0,06	86 000	0,03	271 000	0,19
1903	Tapioca et ses succédanés préparés à partir de fécules, sous forme de flocons, grumeaux, grains perlés, criblures ou formes simil.							50 000	0,03

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
1905	Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits simil.	67 600	0,03	1 403 625	0,36	124 750	0,05	55 000	0,04
2002	Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique	100	0,00	110 000	0,03				
2008	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool (sauf préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, confits au sucre mais non-conservés dans du sirop et	3 708 000	1,79	1 089 500	0,28	284 500	0,11	1 247 500	0,87
2103	Préparations pour sauces et sauces préparées; condiments et assaisonnements, composés; farine de moutarde et moutarde préparée	170 000	0,08	112 584	0,03	14 000	0,01	6 500	0,00
2106	Préparations alimentaires, n.d.a.	771 300	0,37	4 300	0,00	397 450	0,15	3 087 300	2,16
2201	Eaux, y.c. Les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazéifiées, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées; glace et neige	5 400	0,00	192 500	0,05			113 900	0,08
2202	Eaux, y.c. Les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non-alcooliques (à l'excl. Des jus de fruits ou de légumes ainsi que du lait)	9 000	0,00	70 000	0,02	174 190	0,07	622 100	0,43
2203	Bières de malt			698 000	0,18			1 087 500	0,76
2204	Vins de raisins frais, y.c. Les vins enrichis en alcool; moûts de raisins, partiellement fermentés et d'un	30 000	0,01					31 200	0,02

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
	titre alcoométrique acquis > 0,5% vol, ou moûts de raisins, additionnés d'alcool, ayant un titre alcoométrique acquis > 0,5% vol								
2206	Cidre, poiré, hydromel et autres boissons fermentées; mélanges de boissons fermentées et mélanges de boissons fermentées et de boissons non alcooliques, n.d.a. (à l'excl. De la bière, des vins de raisins frais, des mo¹ts de raisins ainsi que des vermouès	9 674 450	4,68	6 515 600	1,67	13 536 750	5,07	12 000 854	8,39
2208	Alcool éthylique non-dénaturé d'un titre alcoométrique volumique < 80% vol; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses (à l'excl. Des préparations alcooliques composées des types utilisés pour la fabrication des boissons)	30 700	0,01	155 000	0,04	44 000	0,02	368 000	0,26
2305	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile d'arachide					132 000	0,05		
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales (à l'excl. Des tourteaux et autres résidus solides de l'extraction des huiles de soja et d'arachide)	61 300	0,03						
2309	Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux	88 000	0,04	36 000	0,01	36 000	0,01	130 500	0,09
2401	Tabacs bruts ou non-fabriqués; déchets de tabac	35 800	0,02	22 500	0,01	25 000	0,01	97 500	0,07
2402	Cigares, y.c. Ceux à bouts coupés, cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac	18 400	0,01			2 400	0,00		
2403	Tabacs et succédanés de tabac, fabriqués; tabacs 'homogénéisés' ou 'reconstitués'; extraits et sauces			23 500	0,01				

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
	de tabac (sauf cigares, y.c. Ceux à bouts coupés, cigarillos et cigarettes)								
2501	Sel, y.c. Le sel préparé pour la table et le sel dénaturé, et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse ou additionnés d'agents antiagglomérants ou d'agents assurant une bonne fluidité; eau de mer [01/01/1988-31/12/1991- sel, y.c. Le sel prepare po	230 000	0,11	203 500	0,05	107 000	0,04	195 000	0,14
2505	Sables naturels de toute espèce, même colorés (à l'excl. Des sables aurifères, platinifères, monazités, bitumineux ou asphaltiques ainsi que des sables de zircon, de rutile ou d'ilménite)	154 000	0,07	60 000	0,02	23 000	0,01	47 000	0,03
2523	Ciments hydrauliques, y.c. Les ciments non-pulvérisés dits 'clinkers', même colorés	1 968 000	0,95	1 444 700	0,37	3 396 000	1,27	796 000	0,56
2711	Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux	390 200	0,19						
2815	Hydroxyde de sodium [soude caustique]; hydroxyde de potassium [potasse caustique]; peroxydes de sodium ou de potassium					105 000	0,04		
2836	Carbonates; peroxocarbonates [percarbonates]; carbonate d'ammonium du commerce contenant du carbamate d'ammonium			66 000	0,02	0	0,00		
3004	Médicaments (à l'excl. Des produits du n° 3002, 3005 ou 3006) constitués par des produits mélangés ou non-mélangés, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous forme de doses [y.c. Ceux destinés à être administrés par voie percut	100 000	0,05						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
3006	Préparations et articles pharmaceutiques visés aux sous-positions 3006.10.10 à 3006.60.90							45 300	0,03
3102	Engrais minéraux ou chimiques azotés (à l'excl. Des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)			878 500	0,23				
3105	Engrais minéraux ou chimiques contenant deux ou trois des éléments fertilisants - azote, phosphore et potassium; autres engrais (sauf engrais d'origine uniquement animale ou végétale; engrais minéraux ou chimiques azotés, phosphatés ou potassiques); engra	645 000	0,31	3 023 000	0,78			30 500	0,02
3301	Huiles essentielles, déterpénées ou non, y.c. Celles dites 'concrètes' ou 'absolues'; résinoïdes; oléorésines d'extraction; solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses, les huiles fixes, les cires ou matières analogues, obtenues par enfl	21 000	0,01						
3303	Parfums et eaux de toilette (à l'excl. Des préparations pour l'après-rasage [lotions after-shave] et des désodorisants corporels)			288 000	0,07				
3304	Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau (autres que les médicaments), y.c. Les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer; préparations pour manucures ou pédicures							756 000	0,53

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
3306	Préparations pour l'hygiène buccale ou dentaire, y.c. Les poudres et crèmes pour faciliter l'adhérence des dentiers; fils utilisés pour nettoyer les espaces intermédiaires [fils dentaires], en emballages individuels de détail			31 500	0,01	14 700	0,01		
3401	Savons; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, même contenant du savon; produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liqu	311 800	0,15	820 000	0,21	1 723 500	0,65	692 000	0,48
3808	Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits simil., présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous form			240 000	0,06				
3915	Déchets, rognures et débris de matières plastiques	90 000	0,04						
3924	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques (à l'excl. Des baignoires, des douches, des lavabos, des bidets, des cuvettes d'aisance et leurs sièges et couvercles, des réservoir	20 000	0,01	40 000	0,01	16 000	0,01	12 000	0,01
3926	Ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières du n° 3901 à 3914, n.d.a.			10 000	0,00				
4011	Pneumatiques neufs, en caoutchouc							375 000	0,26

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
4016	Ouvrages en caoutchouc vulcanisé non-durci, n.d.a.							5 000	0,00
4101	Cuirs et peaux, bruts, de bovins [y.c. Les buffles] ou d'équidés [frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés], même épilés ou refendus (à l'excl. Des cuirs et peaux tannés, parcheminés ou autrement préparés)							32 000	0,02
4201	Articles de sellerie ou de bourrellerie pour tous animaux, y.c. Les traits, laisses, genouillères, muselières, tapis de selles, fontes, manteaux pour chiens et articles simil., en toutes matières (à l'excl. Des harnais pour enfants ou adultes ainsi que de	139 500	0,07						
4401	Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes simil.; bois en plaquettes ou en particules; sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, boulettes ou sous formes simil.	1 207 500	0,58	1 346 800	0,35	414 000	0,16	3 358 800	2,35
4402	Charbon de bois - y.c. Le charbon de coques ou de noix -, même aggloméré (à l'excl. Des fusains et du charbon de bois conditionné comme médicament, mélangé d'encens ou activé)	1 798 700	0,87	4 567 000	1,17	1 898 900	0,71	1 664 000	1,16
4403	Bois bruts, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'excl. Des bois simpl. Dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil., des traverses en bois pour voies ferrées ou simil. Ainsi que des bois sciés en planches, poutres, madri					9 000	0,00		
4413	Bois dits 'densifiés', en blocs, planches, lames ou profilés	137 400	0,07	70 000	0,02	6 000	0,00	153 500	0,11

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
4415	Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages simil., en bois; tambours [tourets] pour câbles, en bois; palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement, en bois; rehausses de palettes en bois (à l'excl. Des cadres et conteneurs			50 000	0,01	1 445 000	0,54		
4601	Tresses et articles simil. En matières à tresser, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles simil. En matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis [nattes, paillassons et claies, p.ex.] (à l'excl. Des revêtements			891 400	0,23				
4602	Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser ou confectionnés à l'aide des articles du n° 4601; ouvrages en luffa (à l'excl. Des revêtements muraux du n° 4814, des ficelles, cordes et cordages, des chaussures, coiffures							75 000	0,05
4820	Registres, livres comptables, carnets de notes, commandes ou quittances, agendas, blocs de papier à lettres et ouvrages simil., cahiers, sous-main, classeurs, reliures, chemises et autres articles scolaires, de bureau ou de papeterie, y.c. Les liasses et	40 100	0,02						
5204	Fils à coudre de coton, même conditionnés pour la vente au détail	20 000	0,01						
5208	Tissus de coton, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m²	130 000	0,06			6 415 000	2,40	375 000	0,26

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
5604	Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles; fils textiles, lames et formes simil. Du n° 5404 ou 5405, imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. Des imitations de catgut munies d'hameçons ou autreme							25 000	0,02
6109	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie			17 000	0,00				
6114	Vêtements spéciaux destinés à des fins professionnelles, sportives ou autres n.d.a., en bonneterie							2 000	0,00
6115	Collants bas-culottes , bas, mi-bas, chaussettes et autres articles chaussants, y.c. Les collants bas-culottes , bas et mi-bas à compression dégressive [p.ex. Les bas à varices], en bonneterie (sauf pour bébés)			3 150	0,00				
6117	Autres accessoires confectionnés du vêtement, en bonneterie; parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement, en bonneterie, n.d.a.					90 000	0,03		
6210	Vêtements en feutres ou non-tissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, ainsi que vêtements en tissus autres qu'en bonneterie caoutchoutés ou imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou autres matières (sauf vêtements pour bébé			132 000	0,03			50 000	0,03
6305	Sacs et sachets d'emballage en tous types de matières textiles			341 000	0,09	400 000	0,15		
6309	Articles de friperie composés de vêtements, accessoires du vêtement, couvertures, linge de maison et articles d'aménagement intérieur, en tous types de matières textiles, y.c. Les chaussures	55 000	0,03	381 000	0,10	160 000	0,06	458 500	0,32

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
	et coiffures de tous genres, manifestement usagés et présentés								
6310	Chiffons en tous types de matières textiles ainsi que ficelles, cordes et cordages et articles composés de ceux-ci, de matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage	50	0,00						
6402	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique (sauf chaussures étanches du n° 6401, chaussures d'orthopédie, chaussures ayant le caractère de jouets, chaussures et protections utilisées pour le sport)	29 000	0,01	925 300	0,24	131 000	0,05	72 000	0,05
6405	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique et à dessus en autres matières que caoutchouc, matière plastique, cuir ou matières textiles; chaussures à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué et à dessus en autres matières					70 000	0,03		
6812	Amiante [asbeste] travaillé en fibres; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium; ouvrages en ces mélanges ou en amiante [p.ex. fils, tissus, vêtements, coiffures, chaussures, joints], même armés (à l'excl. des ouvrages en amiante-ciment et des garnitures de friction à base d'amiante [asbeste])					30 000	0,01		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
6905	Tuiles, éléments de cheminée, conduits de fumée, ornements architectoniques, en céramique, et autres poteries de bâtiment (autres qu'en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues, sauf pièces céramiques réfractaires de construction et s	11 000	0,01					2 500	0,00
6911	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette en porcelaine (sauf baignoires, bidets, éviers et autres appareils fixes simil.; statuettes et autres objets d'ornementation; cruchons, cornues et récipient	2 500	0,00						
7010	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires, ampoules et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial; bocaux à conserves en verre et bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture en verre (autre					225 000	0,08		
7101	Perles fines ou de culture, même travaillées ou assorties mais non-enfilées, ni montées, ni serties; perles fines ou de culture, enfilées temporairement pour la facilité du transport (à l'excl. Des imitations de perles fines et des perles-mères de nacre)			80 000	0,02				
7117	Bijouterie de fantaisie			181 500	0,05				
7202	Ferro-alliages	118 400	0,06	25 000	0,01				
7204	Déchets et débris de fonte, de fer ou d'acier [ferrailles]; déchets lingotés en fer ou en acier (à l'excl. Des déchets et débris radioactifs, des scories, laitiers, battitures et autres déchets de la	7 513 200	3,64	18 000	0,00				

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
	fabrication du fer ou de l'acier ainsi que des morceaux								
7208	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non-alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud, non-plaqués ni revêtus	450	0,00						
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non-alliés, d'une largeur >= 600 mm, plaqués ou revêtus, laminés à chaud ou à froid			14 400	0,00				
7213	Fil machine, en fer ou en aciers non-alliés, enroulé en spires non-rangées en couronnes	1 500	0,00	18 000	0,00				
7310	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil. En fonte, fer ou acier, pour toutes matières (à l'excl. Des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance <= 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur	12 000	0,01			10 800	0,00		
7317	Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées ou biseautées et articles simil., en fonte, fer ou acier, même avec tête en autre matière (à l'excl. De ceux avec tête en cuivre et à l'excl. Des agrafes en barrettes)			114 000	0,03	14 000	0,01		
7318	Vis, boulons, écrous, tire-fond, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles y.c. -les rondelles destinées à faire ressort- et articles simil., en fonte, fer ou acier (à l'excl. Des clous taraudeurs ainsi que des chevilles	429 500	0,21			620 000	0,23		
7409	Tôles et bandes en cuivre, d'une épaisseur > 0,15 mm (sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)	39 400	0,02						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
7415	Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes (sauf agrafes présentées en barrettes) et articles simil., en cuivre ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre; vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavet	1 400	0,00						
7611	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. En aluminium, pour toutes matières, à l'excl. Des gaz comprimés ou liquéfiés, d'une contenance > 300 l (sans dispositifs mécaniques ou thermiques et à l'excl. Des conteneurs spécialement conçus et équipés	104 000	0,05						
8416	Brûleurs pour l'alimentation des foyers, à combustibles liquides, à combustibles solides pulvérisés ou à gaz; foyers automatiques, y.c. Leurs avant-foyers, grilles mécaniques, dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs simil., et	30 000	0,01						
8432	Machines, appareils et engins agricoles, sylvicoles ou horticoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture; rouleaux pour pelouses ou terrains de sport, et leurs parties (à l'excl. Des pulvérisateurs, appareils d'arrosage et poudreuses)					36 000	0,01	25 000	0,02
8462	Machines-outils, y.c. -les presses-, à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets pour le travail des métaux; machines-outils, y.c. -les presses-, à rouler, cintrer, plier, dresser, planer, cisailler, poinçonner ou gruger les métaux; pres	991 000	0,48	0	0,00	0	0,00	0	0,00

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
8474	Machines et appareils à trier, cribler, séparer, laver, concasser, broyer, mélanger ou malaxer les terres, pierres, minerais ou autres matières minérales solides, y.c. -les poudres et les pâtes-; machines à agglomérer, former ou mouler les combustibles mi			192 500	0,05				
8504	Transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques p.ex. Redresseurs , bobines de réactance et selfs, et leurs parties			25 000	0,01				
8506	Piles et batteries de piles électriques, et leurs parties (sauf hors d'usage)	10 000	0,00	23 000	0,01				
8507	Accumulateurs électriques, y.c. Leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire, et leurs parties (sauf hors d'usage et autres qu'en caoutchouc non-durci ou en matières textiles)			70 000	0,02	70 000	0,03	120 000	0,08
8509	Appareils électromécaniques, à moteur électrique incorporé, à usage domestique, et leurs parties (à l'excl. Qu'aspirateurs de poussières, des aspirateurs de matières sèches et de matières liquides)					160 000	0,06		
8513	Lampes électriques portatives, destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie p.ex. A piles, à accumulateurs, électromagnétiques , et leurs parties (à l'excl.d les appareils d'éclairage du n° 8512)	500	0,00	20 000	0,01				
8541	Diodes, transistors et dispositifs simil. A semi-conducteur; dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y.c. Les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux (sauf génératrices photovoltaïques); diodes émettrices de lumière			870 000	0,22	120 000	0,04		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
8547	Pièces isolantes, entièrement en matières isolantes ou comportant de simples pièces métalliques d'assemblage p.ex. Douilles à pas de vis noyées dans la masse, pour machines, appareils ou installations électriques (autres que les isolateurs du n° 8546);	35 500	0,02						
8714	Parties et accessoires de motocycles et cycles et de fauteuils roulants et d'autres véhicules pour invalides, n.d.a.					280 000	0,10		
8716	Remorques et semi-remorques pour tous véhicules; autres véhicules (non-automobiles, ne circulant pas sur rails); leurs parties, n.d.a.							85 000	0,06
9004	Lunettes correctrices, protectrices ou autres et articles simil. (à l'excl. Des lunettes pour tests visuels, des verres de contact, des verres de lunetterie et des montures de lunettes)			8 000	0,00				
9102	Montres-bracelets, montres de poche et montres simil., y.c. Les compteurs de temps du même type (autres que celles en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux)			2 000	0,00	50 000	0,02		
9403	Meubles (autres que sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire, la chirurgie) et leurs parties,	153 000	0,07			35 000	0,01		
9404	Sommiers (sauf ressorts pour sièges); articles de literie et articles simil., p.ex. Matelas couvre-pieds, édredons, coussins, poufs, oreillers, comportant des ressorts ou bien rembourrés ou garnis intérieurement de toutes matières, y.c. Ceux en caoutchouc					27 600	0,01		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
9603	Balais et brosses, même constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules, balais mécaniques pour emploi à la main (autres qu'à moteur), pinceaux et plumeaux; têtes préparées pour articles de brosserie; tampons et rouleaux à peindre;	26 000	0,01	206 100	0,05	79 250	0,03	40 000	0,03
	Total	**206 616 460**	**100**	**389 098 489**	**100**	**266 851 165**	**100**	**143 031 331**	**100**

Source : INStaD, ECENE, passage 1 (2018), passages 2, 3 (2019) et 4 (2020), novembre 2020

ANNEXE B : PRINCIPAUX PRODUITS REEXPORTES PAR PASSAGE ET PAR PAYS PARTENAIRE

Tableau 25 : Valeurs des principaux produits réexportés vers le Burkina Faso par passage

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0207	Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, de coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades [des espèces domestiques]							440 000	44,33
0401	Lait et crème de lait, non-concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants							77 500	7,81
0702	Tomates, à l'état frais ou réfrigéré			225 000	1,07	136 000	15,29	200 000	20,15
1006	Riz			14 400 000	68,46		0,00		0,00
1101	Farines de froment [blé] ou de méteil							25 000	2,52
1508	Huile d'arachide et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées			2 250 000	10,70				
2710	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes); préparations n.d.a. Contenant en poids >= 70% d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base; déchets d'huiles contenant principale	13 719 923	71,59	1 675 900	7,97	420 000	47,22	150 000	15,11
3102	Engrais minéraux ou chimiques azotés (à l'excl. Des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)			300 000	1,43				
3105	Engrais minéraux ou chimiques contenant deux ou trois des éléments fertilisants - azote, phosphore et potassium; autres engrais (sauf engrais d'origine uniquement animale ou végétale; engrais minéraux ou chimiques azotés, phosphatés ou potassiques); engra			160 000	0,76				

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
3304	Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau (autres que les médicaments), y.c. Les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer; préparations pour manucures ou pédicures	60 000	0,31						
3401	Savons; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, même contenant du savon; produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liqu			76 800	0,37				
3808	Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits simil., présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous form			400 000	1,90				
3924	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques (à l'excl. Des baignoires, des douches, des lavabos, des bidets, des cuvettes d'aisance et leurs sièges et couvercles, des réservoir	434 175	2,27						
3926	Ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières du n° 3901 à 3914, n.d.a.							100 000	10,08
4011	Pneumatiques neufs, en caoutchouc			180 000	0,86				

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
6309	Articles de friperie composés de vêtements, accessoires du vêtement, couvertures, linge de maison et articles d'aménagement intérieur, en tous types de matières textiles, y.c.	4 950 000	25,83						
8432	Machines, appareils et engins agricoles, sylvicoles ou horticoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture; rouleaux pour pelouses ou terrains de sport, et leurs parties (à l'excl. Des pulvérisateurs, appareils d'arrosage et poudreuses)			80 000	0,38				
8502	Groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques			2 000	0,01				
8504	Transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques p.ex. Redresseurs , bobines de réactance et selfs, et leurs parties					30 000	3,37		
8507	Accumulateurs électriques, y.c. Leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire, et leurs parties (sauf hors d'usage et autres qu'en caoutchouc non-durci ou en matières textiles)					30 000	3,37		
8517	Postes téléphoniques d'usagers, y.c. Les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil; autres appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y.c. Les appareils pour la communication dans un					250 000	28,11		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
8521	Appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques, incorporant également un récepteur de signaux vidéophoniques (à l'excl. Des caméscopes) [01/01/1988-31/12/1991- appareils d'enregistrement ou de reproduction videophoniques -]					15 000	1,69		
8711	Motocycles -y.c. Les cyclomoteurs- et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars; side-cars			1 284 000	6,10	8 500	0,96		
	Total	**19 164 098**	**100**	**21 033 700**	**100**	**889 500**	**100**	**992 500**	**100**

Source : INStaD, ECENE, passage 1 (2018), passages 2, 3 (2019) et 4 (2020), novembre 2020

Tableau 26 : Valeurs des principaux produits réexportés vers le Niger par passage

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0405	Beurre, p.c. Le beurre déshydraté et le ghee, et autres matières grasses provenant du lait ainsi que pâtes à tartiner laitières	76 500	2,76						
0703	Oignons, échalotes, aulx, poireaux et autres légumes alliacés, à l'état frais ou réfrigéré					247 500 000	99,96		
0710	Légumes, non-cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés			900 000	12,71				
0802	Fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués (à l'excl. Des noix de coco, des noix du brésil et des noix de cajou)	10 000	0,36	50 000	0,71				

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0901	Café, même torréfié ou décaféiné; coques et pellicules de café; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange	31 000	1,12						
0902	Thé, même aromatisé [01/01/1988-31/12/1991- thé]	136 000	4,90						
1006	Riz	175 000	6,31	5 047 500	71,28			2 800 000	44,44
1007	Sorgho à grains					110 000	0,04		
1508	Huile d'arachide et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées							3 500 000	55,56
1516	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées	10 500	0,38						
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide	531 500	19,15						
1704	Sucreries sans cacao, y.c. Le chocolat blanc	12 000	0,43						
1902	Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies de viande ou d'autres substances, ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni; couscous, même préparé			20 000	0,28				
2002	Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique	51 000	1,84						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
2104	Préparations pour soupes, potages ou bouillons; soupes, potages ou bouillons préparés; préparations alimentaires composites homogénéisées consistant en un mélange finement homogénéisé de plusieurs substances de base,	280 000	10,09						
2106	Préparations alimentaires, n.d.a.	192 000	6,92						
2202	Eaux, y.c. Les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non-alcooliques (à l'excl. Des jus de fruits ou de légumes ainsi que du lait)	16 500	0,59						
2402	Cigares, y.c. Ceux à bouts coupés, cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac			100 000	1,41				
2501	Sel, y.c. Le sel préparé pour la table et le sel dénaturé, et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse ou additionnés d'agents antiagglomérants ou d'agents assurant une bonne fluidité; eau de mer [01/01/1988-31/12/1991- sel, y.c. Le sel prepare po	214 920	7,74						
2710	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes); préparations n.d.a. Contenant en poids >= 70% d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base; déchets d'huiles contenant principale	111 655	4,02	86 000	1,21				

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
3401	Savons; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, même contenant du savon; produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liqu	36 000	1,30						
3916	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 1 mm [monofils], joncs, bâtons et profilés, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés, en matières plastiques	15 000	0,54						
4011	Pneumatiques neufs, en caoutchouc			275 000	3,88				
4013	Chambres à air, en caoutchouc			100 000	1,41				
5208	Tissus de coton, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m²			440 000	6,21				
7010	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires, ampoules et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial ; bocaux à conserves en verre et bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture en verre	34 000	1,23						
8211	Couteaux à lame tranchante ou dentelée, y.c. Les serpettes fermantes, et leurs lames, en métaux communs (sauf couteaux à foin et à paille, coutelas et machettes, couteaux et lames tranchantes pour machines ou appareils mécaniques, couteaux à poisson, cout			45 000	0,64				
8502	Groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques			17 500	0,25				

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
8714	Parties et accessoires de motocycles et cycles et de fauteuils roulants et d'autres véhicules pour invalides, n.d.a.	841 700	30,33						
	Total	**2 775 275**	**100**	**7 081 000**	**100**	**247 610 000**	**100**	**6 300 000**	**100**

Source : INStaD, ECENE, passage 1 (2018), passages 2, 3 (2019) et 4 (2020), novembre 2020

Tableau 27 : Valeurs des principaux produits réexportés vers le Nigéria par passage

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0102	Animaux vivants de l'espèce bovine	28 400 000	1,30	80 238 650	2,38	13 500 000	0,67	6 000 000	0,66
0104	Animaux vivants des espèces ovine ou caprine			392 000	0,01				
0105	Coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades [des espèces domestiques], vivants	13 500	0,00	102 400	0,00	75 810 000	3,76		
0207	Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, de coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades [des espèces domestiques]	34 882 536	1,59	66 855 819	1,98	30 263 986	1,50	21 254 000	2,32
0208	Viandes et abats comestibles frais, réfrigérés ou congelés de lapin, de lièvre, de pigeon et d'autres espèces animales (à l'exclu. Des viandes et abats d'animaux des espèces bovine, porcine, ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, ainsi que des vi	258 000	0,01	71 000	0,00				
0302	Poissons, comestibles, frais ou réfrigérés (à l'exclu. Des filets de poissons et autres chairs de poissons du n° 0304)	24 000	0,00			1 344 000	0,07		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0303	Poissons, comestibles, congelés (à l'exclu. Des filets de poissons et autres chairs de poissons du n° 0304)	7 395 000	0,34	53 886 900	1,60	2 000 000	0,10		
0305	Poissons comestibles, séchés, salés ou en saumure ; poissons comestibles, fumés, même cuits avant ou pendant le fumage ; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propres à l'alimentation humaine [01/01/1988-31/12/1991 - poissons Co	9 615 004	0,44						
0306	Crustacés, comestibles, même décortiqués, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure ; crustacés non-décortiqués, cuits à l'eau ou à la vapeur, même réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure ; farines, poudres et agglomérés			20 000	0,00				
0401	Lait et crème de lait, non-concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants					352 000	0,02		
0402	Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants	120 800	0,01	67 700 000	2,01	482 000	0,02	336 000	0,04
0405	Beurre, p.c. Le beurre déshydraté et le ghee, et autres matières grasses provenant du lait ainsi que pâtes à tartiner laitières	1 000	0,00						
0407	Œufs d'oiseaux, en coquilles, frais, conservés ou cuits					33 000	0,00		
0511	Produits d'origine animale, n.d.a.; animaux morts de tous types, impropres à l'alimentation humaine	10 400 000	0,48						
0702	Tomates, à l'état frais ou réfrigéré	1 750 000	0,08	150 000	0,00	107 952	0,01	30 000	0,00

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0703	Oignons, échalotes, aulx, poireaux et autres légumes alliacés, à l'état frais ou réfrigéré		0,00	41 600	0,00	340 500 000	16,90	115 500 000	12,62
0709	Légumes, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. Des pommes de terre, des tomates, des légumes alliacés, des choux et produits comestibles simil. Du genre 'brassica', des laitues 'lactuca sativa', des chicorées 'cichorium spp.', des carottes, des navets, d	16 000 000	0,73						
0710	Légumes, non-cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés			276 000	0,01				
0802	Fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués (à l'excl. Des noix de coco, des noix du brésil et des noix de cajou)					390 000 000	19,36		
0902	Thé, même aromatisé [01/01/1988-31/12/1991- thé]					690	0,00		
1006	Riz	1 322 615 291	60,41	2 125 262 126	63,01	842 214 217	41,81	528 658 193	57,74
1101	Farines de froment [blé] ou de méteil	2 359 000	0,11	3 334 000	0,10	400 000	0,02	360 000	0,04
1105	Farine, semoule, poudre, flocons, granulés et agglomérés sous forme de pellets, de pommes de terre	170 000	0,01					45 000 000	4,92
1501	Graisses de porc, y.c. Le saindoux, et graisses de volailles, fondues ou autrement extraites (à l'excl. De la stéarine solaire et l'huile de saindoux)	59 773	0,00						
1508	Huile d'arachide et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	68 117 438	3,11	187 223 784	5,55	16 462 247	0,82	7 372 361	0,81
1511	Huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	31 236 924	1,43	510 685	0,02			625 000	0,07

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées			800 000	0,02				
1515	Graisses et huiles végétales - y.c. L'huile de jojoba - et leurs fractions, fixes, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. Des huiles de soja, d'arachide, d'olive, de palme, de tournesol, de carthame, de coton, de coco [coprah], de palm	310 000	0,01						
1516	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées	100 672 497	4,60	253 104 464	7,50	7 373 663	0,37	3 662 960	0,40
1602	Préparations et conserves de viande, d'abats ou de sang (à l'excl. Des saucisses, saucissons et produits simil. Ainsi que des extraits et jus de viande)	134 768	0,01						
1604	Préparations et conserves de poissons; caviar et ses succédanés préparés à partir d'oeufs de poisson	703 395	0,03	66 750 000	1,98	114 000	0,01		0,00
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide	246 321 194	11,25	235 092 876	6,97	276 452 000	13,72	3 506 800	0,38
1704	Sucreries sans cacao, y.c. Le chocolat blanc	27 342	0,00						
1806	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao	156 303	0,01						
1902	Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies de viande ou d'autres substances, ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni; couscous, même préparé	2 029 679	0,09	3 094 271	0,09	1 320 814	0,07	941 300	0,10

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
1904	Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage [corn flakes, p.ex.]; céréales (autres que le maïs) en grains ou sous forme de flocons ou de grains autrement travaillés (à l'excl. De la farine, du gruau et de la semoule), précuites ou	8 000	0,00						
1905	Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits simil.	24 000	0,00	168 000	0,00				
2002	Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique	931 313	0,04	40 177 708	1,19	496 600	0,02	368 400	0,04
2103	Préparations pour sauces et sauces préparées; condiments et assaisonnements, composés; farine de moutarde et moutarde préparée	1 500 000	0,07						
2104	Préparations pour soupes, potages ou bouillons ; soupes, potages ou bouillons préparés ; préparations alimentaires composites homogénéisées consistant en un mélange finement homogénéisé de plusieurs substances de base, telles que viande, poisson, légumes, f			1 745 021	0,05			15 000	0,00
2106	Préparations alimentaires, n.d.a.	1 740 000	0,08						
2202	Eaux, y.c. Les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non-alcooliques (à l'excl. Des jus de fruits ou de légumes ainsi que du lait)	150 000	0,01	168 342	0,00				
2203	Bières de malt	99 000	0,00						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
2206	Cidre, poiré, hydromel et autres boissons fermentées; mélanges de boissons fermentées et mélanges de boissons fermentées et de boissons non alcooliques, n.d.a. (à l'excl. De la bière, des vins de raisins frais, des mo¹ts de raisins ainsi que des vermouès	480 000	0,02						
2309	Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux			8 000 000	0,24	208 000	0,01		
2402	Cigares, y.c. Ceux à bouts coupés, cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac	274 000	0,01			416 000	0,02		
2501	Sel, y.c. Le sel préparé pour la table et le sel dénaturé, et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse ou additionnés d'agents antiagglomérants ou d'agents assurant une bonne fluidité; eau de mer [01/01/1988-31/12/1991- sel, y.c. Le sel prepare po	150 350	0,01	941 100	0,03				
2710	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes); préparations n.d.a. Contenant en poids >= 70% d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base; déchets d'huiles contenant principale	1 687 542	0,08	1 630 165	0,05	435 000	0,02	504 535	0,06
2815	Hydroxyde de sodium [soude caustique]; hydroxyde de potassium [potasse caustique]; peroxydes de sodium ou de potassium	350 000	0,02	210 000	0,01				
3002	Sang humain; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic; antisérums, autres fractions du sang, produits immunologiques modifiés,	5 000	0,00						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
	même obtenus par voie biotechnologique; vaccins, toxines, cultures de micro-organism								
3102	Engrais minéraux ou chimiques azotés (à l'excl. Des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)			10 924	0,00				
3105	Engrais minéraux ou chimiques contenant deux ou trois des éléments fertilisants - azote, phosphore et potassium; autres engrais (sauf engrais d'origine uniquement animale ou végétale; engrais minéraux ou chimiques azotés, phosphatés ou potassiques); engra			33 580 226	1,00				
3303	Parfums et eaux de toilette (à l'excl. Des préparations pour l'après-rasage [lotions after-shave] et des désodorisants corporels)	2 000	0,00						
3304	Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau (autres que les médicaments), y.c. Les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer; préparations pour manucures ou pédicures	800	0,00						
3306	Préparations pour l'hygiène buccale ou dentaire, y.c. Les poudres et crèmes pour faciliter l'adhérence des dentiers; fils utilisés pour nettoyer les espaces intermédiaires [fils dentaires], en emballages individuels de détail	3 600	0,00						
3401	Savons; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, même contenant du savon; produits et	791 000	0,04	147 000	0,00	2 500 000	0,12		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
	préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liqu								
3923	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques					18 000	0,00		
3924	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques (à l'excl. Des baignoires, des douches, des lavabos, des bidets, des cuvettes d'aisance et leurs sièges et couvercles, des réservoir	268 404	0,01						
4011	Pneumatiques neufs, en caoutchouc	2 246 000	0,10	4 981 200	0,15	1 655 000	0,08	1 540 000	0,17
4013	Chambres à air, en caoutchouc			6 000	0,00				
4402	Charbon de bois - y.c. Le charbon de coques ou de noix -, même aggloméré (à l'excl. Des fusains et du charbon de bois conditionné comme médicament, mélangé d'encens ou activé)	5 000	0,00						
4601	Tresses et articles simil. En matières à tresser, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles simil. En matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis [nattes, paillassons et claies, p.ex.] (à l'excl. Des revêtements	80 000	0,00						
5208	Tissus de coton, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m²	1 967 800	0,09	19 293 616	0,57			5 100 000	0,56
5211	Tissus de coton, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des	1 500 000	0,07						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
	fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m²								
6105	Chemises et chemisettes, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets (sauf chemises de nuit, t-shirts et maillots de corps)	50 000	0,00						
6114	Vêtements spéciaux destinés à des fins professionnelles, sportives ou autres n.d.a., en bonneterie	3 600 000	0,16						
6210	Vêtements en feutres ou non-tissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, ainsi que vêtements en tissus autres qu'en bonneterie caoutchoutés ou imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou autres matières (sauf vêtements pour bébé	320 000	0,01						
6306	Bâches et stores d'extérieur, tentes, voiles pour embarcations, planches à voile ou chars à voile et articles de campement, en tous textiles (à l'excl. Des parasols-tentes, des toiles de protection en tissus légers confectionnées à plat, des sacs de campe			200 000	0,01				
6309	Articles de friperie composés de vêtements, accessoires du vêtement, couvertures, linge de maison et articles d'aménagement intérieur, en tous types de matières textiles, y.c. Les chaussures et coiffures de tous genres, manifestement usagés et présentés e	7 280 000	0,33	45 257 488	1,34	395 000	0,02	820 000	0,09
6401	Chaussures étanches, à semelles extérieure et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, dont le dessus n'a été ni réuni à la semelle extérieure par couture ou par rivets,	200 000	0,01						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
	clous, vis, tétons ou dispositifs simil., ni formé de différentes parties assemb								
6402	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique (sauf chaussures étanches du n° 6401, chaussures d'orthopédie, chaussures ayant le caractère de jouets, chaussures et protections utilisées pour le sport)	3 858 562	0,18	135 000	0,00	75 000	0,00	108 000	0,01
7204	Déchets et débris de fonte, de fer ou d'acier [ferrailles]; déchets lingotés en fer ou en acier (à l'excl. Des déchets et débris radioactifs, des scories, laitiers, battitures et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier ainsi que des morceaux			100	0,00	104 522	0,01		
8301	Cadenas, serrures et verrous -à clef, à secret ou électriques-, en métaux communs; fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure, en métaux communs; clefs pour ces articles, en métaux communs	75 000	0,00						
8452	Machines à coudre (autres que les machines à coudre les feuillets du n° 8440); meubles, embases et couvercles spécialement conçus pour machines à coudre; aiguilles pour machines à coudre; leurs parties							520 000	0,06
8506	Piles et batteries de piles électriques, et leurs parties (sauf hors d'usage)	11 000	0,00			33 623	0,00		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
8513	Lampes électriques portatives, destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie p.ex. A piles, à accumulateurs, électromagnétiques , et leurs parties (à l'excl.d les appareils d'éclairage du n° 8512)	270 000	0,01						
8517	Postes téléphoniques d'usagers, y.c. Les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil; autres appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y.c. Les appareils pour la communication dans un			5 400 000	0,16	780 000	0,04	2 500 000	0,27
8526	Appareils de radiodétection et de radiosondage [radar], appareils de radionavigation	190 000	0,01						
8528	Appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images; moniteurs vidéo et projecteurs vidéo [01/01/1988-31/12/1991- appareils récepteurs de télé							40 772	0,00
8702	Véhicules automobiles pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus							120 000 000	13,11
8703	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes (autres que les véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur compris, du n° 8702); voitures du type 'break' et voitures de course	273 970 000	12,51	62 575 319	1,86	8 400 000	0,42	47 500 000	5,19

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
8711	Motocycles -y.c. Les cyclomoteurs- et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars; side-cars	1 400 000	0,06	3 615 226	0,11			3 280 000	0,36
	Total	**2 189 261 816**	**100**	**3 373 149 011**	**100**	**2 014 247 313**	**100**	**915 543 322**	**100**

Source : INStaD, ECENE, passage 1 (2018), passages 2, 3 (2019) et 4 (2020), novembre 2020

Tableau 28 : Valeurs des principaux produits réexportés vers le Togo par passage

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0102	Animaux vivants de l'espèce bovine					3 000 000	0,72		
0104	Animaux vivants des espèces ovine ou caprine	4 800 000	1,31	245 000	0,09	6 000	0,00		
0207	Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, de coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades [des espèces domestiques]	64 500	0,02					130 000	0,05
0208	Viandes et abats comestibles frais, réfrigérés ou congelés de lapin, de lièvre, de pigeon et d'autres espèces animales (à l'exclu. Des viandes et abats d'animaux des espèces bovine, porcine, ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, ainsi que des vi	64 000	0,02						
0302	Poissons, comestibles, frais ou réfrigérés (à l'exclu. Des filets de poissons et autres chairs de poissons du n° 0304)	28 000	0,01	95 000	0,04				

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0303	Poissons, comestibles, congelés (à l'exclu. Des filets de poissons et autres chairs de poissons du n° 0304)	349 500	0,10	2 203 000	0,84			330 000	0,12
0305	Poissons comestibles, séchés, salés ou en saumure ; poissons comestibles, fumés, même cuits avant ou pendant le fumage ; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propres à l'alimentation humaine [01/01/1988-31/12/1991 - poissons Co	220 000	0,06					100 000	0,04
0407	Œufs d'oiseaux, en coquilles, frais, conservés ou cuits	51 700	0,01	30 000	0,01				
0601	Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif, en végétation ou en fleur (à l'excl. Des oignons, tubercules et racines tubéreuses servant à l'alimentation humaine); plants, plantes et racines de chicorée (à l'exc	5 600 000	1,53						
0801	Noix de coco, noix du brésil et noix de cajou, fraîches ou sèches, même sans leurs coques ou décortiquées					1 750 000	0,42	1 100 000	0,39
1005	Maïs					90 000	0,02		
1006	Riz	518 000	0,14	9 393 107	3,60	1 016 243	0,24		
1101	Farines de froment [blé] ou de méteil	250 000	0,07	14 150 000	5,42	255 000	0,06	54 000	0,02
1508	Huile d'arachide et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées			1 956 500	0,75	308 000	0,07		
1511	Huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	15 000	0,00	1 144 000	0,44	1 600 000	0,38		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
1516	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées	506 500	0,14	4 540 000	1,74			58 000	0,02
1902	Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies de viande ou d'autres substances, ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni; couscous, même préparé	16 200	0,00						
1905	Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits simil.	18 000	0,00			1 000	0,00		
2002	Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique					1 200	0,00		
2104	Préparations pour soupes, potages ou bouillons; soupes, potages ou bouillons préparés; préparations alimentaires composites homogénéisées consistant en un mélange finement homogénéisé de plusieurs substances de base, telles que viande, poisson, légumes, f			50 000	0,02				
2202	Eaux, y.c. Les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non-alcooliques (à l'excl. Des jus de fruits ou de légumes ainsi que du lait)	32 400	0,01						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
2206	Cidre, poiré, hydromel et autres boissons fermentées; mélanges de boissons fermentées et mélanges de boissons fermentées et de boissons non alcooliques, n.d.a. (à l'excl. De la bière, des vins de raisins frais, des mo¹ts de raisins ainsi que des vermouès			157 500	0,06				
2208	Alcool éthylique non-dénaturé d'un titre alcoométrique volumique < 80% vol; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses (à l'excl. Des préparations alcooliques composées des types utilisés pour la fabrication des boissons)	10 756 000	2,94			8 000	0,00		
2402	Cigares, y.c. Ceux à bouts coupés, cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac			186 600	0,07	22 500	0,01		
2501	Sel, y.c. Le sel préparé pour la table et le sel dénaturé, et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse ou additionnés d'agents antiagglomérants ou d'agents assurant une bonne fluidité; eau de mer [01/01/1988-31/12/1991- sel, y.c. Le sel prepare po	8 500	0,00	39 700	0,02				
2523	Ciments hydrauliques, y.c. Les ciments non-pulvérisés dits 'clinkers', même colorés	156 000	0,04						
2710	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes); préparations n.d.a. Contenant en poids >= 70% d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base; déchets d'huiles contenant principale	338 583 463	92,41	223 405 950	85,61	403 371 450	96,39	275 672 750	97,04

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
3002	Sang humain; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic; antisérums, autres fractions du sang, produits immunologiques modifiés, même obtenus par voie biotechnologique; vaccins, toxines, cultures de micro-organism			3 500	0,00				
3004	Médicaments (à l'excl. Des produits du n° 3002, 3005 ou 3006) constitués par des produits mélangés ou non-mélangés, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous forme de doses [y.c. Ceux destinés à être administrés par voie percut	510 000	0,14	15 000	0,01				
3102	Engrais minéraux ou chimiques azotés (à l'excl. Des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)			26 300	0,01				
3105	Engrais minéraux ou chimiques contenant deux ou trois des éléments fertilisants - azote, phosphore et potassium; autres engrais (sauf engrais d'origine uniquement animale ou végétale; engrais minéraux ou chimiques azotés, phosphatés ou potassiques); engra	87 000	0,02	1 435 900	0,55				
3303	Parfums et eaux de toilette (à l'excl. Des préparations pour l'après-rasage [lotions after-shave] et des désodorisants corporels)					1 000	0,00		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
3304	Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau (autres que les médicaments), y.c. Les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer; préparations pour manucures ou pédicures			35 000	0,01	120 000	0,03		
3401	Savons; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, même contenant du savon; produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liqu	18 800	0,01	10 000	0,00	122 900	0,03		
3505	Dextrine et autres amidons et fécules modifiés [les amidons et fécules pré-gélatinisés ou estérifiés, p.ex.]; colles à base d'amidons ou de fécules, de dextrine ou d'autres amidons ou fécules modifiés (à l'excl. Des produits conditionnés pour la vente au			12 000	0,00				
3808	Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits simil., présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous form	6 000	0,00	604 000	0,23				
3916	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 1 mm [monofils], joncs, bâtons et profilés, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés, en matières plastiques	93 000	0,03						
3923	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles,	84 800	0,02						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
	capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques								
3924	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques (à l'excl. Des baignoires, des douches, des lavabos, des bidets, des cuvettes d'aisance et leurs sièges et couvercles, des réservoir	56 150	0,02		0,00	60 000	0,01		
3925	Articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, n.d.a.			90 000	0,03				
4011	Pneumatiques neufs, en caoutchouc	120 000	0,03			45 000	0,01	45 000	0,02
4013	Chambres à air, en caoutchouc					70 000	0,02		
4202	Malles, valises et mallettes, y.c. Les mallettes de toilette et les mallettes porte-documents, serviettes, cartables, étuis à lunettes, étuis pour jumelles, appareils photographiques, caméras, instruments de musique ou armes et contenants simil.; sacs de	10 000	0,00						
4602	Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser ou confectionnés à l'aide des articles du n° 4601; ouvrages en luffa (à l'excl. Des revêtements muraux du n° 4814, des ficelles, cordes et cordages, des chaussures, coiffures			935 000	0,36				
5208	Tissus de coton, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m²	9 500	0,00	20 000	0,01				

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
5604	Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles; fils textiles, lames et formes simil. Du n° 5404 ou 5405, imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. Des imitations de catgut munies d'hameçons ou autreme							75 000	0,03
6109	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie	30 000	0,01						
6305	Sacs et sachets d'emballage en tous types de matières textiles	14 000	0,00						
6309	Articles de friperie composés de vêtements, accessoires du vêtement, couvertures, linge de maison et articles d'aménagement intérieur, en tous types de matières textiles, y.c. Les chaussures et coiffures de tous genres, manifestement usagés et présentés e	301 000	0,08			50 000	0,01		
6402	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique (sauf chaussures étanches du n° 6401, chaussures d'orthopédie, chaussures ayant le caractère de jouets, chaussures et protections utilisées pour le sport)	26 000	0,01						
6802	Pierres de taille ou de construction (autres que l'ardoise) travaillées et ouvrages en ces pierres; cubes, dés et articles simil. Pour mosaïques, en pierres naturelles, y.c. L'ardoise, même sur support; granulés, éclats et poudres de pierres naturelles, y					40 000	0,01		
7204	Déchets et débris de fonte, de fer ou d'acier [ferrailles]; déchets lingotés en fer ou en acier (à l'excl. Des déchets et débris radioactifs, des scories, laitiers, battitures et autres déchets de	50 000	0,01						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
	la fabrication du fer ou de l'acier ainsi que des morceaux								
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non-alliés, d'une largeur >= 600 mm, plaqués ou revêtus, laminés à chaud ou à froid					21 000	0,01		
7310	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil. En fonte, fer ou acier, pour toutes matières (à l'excl. Des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance <= 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur o	16 100	0,00						
7312	Torons, câbles, tresses, élingues et articles simil., en fer ou en acier (sauf produits isolés pour l'électricité et sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles)			9 000	0,00				
7611	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. En aluminium, pour toutes matières, à l'excl. Des gaz comprimés ou liquéfiés, d'une contenance > 300 l (sans dispositifs mécaniques ou thermiques et à l'excl. Des conteneurs spécialement conçus et équipés	196 000	0,05						
8215	Cuillers, fourchettes, louches, écumoires, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles simil., en métaux communs (sauf cisailles à volaille et à homards du n° 8201 ou du n° 8213)	7 500	0,00						
8502	Groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques	220 000	0,06						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
8504	Transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques p.ex. Redresseurs , bobines de réactance et selfs, et leurs parties			12 000	0,00				
8506	Piles et batteries de piles électriques, et leurs parties (sauf hors d'usage)	8 800	0,00	7 500	0,00	3 000			
8513	Lampes électriques portatives, destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie p.ex. A piles, à accumulateurs, électromagnétiques , et leurs parties (à l'excl.d les appareils d'éclairage du n° 8512)	38 400	0,01						
8527	Appareils récepteurs pour la radiodiffusion, même combinés, sous une même enveloppe, à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou à un appareil d'horlogerie					400 000	0,10		
8711	Motocycles -y.c. Les cyclomoteurs- et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars; side-cars	2 136 000	0,58			6 060 000	1,45	6 500 000	2,29
8714	Parties et accessoires de motocycles et cycles et de fauteuils roulants et d'autres véhicules pour invalides, n.d.a.	305 000	0,08	156 000	0,06	43 000	0,01	29 000	0,01
9102	Montres-bracelets, montres de poche et montres simil., y.c. Les compteurs de temps du même type (autres que celles en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux)					1 500	0,00		
	Total	**366 381 813**	**100**	**260 967 557**	**100**	**418 466 793**	**100**	**284 093 750**	**100**

Source : INStaD, ECENE, passage 1 (2018), passages 2, 3 (2019) et 4 (2020), novembre 2020

ANNEXE C : PRINCIPAUX PRODUITS IMPORTES PAR PASSAGE ET PAR PAYS DE PROVENANCE

Tableau 29 : Valeurs des principaux produits importés du Burkina Faso par passage

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0102	Animaux vivants de l'espèce bovine	480 000	100,00	1 500 000	4,73	1 420 000	11,04	2 410 000	17,60
0103	Animaux vivants de l'espèce porcine							952 500	6,96
0104	Animaux vivants des espèces ovine ou caprine			805 100	2,54	390 000	3,03	413 000	3,02
0105	Coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades [des espèces domestiques], vivants					74 000	0,58	87 000	0,64
0302	Poissons, comestibles, frais ou réfrigérés (à l'exclu. Des filets de poissons et autres chairs de poissons du n° 0304)					278 000	2,16		
0303	Poissons, comestibles, congelés (à l'exclu. Des filets de poissons et autres chairs de poissons du n° 0304)					277 500	2,16	250 000	1,83
0305	Poissons comestibles, séchés, salés ou en saumure ; poissons comestibles, fumés, même cuits avant ou pendant le fumage ; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propres à l'alimentation humaine [01/01/1988-31/12/1991 - poissons Co							150 000	1,10
0401	Lait et crème de lait, non-concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants							148 500	1,08
0402	Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants					40 000	0,31	25 200	0,18

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0405	Beurre, p.c. Le beurre déshydraté et le ghee, et autres matières grasses provenant du lait ainsi que pâtes à tartiner laitières							196 000	1,43
0406	Fromages et caillebotte					21 600	0,17		
0409	Miel naturel			10 000	0,03	300 000	2,33		
0702	Tomates, à l'état frais ou réfrigéré			60 000	0,19			9 000	0,07
0713	Légumes à cosse secs, écossés, même décortiqués ou cassés			20 000	0,06	81 000	0,63		
0714	Racines de manioc, d'arrow-root ou de salep, topinambours, patates douces et racines et tubercules simil. A haute teneur en fécule ou en inuline, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets; moelle d							30 000	0,22
0807	Melons, y.c. Les pastèques, et papayes, frais					94 000	0,73	13 600	0,10
0810	Fraises, framboises, mûres, groseilles et autres fruits comestibles (sauf fruits à coque, bananes, dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues, mangoustans, papayes, agrumes, raisins, melons, pommes, poires, coings, abricots, cerises, pêches, prunes					500 000	3,89		
0901	Café, même torréfié ou décaféiné; coques et pellicules de café; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange					5 000	0,04		
0902	Thé, même aromatisé [01/01/1988-31/12/1991 - thé]					86 400	0,67		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
1005	Maïs					160 000	1,24		
1006	Riz			1 578 450	4,97	1 233 000	9,58	957 300	6,99
1008	Sarrasin, millet, alpiste et autres céréales (à l'excl. Du froment [blé], du méteil, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, du riz et du sorgho à grains)			2 400 000	7,56	75 000	0,58		
1101	Farines de froment [blé] ou de méteil			6 000	0,02			250 000	1,83
1105	Farine, semoule, poudre, flocons, granulés et agglomérés sous forme de pellets, de pommes de terre			1 000	0,00				
1201	Fèves de soja, même concassées					300 000	2,33		
1207	Graines et fruits oléagineux, même concassés (à l'excl. Des fruits à coque comestibles, des olives, des fèves de soja, des arachides, du coprah ainsi que des graines de lin, de navette, de colza et de tournesol)			100 000	0,32				
1516	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées			6 857 250	21,60	3 481 500	27,06	6 547 000	47,83
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés					480 000	3,73		
1604	Préparations et conserves de poissons; caviar et ses succédanés préparés à partir d'oeufs de poisson							90 000	0,66

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide			687 750	2,17	70 000	0,54	263 500	1,92
1704	Sucreries sans cacao, y.c. Le chocolat blanc			17 500	0,06				
1902	Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies de viande ou d'autres substances, ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni; couscous, même préparé			90 000	0,28	103 000	0,80	90 250	0,66
1905	Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits simil.			84 000	0,26				
2002	Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique			600 000	1,89			65 400	0,48
2202	Eaux, y.c. Les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non-alcooliques (à l'excl. Des jus de fruits ou de légumes ainsi que du lait)			1 200	0,004				
2208	Alcool éthylique non-dénaturé d'un titre alcoométrique volumique < 80% vol; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses (à l'excl. Des préparations			3 062 400	9,65			57 600	0,42

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
	alcooliques composées des types utilisés pour la fabrication des boissons)								
2402	Cigares, y.c. Ceux à bouts coupés, cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac					6 000	0,05		
2501	Sel, y.c. Le sel préparé pour la table et le sel dénaturé, et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse ou additionnés d'agents antiagglomérants ou d'agents assurant une bonne fluidité; eau de mer [01/01/1988-31/12/1991- sel, y.c. Le sel prepare po					27 000	0,21	631 000	4,61
3004	Médicaments (à l'excl. Des produits du n° 3002, 3005 ou 3006) constitués par des produits mélangés ou non-mélangés, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous forme de doses [y.c. Ceux destinés à être administrés par voie percut			521 000	1,64	46 000	0,36		
3209	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux			445 000	1,40				
3401	Savons; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, même contenant du savon; produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide			330 000	1,04	458 000	3,56	42 500	0,31

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
3924	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques (à l'excl. Des baignoires, des douches, des lavabos, des bidets, des cuvettes d'aisance et leurs sièges et couvercles, des réservoir			192 500	0,61	125 000	0,97		
4011	Pneumatiques neufs, en caoutchouc			750 000	2,36				
4601	Tresses et articles simil. En matières à tresser, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles simil. En matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis [nattes, paillassons et claies, p.ex.] (à l'excl. Des revêtements			360 000	1,13				
6802	Pierres de taille ou de construction (autres que l'ardoise) travaillées et ouvrages en ces pierres; cubes, dés et articles simil. Pour mosaïques, en pierres naturelles, y.c. L'ardoise, même sur support; granulés, éclats et poudres de pierres naturelles, y			12 000	0,04				
6812	Amiante [asbeste] travaillé en fibres; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium; ouvrages en ces mélanges ou en amiante [p.ex. Fils, tissus, vêtements, coiffures, chaussures, joints], même armés (à l'excl. Des ouvrages en			50 000	0,16				
6912	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette en céramique,					250 000	1,94	10 000	0,07

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
	autres que la porcelaine (sauf baignoires, bidets, éviers et autres appareils fixes simil.; statuettes et autres objets d'ornementation; cruch								
8414	Pompes à air ou à vide, compresseurs d'air ou d'autres gaz et ventilateurs; hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, même filtrantes, et leurs parties (à l'excl. Des pompes siphons à émulsion pour mélanges de gaz, et sauf él			82 000	0,26	150 000	1,17		
8418	Réfrigérateurs, congélateurs-conservateurs, surgélateurs et autres matériel, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autre; pompes à chaleur, et leurs parties, autres que les machines et appareils pour le conditionnem			1 400 000	4,41	1 160 000	9,02		
8437	Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs; machines et appareils pour la minoterie ou le traitement des céréales ou légumes secs, et leurs parties (autres que les machines et appareils du type agricole, les instal					610 000	4,74		
8502	Groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques			3 000	0,01				
8506	Piles et batteries de piles électriques, et leurs parties (sauf hors d'usage)			45 000	0,14				

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
8513	Lampes électriques portatives, destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie p.ex. A piles, à accumulateurs, électromagnétiques , et leurs parties (à l'excl.d les appareils d'éclairage du n° 8512)			16 500	0,05				
8516	Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques; appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages simil.; appareils électrothermiques pour la coiffure p.ex. Sèche-cheveux, appareils à friser, chauffe-fers à friser ou pour sécher les			247 500	0,78				
8528	Appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images; moniteurs vidéo et projecteurs vidéo [01/01/1988-31/12/1991- appareils récepteurs de télé			2 820 000	8,88	540 000	4,20		
8708	Parties et accessoires de tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux du n° 8701 à 8705, n.d.a			295 000	0,93				
8711	Motocycles -y.c. Les cyclomoteurs- et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars; side-cars			6 293 000	19,82	20 000	0,16		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
9402	Mobilier pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire, p.ex. Tables d'opérations, tables d'examen, lits à mécanisme pour usages cliniques, fauteuils de dentistes; fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils simil., avec dispositi					2 000	0,02		
	Total	**480 000**	**100**	**31 743 150**	**100**	**12 864 000**	**100**	**13 689 350**	**100**

Source : INStaD, ECENE, passage 1 (2018), passages 2, 3 (2019) et 4 (2020), novembre 2020

Tableau 30 : Valeurs des principaux produits importés de la Côte d'Ivoire par passage

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide							92 500	0,46
2202	Eaux, y.c. Les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non-alcooliques (à l'excl. Des jus de fruits ou de légumes ainsi que du lait)	16 000	100,00						
3401	Savons; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, même contenant du savon; produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide			37 500	55,56	17 000	100,00		
5208	Tissus de coton, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m²							20 000 000	99,54
6402	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique (sauf chaussures étanches du n° 6401, chaussures d'orthopédie, chaussures ayant le caractère de jouets, chaussures et protections utilisées pour le sport)			30 000	44,44				
	Total	**16 000**	**100**	**67 500**	**100**	**17 000**	**100**	**20 092 500**	**100**

Source : INStaD, ECENE, passage 1 (2018), passages 2, 3 (2019) et 4 (2020), novembre 2020

Tableau 31 : Valeurs des principaux produits importés du Ghana d'Ivoire par passage

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0302	Poissons, comestibles, frais ou réfrigérés (à l'exclu. Des filets de poissons et autres chairs de poissons du n° 0304)			13 000	0,01				
0305	Poissons comestibles, séchés, salés ou en saumure ; poissons comestibles, fumés, même cuits avant ou pendant le fumage ; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propres à l'alimentation humaine [01/01/1988-31/12/1991 - poissons Co			515 000	0,35				
0709	Légumes, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. Des pommes de terre, des tomates, des légumes alliacés, des choux et produits comestibles simil. Du genre 'brassica', des laitues 'lactuca sativa', des chicorées 'cichorium spp.', des carottes, des navets, d			66 805	0,05	20 000	0,09		
0713	Légumes à cosse secs, écossés, même décortiqués ou cassés							70 500	1,73
0801	Noix de coco, noix du brésil et noix de cajou, fraîches ou sèches, même sans leurs coques ou décortiquées							550 000	13,52
0810	Fraises, framboises, mûres, groseilles et autres fruits comestibles (sauf fruits à coque, bananes, dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues, mangoustans, papayes, agrumes, raisins, melons, pommes, poires, coings, abricots, cerises, pêches, prunes					26 000	0,11		
1005	Maïs			120 000	0,08				
1006	Riz			436 250	0,30				
1007	Sorgho à grains					145 000	0,63		
1511	Huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées			133 430 000	91,78	21 750 000	94,70		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
1516	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées			4 130 600	2,84				
2002	Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique			20 000	0,01	22 000	0,10	1 170 000	28,75
2106	Préparations alimentaires, n.d.a.			1 590 000	1,09				
2203	Bières de malt			268 000	0,18			390 000	9,58
2501	Sel, y.c. Le sel préparé pour la table et le sel dénaturé, et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse ou additionnés d'agents antiagglomérants ou d'agents assurant une bonne fluidité; eau de mer [01/01/1988-31/12/1991- sel, y.c. Le sel prepare po							84 000	2,06
2833	Sulfates; aluns; peroxosulfates [persulfates]	100 000	2,36						
3304	Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau (autres que les médicaments), y.c. Les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer; préparations pour manucures ou pédicures							17 500	0,43
3401	Savons; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, même contenant du savon; produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liqu			52 500	0,04	138 000	0,60		
3808	Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits simil., présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous form							225 000	5,53

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
3923	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques					62 000	0,27		
3924	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques (à l'excl. Des baignoires, des douches, des lavabos, des bidets, des cuvettes d'aisance et leurs sièges et couvercles, des réservoir							60 000	1,47
3925	Articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, n.d.a.			1 500 000	1,03				
4011	Pneumatiques neufs, en caoutchouc			36 000	0,02	11 000	0,05		
4601	Tresses et articles simil. En matières à tresser, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles simil. En matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis [nattes, paillassons et claies, p.ex.] (à l'excl. Des revêtements							150 000	3,69
5208	Tissus de coton, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m²					500 000	2,18		
6103	Costumes ou complets, ensembles, vestons, pantalons, y.c. Knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets (sauf anoraks et articles simil., gilets séparés, survêtements de sport 'trainings			22 000	0,02				
6309	Articles de friperie composés de vêtements, accessoires du vêtement, couvertures, linge de maison et articles d'aménagement intérieur, en tous types de matières textiles, y.c. Les chaussures et coiffures de tous genres, manifestement usagés et présentés e							47 500	1,17

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
6402	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique (sauf chaussures étanches du n° 6401, chaussures d'orthopédie, chaussures ayant le caractère de jouets, chaussures et protections utilisées pour le sport)			350	0,00			625 000	15,36
7310	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil. En fonte, fer ou acier, pour toutes matières (à l'excl. Des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance <= 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur o			3 000 000	2,06				
7326	Ouvrages en fer ou en acier, n.d.a. (autres que moulés)					33 000	0,14		
8712	Bicyclettes et autres cycles, -y compris les triporteurs-, sans moteur					260 000	1,13	680 000	16,71
9303	Armes à feu et engins simil. Utilisant la déflagration de la poudre, p.ex. Fusils et carabines de chasse ou de tir sportif, armes à feu chargées uniquement par le canon, pistolets lance-fusées et autres conçus uniquement pour lancer des fusées de signalis	4 140 000	97,64						
9619	Serviettes et tampons hygiéniques, couches et langes pour bébés et articles similaires, en toutes matières			175 000	0,12				
	Total	**4 240 000**	**100**	**145 375 505**	**100**	**22 967 000**	**100**	**4 069 500**	**100**

Source : INStaD, ECENE, passage 1 (2018), passages 2, 3 (2019) et 4 (2020), novembre 2020

Tableau 32 : Valeurs des principaux produits importés du Niger par passage

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0102	Animaux vivants de l'espèce bovine			13 970 000	35,55				
0104	Animaux vivants des espèces ovine ou caprine			2 500 000	6,36			150 000	39,06
0210	Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés ; farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats	4 000	0,08						
0301	Poissons vivants	90 000	1,76						
0303	Poissons, comestibles, congelés (à l'exclu. Des filets de poissons et autres chairs de poissons du n° 0304)			65 000	0,17				
0305	Poissons comestibles, séchés, salés ou en saumure ; poissons comestibles, fumés, même cuits avant ou pendant le fumage ; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propres à l'alimentation humaine [01/01/1988-31/12/1991 - poissons Co	12 000	0,23	2 552 000	6,49				
0402	Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants	58 500	1,14	36 600	0,09	48 125	3,26		
0403	Babeurre, lait et crème caillés, yoghourt, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao			7 500	0,02				
0511	Produits d'origine animale, n.d.a.; animaux morts de tous types, impropres à l'alimentation humaine	200 000	3,91						
0703	Oignons, échalotes, aulx, poireaux et autres légumes alliacés, à l'état frais ou réfrigéré			7 560 000	19,24	1 260 861	85,51	231 000	60,16

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0709	Légumes, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. Des pommes de terre, des tomates, des légumes alliacés, des choux et produits comestibles simil. Du genre 'brassica', des laitues 'lactuca sativa', des chicorées 'cichorium spp.', des carottes, des navets, d	275 000	5,38	250 000	0,64	150	0,01		
0713	Légumes à cosse secs, écossés, même décortiqués ou cassés			930 000	2,37				
0802	Fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués (à l'excl. Des noix de coco, des noix du brésil et des noix de cajou)			9 000	0,02				
0901	Café, même torréfié ou décaféiné; coques et pellicules de café; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange	100 000	1,96	20 000	0,05				
1005	Maïs			4 575 000	11,64				
1006	Riz	110 000	2,15	607 500	1,55				
1101	Farines de froment [blé] ou de méteil			1 133 000	2,88				
1201	Fèves de soja, même concassées			125 000	0,32				
1212	Caroubes, algues, betteraves sucrières et cannes à sucre, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées; noyaux et amandes de fruits et autres produits végétaux, y.c. Les racines non-torréfiées de chicorée de la variété 'cichorium intybus	93 000	1,82						
1508	Huile d'arachide et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées			60 125	0,15				
1516	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées			432 500	1,10			3 000	0,78
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide	82 500	1,61	710 012	1,81				
1704	Sucreries sans cacao, y.c. Le chocolat blanc			45 000	0,11				

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
1901	Extraits de malt; préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, fécules ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant < 40% en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a.; préparations alimentaires			18 000	0,05				
1902	Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies de viande ou d'autres substances, ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni; couscous, même préparé			720 000	1,83				
1905	Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits simil.	68 000	1,33	57 726	0,15				
2002	Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique	5 500	0,11	110 000	0,28				
2008	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool (sauf préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, confits au sucre mais non-conservés dans du sirop et	60 000	1,17						
2103	Préparations pour sauces et sauces préparées; condiments et assaisonnements, composés; farine de moutarde et moutarde préparée	2 400	0,05						
2104	Préparations pour soupes, potages ou bouillons; soupes, potages ou bouillons préparés; préparations alimentaires composites homogénéisées consistant en un mélange finement homogénéisé de plusieurs substances de base, telles que viande, poisson, légumes, f	218 252	4,27						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
2202	Eaux, y.c. Les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non-alcooliques (à l'excl. Des jus de fruits ou de légumes ainsi que du lait)			218 915	0,56				
2402	Cigares, y.c. Ceux à bouts coupés, cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac			29 800	0,08				
2501	Sel, y.c. Le sel préparé pour la table et le sel dénaturé, et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse ou additionnés d'agents antiagglomérants ou d'agents assurant une bonne fluidité; eau de mer [01/01/1988-31/12/1991- sel, y.c. Le sel prepare po	159 000	3,11	119 500	0,30				
3401	Savons; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, même contenant du savon; produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liqu			236 000	0,60				
3808	Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits simil., présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous form			158 409	0,40				
3916	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 1 mm [monofils], joncs, bâtons et profilés, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés, en matières plastiques	142 250	2,78						
3924	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques (à l'excl. Des baignoires, des douches, des lavabos, des bidets, des cuvettes d'aisance et leurs sièges et couvercles, des réservoir	341 750	6,68						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
4011	Pneumatiques neufs, en caoutchouc			700 000	1,78	82 954	5,63		
4401	Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes simil.; bois en plaquettes ou en particules; sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, boulettes ou sous formes simil.			13 500	0,03				
4402	Charbon de bois - y.c. Le charbon de coques ou de noix -, même aggloméré (à l'excl. Des fusains et du charbon de bois conditionné comme médicament, mélangé d'encens ou activé)					82 500	5,59		
4601	Tresses et articles simil. En matières à tresser, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles simil. En matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis [nattes, paillassons et claies, p.ex.] (à l'excl. Des revêtements	38 207	0,75	20 000	0,05				
5007	Tissus de soie ou de déchets de soie	12 000	0,23						
5208	Tissus de coton, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m²			733 712	1,87				
5608	Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages; filets confectionnés pour la pêche et autres filets confectionnés, en matières textiles (à l'excl. Des résilles et filets à cheveux ainsi que des épuisettes	1 010 000	19,75						
6210	Vêtements en feutres ou non-tissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, ainsi que vêtements en tissus autres qu'en bonneterie caoutchoutés ou imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou autres matières (sauf vêtements pour bébé			6 000	0,02				

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
6309	Articles de friperie composés de vêtements, accessoires du vêtement, couvertures, linge de maison et articles d'aménagement intérieur, en tous types de matières textiles, y.c. Les chaussures et coiffures de tous genres, manifestement usagés et présentés e			30 000	0,08				
6402	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique (sauf chaussures étanches du n° 6401, chaussures d'orthopédie, chaussures ayant le caractère de jouets, chaussures et protections utilisées pour le sport)	410 000	8,02	537 000	1,37				
6405	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique et à dessus en autres matières que caoutchouc, matière plastique, cuir ou matières textiles; chaussures à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué et à dessus en autres mat	30 000	0,59						
7011	Ampoules en verre, ouvertes, et enveloppes tubulaires en verre, ouvertes, et leurs parties en verre, sans garnitures, pour lampes électriques, tubes cathodiques ou simil.	9 600	0,19						
7615	Articles de ménage, d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en aluminium; éponges, torchons, gants et articles simil. Pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en aluminium (sauf bidons, boîtes et récipients simil.	12 000	0,23						
8513	Lampes électriques portatives, destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie p.ex. A piles, à accumulateurs, électromagnétiques , et leurs parties (à l'excl.d les appareils d'éclairage du n° 8512)	158 000	3,09						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
8541	Diodes, transistors et dispositifs simil. A semi-conducteur; dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y.c. Les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux (sauf génératrices photovoltaïques); diodes émettrices de lumière	11 250	0,22						
8714	Parties et accessoires de motocycles et cycles et de fauteuils roulants et d'autres véhicules pour invalides, n.d.a.	150 000	2,93						
9507	Cannes à pêche, hameçons et autres articles pour la pêche à la ligne n.d.a.; épuisettes de pêche, filets à papillons, et autres filets simil.; leurres (autres que ceux du n° 9208 ou 9705) et articles de chasse simil.	1 250 000	24,45						
	Total	**5 113 210**	**100**	**39 296 799**	**100**	**1 474 591**	**100**	**384 000**	**100**

Source : INStaD, ECENE, passage 1 (2018), passages 2, 3 (2019) et 4 (2020), novembre 2020

Tableau 33 : Valeurs des principaux produits importés du Nigéria par passage

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0102	Animaux vivants de l'espèce bovine	17 816 590	0,31	1 575 000	0,02	120 000	0,00	12 215 982	0,48
0103	Animaux vivants de l'espèce porcine	7 270 174	0,13	3 236 520	0,05	1 546 515	0,03	189 187	0,01
0104	Animaux vivants des espèces ovine ou caprine			1 913 297	0,03	231 361	0,00	57 081	0,00
0105	Coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades [des espèces domestiques], vivants	13 952 502	0,24	1 392 917	0,02	2 133 264	0,04	165 834	0,01
0201	Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées			35 250	0,00				
0207	Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, de coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades [des espèces domestiques]	123 362	0,00	1 564 400	0,02			55 993 108	2,18
0301	Poissons vivants	1 702 660	0,03			1 600 000	0,03		
0302	Poissons, comestibles, frais ou réfrigérés (à l'exclu. Des filets de poissons et autres chairs de poissons du n° 0304)	3 292 782	0,06	4 500 000	0,07	125 257	0,00		
0303	Poissons, comestibles, congelés (à l'exclu. Des filets de poissons et autres chairs de poissons du n° 0304)	931 690	0,02	1 514 104	0,02			275 585	0,01
0305	Poissons comestibles, séchés, salés ou en saumure ; poissons comestibles, fumés, même cuits avant ou pendant le fumage ; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propres à l'alimentation humaine [01/01/1988-31/12/1991 - poissons Co	1 140 774	0,02	1 177 532	0,02			1 339 500	0,05

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0306	Crustacés, comestibles, même décortiqués, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure ; crustacés non-décortiqués, cuits à l'eau ou à la vapeur, même réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure ; farines, poudres et agglomérés	13 894	0,00	755 000	0,01				
0401	Lait et crème de lait, non-concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants	1 729 721	0,03	5 109 131	0,08	1 423 651	0,03	2 219 843	0,09
0402	Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants	2 279 318	0,04	12 959 625	0,20	6 100 937	0,11	1 009 112	0,04
0403	Babeurre, lait et crème caillés, yoghourt, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao			1 600	0,00	1 242 805	0,02	19 571	0,00
0405	Beurre, p.c. Le beurre déshydraté et le ghee, et autres matières grasses provenant du lait ainsi que pâtes à tartiner laitières	1 928 283	0,03	165 752	0,00	431 438	0,01	695 495	0,03
0406	Fromages et caillebotte	34 734	0,00						
0407	Œufs d'oiseaux, en coquilles, frais, conservés ou cuits	6 255 820	0,11	18 784 776	0,30	13 888 433	0,25	14 140 963	0,55
0511	Produits d'origine animale, n.d.a.; animaux morts de tous types, impropres à l'alimentation humaine	64 000	0,00						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0601	Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif, en végétation ou en fleur (à l'excl. Des oignons, tubercules et racines tubéreuses servant à l'alimentation humaine); plants, plantes et racines de chicorée (à l'exc	667 395	0,01					750 393	0,03
0604	Feuillages, feuilles, rameaux et autres parties de plantes, sans fleurs ni boutons de fleurs, et herbes, mousses et lichens, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés	200 000	0,00	42 491	0,00				
0702	Tomates, à l'état frais ou réfrigéré	2 140 607	0,04	505 436	0,01	152 500	0,00	2 327 856	0,09
0703	Oignons, échalotes, aulx, poireaux et autres légumes alliacés, à l'état frais ou réfrigéré	12 213 838	0,21	6 602 603	0,10	124 762 603	2,28	3 162 535	0,12
0704	Choux, choux-fleurs, choux frisés, choux-raves et produits comestibles simil. Du genre 'brassica', à l'état frais ou réfrigéré							26 094	0,00
0709	Légumes, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. Des pommes de terre, des tomates, des légumes alliacés, des choux et produits comestibles simil. Du genre 'brassica', des laitues 'lactuca sativa', des chicorées 'cichorium spp.', des carottes, des navets, d	1 433 342	0,02	3 099 130	0,05	789 000	0,01	1 207 017	0,05
0710	Légumes, non-cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés					200 000	0,00		
0712	Légumes secs, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés	45 000	0,00			119 454	0,00	162 436	0,01

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
	ou pulvérisés, mais non autrement préparés								
0713	Légumes à cosse secs, écossés, même décortiqués ou cassés	51 607	0,00	467 002	0,01	365 778	0,01	246 584	0,01
0714	Racines de manioc, d'arrow-root ou de salep, topinambours, patates douces et racines et tubercules simil. A haute teneur en fécule ou en inuline, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets; moelle d	902 907	0,02	4 561 919	0,07	4 235 000	0,08	960 000	0,04
0801	Noix de coco, noix du brésil et noix de cajou, fraîches ou sèches, même sans leurs coques ou décortiquées	120 000	0,00	12 070 000	0,19	500 000	0,01	1 151 473	0,04
0802	Fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués (à l'excl. Des noix de coco, des noix du brésil et des noix de cajou)	878 988	0,02	128 352	0,00	85 381	0,00		
0803	Bananes, y.c. Les plantains, fraîches ou sèches	3 924 915	0,07	1 496 071	0,02	588 729	0,01	281 647	0,01
0804	Dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans, frais ou secs			19 386	0,00				
0805	Agrumes, frais ou secs	1 212 867	0,02	99 574	0,00	28 087	0,00	26 094	0,00
0807	Melons, y.c. Les pastèques, et papayes, frais			15 031	0,00				
0901	Café, même torréfié ou décaféiné; coques et pellicules de café; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange	33 345	0,00	154 764	0,00	145 251	0,00	2 039 142	0,08
0902	Thé, même aromatisé [01/01/1988-31/12/1991- thé]	4 300	0,00	148 000	0,00	8 600	0,00	15 013	0,00

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0904	Poivre du genre 'piper'; piments du genre 'capsicum' ou du genre 'pimenta', séchés ou broyés ou pulvérisés					21 855	0,00		
0908	Noix muscades, macis, amomes et cardamomes	33 345	0,00						
0910	Gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry et autres épices (sauf poivre [du genre piper], piments du genre capsicum ou du genre pimenta, vanille, cannelle et fleurs de cannelier, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade, m	238 404	0,00			20 000	0,00		
1005	Maïs	1 287 910	0,02	3 265 504	0,05	8 639 882	0,16	720 000	0,03
1006	Riz	8 907 710	0,15	20 539 071	0,32	12 756 651	0,23	1 201 178	0,05
1007	Sorgho à grains			1 460 000	0,02				
1008	Sarrasin, millet, alpiste et autres céréales (à l'excl. Du froment [blé], du méteil, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, du riz et du sorgho à grains)	75 000	0,00			24 000	0,00		
1101	Farines de froment [blé] ou de méteil	5 651 785	0,10	12 564 398	0,20	3 162 486	0,06	6 224 184	0,24
1102	Farines de céréales (autres que de froment [blé] ou de méteil)			1 405	0,00				
1105	Farine, semoule, poudre, flocons, granulés et agglomérés sous forme de pellets, de pommes de terre	3 626 353	0,06	2 066 726	0,03	6 788 752	0,12	1 112 366	0,04
1106	Farines, semoules et poudres de pois, haricots, lentilles et autres légumes à cosse secs du n° 0713, de sagou, de racines de manioc, d'arrow-root et de salep, de topinambour, de patates	566 152	0,01			125 000	0,00		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
	douces et autres racines et tubercules simil. A haute teneur en fécul								
1201	Fèves de soja, même concassées			419 000	0,01	2 837 636	0,05	1 261 000	0,05
1202	Arachides, non-grillées ni autrement cuites, même décortiquées ou concassées	36 000	0,00	1 694 000	0,03	5 040 571	0,09	3 023 618	0,12
1207	Graines et fruits oléagineux, même concassés (à l'excl. Des fruits à coque comestibles, des olives, des fèves de soja, des arachides, du coprah ainsi que des graines de lin, de navette, de colza et de tournesol)	60 903 808	1,05	14 642 778	0,23	705 017	0,01	972 000	0,04
1208	Farines de graines ou de fruits oléagineux (à l'excl. De la farine de moutarde)	26 000	0,00						
1212	Caroubes, algues, betteraves sucrières et cannes à sucre, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées; noyaux et amandes de fruits et autres produits végétaux, y.c. Les racines non-torréfiées de chicorée de la variété 'cichorium intybus			40 000	0,00	207 211	0,00	137 665	0,01
1401	Bambous, rotins, roseaux, joncs, osiers, raphia, pailles de céréales nettoyées, blanchies ou teintes, écorces de tilleul et autres matières végétales des espèces principalement utilisées en vannerie ou en sparterie	600 000	0,01	992 679	0,02	600 000	0,01		
1404	Produits végétaux, n.d.a.					100 000	0,00		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
1508	Huile d'arachide et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	2 592 524	0,04	1 692 282	0,03	1 333 259	0,02		
1511	Huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	561 448	0,01	671 000	0,01	500 000	0,01	588 000	0,02
1516	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées	1 819 908	0,03	3 446 255	0,05	2 243 100	0,04	4 186 392	0,16
1517	Margarine et autres mélanges ou préparations alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions comestibles de différentes graisses ou huiles (à l'excl. Des graisses et huiles et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogé	75 000	0,00						
1604	Préparations et conserves de poissons; caviar et ses succédanés préparés à partir d'oeufs de poisson	978 120	0,02	59 955	0,00			121 465	0,00
1605	Crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, préparés ou conservés			16 000	0,00				
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide	2 197 673	0,04	2 618 961	0,04	925 732	0,02	948 391	0,04
1704	Sucreries sans cacao, y.c. Le chocolat blanc	489 187	0,01	33 004	0,00	42 476	0,00	91 479	0,00
1806	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao	30 000	0,00	311 100	0,00	341 773	0,01	70 180	0,00

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
1901	Extraits de malt; préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, fécules ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant < 40% en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a.; préparations alimentaires	911 364	0,02	300 826	0,00				
1902	Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies de viande ou d'autres substances, ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni; couscous, même préparé	4 836 157	0,08	2 468 548	0,04	2 515 698	0,05	3 744 768	0,15
1904	Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage [corn flakes, p.ex.]; céréales (autres que le maïs) en grains ou sous forme de flocons ou de grains autrement travaillés (à l'excl. De la farine, du gruau et de la semoule), précuites ou autrem	171 644	0,00			30 000	0,00		
1905	Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits simil.	16 782 109	0,29	31 608 344	0,50	20 266 131	0,37	7 095 189	0,28
2002	Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique	928 165	0,02	1 550 237	0,02	68 710	0,00	223 862	0,01

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
2005	Légumes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non-congelés (à l'excl. Confits au sucre ainsi que des tomates, des champignons et des truffes)			12 740	0,00				
2008	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool (sauf préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, confits au sucre mais non-conservés dans du sirop et	1 767 210	0,03						
2101	Extraits, essences et concentrés de café, de thé ou de maté et préparations à base de ces produits ou à base de café, thé ou maté; chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés	75 000	0,00					1 125 000	0,04
2102	Levures, vivantes ou mortes; autres micro-organismes monocellulaires morts (à l'excl. Des micro-organismes monocellulaires conditionnés comme médicaments); poudres à lever préparées	750 000	0,01	150 000	0,00			88 068	0,00
2103	Préparations pour sauces et sauces préparées; condiments et assaisonnements, composés; farine de moutarde et moutarde préparée	15 630	0,00					16 309	0,00
2104	Préparations pour soupes, potages ou bouillons; soupes, potages ou bouillons préparés; préparations alimentaires composites homogénéisées consistant	575 343	0,01	2 791 302	0,04	1 225 296	0,02	1 474 236	0,06

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
	en un mélange finement homogénéisé de plusieurs substances de base, telles que viande, poisson, légumes,								
2106	Préparations alimentaires, n.d.a.	228 687	0,00	250 000	0,00				
2201	Eaux, y.c. Les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazéifiées, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées ; glace et neige	59 500	0,00	3 771 615	0,06	1 768 120	0,03	1 586 798	0,06
2202	Eaux, y.c. Les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non-alcooliques (à l'excl. Des jus de fruits ou de légumes ainsi que du lait)	81 130 920	1,40	51 479 561	0,81	74 394 093	1,36	64 594 477	2,51
2203	Bières de malt	56 793 657	0,98	57 698 515	0,91	81 769 072	1,49	82 463 971	3,21
2204	Vins de raisins frais, y.c. Les vins enrichis en alcool; moûts de raisins, partiellement fermentés et d'un titre alcoométrique acquis > 0,5% vol, ou moûts de raisins, additionnés d'alcool, ayant un titre alcoométrique acquis > 0,5% vol	1 440 000	0,02					755 785	0,03
2207	Alcool éthylique non-dénaturé d'un titre alcoométrique volumique >= 80% vol; alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres	347 340	0,01						
2208	Alcool éthylique non-dénaturé d'un titre alcoométrique volumique < 80% vol; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses (à l'excl. Des préparations	975 374	0,02	1 090 374	0,02	558 794	0,01	805 383	0,03

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
	alcooliques composées des types utilisés pour la fabrication des boissons)								
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales (à l'excl. Des tourteaux et autres résidus solides de l'extraction des huiles de soja et d'arachide)	1 389 359	0,02	71 665	0,00	6 000	0,00	18 750	0,00
2309	Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux	4 451 572	0,08	145 969	0,00	311 000	0,01	14 678	0,00
2401	Tabacs bruts ou non-fabriqués; déchets de tabac	394 231	0,01	240 000	0,00				
2402	Cigares, y.c. Ceux à bouts coupés, cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac	1 896 021	0,03	5 331 225	0,08	1 241 912	0,02	7 916 535	0,31
2501	Sel, y.c. Le sel préparé pour la table et le sel dénaturé, et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse ou additionnés d'agents antiagglomérants ou d'agents assurant une bonne fluidité; eau de mer [01/01/1988-31/12/1991- sel, y.c. Le sel prepare po	871 751	0,02	809 328	0,01	673 116	0,01	555 341	0,02
2505	Sables naturels de toute espèce, même colorés (à l'excl. Des sables aurifères, platinifères, monazités, bitumineux ou asphaltiques ainsi que des sables de zircon, de rutile ou d'ilménite)			7 000	0,00			30 000	0,00
2507	Kaolin et autres argiles kaoliniques, même calcinés	1 736 699	0,03						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
2523	Ciments hydrauliques, y.c. Les ciments non-pulvérisés dits 'clinkers', même colorés	4 329 661	0,07	1 030 648	0,02	54 688	0,00	170 987	0,01
2710	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes); préparations n.d.a. Contenant en poids >= 70% d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base; déchets d'huiles contenant principale	5 010 986 906	86,64	5 572 613 330	87,90	4 242 333 921	77,48	2 045 656 803	79,61
2711	Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux	195 100	0,00	100 000	0,00				
2807	Acide sulfurique; oléum	140 000	0,00						
2815	Hydroxyde de sodium [soude caustique]; hydroxyde de potassium [potasse caustique]; peroxydes de sodium ou de potassium	1 246 422	0,02	489 798	0,01	3 400 000	0,06		
2828	Hypochlorites; hypochlorite de calcium du commerce; chlorites; hypobromites			27 000	0,00				
2833	Sulfates; aluns; peroxosulfates [persulfates]	225 771	0,00						
2834	Nitrites; nitrates (à l'excl. Des composés inorganiques ou organiques du mercure)	15 000	0,00						
2836	Carbonates; peroxocarbonates [percarbonates]; carbonate d'ammonium du commerce contenant du carbamate d'ammonium	121 250	0,00	50 000	0,00	209 044	0,00	94 486	0,00
2912	Aldéhydes, même contenant d'autres fonctions oxygénées; polymères cycliques des aldéhydes; paraformaldéhyde					2 080 000	0,04		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
2941	Antibiotiques			437 750	0,01				
3001	Glandes et autres organes à usages opothérapiques, à l'état desséché, même pulvérisés; extraits, à usages opothérapiques, de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions; héparine et ses sels; autres substances humaines ou animales préparées à des f	40 000	0,00						
3002	Sang humain; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic; antisérums, autres fractions du sang, produits immunologiques modifiés, même obtenus par voie biotechnologique; vaccins, toxines, cultures de micro-organism			446 000	0,01				
3004	Médicaments (à l'excl. Des produits du n° 3002, 3005 ou 3006) constitués par des produits mélangés ou non-mélangés, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous forme de doses [y.c. Ceux destinés à être administrés par voie percut	2 636 744	0,05	660 000	0,01	210 351	0,00	1 500 000	0,06
3005	Ouates, gazes, bandes et articles analogues [pansements, sparadraps, sinapismes, p.ex.], imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires					360 939	0,01		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
3102	Engrais minéraux ou chimiques azotés (à l'excl. Des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)			220 311	0,00				
3104	Engrais minéraux ou chimiques potassiques (à l'excl. Des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	140 000	0,00						
3105	Engrais minéraux ou chimiques contenant deux ou trois des éléments fertilisants - azote, phosphore et potassium; autres engrais (sauf engrais d'origine uniquement animale ou végétale; engrais minéraux ou chimiques azotés, phosphatés ou potassiques); engra	15 474 243	0,27	633 985	0,01				
3209	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux	125 042	0,00	1 633 403	0,03	66 363	0,00		
3302	Mélanges de substances odoriférantes et mélanges, y.c. Les solutions alcooliques, à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour l'industrie; autres préparations à base de substances odoriférantes, des types	42 499	0,00						
3303	Parfums et eaux de toilette (à l'excl. Des préparations pour l'après-rasage [lotions after-shave] et des désodorisants corporels)	75 000	0,00	613 370	0,01	2 113 500	0,04		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
3304	Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau (autres que les médicaments), y.c. Les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer; préparations pour manucures ou pédicures	1 310 732	0,02	2 054 743	0,03	649 800	0,01	2 952 635	0,11
3305	Préparations capillaires			20 000	0,00	40 000	0,00		
3306	Préparations pour l'hygiène buccale ou dentaire, y.c. Les poudres et crèmes pour faciliter l'adhérence des dentiers; fils utilisés pour nettoyer les espaces intermédiaires [fils dentaires], en emballages individuels de détail	299 411	0,01	304 793	0,00			33 909	0,00
3307	Préparations pour le prérasage, le rasage ou l'après-rasage, désodorisants corporels, préparations pour bains, dépilatoires, autres produits de parfumerie ou de toilette préparés et autres préparations cosmétiques, n.d.a.; désodorisants de locaux, préparé	417 500	0,01						
3401	Savons; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, même contenant du savon; produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide	35 078 434	0,61	23 084 588	0,36	9 430 252	0,17	6 642 693	0,26
3406	Bougies, chandelles, cierges et articles simil.			286 527	0,00				

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
3506	Colles et autres adhésifs préparés, n.d.a.; produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net <= 1 kg	128 852	0,00						
3606	Ferrocérium et autres alliages pyrophoriques; métaldéhyde, hexaméthylènetétramine et produits simil., présentés en tablettes ou formes simil. Et utilisés comme combustibles; combustibles à base d'alcool présentés à l'état solide ou pâteux; combustibles	20 000	0,00						
3808	Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits simil., présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations	4 146 921	0,07	40 476 055	0,64	2 668 462	0,05	200 000	0,01
3812	Préparations dites 'accélérateurs de vulcanisation'; plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques, n.d.a.; préparations antioxydantes et autres stabilisateurs composites pour caoutchouc ou matières plastiques	32 604	0,00						
3901	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires			5 000	0,00				
3915	Déchets, rognures et débris de matières plastiques	26 224	0,00						
3916	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 1 mm [monofils], joncs, bâtons et profilés, même ouvrés en surface mais non	19 405	0,00						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
	autrement travaillés, en matières plastiques								
3917	Tubes et tuyaux et leurs accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.], en matières plastiques	15 669	0,00						
3918	Revêtements de sols en matières plastiques, même auto-adhésifs, en rouleaux ou sous formes de carreaux ou de dalles; revêtements de murs ou de plafonds en matières plastiques définis dans la note 9 du présent chapitre	10 000	0,00						
3919	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux (à l'excl. Des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	15 000 000	0,26						
3923	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques	2 178 071	0,04	1 803 184	0,03	746 200	0,01	1 471 242	0,06
3924	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques (à l'excl. Des baignoires, des douches, des lavabos, des bidets, des cuvettes d'aisance et leurs sièges et couvercles, des réservoir	16 169 312	0,28	74 927 550	1,18	10 658 839	0,19	4 344 323	0,17
3925	Articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, n.d.a.	63 396	0,00	24 370 806	0,38	12 080 000	0,22	6 943 340	0,27

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
3926	Ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières du n° 3901 à 3914, n.d.a.			2 133 959	0,03	252 960	0,00	819 841	0,03
4008	Plaques, feuilles, bandes, baguettes et profilés, en caoutchouc vulcanisé non-durci			66 805	0,00				
4011	Pneumatiques neufs, en caoutchouc	8 377 130	0,14	16 310 263	0,26	6 021 082	0,11	7 696 849	0,30
4013	Chambres à air, en caoutchouc	20 683	0,00	1 160 637	0,02	930 419	0,02	391 415	0,02
4015	Vêtements et accessoires du vêtement, y.c. Les gants, mitaines et moufles, en caoutchouc vulcanisé non-durci, pour tous usages (à l'excl. Des chaussures ou des coiffures ainsi que des parties de chaussures ou de coiffures)					1 200 000	0,02		
4016	Ouvrages en caoutchouc vulcanisé non-durci, n.d.a.	55 574	0,00	1 233 000	0,02				
4202	Malles, valises et mallettes, y.c. Les mallettes de toilette et les mallettes porte-documents, serviettes, cartables, étuis à lunettes, étuis pour jumelles, appareils photographiques, caméras, instruments de musique ou armes et contenants simil.; sacs de	1 272 079	0,02	12 000 000	0,19	250 000	0,00	2 326 970	0,09
4401	Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes simil.; bois en plaquettes ou en particules; sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, boulettes ou sous formes simil.	912 074	0,02	141 750	0,00	5 406 329	0,10	4 250 000	0,17

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
4402	Charbon de bois - y.c. Le charbon de coques ou de noix -, même aggloméré (à l'excl. Des fusains et du charbon de bois conditionné comme médicament, mélangé d'encens ou activé)	1 617 453	0,03	5 386 107	0,08	4 302 963	0,08	4 155 639	0,16
4403	Bois bruts, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'excl. Des bois simpl. Dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil., des traverses en bois pour voies ferrées ou simil. Ainsi que des bois sciés en planches, poutres, madri			30 630 000	0,48	37 329	0,00	188 995	0,01
4413	Bois dits 'densifiés', en blocs, planches, lames ou profilés	5 742 824	0,10	5 173 691	0,08	432 000 000	7,89	62 500	0,00
4415	Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages simil., en bois; tambours [tourets] pour câbles, en bois; palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement, en bois; rehausses de palettes en bois (à l'excl. Des cadres et conteneurs			132 000	0,00				
4419	Articles en bois pour la table ou la cuisine (à l'excl. Des articles d'ameublement, des objets d'ornement, des ouvrages de tonnellerie, des parties d'articles en bois pour la table ou la cuisine, des balais, des brosses ainsi que des tamis et cribles à ma			515 035	0,01				
4601	Tresses et articles simil. En matières à tresser, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles simil. En matières à tresser, tissés ou	761 578	0,01	4 346 296	0,07	2 736 045	0,05	1 207 636	0,05

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
	parallélisés, à plat, même finis [nattes, paillassons et claies, p.ex.] (à l'excl. Des revêtements								
4707	Papiers ou cartons à recycler [déchets et rebuts] (à l'excl. De la laine de papier)	218 936	0,00						
4802	Papiers et cartons, non-couchés ni enduits, des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non-perforés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de	1 500	0,00						
4803	Papiers utilisés pour papiers de toilette, serviettes à démaquiller, essuie-mains, serviettes ou papiers simil. A usages domestiques, d'hygiène ou de toilette, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, même crêpés, plissés, gaufrés, estampés, p	1 143 981	0,02						
4817	Enveloppes, cartes-lettres, cartes postales non-illustrées et cartes pour correspondance, en papier ou carton (à l'excl. Des cartes-lettres, cartes postales et cartes pour correspondance comportant un timbre-poste imprimé); boîtes, pochettes et présentati	45 283	0,00						
4818	Papier des types utilisés pour papier de toilette et pour papiers simil., ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, des types utilisés à des fins domestiques ou sanitaires, en rouleaux			424 011	0,01	51 671	0,00	99 982	0,00

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
	d'une largeur <= 36 cm, ou coupés à format; mouchoirs, serv								
4819	Boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, n.d.a.; cartonnages de bureau, de magasin ou simil., rigides			342 480	0,01				
4820	Registres, livres comptables, carnets de notes, commandes ou quittances, agendas, blocs de papier à lettres et ouvrages simil., cahiers, sous-main, classeurs, reliures, chemises et autres articles scolaires, de bureau ou de papeterie, y.c. Les liasses et	104 202	0,00	72 000	0,00			750 000	0,03
4823	Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, présentés en bandes ou en rouleaux d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté > 36 cm à l'état non-plié, ou découpés de forme autre que carr	833 616	0,01						
4901	Livres, brochures et imprimés simil., même sur feuillets isolés (à l'excl. Des publications périodiques et des publications à usages principalement publicitaires)	21 567	0,00						
5007	Tissus de soie ou de déchets de soie	42 549	0,00						
5201	Coton, non cardé ni peigné			41 636	0,00				
5204	Fils à coudre de coton, même conditionnés pour la vente au détail			950	0,00				

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
5206	Fils de coton, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)							340 000	0,01
5207	Fils de coton conditionnés pour la vente au détail (sauf les fils à coudre)	353 500	0,01	32 500	0,00				
5208	Tissus de coton, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m²	16 837 726	0,29	29 734 589	0,47	24 495 453	0,45	22 648 000	0,88
5209	Tissus de coton, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m²					2 500 000	0,05		
5211	Tissus de coton, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m²					280 000	0,01		
5212	Tissus de coton, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles	28 619	0,00						
5302	Chanvre 'cannabis sativa l.' brut ou travaillé mais non-filé; étoupes et déchets de chanvre, y.c. Les déchets de fils et les effilochés			30 000	0,00				
5402	Fils de filaments synthétiques (autres que les fils à coudre), non-conditionnés pour la vente au détail, y.c. Les monofilaments synthétiques de moins de 67 décitex					1 013 189	0,02		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
5604	Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles; fils textiles, lames et formes simil. Du n° 5404 ou 5405, imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. Des imitations de catgut munies d'hameçons ou autreme	10 420	0,00	150 000	0,00			1 816 000	0,07
5607	Ficelles, cordes et cordages, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique	40 000	0,00	39 970	0,00				
5703	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, touffetés, même confectionnés	2 429 972	0,04						
5908	Mèches tissées, tressées ou tricotées, en matières textiles, pour lampes, réchauds, briquets, bougies ou simil.; manchons à incandescence et étoffes tubulaires tricotées servant à leur fabrication, même imprégnés (à l'excl. Des mèches recouvertes de cires	28 257	0,00	5 000	0,00				
6103	Costumes ou complets, ensembles, vestons, pantalons, y.c. Knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets (sauf anoraks et articles simil., gilets séparés, survêtements de sport 'trainings	6 000	0,00						
6105	Chemises et chemisettes, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets (sauf chemises de nuit, t-shirts et maillots de corps)			60 000	0,00				

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
6109	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie	81 500	0,00	100 000	0,00				
6117	Autres accessoires confectionnés du vêtement, en bonneterie; parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement, en bonneterie, n.d.a.			624	0,00	418 000	0,01		
6204	Costumes tailleurs, ensembles, vestes, robes, jupes, jupes-culottes, pantalons, y.c. Knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil., combinaiso			900 500	0,01	100 000	0,00	200 000	0,01
6210	Vêtements en feutres ou non-tissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, ainsi que vêtements en tissus autres qu'en bonneterie caoutchoutés ou imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou autres matières (sauf vêtements pour bébé			2 323 319	0,04	1 000 000	0,02		
6211	Survêtements de sport 'trainings', combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain et autres vêtements n.d.a. (autres qu'en bonneterie)			500	0,00				
6302	Linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine en tous types de matières textiles (sauf serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)			40 000	0,00				

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
6303	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur ainsi que cantonnières et tours de lit, en tous types de matières textiles (autres que stores d'extérieur)					800 000	0,01		
6305	Sacs et sachets d'emballage en tous types de matières textiles	12 245 717	0,21	1 470 180	0,02	18 742 522	0,34	33 105 000	1,29
6306	Bâches et stores d'extérieur, tentes, voiles pour embarcations, planches à voile ou chars à voile et articles de campement, en tous textiles (à l'excl. Des parasols-tentes, des toiles de protection en tissus légers confectionnées à plat, des sacs de campe			375 000	0,01	26 200	0,00	100 000	0,00
6309	Articles de friperie composés de vêtements, accessoires du vêtement, couvertures, linge de maison et articles d'aménagement intérieur, en tous types de matières textiles, y.c. Les chaussures et coiffures de tous genres, manifestement usagés et présentés e	1 407 805	0,02	2 105 886	0,03	2 969 839	0,05	19 036 715	0,74
6310	Chiffons en tous types de matières textiles ainsi que ficelles, cordes et cordages et articles composés de ceux-ci, de matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage					6 000	0,00		
6401	Chaussures étanches, à semelles extérieure et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, dont le dessus n'a été ni réuni à la semelle extérieure par couture ou par rivets, clous, vis, tétons ou dispositifs simil., ni formé de différentes parties assemb			30 900	0,00	3 200 000	0,06		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
6402	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique (sauf chaussures étanches du n° 6401, chaussures d'orthopédie, chaussures ayant le caractère de jouets, chaussures et protections utilisées pour le sport)	17 467 198	0,30	6 752 286	0,11	3 951 468	0,07	13 771 255	0,54
6403	Chaussures, à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en cuir naturel (sauf chaussures d'orthopédie, chaussures auxquelles sont fixés des patins à glace ou à roulettes et chaussures ayant le caractère d	1 215 689	0,02	190 732	0,00	7 200	0,00		
6404	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en matières textiles (sauf chaussures ayant le caractère de jouets)	1 484 334	0,03	1 585 000	0,03				
6405	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique et à dessus en autres matières que caoutchouc, matière plastique, cuir ou matières textiles; chaussures à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué et à dessus en autres mat	30 000	0,00	112 363	0,00				
6502	Cloches ou formes pour chapeaux, tressées ou fabriquées par l'assemblage de bandes en toutes matières (sauf dressées -mises en forme-, tournurées -mises en tournure-, ou garnies)			205 488	0,00				

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
6504	Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriqués par l'assemblage de bandes en toutes matières, même garnis (sauf coiffures pour animaux ou ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)	72 941	0,00						
6703	Cheveux remis, amincis, blanchis ou autrement préparés; laine, poils et autres matières textiles, préparés pour la fabrication de perruques ou d'articles simil. (sauf tresses en cheveux naturels, bruts, même lavés et dégraissés, sinon non traités)	827 813	0,01	100 000	0,00	990 469	0,02	472 432	0,02
6704	Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues en cheveux, poils ou matières textiles; ouvrages en cheveux n.d.a.	39 533 811	0,68	1 362 866	0,02	4 560 000	0,08	4 008 394	0,16
6802	Pierres de taille ou de construction (autres que l'ardoise) travaillées et ouvrages en ces pierres; cubes, dés et articles simil. Pour mosaïques, en pierres naturelles, y.c. L'ardoise, même sur support; granulés, éclats et poudres de pierres naturelles, y	13 360 269	0,23	12 058 606	0,19	2 086 558	0,04	18 028 000	0,70
6812	Amiante [asbeste] travaillé en fibres; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium; ouvrages en ces mélanges ou en amiante [p.ex. Fils, tissus, vêtements, coiffures, chaussures, joints], même armés (à l'excl. Des ouvrages en	200 000	0,00						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
6905	Tuiles, éléments de cheminée, conduits de fumée, ornements architectoniques, en céramique, et autres poteries de bâtiment (autres qu'en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues, sauf pièces céramiques réfractaires de construction et s	818 311	0,01	9 961 251	0,16	2 992 144	0,05	2 096 440	0,08
6906	Tuyaux, conduits, gouttières et pièces d'assemblage pour tuyaux, pièces d'obturation de tuyaux, raccords de tuyaux et autres accessoires de tuyauterie, en céramique (sauf articles en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues; articles			2 290 000	0,04				
6907	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique, non-vernissés ni émaillés, cubes, dés et articles simil. En céramique, non-vernissés ni émaillés, pour mosaïques, même sur support (sauf articles en farines siliceuses fossiles ou en terres si	1 520 263	0,03						
6911	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette en porcelaine (sauf baignoires, bidets, éviers et autres appareils fixes simil.; statuettes et autres objets d'ornementation; cruchons, cornues et récipient			10 500	0,00				

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
6912	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette en céramique, autres que la porcelaine (sauf baignoires, bidets, éviers et autres appareils fixes simil.; statuettes et autres objets d'ornementation; cruch			696 518	0,01	223 510	0,00	300 000	0,01
7004	Feuilles en verre étiré ou soufflé, même à couche absorbante, réfléchissante ou non-réfléchissante, mais non autrement travaillé	70 924	0,00						
7009	Miroirs en verre, même encadrés, y.c. Les miroirs rétroviseurs (autre que les miroirs optiques, travaillés optiquement et les miroirs de > 100 ans)			160 332	0,00	100 000	0,00		
7010	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires, ampoules et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial; bocaux à conserves en verre et bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture en verre (autre							168 000	0,01
7011	Ampoules en verre, ouvertes, et enveloppes tubulaires en verre, ouvertes, et leurs parties en verre, sans garnitures, pour lampes électriques, tubes cathodiques ou simil.	247 788	0,00	9 364	0,00			1 000 000	0,04

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
7013	Objets en verre pour le service de la table, la cuisine, la toilette, le bureau, la décoration intérieure ou usages simil. (sauf perles de verre et articles de verroterie du n° 7018; bocaux à conserves en verre; miroirs; verres assemblés en vitraux; appar			1 500	0,00				
7019	Fibres de verre, y.c. La laine de verre, et ouvrages en ces matières (à l'excl. Des laines minérales et ouvrages en ces laines, des fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres, isolateurs et pièces isolantes électriques, brosses et pinceaux en fibres d	164 433	0,00						
7101	Perles fines ou de culture, même travaillées ou assorties mais non-enfilées, ni montées, ni serties; perles fines ou de culture, enfilées temporairement pour la facilité du transport (à l'excl. Des imitations de perles fines et des perles-mères de nacre)			6 411	0,00			89 699	0,00
7106	Argent, y.c. L'argent doré ou vermeil et l'argent platiné, sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre			180 000	0,00				
7117	Bijouterie de fantaisie	521 153	0,01	1 035 848	0,02	343 500	0,01		
7202	Ferro-alliages			21 500	0,00				
7204	Déchets et débris de fonte, de fer ou d'acier [ferrailles]; déchets lingotés en fer ou en acier (à l'excl. Des déchets et débris radioactifs, des scories, laitiers, battitures et autres déchets de la	11 498 395	0,20						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
	fabrication du fer ou de l'acier ainsi que des morceaux								
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non-alliés, d'une largeur >= 600 mm, plaqués ou revêtus, laminés à chaud ou à froid	50 000	0,00	4 097 311	0,06	487 768	0,01	767 000	0,03
7214	Barres en fer ou en aciers non-alliés, simpl. Forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage	333 446	0,01						
7308	Constructions et parties de constructions p.ex. Ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, rideaux de fermeture, balustrades , en fonte	200 000	0,00			35 000	0,00		
7310	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil. En fonte, fer ou acier, pour toutes matières (à l'excl. Des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance <= 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur o	766 174	0,01	14 408 376	0,23	30 000	0,00	71 698	0,00
7311	Récipients en fonte, fer ou acier, pour gaz comprimés ou liquéfiés (autres que conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	199 245	0,00						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
7314	Toiles métalliques, y.c. -les toiles continues ou sans fin-, grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier; tôles et bandes déployées, en fer ou en acier (à l'excl. Des toiles en fils métalliques des types utilisés pour revêtements, aménagements intéri							3 000 000	0,12
7315	Chaînes, chaînettes et leurs parties, en fonte, fer ou acier (sauf chaînes de montres et horloges, chaînes et chaînettes de bijouterie, etc., chaînes dentées et chaînes à scie, chenilles, chaînes à entraînement pour transporteurs, chaînes à pinces pour ma	8 683	0,00						
7317	Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées ou biseautées et articles simil., en fonte, fer ou acier, même avec tête en autre matière (à l'excl. De ceux avec tête en cuivre et à l'excl. Des agrafes en barrettes)			200 000	0,00				
7323	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte, fer ou acier; paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles simil. Pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en fer ou acier (sauf bidons, boîtes et récipie	30 000	0,00						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
7415	Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes (sauf agrafes présentées en barrettes) et articles simil., en cuivre ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre; vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavet	23 205 000	0,40						
7419	Ouvrages en cuivre, n.d.a.							57 359	0,00
7601	Aluminium sous forme brute	63 000	0,00						
7609	Accessoires de tuyauterie, p.ex. Raccords, coudes, manchons, en aluminium	32 200	0,00						
7611	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. En aluminium, pour toutes matières, à l'excl. Des gaz comprimés ou liquéfiés, d'une contenance > 300 l (sans dispositifs mécaniques ou thermiques et à l'excl. Des conteneurs spécialement conçus et équipés po	64 692	0,00						
7616	Ouvrages en aluminium, n.d.a.	597 734	0,01						
8201	Bêches, pelles, pioches, pics, houes, binettes, fourches, râteaux et racloirs en métaux communs haches, serpes et outils simil. A taillants en métaux communs; sécateurs de tous types en métaux communs; faux et faucilles, couteaux à foin ou à paille, cisai	1 200 799	0,02	390 000	0,01	40 000	0,00		
8204	Clés de serrage à main, y.c. -les clés dynamométriques-, en métaux communs; douilles de serrage interchangeables, même avec manches, en métaux communs			24 000	0,00	80 000	0,00		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
8205	Outils et outillage à main, y.c. -les diamants de vitriers-, en métaux communs, n.d.a.; lampes à souder et simil.; étaux, serre-joints et simil. Ne constituant pas des accessoires ou des parties de machines-outils; enclumes; forges portatives; meules avec			6 600	0,00				
8215	Cuillers, fourchettes, louches, écumoires, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles simil., en métaux communs (sauf cisailles à volaille et à homards du n° 8201 ou du n° 8213)			114 685	0,00			960 000	0,04
8301	Cadenas, serrures et verrous -à clef, à secret ou électriques-, en métaux communs; fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure, en métaux communs; clefs pour ces articles, en métaux communs			100 000	0,00	2 000	0,00		
8311	Fils, baguettes, tubes, plaques, électrodes et articles simil., en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobés ou fourrés de décapants ou de fondants, pour brasage, soudage ou dépôt de métal ou de carbures métalliques; fils et baguettes en poudres					3 200 000	0,06		
8403	Chaudières pour le chauffage central, non-électriques, et leurs parties (sauf chaudières à vapeur et chaudières dites -à eau surchauffée- du n° 8402)	338 656	0,01						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
8405	Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs simil. De gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs, et leurs parties (sauf four à coke, générateurs de gaz par procédé élect			171 240	0,00				
8407	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles moteurs à explosion			3 856 000	0,06	4 795 000	0,09	1 331 964	0,05
8412	Moteurs et machines motrices (à l'excl. Des turbines à vapeur, moteurs à pistons, turbines hydrauliques, roues hydrauliques, turbines à gaz et moteurs électriques), et leurs parties	633 961	0,01						
8413	Pompes pour liquides, même comportant un dispositif mesureur (sauf en matières céramiques, sauf pompes médicales pour l'aspiration de sécrétions ou pompes médicales à porter sur le corps ou sous forme d'implants); élévateurs à liquides (à l'excl. Des pomp	445 584	0,01	255 000	0,00	2 130 000	0,04		
8414	Pompes à air ou à vide, compresseurs d'air ou d'autres gaz et ventilateurs; hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, même filtrantes, et leurs parties (à l'excl. Des pompes siphons à émulsion pour mélanges de gaz, et sauf él	244 062	0,00	90 000	0,00	2 400 000	0,04		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
8418	Réfrigérateurs, congélateurs-conservateurs, surgélateurs et autres matériel, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autre; pompes à chaleur, et leurs parties, autres que les machines et appareils pour le conditionnem	678 038	0,01	450 000	0,01	876 000	0,02	240 000	0,01
8419	Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement (à l'excl. Des fours et autres appareils du n° 8514), pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température telles que le chauffage, la cuisson, la torréfaction, la	4 000	0,00						
8421	Centrifugeuses, y.c. Les essoreuses centrifuges (autres que pour la séparation isotopique); appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz, et leurs parties (autres que les reins artificiels)	173 670	0,00			1 215 000	0,02		
8424	Appareils mécaniques, même à main, à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, n.d.a.; extincteurs, même chargés (sauf bombes et grenades d'extinction d'incendie); pistolets aérographes et appareils simil. (sauf appareils et ma	156 300	0,00						
8428	Machines et appareils de levage, de chargement, de déchargement ou de manutention p.ex. Ascenseurs, escaliers mécaniques, transporteurs, téléphériques (sauf palans, treuils et	32 997	0,00						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
	cabestans, crics et vérins, grues de tous genres, ponts-grues, chariots-caval								
8432	Machines, appareils et engins agricoles, sylvicoles ou horticoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture; rouleaux pour pelouses ou terrains de sport, et leurs parties (à l'excl. Des pulvérisateurs, appareils d'arrosage et poudreuses)			54 621	0,00				
8433	Machines, appareils et engins pour la récolte et le battage des produits agricoles, y.c. Les presses à pailles ou à fourrage; tondeuses à gazon et faucheuses; machines pour le nettoyage ou le triage des oeufs, fruits ou autres produits agricoles, et leurs	120 000	0,00	94 000	0,00				
8436	Machines et appareils, n.d.a., pour l'agriculture, la sylviculture, l'horticulture, l'aviculture ou l'apiculture, y.c. Les germoirs comportant des dispositifs mécaniques ou thermiques et les couveuses et éleveuses pour l'aviculture, et leurs parties					30 000	0,00		
8437	Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs; machines et appareils pour la minoterie ou le traitement des céréales ou légumes secs, et leurs parties (autres que les machines et appareils du type agricole, les instal			2 144 600	0,03	2 500 000	0,05	275 000	0,01

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
8443	Machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442 (à l'excl. Des duplicateurs hectographiques ou à stencils, machines à adresser et autres machines de bureau électriques et électroniques i	5 549 919	0,10	640 000	0,01				
8452	Machines à coudre (autres que les machines à coudre les feuillets du n° 8440); meubles, embases et couvercles spécialement conçus pour machines à coudre; aiguilles pour machines à coudre; leurs parties	220 000	0,00						
8466	Parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines du n° 8456 à 8465, y.c. Les porte-pièces et porte-outils, les filières à déclenchement automatique, les dispositifs diviseurs et autres dispositifs sp	626 276	0,01						
8467	Outils pneumatiques, hydrauliques ou à moteur électrique ou non-électrique incorporé, pour emploi à la main; leurs parties			280 000	0,00				
8470	Machines à calculer et machines de poche [dimensions <= 170 mm x 100 mm x 45 mm] permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations, comportant une fonction de calcul; machines comptables, machines à affranchir, à établir les tickets	105 000	0,00			1 659 076	0,03	4 000	0,00

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
8482	Roulements à billes, à galets, à rouleaux ou à aiguilles, et leurs parties (à l'excl. Des billes en acier du n° 7326)	16 000	0,00						
8501	Moteurs et machines génératrices, électriques (à l'excl. Des groupes électrogènes)	44 000	0,00					212 594	0,01
8502	Groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques	112 157	0,00	3 003 632	0,05	4 068 167	0,07	22 120 000	0,86
8504	Transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques p.ex. Redresseurs , bobines de réactance et selfs, et leurs parties			151 712	0,00				
8506	Piles et batteries de piles électriques, et leurs parties (sauf hors d'usage)	1 121 534	0,02	209 271	0,00				
8507	Accumulateurs électriques, y.c. Leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire, et leurs parties (sauf hors d'usage et autres qu'en caoutchouc non-durci ou en matières textiles)	148	0,00	4 702 802	0,07	720 000	0,01	450 000	0,02
8509	Appareils électromécaniques, à moteur électrique incorporé, à usage domestique, et leurs parties (à l'excl. Qu'aspirateurs de poussières, des aspirateurs de matières sèches et de matières liquides)	2 387 059	0,04			11 400 000	0,21		
8511	Appareils et dispositifs électriques d'allumage ou de démarrage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression p.ex. Magnétos, dynamos-magnétos, bobines d'allumage, bougies	108 000	0,00	114 000	0,00				

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
	d'allumage ou de chauffage, démarreurs ; génératrices p.ex. Dynamos,								
8513	Lampes électriques portatives, destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie p.ex. A piles, à accumulateurs, électromagnétiques , et leurs parties (à l'excl.d les appareils d'éclairage du n° 8512)	602 193	0,01	431 500	0,01	110 000	0,00	253 000	0,01
8516	Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques; appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages simil.; appareils électrothermiques pour la coiffure p.ex. Sèche-cheveux, appareils à friser, chauffe-fers à friser ou pour sécher les	24 000	0,00	570 400	0,01	25 000	0,00	269 000	0,01
8517	Postes téléphoniques d'usagers, y.c. Les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil; autres appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y.c. Les appareils pour la communication dans un	13 742 403	0,24	3 450 000	0,05	8 345 174	0,15	3 000 000	0,12
8518	Microphones et leurs supports (autres que sans fil, avec émetteur incorporé); haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes; casques d'écoute et écouteurs, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un			7 000	0,00			8 150 000	0,32

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
8521	Appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques, incorporant également un récepteur de signaux vidéophoniques (à l'excl. Des caméscopes) [01/01/1988-31/12/1991- appareils d'enregistrement ou de reproduction videophoniques -]	221 140	0,00						
8523	Disques, bandes, dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs, cartes intelligentes et autres supports pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues, mêmes enregistrés, y.c. Les matrices et moules galvaniques							7 000 000	0,27
8525	Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision, même incorporant un appareil de réception ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son; caméras de télévision, appareils photographiques numériques et caméscopes	800 000	0,01						
8527	Appareils récepteurs pour la radiodiffusion, même combinés, sous une même enveloppe, à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou à un appareil d'horlogerie	1 921 010	0,03	103 000	0,00			100 000	0,00
8528	Appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images; moniteurs vidéo et	3 129 037	0,05	10 366 248	0,16	1 500 000	0,03	308 655	0,01

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
	projecteurs vidéo [01/01/1988-31/12/1991- appareils récepteurs de télé								
8530	Appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou simil., voies routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodrom			3 750 000	0,06				
8536	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques p.ex. Interrupteurs, commutateurs, relais, coupe-circuit, étaleurs d'ondes, fiches et prises de courant, douilles pour	129 200	0,00						
8539	Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge, y.c. Les articles dits 'phares et projecteurs scellés' et les lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc; leurs parties	25 000	0,00	14 500	0,00				
8541	Diodes, transistors et dispositifs simil. A semi-conducteur; dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y.c. Les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux (sauf génératrices photovoltaïques); diodes émettrices de lu			460 000	0,01	1 500 000	0,03	522 317	0,02
8542	Circuits intégrés électroniques, et leurs parties			8 000	0,00				

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
8544	Fils, câbles isolés, y.c. Les câbles coaxiaux, à usages électriques, et autres conducteurs isolés pour l'électricité, même laqués ou oxydés anodiquement, munis ou non de pièces de connexion; câbles de fibres optiques, constitués de fibres gainées individu	1 304 147	0,02	885 689	0,01	863	0,00		
8545	Electrodes en charbon, balais en charbon, charbons pour lampes ou pour piles et autres articles en graphite ou en autre carbone, avec ou sans métal, pour usages électriques	10 000	0,00						
8704	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises, y.c. Châssis comportant moteur et cabine	1 999 358	0,03						
8708	Parties et accessoires de tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux du n° 8701 à 8705, n.d.a	6 947	0,00	1 639 084	0,03				
8711	Motocycles -y.c. Les cyclomoteurs- et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars; side-cars	67 811 489	1,17	15 482 414	0,24	7 790 216	0,14	660 000	0,03
8712	Bicyclettes et autres cycles, -y compris les triporteurs-, sans moteur	179 227	0,00						
8714	Parties et accessoires de motocycles et cycles et de fauteuils roulants et d'autres véhicules pour invalides, n.d.a.	21 646 630	0,37	25 904 251	0,41	209 944 503	3,83	11 020 782	0,43
8716	Remorques et semi-remorques pour tous véhicules; autres véhicules (non-	76 415	0,00						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
	automobiles, ne circulant pas sur rails); leurs parties, n.d.a.								
8901	Paquebots, bateaux de croisières, transbordeurs, cargos, péniches et bateaux simil. Pour le transport de personnes ou de marchandises					26 000	0,00		
8903	Yachts et autres bateaux et embarcations de plaisance ou de sport, bateaux à rames et canoës			20 000 000	0,32				
9004	Lunettes correctrices, protectrices ou autres et articles simil. (à l'excl. Des lunettes pour tests visuels, des verres de contact, des verres de lunetterie et des montures de lunettes)			6 000	0,00				
9010	Appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques, n.d.a. Dans le chapitre 90; négatoscopes; écrans pour projections			749 089	0,01				
9402	Mobilier pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire, p.ex. Tables d'opérations, tables d'examen, lits à mécanisme pour usages cliniques, fauteuils de dentistes; fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils simil., avec dispositi			150 000	0,00				
9403	Meubles (autres que sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire, la chirurgie) et leurs parties, n.d.a.	15 000 000	0,26	3 010 896	0,05				

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
9404	Sommiers (sauf ressorts pour sièges); articles de literie et articles simil., p.ex. Matelas couvre-pieds, édredons, coussins, poufs, oreillers, comportant des ressorts ou bien rembourrés ou garnis intérieurement de toutes matières, y.c. Ceux en caoutchouc	5 796 977	0,10	4 808 999	0,08	6 507 489	0,12	5 264 000	0,20
9405	Appareils d'éclairage, y.c. Les projecteurs, et leurs parties, n.d.a.; lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles simil., possédant une source d'éclairage fixée à demeure, et leurs parties, n.d.a.	142 000	0,00	60 000	0,00				
9503	Jouets (autres que jouets à roues conçus pour être montés par les enfants, landaus et voitures de poupées, poupées représentant uniquement le corps humain); modèles réduits pour le divertissement, animés ou non; puzzles de tout genre					1 035	0,00		
9506	Articles et matériel pour l'éducation physique, la gymnastique, l'athlétisme, les autres sports, y.c. Le tennis de table, ou les jeux de plein air, n.d.a.; piscines et pataugeoires			8 000	0,00				
9603	Balais et brosses, même constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules, balais mécaniques pour emploi à la main (autres qu'à moteur), pinceaux et plumeaux; têtes préparées pour articles de brosserie; tampons et rouleaux à peindre; raclet	219 931	0,00	120 250	0,00	74 658	0,00		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
9606	Boutons (sauf boutons de manchette) et boutons-pression; formes pour boutons et autres parties de boutons ou de boutons-pression; ébauches de boutons	144 905	0,00	12 000	0,00			400 000	0,02
9608	Stylos et crayons à bille; stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses; stylos à plume et autres stylos; stylets pour duplicateurs; porte-mine; porte-plume, porte-crayon et articles simil.; parties, y.c. Les capuchons et les agrafes de					151 303	0,00		
9615	Peignés à coiffer, peignés de coiffure, barrettes et articles simil.; épingles à cheveux; pince-guiches, ondulateurs, bigoudis et articles simil. Pour la coiffure (autres qu'appareils électriques chauffants) et leurs parties, n.d.a.	46 750	0,00	342	0,00				
9619	Serviettes et tampons hygiéniques, couches et langes pour bébés et articles similaires, en toutes matières	2 593 775	0,04	924 945	0,01	462 002	0,01	156 903	0,01
	Total	**5 783 414 371**	**100**	**6 339 425 484**	**100**	**5 475 270 854**	**100**	**2 569 579 064**	**100**

Source : INStaD, ECENE, passage 1 (2018), passages 2, 3 (2019) et 4 (2020), novembre 2020

Tableau 34 : Valeurs des principaux produits importés du Togo par passage

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0102	Animaux vivants de l'espèce bovine	17 304 500	3,04	21 965 000	4,00	5 505 000	1,43	4 580 000	1,42
0103	Animaux vivants de l'espèce porcine	3 490 000	0,61	1 864 000	0,34	2 330 000	0,61	7 180 000	2,23
0104	Animaux vivants des espèces ovine ou caprine	1 409 000	0,25	9 285 260	1,69	2 991 500	0,78	4 942 500	1,54
0105	Coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades [des espèces domestiques], vivants	16 779 600	2,94	783 600	0,14	1 206 200	0,31	12 225 700	3,80
0106	Animaux vivants (à l'exclu. Des animaux des espèces chevaline, asine, mulassière, bovine, porcine, ovine ou caprine, des coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades [des espèces domestiques], des poissons, crustacés, mollusques et autres inva			284 000	0,05	100 000	0,03	54 000	0,02
0201	Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées			160 000	0,03	45 000	0,01		
0207	Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, de coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades [des espèces domestiques]	48 000	0,01			133 000	0,03	795 000	0,25
0208	Viandes et abats comestibles frais, réfrigérés ou congelés de lapin, de lièvre, de pigeon et d'autres espèces animales (à l'exclu. Des viandes et abats d'animaux des espèces bovine, porcine, ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, ainsi que des vi			7 500	0,00				
0301	Poissons vivants	163 000	0,03			371 500	0,10		
0302	Poissons, comestibles, frais ou réfrigérés (à l'exclu. Des filets de poissons et autres chairs de poissons du n° 0304)	110 800	0,02	72 015	0,01	637 000	0,17		
0303	Poissons, comestibles, congelés (à l'exclu. Des filets de poissons et autres chairs de poissons du n° 0304)	1 007 000	0,18	150 000	0,03	2 298 000	0,60	204 000	0,06
0304	Filets de poissons et autre chair de poissons - même hachée -, frais, réfrigérés ou congelés					60 000	0,02		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0305	Poissons comestibles, séchés, salés ou en saumure ; poissons comestibles, fumés, même cuits avant ou pendant le fumage ; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propres à l'alimentation humaine [01/01/1988-31/12/1991 - poissons Co	14 017 700	2,46	2 892 105	0,53	1 908 000	0,50	6 026 400	1,87
0306	Crustacés, comestibles, même décortiqués, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure ; crustacés non-décortiqués, cuits à l'eau ou à la vapeur, même réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure ; farines, poudres et agglomérés			24 000	0,00				
0307	Mollusques, comestibles, même séparés de leur coquille, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure ; invertébrés aquatiques (autres que les crustacés et les mollusques), comestibles, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, sal	436 000	0,08	11 500	0,00	50 500	0,01		
0401	Lait et crème de lait, non-concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants	1 157 250	0,20	328 800	0,06	247 700	0,06	116 000	0,04
0402	Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants	1 342 200	0,24	1 795 300	0,33	570 200	0,15	1 315 500	0,41
0405	Beurre, p.c. Le beurre déshydraté et le ghee, et autres matières grasses provenant du lait ainsi que pâtes à tartiner laitières	796 500	0,14	136 800	0,02	27 300	0,01		
0406	Fromages et caillebotte	883 400	0,15	450 000	0,08	36 000	0,01	22 000	0,01
0407	Œufs d'oiseaux, en coquilles, frais, conservés ou cuits	190 000	0,03	2 000	0,00			217 500	0,07
0511	Produits d'origine animale, n.d.a.; animaux morts de tous types, impropres à l'alimentation humaine	80 000	0,01						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0601	Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif, en végétation ou en fleur (à l'excl. Des oignons, tubercules et racines tubéreuses servant à l'alimentation humaine); plants, plantes et racines de chicorée (à l'exc	578 500	0,10						
0603	Fleurs et boutons de fleurs, coupés, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés			500 000	0,09				
0702	Tomates, à l'état frais ou réfrigéré	3 928 800	0,69	2 556 700	0,47	1 174 750	0,31	1 158 800	0,36
0703	Oignons, échalotes, aulx, poireaux et autres légumes alliacés, à l'état frais ou réfrigéré	390 000	0,07	392 000	0,07	327 000	0,09	256 000	0,08
0705	Laitues 'lactuca sativa' et chicorées 'cichorium spp.', à l'état frais ou réfrigéré	5 000	0,00						
0706	Carottes, navets, betteraves à salade, salsifis, céleris-raves, radis et racines comestibles simil., à l'état frais ou réfrigéré			100 000	0,02				
0707	Concombres et cornichons, à l'état frais ou réfrigéré							100 000	0,03
0709	Légumes, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. Des pommes de terre, des tomates, des légumes alliacés, des choux et produits comestibles simil. Du genre 'brassica', des laitues 'lactuca sativa', des chicorées 'cichorium spp.', des carottes, des navets, d	1 764 300	0,31	2 106 000	0,38	1 077 600	0,28	1 437 100	0,45
0710	Légumes, non-cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés	2 000	0,00						
0712	Légumes secs, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés			160 000	0,03	28 000	0,01		
0713	Légumes à cosse secs, écossés, même décortiqués ou cassés	2 044 000	0,36	13 076 300	2,38	2 793 500	0,73	1 560 000	0,48

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0714	Racines de manioc, d'arrow-root ou de salep, topinambours, patates douces et racines et tubercules simil. A haute teneur en fécule ou en inuline, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets; moelle	1 617 500	0,28	722 500	0,13	625 500	0,16	3 603 400	1,12
0801	Noix de coco, noix du brésil et noix de cajou, fraîches ou sèches, même sans leurs coques ou décortiquées	12 604 900	2,21	1 084 100	0,20	940 000	0,24	434 500	0,14
0802	Fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués (à l'excl. Des noix de coco, des noix du brésil et des noix de cajou)	204 500	0,04	865 000	0,16	168 000	0,04	253 000	0,08
0803	Bananes, y.c. Les plantains, fraîches ou sèches	385 900	0,07	327 300	0,06	197 200	0,05	60 000	0,02
0804	Dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans, frais ou secs	788 400	0,14	109 554	0,02	169 000	0,04	91 000	0,03
0805	Agrumes, frais ou secs	489 300	0,09	64 600	0,01	199 700	0,05	228 000	0,07
0807	Melons, y.c. Les pastèques, et papayes, frais	45 850	0,01	14 000	0,00	8 000	0,00		
0808	Pommes, poires et coings, frais	21 900	0,00				0,00	104 000	0,03
0810	Fraises, framboises, mûres, groseilles et autres fruits comestibles (sauf fruits à coque, bananes, dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues, mangoustans, papayes, agrumes, raisins, melons, pommes, poires, coings, abricots, cerises, pêches, prunes					48 000	0,01		
0901	Café, même torréfié ou décaféiné; coques et pellicules de café; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange	149 025	0,03	34 000	0,01	4 000	0,00	10 000	0,00
0902	Thé, même aromatisé [01/01/1988-31/12/1991- thé]	115 000	0,02						
0904	Poivre du genre 'piper'; piments du genre 'capsicum' ou du genre 'pimenta', séchés ou broyés ou pulvérisés	20 000	0,00	80 000	0,01				

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
0910	Gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry et autres épices (sauf poivre [du genre piper], piments du genre capsicum ou du genre pimenta, vanille, cannelle et fleurs de cannelier, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade, m			84 000	0,02			58 000	0,02
1005	Maïs	27 230 500	4,78	16 950 700	3,09	16 204 000	4,22	13 698 100	4,26
1006	Riz	23 778 160	4,17	22 809 800	4,15	13 572 800	3,54	20 166 500	6,27
1007	Sorgho à grains	60 000	0,01	824 000	0,15	314 000	0,08	44 900	0,01
1008	Sarrasin, millet, alpiste et autres céréales (à l'excl. Du froment [blé], du méteil, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, du riz et du sorgho à grains)	738 000	0,13	494 500	0,09	840 500	0,22	162 000	0,05
1101	Farines de froment [blé] ou de méteil	4 506 900	0,79	4 180 300	0,76	2 721 900	0,71	2 463 400	0,77
1102	Farines de céréales (autres que de froment [blé] ou de méteil)	170 500	0,03						
1104	Grains de céréales autrement travaillés [mondés, aplatis, en flocons, perlés, tranchés ou concassés, p.ex.] Et germes de céréales, entiers, aplatis, en flocons ou moulus (à l'excl. Des farines de céréales, du riz décortiqué, du riz semi-blanchi ou blanchi					156 000	0,04		
1105	Farine, semoule, poudre, flocons, granulés et agglomérés sous forme de pellets, de pommes de terre	90 000	0,02					409 500	0,13
1106	Farines, semoules et poudres de pois, haricots, lentilles et autres légumes à cosse secs du n° 0713, de sagou, de racines de manioc, d'arrow-root et de salep, de topinambour, de patates douces et autres racines et tubercules simil. A haute teneur en fécul	168 900	0,03						
1108	Amidons et fécules; inuline	235 500	0,04						
1201	Fèves de soja, même concassées	1 733 000	0,30	5 911 250	1,08	7 919 000	2,06	15 769 000	4,90
1202	Arachides, non-grillées ni autrement cuites, même décortiquées ou concassées	1 081 000	0,19	3 748 066	0,68	1 352 000	0,35	253 500	0,08

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
1207	Graines et fruits oléagineux, même concassés (à l'excl. Des fruits à coque comestibles, des olives, des fèves de soja, des arachides, du coprah ainsi que des graines de lin, de navette, de colza et de tournesol)	793 000	0,14	3 497 000	0,64	286 000	0,07	2 093 000	0,65
1208	Farines de graines ou de fruits oléagineux (à l'excl. De la farine de moutarde)	6 079 000	1,07			40 000	0,01		
1211	Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasiticides ou simil., frais ou secs, même coupés, concassés ou pulvérisés					200 000	0,05		
1212	Caroubes, algues, betteraves sucrières et cannes à sucre, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées; noyaux et amandes de fruits et autres produits végétaux, y.c. Les racines non-torréfiées de chicorée de la variété 'cichorium intybus			90 000	0,02				
1401	Bambous, rotins, roseaux, joncs, osiers, raphia, pailles de céréales nettoyées, blanchies ou teintes, écorces de tilleul et autres matières végétales des espèces principalement utilisées en vannerie ou en sparterie	2 400	0,00						
1507	Huile de soja et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	29 000	0,01	48 000	0,01	416 000	0,11	432 000	0,13
1508	Huile d'arachide et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	1 563 600	0,27	17 632 500	3,21	8 676 000	2,26	4 555 500	1,42
1509	Huile d'olive et ses fractions - obtenues, à partir des fruits de l'olivier, uniquement par des procédés mécaniques ou physiques, dans des conditions n'altérant pas l'huile -, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	572 000	0,10	3 759 500	0,68	1 636 000	0,43	1 495 000	0,46
1511	Huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	32 449 000	5,69	73 735 300	13,43	34 296 400	8,93	3 753 200	1,17

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
1513	Huiles de coco [coprah], de palmiste ou de babassu et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	907 500	0,16			198 000	0,05	782 000	0,24
1516	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées	11 758 090	2,06	15 058 675	2,74	19 253 700	5,02	37 599 300	11,69
1604	Préparations et conserves de poissons; caviar et ses succédanés préparés à partir d'oeufs de poisson	7 343 550	1,29	983 500	0,18	36 000	0,01		
1605	Crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, préparés ou conservés			169 800	0,03	30 000	0,01		
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide	3 407 000	0,60	3 453 950	0,63	1 867 800	0,49	1 625 800	0,51
1704	Sucreries sans cacao, y.c. Le chocolat blanc	433 113	0,08	674 250	0,12	325 350	0,08	330 700	0,10
1806	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao					15 200	0,00		
1901	Extraits de malt; préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, fécules ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant < 40% en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a.; préparations alimentaires	6 530 275	1,15	8 691 510	1,58	4 991 900	1,30	10 484 150	3,26
1902	Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies de viande ou d'autres substances, ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni; couscous, même préparé	9 693 050	1,70	3 435 350	0,63	2 023 250	0,53	5 312 300	1,65
1903	Tapioca et ses succédanés préparés à partir de fécules, sous forme de flocons, grumeaux, grains perlés, criblures ou formes simil.	2 400	0,00	68 800	0,01	4 000	0,00	45 000	0,01

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
1904	Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage [corn flakes, p.ex.]; céréales (autres que le maïs) en grains ou sous forme de flocons ou de grains autrement travaillés (à l'excl. De la farine, du gruau et de la semoule), précuites ou autrem			25	0,00				
1905	Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits simil.	13 830 050	2,43	3 378 050	0,62	1 140 100	0,30	612 000	0,19
2002	Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique	5 708 450	1,00	81 719 500	14,88	2 116 300	0,55	1 949 900	0,61
2005	Légumes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non-congelés (à l'excl. Confits au sucre ainsi que des tomates, des champignons et des truffes)	19 200	0,00						
2008	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool (sauf préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, confits au sucre mais non-conservés dans du sirop et	238 300	0,04	105 750	0,02	37 700	0,01	8 000	0,00
2009	Jus de fruits - y.c. Les moûts de raisins - ou de légumes, non-fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	30 500	0,01						
2101	Extraits, essences et concentrés de café, de thé ou de maté et préparations à base de ces produits ou à base de café, thé ou maté; chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés	16 000	0,00			12 500	0,00		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
2103	Préparations pour sauces et sauces préparées; condiments et assaisonnements, composés; farine de moutarde et moutarde préparée	225	0,00	159 000	0,03	70 000	0,02	119 000	0,04
2104	Préparations pour soupes, potages ou bouillons; soupes, potages ou bouillons préparés; préparations alimentaires composites homogénéisées consistant en un mélange finement homogénéisé de plusieurs substances de base, telles que viande, poisson, légumes, f	250 000	0,04	839 515	0,15	46 500	0,01	672 950	0,21
2105	Glaces de consommation, même contenant du cacao			2 500	0,00				
2106	Préparations alimentaires, n.d.a.	389 100	0,07	639 000	0,12			2 400	0,00
2201	Eaux, y.c. Les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazéifiées, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées; glace et neige			203 175	0,04	107 250	0,03	24 000	0,01
2202	Eaux, y.c. Les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non-alcooliques (à l'excl. Des jus de fruits ou de légumes ainsi que du lait)	3 732 000	0,65	1 594 674	0,29	1 798 794	0,47	7 054 652	2,19
2203	Bières de malt	12 963 300	2,27	7 268 858	1,32	3 884 869	1,01	15 167 091	4,71
2204	Vins de raisins frais, y.c. Les vins enrichis en alcool; moûts de raisins, partiellement fermentés et d'un titre alcoométrique acquis > 0,5% vol, ou moûts de raisins, additionnés d'alcool, ayant un titre alcoométrique acquis > 0,5% vol	877 500	0,15	3 513 905	0,64	1 768 500	0,46	4 852 200	1,51
2208	Alcool éthylique non-dénaturé d'un titre alcoométrique volumique < 80% vol; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses (à l'excl. Des préparations alcooliques composées des types utilisés pour la fabrication des boissons)	7 079 450	1,24	4 996 712	0,91	3 530 950	0,92	3 348 700	1,04

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
2302	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des céréales ou des légumineuses			7 500	0,00				
2304	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de soja					1 500	0,00		
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales (à l'excl. Des tourteaux et autres résidus solides de l'extraction des huiles de soja et d'arachide)	404 500	0,07					190 000	0,06
2309	Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux	110 000	0,02						
2401	Tabacs bruts ou non-fabriqués; déchets de tabac	48 300	0,01			45 000	0,01		
2402	Cigares, y.c. Ceux à bouts coupés, cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac	2 713 850	0,48	275 000	0,05	374 100	0,10	103 600	0,03
2501	Sel, y.c. Le sel préparé pour la table et le sel dénaturé, et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse ou additionnés d'agents antiagglomérants ou d'agents assurant une bonne fluidité; eau de mer [01/01/1988-31/12/1991- sel, y.c. Le sel prepare po	1 068 000	0,19	812 500	0,15	226 000	0,06	385 500	0,12
2505	Sables naturels de toute espèce, même colorés (à l'excl. Des sables aurifères, platinifères, monazités, bitumineux ou asphaltiques ainsi que des sables de zircon, de rutile ou d'ilménite)			32 000	0,01	44 000	0,01	85 000	0,03
2523	Ciments hydrauliques, y.c. Les ciments non-pulvérisés dits 'clinkers', même colorés	1 085 250	0,19	4 437 300	0,81	43 800	0,01	20 000	0,01
2807	Acide sulfurique; oléum	208 000	0,04						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
2815	Hydroxyde de sodium [soude caustique]; hydroxyde de potassium [potasse caustique]; peroxydes de sodium ou de potassium			571 000	0,10				
2828	Hypochlorites; hypochlorite de calcium du commerce; chlorites; hypobromites					2 000	0,00		
3002	Sang humain; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic; antisérums, autres fractions du sang, produits immunologiques modifiés, même obtenus par voie biotechnologique; vaccins, toxines, cultures de micro-organism			48 000	0,01				
3003	Médicaments (à l'excl. Des produits du n° 3002, 3005 ou 3006) constitués par des produits mélangés entre eux, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, mais ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail	10 400	0,00			75 000	0,02		
3004	Médicaments (à l'excl. Des produits du n° 3002, 3005 ou 3006) constitués par des produits mélangés ou non-mélangés, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous forme de doses [y.c. Ceux destinés à être administrés par voie percut	1 353 000	0,24	3 244 700	0,59	413 250	0,11	35 000	0,01
3006	Préparations et articles pharmaceutiques visés aux sous-positions 3006.10.10 à 3006.60.90	17 000	0,00						
3105	Engrais minéraux ou chimiques contenant deux ou trois des éléments fertilisants - azote, phosphore et potassium; autres engrais (sauf engrais d'origine uniquement animale ou végétale; engrais minéraux ou chimiques azotés, phosphatés ou potassiques); engra	2 506 500	0,44	861 500	0,16	33 500	0,01	237 500	0,07
3209	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux	97 250	0,02	487 000	0,09				

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
3303	Parfums et eaux de toilette (à l'excl. Des préparations pour l'après-rasage [lotions after-shave] et des désodorisants corporels)	133 000	0,02						
3304	Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau (autres que les médicaments), y.c. Les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer; préparations pour manucures ou pédicures	344 700	0,06	1 088 500	0,20	1 274 600	0,33	1 841 000	0,57
3305	Préparations capillaires			39 000	0,01				
3306	Préparations pour l'hygiène buccale ou dentaire, y.c. Les poudres et crèmes pour faciliter l'adhérence des dentiers; fils utilisés pour nettoyer les espaces intermédiaires [fils dentaires], en emballages individuels de détail	12 000	0,00	5 255 900	0,96	34 500	0,01		
3307	Préparations pour le prérasage, le rasage ou l'après-rasage, désodorisants corporels, préparations pour bains, dépilatoires, autres produits de parfumerie ou de toilette préparés et autres préparations cosmétiques, n.d.a.; désodorisants de locaux, préparé	808 500	0,14		0,00	22 500	0,01		
3401	Savons; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, même contenant du savon; produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liqu	48 008 100	8,42	17 066 000	3,11	27 533 700	7,17	4 995 500	1,55
3405	Cirages et crèmes pour chaussures, encaustiques, brillants pour carrosseries, verre ou métaux, pâtes et poudres à récurer et préparations simil., même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés	6 000	0,00						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
3505	Dextrine et autres amidons et fécules modifiés [les amidons et fécules pré-gélatinisés ou estérifiés, p.ex.]; colles à base d'amidons ou de fécules, de dextrine ou d'autres amidons ou fécules modifiés (à l'excl. Des produits conditionnés pour la vente au			10 000	0,00	20 000	0,01		
3605	Allumettes (autres que les articles de pyrotechnie du n° 3604)	2 500	0,00	5 000	0,00	5 700	0,00		
3707	Préparations chimiques pour usages photographiques (autres que les vernis, colles, adhésifs et préparations simil.); produits non-mélangés, soit dosés en vue d'usages photographiques, soit conditionnés pour la vente au détail pour ces mêmes usages et prêt	220 000	0,04						
3808	Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits simil., présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous form	34 472 035	6,05	38 221 105	6,96	5 524 500	1,44	1 410 000	0,44
3814	Solvants et diluants organiques composites, n.d.a.; préparations conçues pour enlever les peintures ou les vernis (à l'excl. Des dissolvants pour vernis à ongles)	11 000	0,00						
3915	Déchets, rognures et débris de matières plastiques	455 000	0,08						
3916	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 1 mm [monofils], joncs, bâtons et profilés, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés, en matières plastiques	6 000	0,00						
3917	Tubes et tuyaux et leurs accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.], en matières plastiques	2 084	0,00						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
3923	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques	442 750	0,08	3 091 500	0,56	266 440	0,07	15 000	0,00
3924	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques (à l'excl. Des baignoires, des douches, des lavabos, des bidets, des cuvettes d'aisance et leurs sièges et couvercles, des réservoir	3 373 700	0,59	5 495 300	1,00	795 800	0,21	725 000	0,23
3925	Articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, n.d.a.			2 325 000	0,42				
3926	Ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières du n° 3901 à 3914, n.d.a.	20 000	0,00	631 250	0,11	248 400	0,06	399 600	0,12
4007	Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé (à l'excl. Des fils nus simples dont la plus grande dimension de la coupe transversale excède 5 mm ainsi que des matières textiles associées à des fils de caoutchouc [p.ex. Fils et cordes de caoutchouc recouverts de	35 000	0,01			60 000	0,02		
4011	Pneumatiques neufs, en caoutchouc	6 441 200	1,13	1 672 500	0,30	4 883 700	1,27	4 015 100	1,25
4013	Chambres à air, en caoutchouc	1 185 900	0,21	9 177 000	1,67	370 000	0,10	225 000	0,07
4101	Cuirs et peaux, bruts, de bovins [y.c. Les buffles] ou d'équidés [frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés], même épilés ou refendus (à l'excl. Des cuirs et peaux tannés, parcheminés ou autrement préparés)							69 000	0,02
4103	Cuirs et peaux bruts, frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, même épilés ou refendus (à l'excl. Des cuirs et peaux bruts de bovins, d'équidés ou d'ovins ainsi que des cuirs et peaux bruts non-épilés de chèvres, de chevrettes ou	210 000	0,04						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
4202	Malles, valises et mallettes, y.c. Les mallettes de toilette et les mallettes porte-documents, serviettes, cartables, étuis à lunettes, étuis pour jumelles, appareils photographiques, caméras, instruments de musique ou armes et contenants simil.; sacs de	1 094 000	0,19	642 800	0,12	34 000	0,01	118 000	0,04
4203	Vêtements et accessoires du vêtement, en cuir naturel ou reconstitué (à l'excl. Des chaussures et des coiffures et leurs parties ainsi que des articles du chapitre 95 [p.ex. Les protège-tibias ou les masques d'escrime])					25 200	0,01	18 000	0,01
4401	Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes simil.; bois en plaquettes ou en particules; sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, boulettes ou sous formes simil.	750 500	0,13	17 900	0,00	26 500	0,01	15 200	0,00
4402	Charbon de bois - y.c. Le charbon de coques ou de noix -, même aggloméré (à l'excl. Des fusains et du charbon de bois conditionné comme médicament, mélangé d'encens ou activé)	1 126 345	0,20	695 300	0,13	752 200	0,20	1 688 500	0,52
4403	Bois bruts, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'excl. Des bois simpl. Dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil., des traverses en bois pour voies ferrées ou simil. Ainsi que des bois sciés en planches, poutres, madri	300 000	0,05	200 000	0,04	30 000	0,01	16 000	0,00
4404	Bois feuillards; échalas fendus; pieux et piquets en bois, appointés, non-sciés longitudinalement; bois simpl. Dégrossis ou arrondis, non-tournés ni courbés ni autrement travaillés, pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil.; bois en éclisses, la			8 000	0,00				
4413	Bois dits 'densifiés', en blocs, planches, lames ou profilés	1 873 600	0,33			45 000	0,01	420 000	0,13

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
4415	Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages simil., en bois; tambours [tourets] pour câbles, en bois; palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement, en bois; rehausses de palettes en bois (à l'excl. Des cadres et conteneurs					35 000	0,01		
4418	Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y.c. Les panneaux cellulaires, les panneaux assemblés pour revêtement de sol et les bardeaux ['shingles' et 'shakes'], en bois (à l'excl. Des planches de coffrage en bois contre-plaqués, des			5 000	0,00	70 500	0,02		
4419	Articles en bois pour la table ou la cuisine (à l'excl. Des articles d'ameublement, des objets d'ornement, des ouvrages de tonnellerie, des parties d'articles en bois pour la table ou la cuisine, des balais, des brosses ainsi que des tamis et cribles à ma							5 600	0,00
4421	Ouvrages en bois, n.d.a.	24 000	0,00						
4601	Tresses et articles simil. En matières à tresser, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles simil. En matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis [nattes, paillassons et claies, p.ex.] (à l'excl. Des revêtements	930 700	0,16	6 904 200	1,26	2 926 600	0,76	657 000	0,20
4602	Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser ou confectionnés à l'aide des articles du n° 4601; ouvrages en luffa (à l'excl. Des revêtements muraux du n° 4814, des ficelles, cordes et cordages, des chaussures, coiffures	362 500	0,06	13 786 500	2,51			1 800	0,00
4803	Papiers utilisés pour papiers de toilette, serviettes à démaquiller, essuie-mains, serviettes ou papiers simil. A usages domestiques, d'hygiène ou de toilette, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, même crêpés, plissés, gaufrés, estampés, p	1 611 400	0,28						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
4810	Papiers et cartons couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, avec ou sans liants, même coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout f							18 000	0,01
4817	Enveloppes, cartes-lettres, cartes postales non-illustrées et cartes pour correspondance, en papier ou carton (à l'excl. Des cartes-lettres, cartes postales et cartes pour correspondance comportant un timbre-poste imprimé); boîtes, pochettes et présentati			10 000	0,00				
4818	Papier des types utilisés pour papier de toilette et pour papiers simil., ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, des types utilisés à des fins domestiques ou sanitaires, en rouleaux d'une largeur <= 36 cm, ou coupés à format; mouchoirs, serv			391 100	0,07			27 500	0,01
4819	Boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, n.d.a.; cartonnages de bureau, de magasin ou simil., rigides			507 000	0,09	34 500	0,01		
4820	Registres, livres comptables, carnets de notes, commandes ou quittances, agendas, blocs de papier à lettres et ouvrages simil., cahiers, sous-main, classeurs, reliures, chemises et autres articles scolaires, de bureau ou de papeterie, y.c. Les liasses et	609 650	0,11	4 522 000	0,82	12 000	0,00		
4823	Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, présentés en bandes ou en rouleaux d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté > 36 cm à l'état non-plié, ou découpés de forme autre que carr	26 000	0,00						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
4901	Livres, brochures et imprimés simil., même sur feuillets isolés (à l'excl. Des publications périodiques et des publications à usages principalement publicitaires)			52 500	0,01				
5208	Tissus de coton, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m²	4 819 000	0,85	4 129 500	0,75	3 684 000	0,96	5 216 000	1,62
5209	Tissus de coton, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m²					52 500	0,01		
5212	Tissus de coton, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles	13 000	0,00						
5307	Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303			17 000	0,00				
5402	Fils de filaments synthétiques (autres que les fils à coudre), non-conditionnés pour la vente au détail, y.c. Les monofilaments synthétiques de moins de 67 décitex			45 400	0,01			20 000	0,01
5604	Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles; fils textiles, lames et formes simil. Du n° 5404 ou 5405, imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. Des imitations de catgut munies d'hameçons ou autreme			106 000	0,02			40 000	0,01
5607	Ficelles, cordes et cordages, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique			36 500	0,01				
5609	Articles en fils, lames ou formes simil. Du n° 5404 ou 5405, ficelles, cordes ou cordages du n° 5607, n.d.a.	20 800	0,00						
5703	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, touffetés, même confectionnés	85 900	0,02						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
5805	Tapisseries tissées à la main [genre gobelins, flandres, aubusson, beauvais et simil.] Et tapisseries à l'aiguille [au petit point, au point de croix, par exemple], même confectionnées (à l'excl. Des tapisseries ayant plus de 100 ans d'âge ainsi que des t			9 000	0,00				
5908	Mèches tissées, tressées ou tricotées, en matières textiles, pour lampes, réchauds, briquets, bougies ou simil.; manchons à incandescence et étoffes tubulaires tricotées servant à leur fabrication, même imprégnés (à l'excl. Des mèches recouvertes de cires	3 750 000	0,66	22 500	0,00	70 000	0,02	55 000	0,02
6103	Costumes ou complets, ensembles, vestons, pantalons, y.c. Knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets (sauf anoraks et articles simil., gilets séparés, survêtements de sport 'trainings	650 000	0,11	283 500	0,05				
6105	Chemises et chemisettes, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets (sauf chemises de nuit, t-shirts et maillots de corps)	57 000	0,01	55 000	0,01				
6106	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, pour femmes ou fillettes (sauf t-shirts et gilets de corps)	268 200	0,05						
6107	Slips, caleçons, chemises de nuit, pyjamas, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., en bonneterie, pour hommes ou garçonnets (sauf maillots de corps)	65 000	0,01	14 400	0,00				
6109	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie	288 000	0,05	2 425 000	0,44	180 000	0,05	11 200	0,00
6110	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., y.c. Les sous-pulls, en bonneterie (sauf gilets ouatinés)			35 000	0,01				
6111	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, pour bébés (sauf bonnets)	25 000	0,00	70 800	0,01				

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
6115	Collants bas-culottes , bas, mi-bas, chaussettes et autres articles chaussants, y.c. Les collants bas-culottes , bas et mi-bas à compression dégressive [p.ex. Les bas à varices], en bonneterie (sauf pour bébés)					3 750	0,00		
6117	Autres accessoires confectionnés du vêtement, en bonneterie; parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement, en bonneterie, n.d.a.			323 100	0,06				
6204	Costumes tailleurs, ensembles, vestes, robes, jupes, jupes-culottes, pantalons, y.c. Knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil., combinaiso	28 000	0,00	151 500	0,03	72 000	0,02		0,00
6205	Chemises et chemisettes, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf chemises de nuit et gilets de corps)	400 000	0,07						
6210	Vêtements en feutres ou non-tissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, ainsi que vêtements en tissus autres qu'en bonneterie caoutchoutés ou imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou autres matières (sauf vêtements pour bébé	50 000	0,01	749 000	0,14	348 600	0,09	160 000	0,05
6211	Survêtements de sport 'trainings', combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain et autres vêtements n.d.a. (autres qu'en bonneterie)			61 500	0,01	85 000	0,02		
6212	Soutiens-gorge, gaines, corsets, bretelles, jarretelles, jarretières et articles simil. Et leurs parties en tous types de matières textiles, même élastiques et même en bonneterie (sauf gaines et gaine-culottes entièrement en caoutchouc)			134 400	0,02				

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
6302	Linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine en tous types de matières textiles (sauf serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)			15 000	0,00	45 000	0,01		
6303	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur ainsi que cantonnières et tours de lit, en tous types de matières textiles (autres que stores d'extérieur)	200 000	0,04						
6305	Sacs et sachets d'emballage en tous types de matières textiles	45 000 000	7,89	485 750	0,09	40 875 750	10,65	53 497 000	16,63
6306	Bâches et stores d'extérieur, tentes, voiles pour embarcations, planches à voile ou chars à voile et articles de campement, en tous textiles (à l'excl. Des parasols-tentes, des toiles de protection en tissus légers confectionnées à plat, des sacs de campe					105 000	0,03		
6309	Articles de friperie composés de vêtements, accessoires du vêtement, couvertures, linge de maison et articles d'aménagement intérieur, en tous types de matières textiles, y.c. Les chaussures et coiffures de tous genres, manifestement usagés et présentés e	9 577 050	1,68	14 139 700	2,58	6 243 500	1,63	31 849 750	9,90
6310	Chiffons en tous types de matières textiles ainsi que ficelles, cordes et cordages et articles composés de ceux-ci, de matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage			11 600	0,00				
6401	Chaussures étanches, à semelles extérieure et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, dont le dessus n'a été ni réuni à la semelle extérieure par couture ou par rivets, clous, vis, tétons ou dispositifs simil., ni formé de différentes parties assemb			200 000	0,04	90 000	0,02		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
6402	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique (sauf chaussures étanches du n° 6401, chaussures d'orthopédie, chaussures ayant le caractère de jouets, chaussures et protections utilisées pour le sport)	6 370 800	1,12	13 205 675	2,41	1 797 700	0,47	2 563 600	0,80
6403	Chaussures, à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en cuir naturel (sauf chaussures d'orthopédie, chaussures auxquelles sont fixés des patins à glace ou à roulettes et chaussures ayant le caractère d	146 000	0,03	395 000	0,07	48 000	0,01		
6404	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en matières textiles (sauf chaussures ayant le caractère de jouets)	1 892 700	0,33					26 000	0,01
6405	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique et à dessus en autres matières que caoutchouc, matière plastique, cuir ou matières textiles; chaussures à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué et à dessus en autres mat	80 000	0,01	2 300 000	0,42	925 000	0,24		
6406	Parties de chaussures, y.c. Les dessus, même fixées à des semelles autres que les semelles extérieures; semelles intérieures amovibles, talonnettes et articles simil. Amovibles; guêtres, jambières et articles simil., et leurs parties (sauf les parties en							180 000	0,06
6504	Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriqués par l'assemblage de bandes en toutes matières, même garnis (sauf coiffures pour animaux ou ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)	226 100	0,04	80 000	0,01				
6601	Parapluies, ombrelles et parasols, y.c. Les parapluies-cannes, les parasols de jardin et articles simil. (sauf jouets d'enfants et tentes de plage)	1 000	0,00	25 000	0,00	25 000	0,01		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
6704	Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues en cheveux, poils ou matières textiles; ouvrages en cheveux n.d.a.	10 000	0,00	14 400	0,00	13 500	0,00		
6802	Pierres de taille ou de construction (autres que l'ardoise) travaillées et ouvrages en ces pierres; cubes, dés et articles simil. Pour mosaïques, en pierres naturelles, y.c. L'ardoise, même sur support; granulés, éclats et poudres de pierres naturelles, y			540 000	0,10				
6808	Panneaux, planches, carreaux, blocs et articles simil., en fibres végétales, en paille ou en copeaux, plaquettes, particules, sciures ou autres déchets de bois, agglomérés avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux (sauf articles en amiante-cim	650 000	0,11						
6812	Amiante [asbeste] travaillé en fibres; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium; ouvrages en ces mélanges ou en amiante [p.ex. Fils, tissus, vêtements, coiffures, chaussures, joints], même armés (à l'excl. Des ouvrages en	44 700	0,01	67 700	0,01				
6905	Tuiles, éléments de cheminée, conduits de fumée, ornements architectoniques, en céramique, et autres poteries de bâtiment (autres qu'en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues, sauf pièces céramiques réfractaires de construction et s	1 944 000	0,34	7 200	0,00			40 000	0,01
6907	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique, non-vernissés ni émaillés, cubes, dés et articles simil. En céramique, non-vernissés ni émaillés, pour mosaïques, même sur support (sauf articles en farines siliceuses fossiles ou en terres si	50 000	0,01						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
6909	Appareils et articles en céramique, pour tous usages techniques; auges, bacs et récipients simil. Pour l'économie rurale, en céramique; cruchons et récipients simil. De transport ou d'emballage, en céramique (sauf meules, pierres à aiguiser et articles							5 000	0,00
6912	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette en céramique, autres que la porcelaine (sauf baignoires, bidets, éviers et autres appareils fixes simil.; statuettes et autres objets d'ornementation; cruch			233 500	0,04	232 500	0,06	81 000	0,03
7010	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires, ampoules et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial; bocaux à conserves en verre et bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture en verre (autre	9 500	0,00						
7011	Ampoules en verre, ouvertes, et enveloppes tubulaires en verre, ouvertes, et leurs parties en verre, sans garnitures, pour lampes électriques, tubes cathodiques ou simil.			41 000	0,01				
7018	Perles de verre, imitations de perles fines ou de culture, imitations de pierres gemmes et articles simil. De verroterie, et leurs ouvrages (autres que la bijouterie de fantaisie); yeux en verre (autres que de prothèse); statuettes et autres objets d'orne	12 000 000	2,10						
7019	Fibres de verre, y.c. La laine de verre, et ouvrages en ces matières (à l'excl. Des laines minérales et ouvrages en ces laines, des fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres, isolateurs et pièces isolantes électriques, brosses et pinceaux en fibres d	206 500	0,04			10 000	0,00		
7106	Argent, y.c. L'argent doré ou vermeil et l'argent platiné, sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre			72 000	0,01				

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
7117	Bijouterie de fantaisie	38 088 540	6,68	380 000	0,07	92 468 000	24,09	270 000	0,08
7202	Ferro-alliages	245 500	0,04						
7204	Déchets et débris de fonte, de fer ou d'acier [ferrailles]; déchets lingotés en fer ou en acier (à l'excl. Des déchets et débris radioactifs, des scories, laitiers, battitures et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier ainsi que des morceaux	70 000	0,01	1 000 250	0,18				
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non-alliés, d'une largeur >= 600 mm, plaqués ou revêtus, laminés à chaud ou à froid	200 000	0,04	815 000	0,15	264 000	0,07	426 000	0,13
7308	Constructions et parties de constructions p.ex. Ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, rideaux de fermeture, balustrades , en fonte			56 000	0,01				
7310	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil. En fonte, fer ou acier, pour toutes matières (à l'excl. Des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance <= 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur o	82 700	0,01	1 923 600	0,35	107 500	0,03	32 250	0,01
7311	Récipients en fonte, fer ou acier, pour gaz comprimés ou liquéfiés (autres que conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	5 000	0,00						
7312	Torons, câbles, tresses, élingues et articles simil., en fer ou en acier (sauf produits isolés pour l'électricité et sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles)			20 000	0,00				
7314	Toiles métalliques, y.c. -les toiles continues ou sans fin-, grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier; tôles et bandes déployées, en fer ou en acier (à l'excl. Des toiles					88 000	0,02		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
	en fils métalliques des types utilisés pour revêtements, aménagements intéri								
7315	Chaînes, chaînettes et leurs parties, en fonte, fer ou acier (sauf chaînes de montres et horloges, chaînes et chaînettes de bijouterie, etc., chaînes dentées et chaînes à scie, chenilles, chaînes à entraînement pour transporteurs, chaînes à pinces pour ma	147 000	0,03						
7317	Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées ou biseautées et articles simil., en fonte, fer ou acier, même avec tête en autre matière (à l'excl. De ceux avec tête en cuivre et à l'excl. Des agrafes en barrettes)			105 000	0,02			539 200	0,17
7318	Vis, boulons, écrous, tire-fond, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles y.c. -les rondelles destinées à faire ressort- et articles simil., en fonte, fer ou acier (à l'excl. Des clous taraudeurs ainsi que des chevilles vi	67 000	0,01			62 000	0,02	45 000	0,01
7323	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte, fer ou acier; paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles simil. Pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en fer ou acier (sauf bidons, boîtes et récipie	3 150	0,00	1 250	0,00				
7326	Ouvrages en fer ou en acier, n.d.a. (autres que moulés)					12 000	0,00		
7409	Tôles et bandes en cuivre, d'une épaisseur > 0,15 mm (sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)	9 000	0,00						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
7415	Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes (sauf agrafes présentées en barrettes) et articles simil., en cuivre ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre; vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavet	73 400	0,01						
7610	Constructions et parties de constructions -ponts et éléments de ponts, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, balustrades, p.ex.-, en aluminium (à l'excl. Des constructions préfa	94 000	0,02						
7611	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. En aluminium, pour toutes matières, à l'excl. Des gaz comprimés ou liquéfiés, d'une contenance > 300 l (sans dispositifs mécaniques ou thermiques et à l'excl. Des conteneurs spécialement conçus et équipés po	510 000	0,09						
7905	Toles, bandes et feuilles en zinc	360 000	0,06						
8201	Bêches, pelles, pioches, pics, houes, binettes, fourches, râteaux et racloirs en métaux communs haches, serpes et outils simil. A taillants en métaux communs; sécateurs de tous types en métaux communs; faux et faucilles, couteaux à foin ou à paille, cisai	10 139 850	1,78	774 000	0,14	8 073 400	2,10	35 000	0,01
8202	Scies à main avec partie travaillante en métaux communs; lames de scies de toutes sortes, y.c. -les lames de fraises-scies et les lames non-dentées pour le sciage- en métaux communs (à l'excl. Des tronçonneuses)			32 000	0,01	27 000	0,01		
8204	Clés de serrage à main, y.c. -les clés dynamométriques-, en métaux communs; douilles de serrage interchangeables, même avec manches, en métaux communs			250 000	0,05				

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
8211	Couteaux à lame tranchante ou dentelée, y.c. Les serpettes fermantes, et leurs lames, en métaux communs (sauf couteaux à foin et à paille, coutelas et machettes, couteaux et lames tranchantes pour machines ou appareils mécaniques, couteaux à poisson, cout			186 000	0,03	15 000	0,00	154 000	0,05
8215	Cuillers, fourchettes, louches, écumoires, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles simil., en métaux communs (sauf cisailles à volaille et à homards du n° 8201 ou du n° 8213)			7 200	0,00				
8301	Cadenas, serrures et verrous -à clef, à secret ou électriques-, en métaux communs; fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure, en métaux communs; clefs pour ces articles, en métaux communs	13 000	0,00			15 000 000	3,91		
8306	Cloches, sonnettes, gongs et articles simil. Non-électriques, en métaux communs; statuettes et autres objets d'ornement, en métaux communs; cadres pour photographies, gravures ou simil., en métaux communs; miroirs en métaux communs (sauf instruments de mu			3 000	0,00	12 000	0,00		
8308	Fermoirs, montures-fermoirs sans serrure, boucles, boucles-fermoirs, agrafes, crochets, oeillets et articles simil., en métaux communs, pour vêtements, chaussures, bâches, maroquinerie, ou pour toutes confections ou équipements; rivets tubulaires ou à tig	200	0,00						
8414	Pompes à air ou à vide, compresseurs d'air ou d'autres gaz et ventilateurs; hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, même filtrantes, et leurs parties (à l'excl. Des pompes siphons à émulsion pour mélanges de gaz, et sauf él	120 000	0,02		0,00	178 000	0,05		

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
8418	Réfrigérateurs, congélateurs-conservateurs, surgélateurs et autres matériel, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autre; pompes à chaleur, et leurs parties, autres que les machines et appareils pour le conditionnem					16 100	0,00		
8432	Machines, appareils et engins agricoles, sylvicoles ou horticoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture; rouleaux pour pelouses ou terrains de sport, et leurs parties (à l'excl. Des pulvérisateurs, appareils d'arrosage et poudreuses)	26 600	0,00	303 000	0,06				
8433	Machines, appareils et engins pour la récolte et le battage des produits agricoles, y.c. Les presses à pailles ou à fourrage; tondeuses à gazon et faucheuses; machines pour le nettoyage ou le triage des oeufs, fruits ou autres produits agricoles, et leurs			42 000	0,01	44 000	0,01		
8438	Machines et appareils, n.d.a. Dans le chapitre 84, pour la préparation ou la fabrication industrielles d'aliments ou de boissons, et leurs parties (autres que les machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses végétales f	63 000	0,01						
8441	Machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton, y.c. Les coupeuses de tous types, et leurs parties, n.d.a.			60 000	0,01				
8448	Machines et appareils auxiliaires pour machines du n° 8444, 8445, 8446 ou 8447 p.ex. Ratières, mécaniques jacquard, casse-chaînes et casse-trames, mécanismes de changement de navettes ; parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou	420 000	0,07						
8462	Machines-outils, y.c. -les presses-, à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets pour le travail des métaux; machines-outils, y.c. -les presses-,	822 000	0,14						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
	à rouler, cintrer, plier, dresser, planer, cisailler, poinçonner ou gruger les métaux; pres								
8467	Outils pneumatiques, hydrauliques ou à moteur électrique ou non-électrique incorporé, pour emploi à la main; leurs parties	800	0,00						
8470	Machines à calculer et machines de poche [dimensions <= 170 mm x 100 mm x 45 mm] permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations, comportant une fonction de calcul; machines comptables, machines à affranchir, à établir les tickets e	1 500	0,00	35 000	0,01				
8473	Parties et accessoires (autres que les coffrets, housses et simil.) Reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines ou appareils du n° 8469 à 8472, n.d.a.	224 800	0,04						
8479	Machines et appareils, y.c. Les appareils mécaniques, ayant une fonction propre, n.d.a. Dans le chapitre 84, et leurs parties	5 000	0,00	10 500	0,00				
8502	Groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques	2 371 500	0,42			170 000	0,04		
8504	Transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques p.ex. Redresseurs , bobines de réactance et selfs, et leurs parties			57 000	0,01	50 000	0,01		
8506	Piles et batteries de piles électriques, et leurs parties (sauf hors d'usage)	22 525 000	3,95	1 574 110	0,29	456 500	0,12	1 342 400	0,42
8507	Accumulateurs électriques, y.c. Leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire, et leurs parties (sauf hors d'usage et autres qu'en caoutchouc non-durci ou en matières textiles)			320 000	0,06	849 000	0,22	495 000	0,15

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
8509	Appareils électromécaniques, à moteur électrique incorporé, à usage domestique, et leurs parties (à l'excl. Qu'aspirateurs de poussières, des aspirateurs de matières sèches et de matières liquides)	65 000	0,01						
8511	Appareils et dispositifs électriques d'allumage ou de démarrage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression p.ex. Magnétos, dynamos-magnétos, bobines d'allumage, bougies d'allumage ou de chauffage, démarreurs ; génératrices p.ex. Dynamos,	21 000	0,00	12 000	0,00	12 000	0,00		
8513	Lampes électriques portatives, destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie p.ex. A piles, à accumulateurs, électromagnétiques , et leurs parties (à l'excl.d les appareils d'éclairage du n° 8512)	780 400	0,14	357 500	0,07	1 482 600	0,39	1 547 000	0,48
8516	Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques; appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages simil.; appareils électrothermiques pour la coiffure p.ex. Sèche-cheveux, appareils à friser, chauffe-fers à friser ou pour sécher les					7 000	0,00		
8517	Postes téléphoniques d'usagers, y.c. Les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil; autres appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y.c. Les appareils pour la communication dans un	2 810 000	0,49	10 820 210	1,97	384 000	0,10	160 000	0,05
8521	Appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques, incorporant également un récepteur de signaux vidéophoniques (à l'excl. Des caméscopes) [01/01/1988-31/12/1991- appareils d'enregistrement ou de reproduction videophoniques -]	181 000	0,03						

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
8526	Appareils de radiodétection et de radiosondage [radar], appareils de radionavigation et appareils de radiotélécommande	110 500	0,02						
8527	Appareils récepteurs pour la radiodiffusion, même combinés, sous une même enveloppe, à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou à un appareil d'horlogerie	156 500	0,03	15 000	0,00				
8528	Appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images; moniteurs vidéo et projecteurs vidéo [01/01/1988-31/12/1991- appareils récepteurs de télé	325 000	0,06	105 000	0,02				
8539	Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge, y.c. Les articles dits 'phares et projecteurs scellés' et les lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc; leurs parties	400	0,00						
8541	Diodes, transistors et dispositifs simil. A semi-conducteur; dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y.c. Les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux (sauf génératrices photovoltaïques); diodes émettrices de lu	52 500	0,01	507 000	0,09	2 012 000	0,52	797 500	0,25
8543	Machines et appareils électriques ayant une fonction propre, n.d.a. Dans le chapitre 85, et leurs parties	10 000	0,00						
8544	Fils, câbles isolés, y.c. Les câbles coaxiaux, à usages électriques, et autres conducteurs isolés pour l'électricité, même laqués ou oxydés anodiquement, munis ou non de pièces de connexion; câbles de fibres optiques, constitués de fibres gainées individu	239 000	0,04	277 500	0,05				

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
8547	Pièces isolantes, entièrement en matières isolantes ou comportant de simples pièces métalliques d'assemblage p.ex. Douilles à pas de vis noyées dans la masse, pour machines, appareils ou installations électriques (autres que les isolateurs du n° 8546);	10 000	0,00						
8703	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes (autres que les véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur compris, du n° 8702); voitures du type 'break' et voitures de course			700 000	0,13				
8704	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises, y.c. Châssis comportant moteur et cabine	1 150 000	0,20						
8709	Chariots automobiles (non-munis d'un dispositif de levage), des types utilisés dans les usines, les entrepôts, les ports ou les aéroports pour le transport des marchandises sur de courtes distances; chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares; le	300 000	0,05						
8711	Motocycles -y.c. Les cyclomoteurs- et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars; side-cars	433 000	0,08						
8712	Bicyclettes et autres cycles, -y compris les triporteurs-, sans moteur	1 089 750	0,19	709 000	0,13	1 005 000	0,26	105 000	0,03
8714	Parties et accessoires de motocycles et cycles et de fauteuils roulants et d'autres véhicules pour invalides, n.d.a.	6 370 300	1,12	240 500	0,04	1 104 500	0,29	52 000	0,02
8716	Remorques et semi-remorques pour tous véhicules; autres véhicules (non-automobiles, ne circulant pas sur rails); leurs parties, n.d.a.					290 000	0,08	600 000	0,19

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
9002	Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières, montés, pour instruments ou appareils (autres que ceux en verre non-travaillé optiquement)	1 500	0,00						
9004	Lunettes correctrices, protectrices ou autres et articles simil. (à l'excl. Des lunettes pour tests visuels, des verres de contact, des verres de lunetterie et des montures de lunettes)							45 000	0,01
9102	Montres-bracelets, montres de poche et montres simil., y.c. Les compteurs de temps du même type (autres que celles en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux)			6 700 000	1,22				
9113	Bracelets de montres et leurs parties, n.d.a.							60 000	0,02
9306	Bombes, grenades, torpilles, mines, missiles, cartouches et autres munitions et projectiles, et leurs parties,y.c. Les chevrotines, plombs de chasse et bourres pour cartouches, n.d.a.	30 000	0,01						
9403	Meubles (autres que sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire, la chirurgie) et leurs parties, n.d.a.	1 299 250	0,23	219 500	0,04	78 000	0,02	126 000	0,04
9404	Sommiers (sauf ressorts pour sièges); articles de literie et articles simil., p.ex. Matelas couvre-pieds, édredons, coussins, poufs, oreillers, comportant des ressorts ou bien rembourrés ou garnis intérieurement de toutes matières, y.c. Ceux en caoutchouc	15 000	0,00	31 000	0,01	48 000	0,01	540 000	0,17
9503	Jouets (autres que jouets à roues conçus pour être montés par les enfants, landaus et voitures de poupées, poupées représentant uniquement le corps humain); modèles réduits pour le divertissement, animés ou non; puzzles de tout genre			54 000	0,01			267 000	0,08

Code produit (SH4)	Libellé du produit	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
9506	Articles et matériel pour l'éducation physique, la gymnastique, l'athlétisme, les autres sports, y.c. Le tennis de table, ou les jeux de plein air, n.d.a.; piscines et pataugeoires			6 000	0,00			240 000	0,07
9603	Balais et brosses, même constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules, balais mécaniques pour emploi à la main (autres qu'à moteur), pinceaux et plumeaux; têtes préparées pour articles de brosserie; tampons et rouleaux à peindre; raclet	1 130 700	0,20	113 500	0,02				
9608	Stylos et crayons à bille; stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses; stylos à plume et autres stylos; stylets pour duplicateurs; porte-mine; porte-plume, porte-crayon et articles simil.; parties, y.c. Les capuchons et les agrafes de	345 500	0,06	152 000	0,03				
9610	Ardoises et tableaux pour l'écriture ou le dessin, même encadrés			17 500	0,00				
9613	Briquets et allumeurs (à l'excl. Des mèches et cordeaux détonants pour poudres propulsives et explosifs), même mécaniques ou électriques, et leurs parties (autres que les pierres et les mèches), n.d.a.			9 000	0,00				
9617	Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques montés, dont l'isolation est assurée par le vide, ainsi que leurs parties (à l'excl. Des ampoules en verre)					176 584	0,05		
9619	Serviettes et tampons hygiéniques, couches et langes pour bébés et articles similaires, en toutes matières	2 224 300	0,39	3 830 000	0,70	51 000	0,01	75 800	0,02
	Total	**570 146 941**	**100**	**549 055 948**	**100**	**383 905 887**	**100**	**321 754 243**	**100**

Source : INStaD, ECENE, passage 1 (2018), passages 2, 3 (2019) et 4 (2020), novembre 2020

Tableau 35 : Valeurs des produits importés par passage (édition) selon les sections du SH

Code de la section	Libellé de la section	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
I	Animaux vivants et produits du règne animal	118 595 751	1,86	116 870 985	1,64	50 209 787	0,85	130 782 061	4,46
II	Produits du règne végétal	198 181 311	3,11	187 874 994	2,64	228 362 306	3,87	93 533 394	3,19
III	Graisses et huiles animales ou végétales; produits de leur dissociation; graisses alimentaires élaborées; cires d'origine animale ou végétale	52 328 070	0,82	260 953 987	3,67	94 263 959	1,60	59 941 392	2,05
IV	Produits des industries alimentaires; boissons, liquides alcooliques et vinaigres; tabacs et succédanés de tabac fabriqués	255 887 028	4,02	292 510 570	4,12	209 893 370	3,56	227 277 016	7,76
IX	Bois, charbon de bois et ouvrages en bois; liège et ouvrages en liège; ouvrages de sparterie ou de vannerie	14 439 781	0,23	68 335 278	0,96	448 450 967	7,61	12 818 870	0,44
V	Produits minéraux	5 020 432 367	78,90	5 579 961 607	78,54	4 243 402 525	71,96	2 047 618 631	69,89
VI	Produits des industries chimiques ou des industries connexes	150 026 410	2,36	140 116 436	1,97	56 826 960	0,96	20 227 723	0,69
VII	Matières plastiques, caoutchouc et ouvrages en ces matières	54 381 098	0,85	147 582 254	2,08	38 794 794	0,66	27 106 710	0,93
VIII	Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières; articles de bourrellerie ou de sellerie; articles de voyage, sacs à main et contenants similaires; ouvrages en boyaux	2 576 079	0,04	12 642 800	0,18	309 200	0,01	2 531 970	0,09
X	Pâtes de bois ou d'autres matières fibreuses cellulosiques; papier ou carton à recycler (déchets et rebuts); papier et ses applications	4 616 134	0,07	6 321 091	0,09	98 171	0,00	895 482	0,03
XI	Matières textiles et ouvrages en ces matières	99 831 014	1,57	61 523 516	0,87	104 616 304	1,77	188 142 165	6,42
XII	Chaussures, coiffures, parapluies, parasols, cannes, fouets, cravaches et leurs parties; plumes apprêtées et articles en plumes; fleurs artificielles; ouvrages en cheveux	69 798 386	1,10	27 127 060	0,38	15 608 336	0,26	21 646 681	0,74

Code de la section	Libellé de la section	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
XIII	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues; produits céramiques; verre et ouvrages en verre	31 326 288	0,49	26 139 471	0,37	5 894 712	0,10	21 728 440	0,74
XIV	Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires, métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux et ouvrages en ces matières; bijouterie de fantaisie; monnaies	38 609 693	0,61	1 674 259	0,02	92 811 500	1,57	359 699	0,01
XIX	Armes, munitions et leurs parties et accessoires	4 140 000	0,07		0,00		0,00		0,00
XV	Métaux communs et ouvrages en ces métaux	50 281 168	0,79	27 535 772	0,39	27 568 668	0,47	6 087 507	0,21
XVI	Machines et appareils, matériel électrique et leurs parties; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son, appareils d'enregistrement ou de reproduction des images et du son en télévision, et parties et accessoires de ces appareils	66 536 240	1,05	55 373 036	0,78	51 395 480	0,87	48 578 431	1,66
XVII	Matériel de transport	101 213 115	1,59	71 263 249	1,00	220 440 219	3,74	13 117 782	0,45
XVIII	Instruments et appareils d'optique, de photographie ou de cinématographie, de mesure, de contrôle ou de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux; horlogerie; instruments de musique; parties et accessoires de ces instruments ou appareils.	1 500	0,00	7 455 089	0,10		0,00	105 000	0,00
XX	Marchandises et produits divers	30 209 088	0,47	13 702 932	0,19	7 552 072	0,13	7 069 703	0,24
	Total	**6 363 410 522**	**100,00**	**7 104 964 386**	**100,00**	**5 896 499 331**	**100,00**	**2 929 568 657**	**100,00**

Source : INStaD, ECENE, passage 1 (2018), passages 2, 3 (2019) et 4 (2020), novembre 2020

Tableau 36 : Valeurs des produits exportés par passage (édition) selon les sections du SH

Code de la section	Libellé de la section	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
I	Animaux vivants et produits du règne animal	251 504 034	18,50	357 240 265	16,30	274 361 113	9,16	91 917 693	11,01
II	Produits du règne végétal	671 648 012	49,40	1 370 721 654	62,55	1 249 670 291	41,73	581 819 771	69,68
III	Graisses et huiles animales ou végétales; produits de leur dissociation; graisses alimentaires élaborées; cires d'origine animale ou végétale	320 959 563	23,61	257 835 873	11,77	240 319 999	8,03	105 288 378	12,61
IV	Produits des industries alimentaires; boissons, liquides alcooliques et vinaigres; tabacs et succédanés de tabac fabriqués	90 058 553	6,62	120 424 949	5,50	69 022 971	2,31	27 698 027	3,32
IX	Bois, charbon de bois et ouvrages en bois; liège et ouvrages en liège; ouvrages de sparterie ou de vannerie	5 368 350	0,39	8 531 085	0,39	6 183 119	0,21	6 371 641	0,76
V	Produits minéraux	4 183 778	0,31	9 936 700	0,45	26 483 032	0,88	2 827 000	0,34
VI	Produits des industries chimiques ou des industries connexes	1 855 082	0,14	12 889 430	0,59	3 657 000	0,12	1 766 300	0,21
VII	Matières plastiques, caoutchouc et ouvrages en ces matières	117 000	0,01	50 000	0,00	2 821 000	0,09	489 854	0,06
VIII	Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières; articles de bourrellerie ou de sellerie; articles de voyage, sacs à main et contenants similaires; ouvrages en boyaux	939 500	0,07	2 546 200	0,12			1 108 000	0,13
X	Pâtes de bois ou d'autres matières fibreuses cellulosiques; papier ou carton à recycler (déchets et rebuts); papier et ses applications	40 100	0,00						
XI	Matières textiles et ouvrages en ces matières	764 795	0,06	3 138 841	0,14	10 905 000	0,36	5 179 804	0,62
XII	Chaussures, coiffures, parapluies, parasols, cannes, fouets, cravaches et leurs parties; plumes apprêtées et articles en plumes; fleurs artificielles; ouvrages en cheveux	1 245 739	0,09	1 656 663	0,08	1 465 307	0,05	1 824 724	0,22

Code de la section	Libellé de la section	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
XIII	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues; produits céramiques; verre et ouvrages en verre	219 500	0,02	5 320 000	0,24	376 000	0,01	2 500	0,00
XIV	Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires, métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux et ouvrages en ces matières; bijouterie de fantaisie; monnaies	212 500	0,02	6 147 100	0,28			60 000	0,01
XIX	Armes, munitions et leurs parties et accessoires					22 000	0,00		
XV	Métaux communs et ouvrages en ces métaux	8 254 584	0,61	26 378 648	1,20	8 627 433	0,29	5 850 000	0,70
XVI	Machines et appareils, matériel électrique et leurs parties; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son, appareils d'enregistrement ou de reproduction des images et du son en télévision, et parties et accessoires de ces appareils	1 495 968	0,11	2 652 000	0,12	446 000	0,01	2 545 000	0,30
XVII	Matériel de transport	600	0,00	3 720 000	0,17	1 099 680 000	36,72	85 000	0,01
XVIII	Instruments et appareils d'optique, de photographie ou de cinématographie, de mesure, de contrôle ou de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux; horlogerie; instruments de musique; parties et accessoires de ces instruments ou appareils.			106 000	0,00	50 000	0,00	137 500	0,02
XX	Marchandises et produits divers	827 056	0,06	2 239 495	0,10	383 257	0,01	74 346	0,01
	Total	**1 359 694 716**	**100,00**	**2 191 534 902**	**100,00**	**2 994 473 522**	**100,00**	**835 045 538**	**100,00**

Tableau 37 : Valeurs des produits réexportés par passage (édition) selon les sections du SH

Code de la section	Libellé de la section	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
I	Animaux vivants et produits du règne animal	96 764 040	3,75	271 839 769	7,42	126 790 986	4,73	28 667 500	2,38
II	Produits du règne végétal	1 349 614 291	52,36	2 173 229 333	59,34	1 824 080 102	68,03	693 727 193	57,48
III	Graisses et huiles animales ou végétales; produits de leur dissociation; graisses alimentaires élaborées; cires d'origine animale ou végétale	200 928 633	7,80	451 529 434	12,33	25 743 910	0,96	15 218 321	1,26
IV	Produits des industries alimentaires; boissons, liquides alcooliques et vinaigres; tabacs et succédanés de tabac fabriqués	266 484 593	10,34	355 710 318	9,71	279 040 114	10,41	4 831 500	0,40
IX	Bois, charbon de bois et ouvrages en bois; liège et ouvrages en liège; ouvrages de sparterie ou de vannerie	85 000	0,00	935 000	0,03				
V	Produits minéraux	354 632 354	13,76	227 778 815	6,22	404 226 450	15,08	276 327 285	22,90
VI	Produits des industries chimiques ou des industries connexes	1 870 200	0,07	37 026 650	1,01	2 743 900	0,10		
VII	Matières plastiques, caoutchouc et ouvrages en ces matières	3 317 529	0,13	5 632 200	0,15	1 848 000	0,07	1 685 000	0,14
VIII	Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières; articles de bourrellerie ou de sellerie; articles de voyage, sacs à main et contenants similaires; ouvrages en boyaux	10 000	0,00						
XI	Matières textiles et ouvrages en ces matières	20 022 300	0,78	65 211 104	1,78	445 000	0,02	5 995 000	0,50
XII	Chaussures, coiffures, parapluies, parasols, cannes, fouets, cravaches et leurs parties; plumes apprêtées et articles en plumes; fleurs artificielles; ouvrages en cheveux	4 084 562	0,16	135 000	0,00	75 000	0,00	108 000	0,01
XIII	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues; produits céramiques; verre et ouvrages en verre	34 000	0,00			40 000	0,00		
XV	Métaux communs et ouvrages en ces métaux	344 600	0,01	54 100	0,00	125 522	0,00		

Code de la section	Libellé de la section	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
		Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
XVI	Machines et appareils, matériel électrique et leurs parties; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son, appareils d'enregistrement ou de reproduction des images et du son en télévision, et parties et accessoires de ces appareils	738 200	0,03	5 519 000	0,15	1 541 623	0,06	3 060 772	0,25
XVII	Matériel de transport	278 652 700	10,81	67 630 545	1,85	14 511 500	0,54	177 309 000	14,69
XVIII	Instruments et appareils d'optique, de photographie ou de cinématographie, de mesure, de contrôle ou de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux; horlogerie; instruments de musique; parties et accessoires de ces instruments ou appareils.					1 500	0,00		
	Total	**2 577 583 002**	**100,00**	**3 662 231 269**	**100,00**	**2 681 213 606**	**100,00**	**1 206 929 572**	**100,00**

Source : INStaD, ECENE, passage 1 (2018), passages 2, 3 (2019) et 4 (2020), novembre 2020

ANNEXE D : DYNAMIQUE DES ECHANGES INFORMELS DE MARCHANDISES DES COMMUNES FRONTALIERES

Tableau 38 : Exportations informelles des communes frontalières

Communes	Passage 1			Passage 2			Passage 3			Passage 4		
	Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang	Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang	Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang	Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang
KARIMAMA	5 558 800	0,41	25	31 115 650	1,42	15	0	0,00	27	0	0,00	25
MALANVILLE	27 013 918	1,99	8	87 526 618	3,99	10	21 947 500	0,73	12	38 574 500	4,62	11
SEGBANA	89 688 853	6,60	5	160 593 593	7,33	4	53 856 162	1,80	6	60 901 627	7,29	7
BOUKOUMBE	7 538 400	0,55	21	7 389 750	0,34	25	4 953 100	0,17	20	11 653 050	1,40	18
COBLY	31 391 600	2,31	7	21 433 150	0,98	17	27 007 250	0,90	10	15 819 000	1,89	15
MATERI	15 021 500	1,10	14	9 590 025	0,44	23	46 376 375	1,55	7	32 002 600	3,83	12
ABOMEY-CALAVI	0	0,00	34	19 500 000	0,89	18	0	0,00	27	0	0,00	25
KALALE	8 215 794	0,60	20	389 167 948	17,76	1	44 474 159	1,49	8	66 171 252	7,92	5
NIKKI	13 361 792	0,98	16	95 669 646	4,37	9	131 566 150	4,39	4	110 960 500	13,29	1
PERERE	5 235 612	0,39	26	60 885 706	2,78	11	18 786 665	0,63	13	17 865 651	2,14	14
TCHAOUROU	22 594 586	1,66	13	122 091 107	5,57	7	5 092 600	0,17	19	11 988 851	1,44	17
BANTE	315 000	0,02	31	1 776 000	0,08	31	598 500	0,02	25	925 500	0,11	22
DASSA-ZOUME	10 000	0,00	33	240 000	0,01	34	714 000	0,02	22	0	0,00	25
OUESSE	26 180 657	1,93	9	12 120 000	0,55	20	0	0,00	27	0	0,00	25
SAVALOU	5 682 000	0,42	24	4 054 100	0,18	28	6 526 400	0,22	18	2 614 020	0,31	20
SAVE	24 164 600	1,78	11	56 157 700	2,56	12	30 400	0,00	26	167 000	0,02	24
APLAHOUE	6 984 750	0,51	22	3 310 500	0,15	29	6 709 700	0,22	17	4 004 600	0,48	19
BASSILA	98 596 145	7,25	4	163 545 577	7,46	3	128 314 050	4,29	5	47 731 500	5,72	9
COPARGO	2 274 000	0,17	27	2 285 584	0,10	30	0	0,00	27	0	0,00	25
OUAKE	24 678 000	1,81	10	149 464 125	6,82	6	24 622 440	0,82	11	42 932 561	5,14	10
COTONOU	8 312 758	0,61	19	1 365 000	0,06	32	600 000	0,02	24	0	0,00	25
ATHIEME	1 137 000	0,08	28	7 475 000	0,34	24	12 673 750	0,42	15	12 306 000	1,47	16
GRAND-POPO	9 791 750	0,72	17	37 073 500	1,69	14	691 100	0,02	23	380 500	0,05	23
ADJARRA	50 986 312	3,75	6	47 352 033	2,16	13	15 920 650	0,53	14	18 526 361	2,22	13
AGUEGUES	252 000	0,02	32	5 322 000	0,24	27	0	0,00	27	0	0,00	25
DANGBO	360 000	0,03	30	6 723 500	0,31	26	0	0,00	27	0	0,00	25
PORTO-NOVO	857 500	0,06	29	374 000	0,02	33	0	0,00	27	0	0,00	25
SEME-KPODJI	117 728 383	8,66	3	21 701 266	0,99	16	236 802 882	7,91	2	61 917 642	7,41	6

Communes	Passage 1			Passage 2			Passage 3			Passage 4		
	Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang	Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang	Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang	Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang
ADJA-OUERE	22 649 233	1,67	12	104 906 052	4,79	8	42 523 954	1,42	9	72 941 477	8,74	3
IFANGNI	338 364 368	24,89	2	372 018 243	16,98	2	1 923 384 326	64,23	1	54 264 569	6,50	8
KETOU	365 009 308	26,84	1	152 119 971	6,94	5	227 756 074	7,61	3	71 644 445	8,58	4
POBE	9 418 533	0,69	18	15 764 009	0,72	19	11 496 834	0,38	16	77 691 333	9,30	2
SAKETE	13 791 250	1,01	15	10 303 050	0,47	22	0	0,00	27	0	0,00	25
DJIDJA	6 530 315	0,48	23	11 120 500	0,51	21	1 048 500	0,04	21	1 061 000	0,13	21
Total des communes	1 359 694 716	100		2 191 534 902	100		2 994 473 522	100		835 045 538	100	

Source : INStaD, ECENE, passage 1 (2018), passages 2, 3 (2019) et 4 (2020), novembre 2020

Tableau 39 : Réexportations informelles des communes frontalières

Communes	Passage 1			Passage 2			Passage 3			Passage 4		
	Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang	Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang	Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang	Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang
KARIMAMA	2 303 605	0,09	24	347 500	0,01	27	0	0,00	24	0	0,00	26
MALANVILLE	1 143 215	0,04	25	72 944 082	1,99	11	3 614 675	0,13	15	7 811 150	0,65	12
SEGBANA	267 756 312	10,39	4	13 466 286	0,37	19	78 623	0,00	23	1 960 000	0,16	17
BOUKOUMBE	32 824 425	1,27	12	21 156 900	0,58	15	51 841 000	1,93	5	40 019 500	3,32	5
COBLY	0	0,00	29	674 000	0,02	26	0	0,00	24	192 000	0,02	25
MATERI	5 151 000	0,20	21	9 780 500	0,27	20	3 658 500	0,14	14	6 729 000	0,56	13
KALALE	150 707 235	5,85	7	48 581 302	1,33	12	4 534 190	0,17	12	2 171 772	0,18	15
NIKKI	14 989 711	0,58	15	3 351 700	0,09	23	3 672 500	0,14	13	1 878 525	0,16	18
PERERE	10 659 000	0,41	16	40 312 000	1,10	13	0	0,00	24	2 550 000	0,21	14
TCHAOUROU	506 062 985	19,63	2	701 486 811	19,15	2	1 944 000	0,07	17	12 426 000	1,03	10
BANTE	1 095 000	0,04	26	67 500	0,00	28	1 219 600	0,05	20	420 800	0,03	21
OUESSE	518 114 400	20,10	1	129 286 000	3,53	7	257 000	0,01	22	268 000	0,02	23
SAVALOU	4 294 000	0,17	22	7 864 200	0,21	21	74 692 150	2,79	4	12 558 000	1,04	9
SAVE	6 525 107	0,25	19	234 689 100	6,41	4	1 645 000	0,06	19	1 210 500	0,10	20
APLAHOUE	16 813 065	0,65	14	13 489 600	0,37	18	9 699 500	0,36	9	10 370 300	0,86	11

Communes	Passage 1			Passage 2			Passage 3			Passage 4		
	Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang	Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang	Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang	Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang
BASSILA	69 709 800	2,70	9	2 581 946	0,07	24	7 878 000	0,29	10	19 827 500	1,64	6
COPARGO	2 315 000	0,09	23	740 500	0,02	25	0	0,00	24	0	0,00	26
OUAKE	18 583 750	0,72	13	14 948 800	0,41	17	20 831 600	0,78	6	15 663 550	1,30	7
ATHIEME	9 414 000	0,37	18	17 320 000	0,47	16	18 919 700	0,71	7	14 028 600	1,16	8
GRAND-POPO	207 108 623	8,03	5	141 607 250	3,87	6	227 292 000	8,48	2	164 107 000	13,60	3
ADJARRA	85 606 171	3,32	8	166 326 489	4,54	5	4 644 096	0,17	11	2 077 157	0,17	16
PORTO-NOVO	670 000	0,03	27	0	0,00	29	0	0,00	24	0	0,00	26
SEME-KPODJI	64 346 707	2,50	10	115 789 932	3,16	8	2 771 709	0,10	16	1 216 772	0,10	19
ADJA-OUERE	56 752 325	2,20	11	103 073 694	2,81	9	1 756 132	0,07	18	416 527	0,03	22
IFANGNI	350 153 564	13,58	3	1 154 584 887	31,53	1	2 148 121 322	80,12	1	650 102 529	53,86	1
KETOU	159 067 359	6,17	6	514 276 971	14,04	3	79 530 612	2,97	3	53 849 890	4,46	4
POBE	341 000	0,01	28	92 467 819	2,52	10	11 957 695	0,45	8	184 839 500	15,31	2
SAKETE	9 490 093	0,37	17	35 636 500	0,97	14	0	0,00	24	0	0,00	26
DJIDJA	5 585 550	0,22	20	5 379 000	0,15	22	654 000	0,02	21	235 000	0,02	24
Total des communes	**2 577 583 002**	**100**	-	**3 662 231 269**	**100**	-	**2 681 213 606**	**100**	-	**1 206 929 572**	**100**	-

Source : INStaD, ECENE, passage 1 (2018), passages 2, 3 (2019) et 4 (2020), novembre 2020

Tableau 40 : Importations informelles des communes frontalières

Communes	Passage 1			Passage 2			Passage 3			Passage 4		
	Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang	Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang	Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang	Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang
KARIMAMA	5 218 836	0,08	31	17 790 864	0,25	27	0	0,00	30	0	0,00	30
MALANVILLE	11 310 754	0,18	29	66 813 999	0,94	15	68 512 502	1,16	12	114 309 200	3,90	6
SEGBANA	79 555 357	1,25	13	53 154 138	0,75	18	34 392 554	0,58	18	17 610 619	0,60	23
BOUKOUMBE	20 269 917	0,32	27	17 085 752	0,24	28	3 434 784	0,06	29	5 751 510	0,20	28
COBLY	33 964 265	0,53	21	11 217 300	0,16	31	165 036 620	2,80	6	33 756 850	1,15	18
MATERI	194 981 870	3,06	4	69 205 190	0,97	13	52 141 900	0,88	16	90 373 240	3,08	9
ABOMEY-CALAVI	1 916 629 297	30,12	2	834 488 350	11,75	2	1 023 901 674	17,36	2	623 737 750	21,29	1

Communes	Passage 1			Passage 2			Passage 3			Passage 4		
	Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang	Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang	Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang	Valeur (FCFA)	Part (%)	Rang
SO-AVA	0	0,00	36	691 151 000	9,73	3	137 917 250	2,34	7	84 058 000	2,87	10
ZE	67 065 128	1,05	15	67 790 850	0,95	14	0	0,00	30	0	0,00	30
KALALE	101 573 207	1,60	10	135 558 748	1,91	8	42 953 517	0,73	17	66 806 628	2,28	13
NIKKI	94 975 538	1,49	12	148 845 059	2,09	7	247 119 950	4,19	5	139 475 900	4,76	5
PERERE	27 573 459	0,43	24	52 665 718	0,74	19	66 111 273	1,12	13	57 038 230	1,95	15
TCHAOUROU	128 463 255	2,02	7	116 555 628	1,64	11	61 161 600	1,04	15	25 516 906	0,87	19
BANTE	3 470 100	0,05	33	3 777 950	0,05	35	5 990 900	0,10	28	4 674 850	0,16	29
DASSA-ZOUME	38 562 100	0,61	20	18 937 000	0,27	26	27 628 300	0,47	20	21 022 000	0,72	21
OUESSE	24 807 885	0,39	25	24 213 250	0,34	25	8 379 000	0,14	27	10 484 000	0,36	25
SAVALOU	14 345 450	0,23	28	11 126 250	0,16	32	16 319 300	0,28	22	22 495 400	0,77	20
SAVE	22 005 519	0,35	26	49 017 045	0,69	20	12 352 340	0,21	24	6 980 506	0,24	27
APLAHOUE	43 454 398	0,68	17	42 853 778	0,60	21	18 131 595	0,31	21	34 694 860	1,18	17
BASSILA	99 873 997	1,57	11	304 074 475	4,28	5	79 644 011	1,35	10	40 363 350	1,38	16
COPARGO	30 607 160	0,48	22	16 085 300	0,23	29	0	0,00	30	0	0,00	30
OUAKE	107 656 500	1,69	9	117 685 817	1,66	10	64 781 688	1,10	14	67 274 733	2,30	12
COTONOU	2 186 270 704	34,36	1	2 870 115 291	40,40	1	811 863 700	13,77	3	304 257 790	10,39	3
ATHIEME	2 165 300	0,03	34	14 238 600	0,20	30	13 941 000	0,24	23	20 170 000	0,69	22
GRAND-POPO	118 514 550	1,86	8	63 266 180	0,89	17	29 065 900	0,49	19	57 636 300	1,97	14
ADJARRA	409 584 030	6,44	3	671 222 397	9,45	4	261 164 018	4,43	4	180 171 446	6,15	4
AGUEGUES	6 243 223	0,10	30	4 469 963	0,06	34	0	0,00	30	0	0,00	30
DANGBO	1 513 943	0,02	35	3 003 500	0,04	36	0	0,00	30	0	0,00	30
PORTO-NOVO	68 121 715	1,07	14	4 508 186	0,06	33	0	0,00	30	0	0,00	30
SEME-KPODJI	51 223 498	0,80	16	65 818 074	0,93	16	81 824 137	1,39	9	98 144 860	3,35	7
ADJA-OUERE	28 892 963	0,45	23	40 775 514	0,57	22	9 139 852	0,16	26	9 864 267	0,34	26
IFANGNI	190 273 641	2,99	5	193 536 635	2,72	6	2 331 541 344	39,54	1	613 909 493	20,96	2
KETOU	149 154 939	2,34	6	126 931 308	1,79	9	136 797 509	2,32	8	96 062 565	3,28	8
POBE	3 724 933	0,06	32	26 644 224	0,38	24	73 557 612	1,25	11	68 310 204	2,33	11
SAKETE	39 174 056	0,62	19	38 995 111	0,55	23	0	0,00	30	0	0,00	30
DJIDJA	42 189 035	0,66	18	111 345 942	1,57	12	11 693 500	0,20	25	14 617 200	0,50	24
Total des communes	**6 363 410 522**	**100**		**7 104 964 386**	**100**		**5 896 499 331**	**100**		**2 929 568 657**	**100**	

Source : INStaD, ECENE, passage 1 (2018), passages 2, 3 (2019) et 4 (2020), novembre 2020

Institut National de la Statistique et de la Démographie

Rapport validé par le Conseil Scientifique de l'INStaD en sa séance du 2 février 2022

Equipe de supervision

Directeur Général	: HOUNSA Laurent Mahounou
Directeur Général Adjoint	: DAGA Jules
Chargé des Operations Principal, pi (Ex-Conseiller Technique à l'Economie du DG)	: BIAOU Abiona Abraham

Directeur de Publication

Directeur de la Comptabilité Nationale et des Statistiques Economiques, pi (Ex-Directeur des Statistiques et Etudes Economiques)	: ESSESSINOU A. Raïmi

Equipe de rédaction

Ex-Service des Statistiques des Echanges Extérieurs

HLIHE Edouard
SOSSOU Clément
ADJOVI Claude
SOEDE Espérance
GBETEY Sidoïne Bitho
BOTON Fèmi
YOUSSAHOU Sabiratou

Pour tous renseignements concernant l'enquête, contacter l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD)

Adresse
BP 323, Cotonou, Bénin
Téléphone (+229) 21 30 74 48 / 21 30 82 44 ;
Fax (229) 21 30 82 46 ;
E-mail : instad@instad.bj
Site internet : www.instad.bj

Citation recommandée :
Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD-Bénin), Enquête sur le Commerce Extérieur Non Enregistré (ECENE), 2018-2019

Coordination nationale

HOUNSA Mahounou Laurent (Directeur Général de l'INStaD)
DAGA Jules (Directeur Général Adjoint de l'INStaD)
BIAOU Abiona Abraham (Contrôleur des Opérations Principal, par intérim/INStaD)
BIAOU Alexandre (Ex-Directeur Général de l'INStaD)
AHAMIDE MEANGOUA Armelle C. H. (Ex-Directrice Générale Adjointe de l'INStaD)
MEDENON Aristide (Directeur Général de l'Economie au MEF)
CHAOU Rodrigue (Directeur Général du Budget au MEF)

Conseil scientifique

ALINSATO S. Alastaire
ALIDOU DRAMANE Djaoudath
SOGLO Yves
CHABOSSOU Augustin Foster
NOUATIN Bruno
BANKOLE Maurice
ACCROMBESSY Félicien

Coordination technique

ESSESSINOU Raïmi A. (Ex-Directeur des Statistiques et Etudes Economiques)
SESSEDE Charles (Ex-Directeur des Statistiques et Etudes Economiques)
COUTHON KINSOU Esther (Ex-Directrice Adjointe des Statistiques et Etudes Economiques)
BISSIRIOU ZOUNON Mêmounath (Ex-Directrice du Traitement de l'Informatique et des Publications)
ZOHOUN Marcellin (DDPD Atlantique-Littoral)
KPOHONSITO Francis Y. (DDPD Zou-Collines)
DJOSSOU Raymond (DDPD Mono-COUFFO)
OROU SE Zénabou (DDPD Borgou-Alibori)
FACOUNDE Euloge Gaston (DDPD Ouémé-Plateau)
ZIBRILA Aboudourassidou (DDPD Atacora-Donga)

Coordination administrative et financière

CHAOU Rodrigue (Directeur Général du Budget au MEF)
ASSEMIEN Lisette (Directrice Administrative et Financière de l'INStaD)

Comité de pilotage

Institut National de la Statistique et de la Démographie

- Direction Générale
- Direction des Statistiques et Etudes Economiques
- Direction du Traitement de l'Informatique et des Publications
- Direction Administrative et Financière

Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)

- Direction Générale de l'Economie
- Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

Banque Centrale des Etats l'Afrique de l'Ouest (Direction Nationale)
Ministère de l'Industrie et du Commerce (Direction Générale du Commerce)

Equipe technique, INStaD

ABADAHOUE Franck S
ADJOVI Claude
ADJOVI Roméo
AHOKPOSSI Japhet
AINADOU Parfait
ALIOU Sabirou
ALOHAN T. Bienvenu
BANON Symphorien
BIAOU Abraham
BOTON Fèmi
CHOGNIKA Eudes I.
COUTHON KINSOU Esther
DANSOU Martinien
DOMINGO Joëlle
DONOU W. Pascal
ESSESSINOU A. Raïmi
ESSOUN Christophe
FADO Alexis
GBETEY Sidoïne Bitho
GOGAN Gillis
GOHOUNGBE Franck
GOUSSANOU Emmanuel
HLIHE Edouard
MAHOUGBE Calixte
MISSIHOUN Kocou
OBOSSOU Hervé
SOEDE Espérance
SOKOU Samson
SOSSOU Clément
TONON Jacques C.
YOUSSAHOU Sabiratou
ZEHOUNKPE Amour

Comité de lecture

ALIDOU DRAMANE Djaoudath
BIAOU Abraham
RADJI B. Rachidi

Gestion administrative et financière

AHOUANGBO H. Cécile
ASSEMIEN Lisette
AKPLOGAN Ruth
DJIKA DEGBO Magloire
GODONOU Elisabeth
JACQUET Djamilatou
KINNOUEZAN Lazare
SALE Abdoul Rahamane
SEKO BAKA Seidou
VIGAN Hermine

Logistique

Institut National de la Statistique et de la Démographie
Direction Générale du Matériel et de la Logistique (Ministère de l'Economie et des Finances)
Directions Départementales du Plan
Direction Générale de la Police Républicaine

Secrétariat

ADAMOU Hindou
BADJAGOU Solange
AKPLOGAN Ruth
CHITOU Souliatou

Conducteurs de Véhicule Administratif

ADJOVI Aurélien M.
AGNONVI Komi Jean
AHOYO Alain
AKPO Horace
ALLEY William
AMOUSSOUGA Toutasse
ATCHO Magloire
AYIHOSSO François
DJISSOU Emile Mahouna
HOUNHOUI Natacha
HOUNSOU Auguste
HOUNTO Paul
KAKPO-KPLEYI Yaovi Théodore
NOUDEHI Germain
SOSSOU Cokou
TOUPE C. Boris

Chargés de courrier

AGBOTOME Lina
AIGBONOUSSI Emile
GBEDAN Serge

Coordination de la validation et de la publication du rapport

GOGAN Gillis (Ex-Directeur de la Coordination Statistique, de la Formation et de la Recherche, DCSFR)
AINADOU Parfait (Charge d'Etudes, Ex-DCSFR)

Personnel de terrain

Contrôleurs

Liste des Contrôleurs du premier passage

1	ADENON Hamed O.	16	IDRISSOU Abdouramane
2	ADJOKPO Wilfried	17	KAKPO KOUNONZO C. Crepin
3	AFFANNOU Kuessi Isidore	18	KOUCHORO Chabi Olaoumi Georges
4	AHOSSOUGLA Ayihadji Sylvain	19	KPOKOU Coffi
5	AKOUETE Noël	20	LEKE KPAHOU Mouhamadou
6	BIAO ISSAKOU Odjo Eulalie	21	RADJI Adetoundji Karim
7	DAHANDE Tognissè Mathieu	22	SOSSOU Rock-Marc Noulégnon
8	DAVID Adechokan Ismael Jean-Didier	23	SOTINKON D. Rosel D.
9	DINAN Sanya Valentin	24	TABOU Talahatou
10	DRAMAN Moïbi ola amidou	25	TAIROU AMIDOU Barkissou
11	EDIKOU Freddy eudoxe	26	TECKA Adeyemi Eric Dagbégnikin
12	EGOUDJOBI Barnabé	27	TIAMIOU Olawale Idris
13	GOUNINHEKPON Nounagnon Robert	28	TIMANTI Koutimahou N. Fulbert
14	HOUNKPATIN Eric Luc	29	YARARI-SOUNON Moussa
15	HOUNSA Michael Archange Feurdence	30	YINTOPA Winribassé

Liste des Contrôleurs du deuxième passage

1	ABIBOU Aboudou Raimi	17	GOUNINHEKPON Nounagnon Robert
2	ABOU Omar	18	HOUNKPATIN Eric Luc
3	ADENON Hamed Olouwatokpe	19	HOUNZA John
4	AFFO Silkoufouli	20	LAFIA Yarou
5	AHOSSOUGLA Ayihadji Sylvain	21	LEKE KPAHOU Mouhamadou
6	AHOTON Nounondé Aimé	22	MENSAH Emile Laurent Amakouė
7	ALONOMBA Hélios Ronald	23	ROKO Arsaine Habib Olagounlè
8	BIAO Odjo Eulalie	24	SALIFOU KPARA Latifou
9	DAHANDE Tognissè Mathieu	25	SOSSOU Rock-Marc Noulégnon
10	DAVID Adéchokan Ismaël Jean-Didier	26	SOTINKON Divilonte Rosel
11	DINAN Sanya Valentin	27	TABOU Talahatou
12	DJOSSOU Houénagnon Castro H.	28	TECKA Adeyemi Eric Dagbégnikin
13	DRAMAN Moïbi ola amidou	29	TIAMIOU Olawalé Idris
14	EDIKOU Freddy Eudoxe	30	TIMANTI Koutimahou N. Fulbert
15	FAGNON Yemalin Germain	31	YINTOPA Winribassé
16	GADO Orou Goura		

Liste des Contrôleurs du troisième passage

1	ABDOULAYE SOFFO Dandjima	9	LAFIA Yarou
2	ADENON Hamed	10	MENSAH Emile Laurent Amakoué
3	ALONOMBA Hélios Ronald	11	SOSSOU Rock-Marc Noulégnon
4	DJOSSOU Houénagnon Castro Hermann	12	SOTINKON Divilonté Rosel D.
5	DRAMAN Moïbi ola amidou	13	TABOU Talahatou
6	FAGNON Germain	14	TECKA Adeyemi Eric Dagbégnikin
7	GADO Orou Goura	15	TIAMIOU Olawalé Idris
8	HOUNKPATIN Luc	16	YINTOPA Winribassé

Liste des Contrôleurs du quatrième passage

1	ABDOULAYE SOFFO Dandjima	9	LAFIA Yarou
2	ADENON Hamed	10	MENSAH Emile Laurent Amakoué
3	ALONOMBA Hélios Ronald	11	SOSSOU Rock-Marc Noulégnon
4	DJOSSOU Houénagnon Castro Hermann	12	SOTINKON Divilonté Rosel D.
5	DRAMAN Moïbi ola amidou	13	TABOU Talahatou
6	FAGNON Germain	14	TECKA Adeyemi Eric Dagbégnikin
7	GADO Orou Goura	15	TIAMIOU Olawalé Idris
8	HOUNKPATIN Luc	16	YINTOPA Winribassé

Agents enquêteurs

Liste des Enquêteurs du premier passage

1	ABIBOU Aboudou Raimi
2	ABIODOUN Idossou
3	ABOU Omar
4	ADA Sidi
5	ADAHOU Hospice Ulrich
6	ADANHOEGBE Sogodo Joseph
7	ADECHOKAN Aziz Adebowale Djima
8	ADEGNIKA Foladjomi Kabirath Amanke
9	ADINGNI Euloge Mahougnon
10	ADJAHA Hafizou
11	ADJIBA Moussiliou
12	ADJIBOGOU Kamoutchoni Franck
13	ADJISSE Olivier
14	ADJOVI Enagnon Serge Rodrigue
15	ADJOVI Sonangnon
16	ADONKPE Makponsè Bernard
17	AFANTONYO Kokou Justin
18	AFFAGNON Affolabi Farouck
19	AGANI Alao Samuel
20	AGBALLA Yaou Cyriaque
21	AGBANGNONDE Bienvenu
22	AGBANOU Assomption Comeron Videgla
23	AGBLA Sacabi Moïse
24	AHONGBONON Akodegbe Daniel
25	AHOTON N. Aime
26	AHOTON Ulrich Franck
27	AHOUAGA Ange Luc
28	AHOVEY Comlan Salomon
29	AKINDELE Okiki Samson
30	AKINOCHO Agossou Christian
31	AKONDE Aïhadji Francois
32	AKOUETE Maurice
33	AKOUETE Yaovi Gilles
34	AKOUEWANOU Benoite
35	AKPAKADJO Cyriaque
36	AKPLOGAN Sebastienne Carolle Dona A.
37	AKPONNA Chabi Olaniran Romaric
38	ALFA BIO Ayouba
39	ALI Guy Pépin Pathos
40	ALI YERIMA Fidahos
41	ALIOU Mouniratou
42	ALLAH Fifame Victoire
43	ALONOMBA Helios Ronald
44	AMADOU Moussouroumine
45	AMAVI Ayayi Salomon Manassé
46	AMEOKPOSSINAN Dossou Bruno
47	AMIDOU MAMA Moufidou
48	AMIDOU Tolagbé Olaréwadjou Samadou
49	AMOUSSOU Wilfried Athanase
50	AMOUSSOU-ADEB Samuel Darius M.
51	ARINLOYE Faïssol Akambi Ademonla
52	ARONI Olatorera Edith
53	ASSOUAN Epiphanie Alice Sessi
54	ATANNON Mahoussi Sabine
55	ATCHADE Doko Gervais
56	ATCHOUKE Bernard
57	ATTO Armand Rufin Kossi
58	ATTOLOU Setondji Wilfrid Maurille
59	AVOCETIEN Faustin
60	AWADEGNON Elysé
61	AWE Pierre
62	AYIDEOU Djivêdé Bienvenu
63	AYIMETON Stéphane
64	AZANGBE Enangnon Sylvie
65	BALLEY Awe Guy
66	BAMIGBOCHE Moyofoloroun Martine
67	BANGBOCHE Bodounri Henri
68	BANKOLE DANIEL Joab
69	BANON Irene
70	BAPARAPE YALLOU I. B. Nourou Dine
71	BARE Sani Ousséni
72	BASSAHA TCHANATI Kogpohan Florence
73	BASSI Massi-Wali
74	BEHANZIN Huguette
75	BEKEMOU N'Tcha François
76	BELLO Taïrou
77	BELLO Wassiou
78	BIAO Nouroudine
79	BIAOU Tadé Boni Jacob
80	BIO OROU Abib
81	BIO SANDA Aissatou
82	BLENON Edouard
83	BODJRENOU Rosine
84	BODOTODE Carlos Pougeole
85	BOGOLO Ibrahim
86	BONOU Dossou Gérard
87	BORKOU Bèbodenkèyou K. Clovis
88	BOSSA Rachelle Eléonore Immaculée
89	BOSSOU Mawouti Bienvenu
90	BOUKARI Awali

91	BOULE Ibrahim
92	BOURAIMA Olatoundji Abidogou
93	BOURAÏMA Rachidi
94	BOUSSOU Alassane
95	CAKPO Kuessi Isidore
96	CHABI GUIDE Baki Gado
97	CHABI KOUMA Sakinatou
98	CHICOTO K. Jules
99	CHINLE Oladele Ezechiel
100	CHITOU Kafilou Deen Abiodoun
101	CHITOU SERO Bakari
102	CODJO Kocou Hervé Thierry
103	COUCOUDOU Kuassi Carmel Arnaud
104	DAA-HINGBANON Dotou Manasse Jaures
105	DAGAN Nagnon Amélie
106	DAGOUDI Kégnon Ernest
107	DAH BOLINON Sourou Aristide
108	DAH MIGNONGBONON Selove Blaise
109	DAKARE Bani
110	DANSOU Nouvegnon Blaise
111	DECAKPOEVOU Midjobedo Mathieu
112	DEDI Olatounde Emmanuel
113	DEGBEY Florent
114	DEGBO Mondukpe Mawuse Gedeon
115	DELIDJI Romuald
116	DJAGOU Francis
117	DJAGOUN Jules
118	DJATO Dagbegnon thiery
119	DJIBRIL TRAORE Abdoul Aziz
120	DJIDAI Saka
121	DJIWA ALASSANE Raïmy
122	DJODI Gorobarou
123	DJOSSOU Adjovi Jacque
124	DODOMETIN Cecile
125	DOFFON Serge K.
126	DOGBOVI Georges
127	DOHETO Orobiyi Epiphane
128	DOKPO E. Adolphe
129	DOMANOU Expédit
130	DOSSA Omondoun abraham
131	DOSSOU Carlos Crépin
132	DOSSOU Caroline Afoua Lessan
133	DOSSOU Omoniyi Hermine Olympiade
134	DOSSOUNON Dénagnon Noël
135	EGBEBI Oluwachegun Theophile
136	EGBEDE Sourou Elidja
137	EGOUNWOLE Semiou Olatoye
138	ELEGBE Odjo Olaïtan
139	ENI Roger
140	FABADE Affia Justine Elisée
141	FAGBOHOUN Ola- Founke Rachelle
142	FAGNON Yemalin Germain
143	FAKAMBI Eyitayo Rachel
144	FANDEGLA Blaise
145	FANDJIGA Françoise
146	FATOUMBI Alphonse Alani
147	FIOGBE Dodji
148	GADO Orou Goura
149	GANDE Bani
150	GANDEGNON Zannou Hyacinthe
151	GANDIGBE D. Justine,
152	GANDJI Gbemingan Dieudonne
153	GANDONOU Agonman Alexandre
154	GANDONOU Sovi Bonaventure
155	GANVETOUN Alain
156	GBADAMASSI Wakilou
157	GBAGUIDI Barbara Christie Celestinie
158	GBEDE Ichaou Odjoulari
159	GBEDEHOU Quentin Bienvenu
160	GBENOUVONON Julien
161	GBESSI Gérard
162	GBONDJIN Valentin
163	GNIMADI Alban L. C.
164	GNONLONFIN Vidjannagnin Mathieu
165	GODAROU Idrissou
166	GORODAROU Oumarou
167	GUEDOU Epiphane
168	GUENANNON Akpovi libasky
169	GUERA Jean Didier
170	HEGBE Komlan Maurice
171	HOLOGAN Gbechede Louise
172	HOSSOU Thibaut
173	HOUAYIGBE Ahouédoké Nathanaël
174	HOUEDANOU Semassa Mathias
175	HOUNDAGNON Sylvain
176	HOUNGA Ganvegnin Nicodeme
177	HOUNGUE Brice
178	HOUNHAKOU Liliane
179	HOUNKANRIN Annick Charlotte Oredola
180	HOUNKPATIN Christian
181	HOUNKPATIN Senabolodo Aime Paulin
182	HOUNKPE Koffi Jérémie
183	HOUNKPEVI Olaitan Silvain
184	HOUNNOU Habib Elom Jahsave Ulrich
185	HOUNSOU Alexis
186	HOUNWANOU Mikpamahou joseph

187 HOUSSOU Socrate Abel
188 HOYO Edouard
189 IDJOUFOUMI Djibril Oladouni
190 IDONIYI Odjounde Isidore
191 IDRISSOU Inoussa
192 ILOUWALE Daouda
193 IMOROU GADO Bachiratou
194 INOUSSA Abdoul Gafarou
195 ISSIFOU Abdou Fataou
196 KAKOU Franck Kolawole
197 KAKPA Ibinonla expedit
198 KAKPO Codjo Renaud
199 KAKPOVI Emilienne
200 KAMI Albert Paulin
201 KASSE M. Soumanou
202 KASSINGNIN Fidele
203 KEOUDA Takejvic Herman Denagnon
204 KINDOHOUN Comlan Damase
205 KISSIRA Yacoubou
206 KOBA Esse Bernadin
207 KODO Guillaume
208 KOGBALO Kokou Canisius
209 KOHOKE Alphonse
210 KOKO Leontine
211 KOKOU Bruno Richard
212 KONFO Kotchami brice
213 KONSAKA Guy Méfeilloulou
214 KOUDOGBINDJI Wadegnon Paulin
215 KOUGBLENOU Yédia Zannou Carolin
216 KOUKPO Marie-Reine
217 KOULA Fidèle Moïse
218 KOUMBO Marcel
219 KOUMOUYI Souaibou Bolanle
220 KOURI Elie
221 KOUWATONOU Assogba Lazard
222 KOUYONIN Samadou
223 KPALETE Guy
224 KPANGON Aldo Freddy
225 KPEROU C. Ibrahim
226 KUMAKO Kokou Marc
227 LABISSI Afolabi Barthelemy
228 LADOKE Agbohola Jacob
229 LAFIA BONI Rakiatou
230 LAFIA Yarou
231 LAMA Bassankem Parfait
232 LEMEDJO Hilaire
233 LOKO Ouendodji Tobias
234 LONMADON Marius
235 MAKAMBIO Mahuton Daniel
236 MAMA DJOUGOU Abdoul F. S.
237 MAMA SALIFOU Kabirou
238 MAMADOU Adam
239 MANOUTCHE Assane
240 MENSAH Emile Laurent Amakoué
241 METE Gbokanlé Joseph
242 MITCHOZOUNNOU Mevognon Firmin
243 MOULERO Kayode Ousmane
244 NEGBESSI Comlan Modeste
245 NONVIDE Faozan
246 NOUATIN Anasthasis Nathan
247 NOUKOUHOUI Guy
248 NOUMONVI Gossou Yaovi
249 NOUMONVI Jonas
250 N'TCHA Dieu-Donné
251 OBOCHOU Sunday Valentin
252 OBOSSOU Ogougbe gildas tiburce
253 OCHOBA Afissou
254 ODJOUGBELE Ayeleke Michaque
255 ODJOUSSOU Kègnidé Yoland
256 OGOUTON Dossou Romain
257 OKE Germain Gbenagnon
258 OROU GADO Iliassou
259 OROU GANI Bani Saka
260 OROU MEME GUINNIN Toko
261 OROU WAUIANSO MAMA Adamou
262 OTCHANDE Dahounsi Jacob
263 OUALIYOU Mohamed Idriss
264 OUSSOU AZO A.Odette
265 PEWILI Fousséni
266 RAIMI Djarinyatou
267 ROKO Arsaine Habib Olagounle
268 SABI SANNI Dramane
269 SAGBOHAN Mahoutin Justin
270 SAKOUBA Bignon Lékia
271 SAKPO G.Sêwanou Basile
272 SALAMI Atchamou Chouhaibou
273 SALIFOU KPARA Latifou
274 SANOUSSI Fassassi Razack
275 SATTO Gervais
276 SEDODE Deo-Gracias M. S. Mahulome
277 SEIDOU Hamissou
278 SEIDOU YACOUBOU Nourou
279 SEROZIME Boco Bona Douhé
280 SEWADE David
281 SIME Abdou Gafarou
282 SINDJALOUM Mouhamed

283 SINGBO Kegnide Shymelle
284 SININBOU Germaine
285 SIROU Moudachiroo
286 SOGBOSSI Lidwige Senan
287 SOGNITO Nounagnon Nathaniel
288 SOGNON Adjo Adèle
289 SOSSA Damien
290 SOSSOU Lowagbin landry
291 SOSSOU Sourou Hypolite
292 SOULE Saabi
293 SOULE Samadou
294 SOUMANOU Kolawole Mohamed
295 SOUNON Mora Adam
296 SOUNOUVOU Sonagnon Mesmin
297 SOWAYENOU Gbènanto Honore
298 TEBE Adjiba
299 TEHLI Tcheognon adrien
300 TIANDO Sotiré Abel
301 TOAFODE Sagbo Medesse Berger
302 TOGBE Adjoa Rose
303 TOGONOU Olaitan Diana Orphelia
304 TOHOUEDE Calixte
305 TOHOUNDO Privas Oronce
306 TOKPON Noe
307 TOSSAVI Kouessi Gaston
308 TOSSOU Finagnon Jean Paul
309 TOVIESSI Jacqueline Hermione M.
310 TROUCOU ALAZA GOUMBE El-Abidine
311 VINAKPON Cossi Dominique
312 WAGBLE Elisée
313 WANGALA Rodrique
314 WOROU Missemahuton Hugues
315 WOUYOU Gbetoyenonnon Hyacinthe
316 YAMBA Machoudou
317 YEDE N.Rigobert
318 YEDENOU Toudonou Lucerno Iréné
319 YENOU Camille
320 YEYEVI Anicet
321 ZANNOU Cossi Sumorel Euloge
322 ZIBO Nassirou
323 ZOHIZALAN Célestin
324 ZOUNDOH Gbenmonnu Esaie
325 ZOUNON Pauline Félicité

Liste des Enquêteurs du deuxième passage

1	AARON JOSEPH Kayakou
2	ABDOU YACOUBOU Moutakilou
3	ABDOULAYE SOFFO Dandjima
4	ABIODOUN Idossou
5	ACHE Olatoundé Christophe
6	ADA Sidi
7	ADAHOU Hospice Ulrich
8	ADAM Zouberatou
9	ADANHOEGBE Sogodo Joseph
10	ADECHOKAN Aziz Adebowale Djima
11	ADEGNIKA Foladjomi Kabirath Amankè
12	ADINGNI Euloge Mahougnon
13	ADJAHO Rakyatou
14	ADJAHO Romuald Hermann
15	ADJIBA Moussiliou
16	ADJOKPO Wilfried
17	ADJOVI Enagnon Serge Roerigue
18	ADJOVI Sonangnon
19	ADOMEY Aaron
20	ADONKPE Makponsè Bernard
21	ADOVO Sègbégnon Giresse
22	AFFAGNON Affolabi Farouck
23	AFFIN Ola-lekan Ferdinan
24	AGANI Alao Samuel
25	AGBALLA Yaou Cyriaque
26	AGBASSOU Mèdéssè Pierre
27	AGBLA Sacabi Moise
28	AGBOKOU Isséré Theophile
29	AGBOTA Cocou Cyriaque
30	AGONTINGLO Chirac
31	AGOYI YAA Jita Lénice
32	AGUE Marie Madeleine
33	AHOTON Ulrich
34	AHOUANSE David Élisée Akpenin Yao
35	AKE Roger
36	AKINDELE Okiki Samson
37	AKONDE Aïhadji François
38	AKOUETE Noël
39	AKOUETE Yaovi Gilles
40	AKOUEWANOU Bénoite
41	AKOWE Sètondji Robert
42	AKPAKI ABDOU Hassimou
43	AKPLOGAN Sébastienne Carolle Dona A.
44	AKPONNA Saliou Harouna
45	ALASSANE Tidjani
46	ALFA BIO Ayouba
47	ALI YERIMA Fidahos
48	ALIDOU Djamiou
49	ALIDOU NARO Abdoul-Rassad
50	ALIOU Mouniratou
51	ALLASSANE KPEMBI Tadjoudine
52	AMADOU Abdou-Baki
53	AMALE MOUMOUNI Wassirou
54	AMIDOU MAMA Moufidou
55	AMIDOU Tolagbé Olaréwadjou Samadou
56	AMOUSSOU Yessia Auguste
57	ARINLOYE Faïssol Akambi Adémonla
58	AROUNA Awali
59	ASSAWA Gisele
60	ASSIGNITOU O. Phales
61	ASSOGBA Adébayo
62	ASSOGBA Comlan Olivier
63	ASSOUAN Epiphanie Alice Sessi
64	ATANNON Mahoussi Sabine
65	ATCHADE Doko Gervais
66	ATCHOUKE Bernard
67	AVOCETIEN Dêgnon Victor
68	AVOCETIEN Faustin
69	AYA MAMA A. Abdoul Bahsity
70	AYIDEOU Djivêdé Bienvenu
71	AYINLA Gbadebo Mathieu
72	BAGRI OROU BOKO Nourou Deen
73	BALLEY Awé Guy
74	BAMIGBOCHE Moyofoloroun Martine
75	BANGBOCHE Bodounri Henri
76	BANKOLE DANIEL Joab
77	BAPARAPE YALOU B.Nourou Dine
78	BARE Sani Ousséni
79	BARKA Sanni
80	BEHANZIN Huguette
81	BELLO Wassiou
82	BELLO Abdoul razak
83	BELLO T Airou
84	BIAOU Machoudi
85	BIO OROU Abib
86	BIO SANDA Aissatou
87	BLENON Edouard
88	BODJRENOU Rosine
89	BOKO D. Honoré
90	BONI Placide
91	BONOU Dossou Gérard
92	BORI BATA YERIMA Tawakaltou
93	Bossou Mawouti bienvenu
94	BOURAIMA Rachidi
95	BOUSSOU Alassane
96	CHABI Adeyemi Elie
97	CHABI OROU Inoussa
98	CHACHA Ayékobinou Junior Ebenezer

99	CHIKOTO Jules
100	CHINLE Oladélé Ezéchiel
101	CHITOU Kafilou Deen Abiodoun
102	CHITOU SERO Bakary
103	COCOHOU MAMA Moussarou
104	CODJIA Sedrique Alban
105	DAÏRO Ogoudaré Julios
106	DANHOUNSI Comlan Patrick
107	DANNON H.J.F. Mikael
108	DANSOU Babylas Donatien
109	DEDI Olatoundé Emmanuel
110	DEGBEY Dieudonné
111	DJAFFO Abasse
112	DJAFFO Awali
113	DJAGOU Francis
114	DJAGOUN Jules
115	DJALIRI Djobo
116	DJATO Dagbégnon Thierry
117	DJENONTIN Miloï François Roland
118	DJIBRIL TRAORE Abdoul Aziz
119	DJIWA ALASSANE Raimy
120	DJODI Gorobarou
121	DJOHOUME Mawéna Rachel
122	DODOMETIN Cécile
123	DOFFON Kannaboua Serge Armel
124	DOGBOVI Georges
125	DOHETO Orobiyi Epiphane
126	DOITCHAMOU Samuel Tchègoun
127	DOKPO E. Adolphe
128	DOMONHEDO Rudie Ornela Francelle
129	DOSSA Omondoun abraham
130	DOSSOU Alihonou Hospice Géoffroy
131	Dossou Hermine olympiade
132	DOTCHAMOU Dimon Job
133	DOVONOU Euloge Romuald
134	EDAH Delphine
135	EDOU Richard
136	EGBEBI Olouwachègun Théophile
137	EGBEDE Sourou Elidja
138	ELEGBE Odjo Olaitan
139	EOULAM Tanko
140	EYORDA Zouléhath
141	EZIN Michael Johson
142	EZIN Olatounde Romaric
143	FABADE Affia Justine Elisée
144	FAGBOHOUN Ola Founke Rachelle
145	FAKAMBI Éyitayo Rachel
146	FAKOREDE Florentin ladekpo
147	FANLOME Dosse Seraphin
148	FATOUMBI Alphonse Alani
149	FIOGBE Dodji
150	FIOGBE G.A. Anicette
151	GANDE Bani
152	GANDEGNON Zannou Hyacinthe
153	GANDIGBE Djidongbé Justine
154	GANDONOU Sovi Bonaventure
155	GANVETOUN Alain
156	GBADAMASSI Wakilou
157	GBAFFONOU AMONLES Sergio Roméo S.
158	GBAGUIDI Barbara Christie Célestinie
159	GBEDE Ichaou odjoulari
160	GBEDESSI Aristide
161	Gbegnon Houenagnon alexis
162	GBENOUVONON Julien
163	GBOTCHE Abiodoun Noël
164	GIBIGAYE Yasmine
165	GNONLONFIN Vidjannagnin Mathieu
166	GOMINA GADO Daouda
167	GORODAROU Idrissou
168	GOUNOU Razak
169	GUENANNON Akpovi libasky
170	GUERA Jean Didier
171	HESSOU F.L. Nadege
172	Hessou Jesuwamè Hilaire
173	HOLOGAN Gbéchédé Louise
174	HOLONOU Kouassi prudence
175	HOLONOU Yao Joël
176	HOUEDANOU Sèmassa Mathias
177	HOUEHESSO Ange Christel
178	HOUEMAKPE Abiola Abel
179	HOUINSSOU Isségnon Félix
180	HOUNDE Massama Rodrigue
181	HOUNDEDAMA Comlan Constant
182	HOUNDJE Akomabou
183	Hounga Ganvègnin Nicodème
184	HOUNHAKOU Liliane
185	HOUNKPATIN Roland
186	HOUNKPATIN Sènabolodo Aimé Paulin
187	HOUNKPEVI Olaïtan Silvain
188	HOUNSA Michael Archange Feurdence
189	HOUNSOU Alexis
190	HOUNWANOU Mikpamahou joseph
191	HOUNZANGLI Yédessi Igor Roger
192	HOUSSOU Socrate Abel
193	IBRAHIMA Rachidi
194	IDJADESSIBA SINDJALOUM Warissatou
195	IDJOUFOUMI Djibril
196	IDOHOU O.O. Silace
197	IDONIYI Odjounde Isidore
198	IDRISSOU Ibrahim
199	IDRISSOU Sarifdine
200	IDRISSOU Foudou

201 ILOUWALE Daouda
202 IMOROU Bachiratou
203 INOUSSA Abdoul Gafarou
204 ISSA Chitou Affolabi Moudachirou
205 ISSAKA Yacoubou
206 ISSAKOU Abdou-Falilou
207 ISSIFOU Abass
208 ISSIFOU Abdou Fataou
209 IWA Narcisse
210 KAKPA Ibinonla expedit
211 KAMBI Oladekan paulin
212 KASSINGNIN Fidele
213 KENOU Akouegnihoue Prosper
214 KEOUDA Takejvic herman dénagnon
215 KISSIRA Yacoubou
216 KOBA Essè Bernadin
217 KODO Guillaume
218 KOKO Léontine
219 KONFO Kotchami brice
220 KONSAKA Mefeilloulou Guy
221 KOTCHONI Issifou
222 KOUAGOU Atouba Guillaume
223 Koudjale Midokpe Serge
224 KOUDOGBINDJI Wadégnon Paulin
225 KOUGBLENOU Setonou Athanase
226 KOUGBLENOU Yedia Zannou Carolin
227 KOUKPO Marie-Reine
228 KOUMBO Djidjoho Marcel
229 KOUMOUYI Souaibou Bolanle
230 KOUNOU L. Franklin
231 KOURI Elie
232 KOUYONIN Samadou
233 KPODEKON Ingrid
234 LABISSI Afolabi Barthélemy
235 LADEYO Adéshola O. B.Armel
236 LADOKE Agbohola Jacob
237 LAFIA BONI Rakiatou
238 LANIGNAN Raïmatou adjokè
239 LAWANI YEKINI Abdou Raïmi
240 LEMEDJO Hilaire
241 LOHENTO Anicet Malko Houessou S
242 LONMADON Marius
243 MADA TAIROU Aboubakary
244 MAKOUHOUI Valentin Constantin
245 MAMA ALASSANE Bassitou
246 MAMA DJOUGOU Abdoul Fataye
247 MAMADOU Clement
248 MAMOUDOU Ganigui Zoulehatou
249 METE Gbokanlé Joseph
250 MOCTAR Kadiri
251 MONTCHO Christian
252 MORA BROUTANI BAKIRI Harissou
253 MOUHAMADOU Moutarou
254 MOULERO Kayode Ousmane
255 MOUSSA Abdel Djalilou
256 MOUSSA Moubinou
257 MOUSSA SOULEMANE Alassane
258 M'PO Janvier
259 NACHIROU Bouraïma Aliloulaye
260 NAMBON Christian
261 NEGBESSI Comlan Modeste
262 NOMMA Abdoul Fataou
263 NONVIDE Faozan
264 NOUATIN Anasthasis Nathan
265 NOUHOUM MAMAM Alassane
266 OBOCHOU Sunday Valentin
267 OBOSSOU Ogougbe gildas tiburce
268 OCHOBA Afissou
269 ODJOUGBELE Ayeleke Michaque
270 ODJOUSSOU Kègnidé Yoland
271 OGOU Gbadebo Moïse
272 OGOULADE David
273 OGOUROLE Olaréwadjou
274 OGOUTON Dossou Romain
275 OKE A. Rodolphe
276 OKE Germain Gbenagnon
277 OLOGOUN Dominique
278 OROU GADO Iliassou
279 OROU GANI Bani saka
280 OROU Jeremie
281 OROU YARA Mariamou
282 OROU YERIMA Gouda
283 OTCHANDE Dahounsi Jacob
284 OUETCHIRE Ramdane
285 OUMAROU Adamou
286 RAIMI Djarinyatou
287 SABI GANI Habib
288 SABI MEDAGUI ADAMOU Louemou
289 SABI YABA S. Zacharie
290 SAGBOHAN Mahoutin Justin
291 SAKA Chams Dine
292 SAKA Issakou
293 SAKPO G. Sêwanou Basile
294 SALAMI Atchamou Chouhaibou
295 SALANON Helsa Marinie Cornélia
296 SALAOU Waliou
297 SALIFOU Halimou
298 SALIFOU Youchaou Teddy Marley
299 SATOGNON Wangninan Alexis
300 SEIDOU Hamissou
301 SEWADE David
302 SINA OUENOUGUI Honore

303 SINDJALIM Adjidjatou
304 SINDJALOUM Mouhamed
305 SININBOU Germaine
306 SIROU Moudachirou
307 SOCOHOU Faïzatou
308 SOGBEDJI Mianikpo Hubert
309 SOGBOSSI Lidwige Senan
310 SOGLAHOUN Kouessi Pedro
311 SOGNITO Nounagnon nathaniel
312 SONA HOUNSOUNOU Mahoukpon Mackis
313 SOSSA Damien
314 SOSSOU Lowagbin landry
315 SOSSOU Yaovi Stéphane
316 SOULE Samadou
317 SOULE Saabi
318 SOUNON KPERA Moutalabi
319 SOUNON MORA Adam
320 SOVI Abel Ange Mahutin
321 TAIROU ALASSANE Soulemane
322 TCHANSI Salifou Alassane
323 TEHLI Tcheognon adrien
324 TOAFODE Sagbo Medesse Berger
325 TOHOUNDO Privas Oronce
326 TOLOME Patrick Dimer
327 TOURE youssouf
328 TRINNOU Francis
329 VIGNON Ivane Arole Jean Luc Mahunan
330 VIGNONFODO Sourou Eric
331 WAGBLE Elisée
332 WANGALA Rodrigue
333 YAI BIAOU Fidele
334 YAMBA Machoudou
335 YARABI SOUNON Moussa
336 YAROU Clemence Azouma
337 YAROU ZIME Arouna
338 YOLOU Haléla
339 YOLOU Rabiou
340 YOLOU Souradjou
341 YOROU NGOYE Abibata
342 YOUSSOUF Chams-Deen
343 ZAKARI DERMANE Séidou
344 ZAKARI Hakime
345 ZIBO Nassirou
346 ZOHIZALAN Célestine
347 ZOUNON Pauline Félicité

Liste des Enquêteurs du troisième passage

1	ACHE Olatoundé Christophe	47	BONOU Dossoua Gérard
2	ADAM ABDOULAYE Zouberatou	48	BOURAIMA Rachidi
3	ADJAHO Rakyatou	49	BOUSSOU Alassane
4	ADJAHO Romuald Hermann	50	CODJIA Sédrique Alban
5	ADJOKPO Wilfried	51	DAHANDE Tognissè Mathieu
6	ADJOVI E. Serge Rodrigue	52	DAÏRO Ogoudaré Julios
7	ADJOVI Sonangnon Fiacre	53	DANHOUNSI C. Patrick
8	ADOMEY Aaron	54	DEDI Olatoundé Emmanuel
9	AFFIN O. Ferdinan	55	DINAN Sanya Valentin
10	AFFO Silkoufouli	56	DJAGOUN Jules W.
11	AGBASSOU Mèdéssè Pierre	57	DJENONTIN Miloï François Roland
12	AGOYI YAA J. Lénice	58	DJIWA ALASSANE Raimy
13	AHOTON Nounondé Aimé	59	DODOMETIN Cécile
14	AHOTON Ulrich Franck	60	DOFFON Kannaboua Serge Armel
15	AHOUANSE DAVID ALISEE AKPENIN YAO	61	DOGBOVI Georges
16	AKE Roger	62	DOHETO Orobiyi Epiphane
17	AKOUETE Noël	63	DOITCHAMOU Samuel Tchègoun
18	AKOUEWANOU Bénoïte	64	DOKPO E. Adolphe
19	AKOWE Sètondji Robert	65	DOSSA Omondoun abraham
20	AKPAKI ABDOU Hassimou	66	DOTCHAMOU Dimon Job
21	ALASSANE Tidjani	67	DOVONOU Euloge Romuald
22	ALIDOU Djamiou	68	EDIKOU Freddy Eudoxe
23	ALIDOU NARO Abdoul-Rassad	69	EGBEGBI O. Théophile
24	ALLASSANE KPEMBI Tadjoudine	70	EYORDA Zouléhath
25	AMADOU Abdou-Baki	71	EZIN Michael Johson
26	AMALE MOUMOUNI Wassirou	72	FABADE Affia Justine Elisée
27	AMIDOU MAMA Moufidou	73	FAKOREDE Florentin Ladékpo
28	AMOUSSOU YESSIA AUGUSTE	74	FIOGBE Dodji
29	ASSIGNITOU OUOROU Phales	75	FIOGBE G. A. Anicette
30	ASSOGBA Adébayo	76	GANDEGNON Z. Hyacinthe
31	ASSOGBA Comlan Olivier	77	GANDIGBE Djidongbé Justine
32	ASSOUAN Epiphanie Alice Sessi	78	GANVETOUN Alain
33	ATANNOU M. Sabine	79	GBADAMASSI Wakilou
34	ATCHOUKE Bernard	80	GBEDE Ichaou O.
35	AYA MAMA A. Abdoul Bahsity	81	GBEDESSI Aristide
36	AYIDEOU D. Bienvenu	82	GBEGNON H. Alexis
37	BAGRI OROU BOKO Nourou-Dine	83	GBENOUVONON Julien
38	BALLEY Guy	84	GBOTCHE A. Noël
39	BANGBOCHE B. Henri	85	GIBIGAYE Yasmine
40	BAPARAPE YALLOU I. B. Nourou Dine	86	GNONLONFIN Mathieu
41	BARE Sani Ousséni	87	GOMINA GADO Daouda
42	BEHANZIN Huguette	88	GORODAROU Idrissou
43	BELLO Abdoul razak	89	GOUNOU Razak
44	BIO SANDA Aissatou	90	GUERA Jean Didier
45	BLENON Edouard	91	HESSOU Jésuwamè Hilaire
46	BOKO D. Honoré	92	HOLOGAN G. Louise

93	HOLONOU K. Prudence
94	HOLONOU Yao Joël
95	HOUEHESSO Ange Christèl
96	HOUEMAKPE Abiola ABEL
97	HOUNDE Massama Rodrigue
98	HOUNHAKOU Liliane
99	HOUNKPATIN Roland Mahougnon
100	HOUNKPEVI Silvain
101	HOUNSA Michaèl Archange Feurdence
102	HOUNSOU Alexis
103	HOUSSOU S. Abel
104	IBRAIMA Rachidi
105	IDRISSOU Ibrahim
106	ILOUWALE Daouda
107	INOUSSA Abdoul Gafarou
108	ISSAKA Yacoubou
109	ISSAKOU Abdou-Falilou
110	ISSIFOU Abdou Fataou
111	KAKPA Ibinonla expedit
112	KAMBI O. Paulin
113	KASSINGNIN Fidèle
114	KOBA Essè Bernadin
115	KOKO LEONTINE
116	KONFO Kotchami Brice
117	KONSAKA Méfeilloulou Guy
118	KOUAGOU Atouba Guillaume
119	KOUDJALE M. Serge
120	KOUDOGBINDJI Wadégnon Paulin
121	KOUGBLENOU S. Athanase
122	KOUKPO MARIE-REINE
123	KOUMBO Marcel
124	KOUMOUYI Souaïbou Bolanlé
125	KOURI Elie
126	KOUYONIN Samadou
127	KPODEKON Ingrid
128	LABISSI Afolabi Barthélemy
129	LADEYO Adéshola O. B. Armel
130	LADOKE A. Jacob
131	LANIGNAN R. Adjokè
132	LEMEDJO Hilaire
133	LONMADON Marius
134	MADA TAIROU Aboubakary
135	MAMA ALASSANE Bassitou
136	MAMA DJOUGOU Abdoul Fataye Dit S.
137	MAMADOU Clément
138	MAMOUDOU Ganigui Zouleatou
139	MOCTAR Kadiri
140	MONTCHO Christian
141	MORA BROUTANI BAKIRI Harissou
142	MOUHAMADOU Moutarou
143	MOUSSA SOULEMANE Alassane
144	M'PO Janvier
145	NACHIROU Bouraïma A.
146	NAMBON Christian
147	NONVIDE Faozan
148	NOUATIN Nathan
149	NOUHOUM MAMAM Alassane
150	OBOCHOU S. Valentin
151	OBOSSOU Ogougbe Gildas Tiburce
152	ODJOUSSOU K. Yoland
153	OGOU Gbadeblo Moïse
154	OGOUTON Dossou Romain
155	OKE Germain
156	OROU YARA Mariamou
157	OUMAROU Adamou
158	RAIMI Djarinyatou
159	SABI MEDAGUI ADAMOU Louemou
160	SABI YABA S. Zacharie
161	SAGBOHAN M. Justin
162	SAKPO Basile
163	SALAMI A. Chouhaïbou
164	SALAOU Waliou
165	SALIFOU KPARA Latifou
166	SATOGNON W. Alexis
167	SEIDOU Hamissou
168	SINA OUENOUGUI Honoré
169	SINDJALOUM Mouhamed
170	SININBOU Germaine
171	SOCOHOU Faïzatou
172	SOGBEDJI Mianikpo Hubert
173	SOGLAHOUN Kouessi Pedro
174	SONA HOUNSOUNOU Mahoukpon M.
175	SOSSA Damien
176	SOSSOU Yaovi Stéphane
177	SOULE Saabi
178	SOULE Samadou
179	SOUNON MORA Adam
180	TCHANSI Salifou Alassane
181	TIMANTI Koutimahou N. Fulbert
182	TOAFODE Sagbo Médéssè Berger
183	TRINNOU Francis
184	WAGBLE Elisée
185	WANGALA Rodrigue
186	YAMBA Machoudou
187	YARARI-SOUNON Moussa
188	YAROU ZIME Arouna

189	YOLOU Haléla	191	YOUSSOUF Chams-Deen
190	YOLOU Rabiou	192	ZIBO Nassirou

Liste des Enquêteurs du quatrième passage

1	ACHE Olatoundé Christophe	47	BONOU Dossoua Gérard
2	ADAM ABDOULAYE Zouberatou	48	BOURAIMA Rachidi
3	ADJAHO Rakyatou	49	BOUSSOU Alassane
4	ADJAHO Romuald Hermann	50	CODJIA Sédrique Alban
5	ADJOKPO Wilfried	51	DAHANDE Tognissè Mathieu
6	ADJOVI E. Serge Rodrigue	52	DAÏRO Ogoudaré Julios
7	ADJOVI Sonangnon Fiacre	53	DANHOUNSI C. Patrick
8	ADOMEY Aaron	54	DEDI Olatoundé Emmanuel
9	AFFIN O. Ferdinan	55	DINAN Sanya Valentin
10	AFFO Silkoufouli	56	DJAGOUN Jules W.
11	AGBASSOU Mèdéssè Pierre	57	DJENONTIN Miloï François Roland
12	AGOYI YAA J. Lénice	58	DJIWA ALASSANE Raimy
13	AHOTON Nounondé Aimé	59	DODOMETIN Cécile
14	AHOTON Ulrich Franck	60	DOFFON Kannaboua Serge Armel
15	AHOUANSE David A.	61	DOGBOVI Georges
16	AKE Roger	62	DOHETO Orobiyi Epiphane
17	AKOUETE Noël	63	DOITCHAMOU Samuel Tchègoun
18	AKOUEWANOU Bénoïte	64	DOKPO E. Adolphe
19	AKOWE Sètondji Robert	65	DOSSA Omondoun abraham
20	AKPAKI ABDOU Hassimou	66	DOTCHAMOU Dimon Job
21	ALASSANE Tidjani	67	DOVONOU Euloge Romuald
22	ALIDOU Djamiou	68	EDIKOU Freddy Eudoxe
23	ALIDOU NARO Abdoul-Rassad	69	EGBEGBI O. Théophile
24	ALLASSANE KPEMBI Tadjoudine	70	EYORDA Zouléhath
25	AMADOU Abdou-Baki	71	EZIN Michael Johson
26	AMALE MOUMOUNI Wassirou	72	FABADE Affia Justine Elisée
27	AMIDOU MAMA Moufidou	73	FAKOREDE Florentin Ladékpo
28	AMOUSSOU YESSIA AUGUSTE	74	FIOGBE Dodji
29	ASSIGNITOU OUOROU Phales	75	FIOGBE G. A. Anicette
30	ASSOGBA Adébayo	76	GANDEGNON Z. Hyacinthe
31	ASSOGBA Comlan Olivier	77	GANDIGBE Djidongbé Justine
32	ASSOUAN Epiphanie Alice Sessi	78	GANVETOUN Alain
33	ATANNOU M. Sabine	79	GBADAMASSI Wakilou
34	ATCHOUKE Bernard	80	GBEDE Ichaou O.
35	AYA MAMA A. Abdoul Bahsity	81	GBEDESSI Aristide
36	AYIDEOU D. Bienvenu	82	GBEGNON H. Alexis
37	BAGRI OROU BOKO Nourou-Dine	83	GBENOUVONON Julien
38	BALLEY Guy	84	GBOTCHE A. Noël
39	BANGBOCHE B. Henri	85	GIBIGAYE Yasmine
40	BAPARAPE YALLOU I. B. Nourou Dine	86	GNONLONFIN Mathieu
41	BARE Sani Ousséni	87	GOMINA GADO Daouda
42	BEHANZIN Huguette	88	GORODAROU Idrissou
43	BELLO Abdoul Razak	89	GOUNOU Razak
44	BIO SANDA Aissatou	90	GUERA Jean Didier
45	BLENON Edouard	91	HESSOU Jésuwamè Hilaire
46	BOKO D. Honoré	92	HOLOGAN G. Louise

93	HOLONOU K. Prudence
94	HOLONOU Yao Joël
95	HOUEHESSO Ange Christèl
96	HOUEMAKPE Abiola ABEL
97	HOUNDE Massama Rodrigue
98	HOUNHAKOU Liliane
99	HOUNKPATIN Roland Mahougnon
100	HOUNKPEVI Silvain
101	HOUNSA Michaèl Archange Feurdence
102	HOUNSOU Alexis
103	HOUSSOU S. Abel
104	IBRAIMA Rachidi
105	IDRISSOU Ibrahim
106	ILOUWALE Daouda
107	INOUSSA Abdoul Gafarou
108	ISSAKA Yacoubou
109	ISSAKOU Abdou-Falilou
110	ISSIFOU Abdou Fataou
111	KAKPA Ibinonla expedit
112	KAMBI O. Paulin
113	KASSINGNIN Fidèle
114	KOBA Essè Bernadin
115	KOKO LEONTINE
116	KONFO Kotchami Brice
117	KONSAKA Méfeilloulou Guy
118	KOUAGOU Atouba Guillaume
119	KOUDJALE M. Serge
120	KOUDOGBINDJI Wadégnon Paulin
121	KOUGBLENOU S. Athanase
122	KOUKPO MARIE-REINE
123	KOUMBO Marcel
124	KOUMOUYI Souaïbou Bolanlé
125	KOUYONIN Samadou
126	KPODEKON Ingrid
127	LABISSI Afolabi Barthélemy
128	LADEYO Adéshola O. B. Armel
129	LADOKE A. Jacob
130	LANIGNAN R. Adjokè
131	LEMEDJO Hilaire
132	LONMADON Marius
133	MADA TAIROU Aboubakary
134	MAMA ALASSANE Bassitou
135	MAMA DJOUGOU Abdoul Fataye
136	MAMADOU Clément
137	MAMOUDOU Ganigui Zouleatou
138	MOCTAR Kadiri
139	MONTCHO Christian
140	MORA BROUTANI BAKIRI Harissou
141	MOUHAMADOU Moutarou
142	MOUSSA SOULEMANE Alassane
143	M'PO Janvier
144	NACHIROU Bouraïma A.
145	NAMBON Christian
146	NONVIDE Faozan
147	NOUATIN Nathan
148	NOUHOUM MAMAM Alassane
149	OBOCHOU S. Valentin
150	OBOSSOU Ogougbe Gildas Tiburce
151	ODJOUSSOU K. Yoland
152	OGOU Gbadeblo Moïse
153	OGOUTON Dossou Romain
154	OKE Germain
155	OROU YARA Mariamou
156	RAIMI Djarinyatou
157	SABI MEDAGUI ADAMOU Louemou
158	SABI YABA S. Zacharie
159	SAGBOHAN M. Justin
160	SAKPO Basile
161	SALAMI A. Chouhaïbou
162	SALAOU Waliou
163	SALIFOU KPARA Latifou
164	SATOGNON W. Alexis
165	SEIDOU Hamissou
166	SINA OUENOUGUI Honoré
167	SINDJALOUM Mouhamed
168	SININBOU Germaine
169	SOCOHOU Faïzatou
170	SOGBEDJI Mianikpo Hubert
171	SOGLAHOUN Kouessi Pedro
172	SONA HOUNSOUNOU Mahoukpon M.
173	SOSSA Damien
174	SOSSOU Yaovi Stéphane
175	SOULE Saabi
176	SOULE Samadou
177	TCHANSI Salifou Alassane
178	TIMANTI Koutimahou N. Fulbert
179	TOAFODE Sagbo Médéssè Berger
180	TRINNOU Francis
181	WAGBLE Elisée
182	WANGALA Rodrigue
183	YAMBA Machoudou
184	YARARI-SOUNON Moussa

185	YAROU ZIME Arouna	188	YOUSSOUF Chams-Deen
186	YOLOU Haléla	189	ZIBO Nassirou
187	YOLOU Rabiou		

Superviseurs techniques

ADJOVI Roméo
AHOKPOSSI Japhet
AINADOU Parfait
BANON Symphorien
BESSANH Norbert
BIAOU Abraham
CHOGNIKA Eudes I.
COUTHON KINSOU Esther
DOMINGO Joëlle
DONOU W. Pascal
EDON Raoul
ESSESSINOU A. Raïmi
ESSOUN Christophe
FADO Alexis
GOGAN Gillis
GOUSSANOU Emmanuel
HLIHE Edouard
MAHOUGBE Calixte
MISSIHOUN Kocou
OBOSSOU Hervé
SOEDE Espérance
SOSSOU Clément
YESSOUFOU Aliou
ZEHOUNKPE Amour